

Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918

Régis Revenin

▶ **To cite this version:**

Régis Revenin. Homosexualité et prostitution masculines à Paris, 1870-1918. L'Harmattan, 2005, 2-7475-8639-1. halshs-01418795

HAL Id: halshs-01418795
https://shs.hal.science/halshs-01418795

Submitted on 17 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HOMOSEXUALITÉ
ET PROSTITUTION MASCULINES
À PARIS

Régis Revenin

HOMOSEXUALITÉ ET PROSTITUTION MASCULINES À PARIS

1870 - 1918

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Könyvesbolt
Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'Harmattan Italia
Via Degli Artisti, 15
10124 Torino
ITALIE

© L'Harmattan, 2005
ISBN : 2-7475-8639-1
EAN : 9782747586399

À Eric & Yann

INTRODUCTION

Cet essai est la version remaniée de mon mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine « Homosexualité et prostitution masculines à Paris (1870-1918) », sous la direction de Gabrielle Houbre, historienne des femmes et du genre, et maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Université Paris VII – Denis Diderot[1]. Il s'inscrit – modestement – dans le champ des études gays et lesbiennes[2], encore à leur état embryonnaire en France, en dépit des travaux pionniers de l'historien et philosophe Michel Foucault, mais également de Philippe Ariès, Jean-Paul Aron, Gérard Bach-Ignasse, Gilles Barbedette, Marie-Jo Bonnet, Christian Bonello, Michel Carassou, Patrick Cardon, Claude Courouve, Marc Daniel, Jean-Claude Féray, Jacques Girard, Christian Gury, Pierre Hahn, Guy Hocquenghem, Roger Kempf, Jean Le Bitoux, Claudie Lesselier, Maurice Lever, Geneviève Pastre, Michael Pollak, Michel Rey, et de bien d'autres encore, et plus récemment de Philippe Artières, Christine Bard, Florence Binard, Daniel Borrillo, Marie-Hélène Bourcier, Baptiste Coulmont, Didier Eribon, Eric Fassin, Françoise Gaspard, Frédéric Martel, Rommel Mendès-Leité, Florence Tamagne, Louis-Georges Tin ou encore Daniel Welzer-Lang[3], ainsi que des travaux d'historien-ne-s anglo-saxon-ne-s sur les homosexualités en France, comme Robert Aldrich, Shari Benstock, Leslie Choquette, Jeffrey Merrick, Robert A. Nye, William A. Peniston, Francesca Canadé Sautman, Michael D. Sibalis ou encore Michael L. Wilson.

Avant toute chose, il me paraît nécessaire de définir clairement le sujet de cet ouvrage. Les termes « homosexuel » et « homosexualité » viennent du grec *homos* (« semblable, le même ») et du bas latin *sexualis* (« du sexe féminin »), dérivé de *sexus*, qui a donné naissance au mot « sexe ». Le terme « homosexualité » aurait été inventé en 1869 par un écrivain et journaliste hongrois de langue allemande Karl-Maria Benkert, dit Kertbeny[4] (1824-1882), mais ne serait réellement apparu en France que dans les années 1890[5]. L'historien William A. Peniston, spécialiste de l'homosexualité masculine dans la France des débuts de la III^e^ République, relève que la première apparition du

---

[1] Régis REVENIN, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris (1870-1918)*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de Gabrielle HOUBRE, Université Paris VII, 2004, 248 p.

[2] Que ces recherches soient menées au sein ou en dehors de l'Université.

[3] Pour ne citer que des chercheuses et chercheurs français-es ou travaillant en France.

[4] Jean-Claude FERAY, « Une histoire critique du mot homosexualité », *Arcadie*, n° 325, janvier 1981, pp. 11-21. Voir également du même auteur dans la même revue : n° 326, février 1981, pp. 115-124 ; n° 327, mars 1981, pp. 171-181 ; n° 328, avril 1981, pp. 246-258.

[5] Claude COUROUVE, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, Payot, 1985, pp. 129-137.

terme dans la langue française daterait de 1907[6], date à laquelle le mot aurait fait son entrée dans *Le Petit Robert*[7]. Pour ma part, je ne l'ai jamais rencontré dans les archives de la Préfecture de police de Paris, mais j'ai trouvé l'adjectif « homosexuel » à plusieurs reprises, et ce dès 1909[8]. De nombreux autres termes ont été inventés ou ré-inventés au cours du XIX[e] et au début du XX[e] siècles : « antiphysique », « inversion, inverti », « similisexualisme, similisexuel », « troisième sexe », « unisexualité, unisexuel », « uranisme, uraniste, uranien», etc., ainsi que des termes plus familiers ou argotiques comme « tante » ou « tapette »[9]. *In fine* tous renvoient plus ou moins à ce que l'on appelle aujourd'hui « homosexualité », c'est-à-dire aux pratiques et/ou à l'identité sexuelle(s) d'un individu « qui éprouve une appétence sexuelle plus ou moins exclusive pour les individus de son propre sexe[10] ». Il n'en reste pas moins que le terme « homosexuel » est très peu utilisé avant la Première Guerre mondiale ; on lui préfère de très loin le terme « pédéraste » (1584) et son substantif « pédérastie » (1580), tous deux très usités au XIX[e] siècle. Du grec *paiderastês* (« qui aime les jeunes garçons, les adolescents »), formé de *pais, paidos* (« enfant, jeune garçon ») et de *erastes* (« qui aime, amant, désirer »), il désigne donc, à l'origine, les relations – au sens antique – entre un adolescent ou un jeune homme et un adulte. Toutefois, le mot est rare avant le XIX[e] siècle, époque à laquelle il prend abusivement le sens d'« homosexuel », quelque soit l'âge des partenaires et nonobstant toute notion d'éducation ou d'initiation[11]. Quant à la prostitution, le terme provient du latin et signifie « profanation » ou « débauche », et désigne le fait de se livrer à la débauche au XVI[e] siècle, ou encore le fait de livrer son corps moyennant rémunération depuis la fin du XVII[e] siècle. Le terme « prostitué » désigne un homme vénal, débauché, et depuis 1930, « un homme, généralement homosexuel, faisant commerce de son corps ». Quant au verbe « se prostituer », il vient également du latin et signifie depuis le XIV[e] siècle littéralement « placer devant », « exposer aux yeux » (*pro* : « devant » ; *statuere* : « placer, poser »)[12].

J'ai ainsi choisi d'aborder l'homosexualité masculine au sens où on l'entend aujourd'hui, mais dans une acception large, parce que les identités

---

[6] William A. PENISTON, « Love and Death in Gay Paris. Homosexuality and Criminality in the 1870's », *Homosexuality in Modern France*, dir. Jeffrey MERRICK, Bryant T. RAGAN Jr., p. 129.

[7] Claude COUROUVE, *Vocabulaire...*, *op. cit.*, p. 129.

[8] APP : série BM2 n° 57. Lettre de dénonciation anonyme datée du 15 juin 1909, à propos du *Maurice Bar*, 23 rue Duperré (9[e] arrondissement).

[9] J'explique plus en détails tous ces termes dans la troisième partie de cet essai. Voir également Claude COUROUVE, *Vocabulaire...*, *op. cit.*

[10] Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998 (1992), 3 tomes.

[11] *Id.*

[12] *Id.*

sexuelles ne sont pas aussi claires en 1900 qu'elles ne le sont aujourd'hui. Ainsi j'englobe volontairement l'ensemble des relations sexuelles et affectives entre individus de sexe masculin, qu'ils se définissent eux-mêmes ou non comme homosexuels, qu'ils aient exclusivement ou occasionnellement des relations homosexuelles[13], et qu'il s'agisse de relations sexuelles désintéressées (pécuniairement, du moins) ou bien qu'il y ait une rémunération en nature ou en argent[14]. J'ai également choisi d'englober les individus ayant des désirs sexuels et/ou amoureux sans un nécessaire passage à l'acte, phénomène fréquent dans la littérature du XIX[e] siècle[15], ainsi que les « violences » homosexuelles, notamment sur les mineurs de moins de 21 ans[16].

Par ailleurs, il m'apparaît également important de rendre compte du débat historiographique sur le concept d'« homosexualité » que je vais tenter d'exposer ici le plus clairement possible sans avoir la prétention d'apporter un quelconque élément de réponse à cette « querelle » scientifique. En effet, les historien-ne-s entre autres se divisent en deux catégories[17] : les constructionnistes ou nominalistes (très majoritaires) et les essentialistes ou réalistes, dont le plus fameux représentant fut l'historien John E. Boswell[18] (décédé en 1994). Pour résumer très brièvement, les essentialistes considèrent que les catégories « homosexualité », « hétérosexualité » servent à refléter une réalité atemporelle et universelle. Ces catégories existent dans la Nature et les être humains n'ont fait que reconnaître cet ordre réel et lui accorder un nom ;

---

[13] Comprenant ainsi la bisexualité.

[14] Je reviens plus tard sur la raison qui me pousse à englober – tout en la distinguant – la prostitution masculine dans l'homosexualité *largo sensu*.

[15] C'est-à-dire qu'il y a une distinction entre ceux qui sont homosexuels *de facto* par leurs comportements sexuels universels et atemporels (le fait d'avoir des relations sexuelles et/ou affectives avec un individu de son sexe) et ceux qui sont homosexuels parce qu'ils « adhèrent » – en plus – à l'identité « homosexuelle » du temps, laquelle change selon les époques, les sociétés, les modes sexuelles, etc. Aussi un individu manifestement homosexuel (du simple fait qu'il a des relations sexuelles et/ou affectives avec une personne de son sexe) peut ne pas se vivre « homosexuel », parce qu'il refuse ce qui est associé à cette identité sexuelle (clichés, modes de vie, etc.), parce qu'il considère que sa sexualité est un aspect mineur, voire minoratif, de sa personnalité entière, parce qu'il peut aussi avoir des pratiques homosexuelles de manière tout à fait occasionnelle, etc. *A contrario* un individu peut se vivre « homosexuel » alors qu'il n'a que des désirs homosexuels, sans un nécessaire passage à l'acte.

[16] Il ne s'agit pas à proprement parler d'homosexualité masculine, mais fréquemment les historien-ne-s évoquent – aux côtés de l'homosexualité, de la pédérastie, etc. dans la catégorie des « tabous » – les « violences homosexuelles » ou la « pédophilie homosexuelle », qui, on l'étudiera ultérieurement, sont des phénomènes extrêmement rares. Elles/ils évoquent également la « pédophilie hétérosexuelle ».

[17] Voir, notamment, l'ouvrage collectif dirigé par Martin B. DUBERMAN, *Hidden from History. Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, New York, New American Library, 1989.

[18] John E. BOSWELL, *Christianisme, tolérance sociale et homosexualité. Les homosexuels en Europe occidentale, des débuts de l'ère chrétienne au XIV[e] siècle*, Paris, Gallimard, 1985 (1980) ; *Les unions du même sexe dans l'Europe antique et médiévale*, Paris, Fayard, 1996 (1994).

elles seraient ainsi le fruit de la découverte humaine et non de l'invention humaine. A l'inverse, la position constructionniste prétend que ces catégories n'ont pas toujours existé et qu'elles ont de toute façon évolué au fil des siècles. Ce sont les sociétés modernes industrialisées qui les auraient construites. Il serait donc tout à fait inutile de chercher la moindre preuve d'homosexualité dans les sociétés anciennes. La catégorie « homosexualité » – résultant de la création humaine et non de la perception humaine – serait une construction sociale, c'est-à-dire qu'elle ne serait ni atemporelle, ni naturelle, ni universelle. L'historien Philippe Ariès résume ainsi ce débat : « Des livres ont paru, dans les dernières années, qui suggèrent que l'homosexualité serait une invention du XIX[e] siècle[19] [...] Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas auparavant d'homosexuels – hypothèse ridicule. Mais on connaissait seulement des comportements homosexuels, liés à certains âges de la vie ou à certaines circonstances, qui n'excluaient pas chez les mêmes individus des pratiques hétérosexuelles concurrentes. Comme le fait remarquer Paul Veyne, ce que nous savons de l'Antiquité classique témoigne non pas d'une homosexualité opposée à une hétérosexualité, mais d'une bisexualité dont les manifestations paraissent commandées par le hasard des rencontres plutôt que par des déterminismes biologiques[20] ».

L'homosexualité *largo sensu* a évidemment existé avant l'invention et la diffusion du mot « homosexualité » dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, mais l'homosexualité *stricto sensu*, définie comme étant l'une des formes historiques qu'ont revêtues les relations sexuelles et/ou affectives entre hommes à la fin du XIX[e] siècle, mettant en exergue une « identité » sexuelle nouvelle et spécifique soumise au pouvoir discursif de la médecine, de la police, de la justice et de l'Eglise, est très vraisemblablement née au XIX[e] siècle. Même si les siècles précédents – l'époque médiévale notamment – ont connu une emprise non négligeable de l'Eglise sur les sodomites, est-ce réellement comparable avec le pouvoir médical du XIX[e] siècle et son accaparement de la « question homosexuelle » ? L'on peut toutefois considérer que le pouvoir médical n'est *in fine* que la sécularisation des préceptes religieux en matière sexuelle, plaçant le discours médical dans la continuité directe du discours ecclésiastique sur la sexualité depuis le Moyen Age. C'est ce que l'historien et philosophe Michel Foucault décèle dans la psychanalyse et la psychiatrie lorsqu'il écrit qu'elles sont une continuité de l'aveu en confession[21] : la sexualité est ce dont l'on doit parler au seul confesseur, incarné dans la personne nouvelle du psychanalyste

---

[19] Il fait référence à Michel FOUCAULT. Philippe ARIES écrit cet article en 1982 alors que Michel FOUCAULT a publié, en 1976, son premier tome de l'*Histoire de la sexualité*.

[20] Philippe ARIES, « Réflexions sur l'histoire de l'homosexualité », *Sexualités occidentales*, Paris, Seuil, 1984, p. 84.

[21] Michel FOUCAULT, *La Volonté de savoir*, tome I de l'*Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1994 (1976).

ou du sexologue. Ainsi les perversions sexuelles mises à jour par la médecine au XIX[e] siècle correspondent à peu de choses près aux péchés de luxure, relevés par l'Eglise, de la masturbation à l'homosexualité en passant par la bestialité. L'on peut toutefois objecter que la différence fondamentale entre l'époque médiévale et la période contemporaine, c'est que le terme « sodomie » au Moyen Age englobe l'« immense domaine des actes sexuels dénués de finalité procréatrice [...] que dénonce [...] l'Eglise[22] », alors que les médecins du XIX[e] siècle se sont essentiellement intéressés à la perversion homosexuelle, à laquelle d'autres perversions sexuelles – jugées plus mineures – ont pu s'agréger. Cela signifie aussi qu'il existe, parallèlement à l'homosexualité, d'autres façons de pratiquer et de concevoir les relations entre hommes (notamment l'androgynie, la bisexualité, etc.), et qu'il faut surtout distinguer les pratiques sexuelles, atemporelles et universelles sans doute, de l'identité sexuelle, réellement née au XIX[e] siècle et qui dépend clairement des époques et des sociétés. Ainsi le politologue Dennis Altman affirme que l'identité homosexuelle, à l'époque contemporaine, a été un acte politique analogue à l'affirmation, au XIX[e] siècle, d'une identité tchèque ou roumaine[23].

Par ailleurs, je dois aux lectrices et aux lecteurs quelques explications sur le choix de traiter conjointement l'homosexualité et la prostitution masculines dans le même ouvrage, ainsi que sur le choix de la période et de l'aire géographique.

D'abord pourquoi lier homosexualité masculine et prostitution masculine alors qu'il s'agit, à la Belle Epoque comme au XXI[e] siècle d'ailleurs, de deux réalités distinctes ? La réponse est simple : cet essai porte sur la fin du XIX[e] et le début du XX[e] siècles, période durant laquelle prostitution et homosexualité masculines sont associées, voire amalgamées, de manière récurrente, dans les « discours » sur les homosexualités (justice, littérature, médecine, police, presse, religion...). L'on retrouve d'ailleurs le même phénomène avec les prostituées dont les pratiques lesbiennes – réelles ou fantasmées – sont souvent mises en exergue par les observateurs sociaux[24] du XIX[e] siècle. Par conséquent, il m'a semblé nécessaire de reprendre cet aspect discursif pour l'analyser et le critiquer au besoin. Toutefois, il ne faut pas se le cacher : la prostitution et l'homosexualité masculines ne sont pas non plus deux « mondes » complètement séparés, entre 1870 et 1918 du moins. Aussi il

---

[22] Jacques ROSSIAUD, « Les homosexuels hors-la-loi », *Les collections de l'Histoire*, hors-série n° 5, juin 1999, pp. 58-63. Voir aussi du même auteur : « Comment l'Eglise a mis les sodomites hors-la-loi », *L'histoire*, n° 221, mai 1998, pp. 38-45, et dans le même numéro, voir l'article de Maurice LEVER, « Les plus grands seigneurs du royaume... », pp. 46-47.

[23] Dennis ALTMAN, *Homosexuel(le). Oppression et libération*, Paris, Fayard, 1976 (1971).

[24] J'évoquerai souvent le terme « observateur social », il est à entendre au sens large, comme comprenant les médecins, les juristes et les policiers, les journalistes, les écrivains et les moralistes, etc.

m'arrive, notamment dans la première partie de cet essai consacrée à la géographie homosexuelle, d'associer les deux phénomènes sous les termes génériques « homosexualité » et « homosexuel ». Non que je souhaite faire miens les amalgames des dits-discours, il s'agit surtout de souligner la géographie commune de la prostitution et de l'homosexualité masculines, dans le Paris de la Belle Epoque. Par ailleurs, l'utilisation de termes génériques permet d'alléger considérablement mon propos. Il est toutefois évident que lorsque la prostitution et l'homosexualité masculines présentent des caractéristiques différentes, je le mentionne clairement le cas échéant. Enfin il faut signaler que la distinction entre homosexualité et prostitution masculines est quelquefois tout à fait délicate à établir, notamment en raison du type de sources ici privilégiées (archives policières). D'ailleurs, d'une manière générale, si la prostitution masculine n'est pas l'homosexualité masculine, celle-là peut être considérée comme étant un « sous-ensemble » de celle-ci, mais reste *de facto* un phénomène minoritaire au sein de l'homosexualité *largo sensu*, contrairement aux « observations » des autorités. J'ai également choisi de ne pas limiter mon sujet à la seule prostitution homosexuelle telle que l'on peut l'entendre aujourd'hui, d'abord parce que l'époque ici étudiée ne connaît pas les identités sexuelles aussi clairement qu'on les appréhende de nos jours ; enfin parce que le discours des autorités faisant l'amalgame entre homosexualité et prostitution masculines, il devient alors très difficile de distinguer la prostitution homosexuelle de la prostitution masculine pratiquée par des hétérosexuels ou des bisexuels mais de manière occasionnelle et dans un but purement lucratif. Par ailleurs, puisqu'il faut nommer les différents « phénomènes » rencontrés dans les sources, essentiellement dans un souci de clarté, en se gardant bien de reconduire les préjugés et les schémas pré-établis, et en essayant de ne commettre aucun anachronisme, j'ai choisi, dans mon propos, d'appeler « homosexuels » ceux que les médecins nomment « invertis » ou « uranistes », ceux que la police ou la justice désignent comme « pédérastes », et ceux que la population parisienne appelle « tapettes », « tantes » et parfois encore « sodomites ». Le terme « homosexuel » n'est évidemment pas satisfaisant, en cela qu'il est médicalement très connoté. Mais il m'est apparu comme le plus opportun, notamment lorsqu'il s'est agi d'utiliser son substantif « homosexualité ». Il est tout de même moins connoté que le terme « inverti », beaucoup plus utilisé au XIX^{e} siècle, alors que le terme « sodomite » renvoie plus à l'Ancien Régime. J'ai, par ailleurs, écarté le terme « pédéraste », très courant durant la Belle Epoque, aussi bien dans le langage médical que dans les écrits policiers ou dans la presse, du seul fait de sa possible confusion avec son sens antique ou encore de l'amalgame possible avec la « pédophilie », compte-tenu de l'origine étymologique commune aux deux termes[25]. Enfin, le

[25] En effet, le terme « pédophile » ayant le sens d'« attirance sexuelle pour les enfants » vient

terme « gay » aurait été, à mon sens, le plus opportun, mais il est largement postérieur à la Belle Epoque, puisqu'il semblerait qu'il n'ait été utilisé qu'à partir des années 1970 aux Etats-Unis, même s'il a été « inventé » beaucoup plus tôt (dans les années 1930 probablement[26]).

Ensuite, pourquoi limiter cet essai à la seule ville de Paris ? S'agissant d'un simple travail de maîtrise d'histoire contemporaine, il m'est apparu nécessaire, dans un souci de temps et d'accès aux sources, de limiter mes recherches à Paris *intra-muros*, et éventuellement, le cas échéant, aux départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, dont certaines communes relevaient alors du ressort de la Préfecture de police de Paris.

Enfin, il convient de s'expliquer sur le choix des dates. Pourquoi 1870 et 1918 ? Ni l'une ni l'autre ne représentent des dates particulières pour l'histoire des homosexuel-le-s français-es. Ainsi comme le souligne l'historienne Florence Tamagne dans *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris. 1919-1939* : « [...] Parmi les dates mythiques de l'histoire homosexuelle, certaines s'imposent d'elles-mêmes. Ainsi la nuit du 27 juin 1969, date des incidents de Stonewall. D'autres sont plus arbitraires, mais témoignent d'une volonté logique de replacer l'histoire de l'« homosexualité » et des « homosexuel(le)s » dans une perspective identitaire. En 1869, l'écrivain-journaliste hongrois Karoly Maria Kertbeny emploie pour la première fois, semble-t-il, le terme « homosexuel », dans un mémoire anonyme réclamant l'abolition des lois pénales sur les « actes contre nature », adressé au Dr Leonhardt, ministre de la Justice de Prusse. Même si le terme mit plusieurs dizaines années à s'imposer, cette date, pour beaucoup d'historiens, fait office de rupture et permet de distinguer clairement le sodomite, criminel contre Dieu, et l'homosexuel, criminel contre la société. De fait, les années 1869-1919 peuvent être considérées comme un tournant majeur dans l'histoire de l'homosexualité et comme le socle sur lequel s'est bâtie la « libération » homosexuelles des années vingt[27] ». Pourquoi alors ne pas faire débuter cet essai en 1873, date de la publication de *Une saison en Enfer* d'Arthur Rimbaud dont les amours avec Paul Verlaine sont connues de tous ? Pourquoi pas en 1895 aussi, lors des trois procès d'Oscar Wilde, ou encore en 1907 lors du procès Eulenburg ? Pourquoi ne pas achever cette étude au début des années 1920 lorsque Marcel Proust et André Gide publient des ouvrages d'une réelle importance pour l'histoire des homosexualités en France ? Toutes ces dates – aussi importantes soient-elles – ne le sont qu'avec le recul, et il semble que les contemporains ne les aient pas forcément vécues comme telles. Par conséquent,

---

également du grec *pais, paidos* (« enfant, jeune garçon »).

[26] Claude COUROUVE, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, Payot, 1985.

[27] Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris. 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000, p. 24. Voir également tout le chapitre : « La mémoire homosexuelle : 1869-1919 », pp. 24-45.

il m'a semblé plus judicieux de choisir une périodisation plus neutre, comprenant intégralement les débuts de la III[e] République (1870-1896), la Belle Epoque (1896-1914) et la Première Guerre mondiale (1914-1918), même si 1870 marque la fin d'une violente répression contre les homosexuels, évoquée par l'ancien chef de la brigade des mœurs de la Préfecture de police de Paris sous le Second Empire (1850-1870), François Carlier[28] ; et même si 1918 symbolise le début d'un « âge d'or » – sans doute en partie mythique – pour les homosexuel-le-s français-es.

Il convient aussi d'évoquer brièvement les sources utilisées pour l'élaboration de cet essai[29]. C'est sans doute parce que l'homosexualité et la prostitution masculines en France ont été souvent surveillées et parfois réprimées – en dépit de leur licéité – que j'ai essentiellement axé mes recherches sur les archives de la Préfecture de police de Paris, notamment le registre BM2 (Brigade Mondaine) qui n'avait jusqu'alors jamais été consulté, du moins sur ce sujet. Dans un souci de diversité des sources et des approches du sujet, j'ai également décidé d'avoir recours à d'autres sources qui ne sont pas nouvelles : d'abord, la littérature lorsqu'elle aborde plus ou moins directement les thèmes de l'homosexualité et/ou de la prostitution masculines ; ensuite, les écrits médicaux ; également les essais de moralistes ou les guides des « bas-fonds » parisiens, ainsi que les mémoires des policiers en charge des mœurs ; et enfin, la presse. Toutefois, il convient de préciser ici que je n'ai procédé à aucun dépouillement systématique de quotidiens ou de périodiques. J'ai utilisé – faute de temps – les articles collectés dans les dossiers des archives de police ou encore ceux cités dans des essais ou des articles récents sur les homosexualités. Pour ce qui est des sources policières, qu'il s'agisse de rapports, de notes de service, de courriers échangés entre le Préfet de police de Paris et un commissaire de quartier ou encore un chef de service, de lettres de dénonciation émanant de particuliers ou de commerçants, j'ai retranscrit les documents tels quels. Le style et l'orthographe sont parfois assez peu académiques, mais il m'a semblé que l'un et l'autre étaient significatifs et devaient être retranscrits dans leur forme originale. Aussi voudrez-vous bien m'excuser pour les nombreuses fautes d'orthographe qui émaillent cet essai lorsque je cite lesdites sources. Enfin il faut souligner que toutes ces sources – aussi diverses soient-elles – présentent un inconvénient majeur commun : elles émanent toutes ou partie d'autorités et/ou de pouvoirs qui ont élaboré des discours – très souvent homophobes – sur les homosexuel-le-s. Aussi c'est avec une certaine frustration que j'ai pu constater que les récits autobiographiques, rédigés en dehors des institutions médicale et pénitentiaire, sont rarissimes. Ce seraient pourtant les seuls qui permettraient de se faire une idée – différente sans doute, pas

[28] François CARLIER, *Les deux prostitutions*, Paris, Dentu, 1887, pp. 446-447.
[29] Cf. en fin d'ouvrage la partie « Sources & Bibliographie ».

forcément plus objective toutefois – du vécu homosexuel en France avant la Première Guerre mondiale.

Enfin, il convient de replacer l'homosexualité masculine ici étudiée, dans un contexte économique, politique et social plus général, celui du Paris des débuts de la III[e] République et de la Belle Epoque[30]. Née de la défaite de 1870 et de la sanglante répression de la Commune en 1871, la III[e] République parvient non sans peine à triompher des projets de restauration monarchique et impériale à la fin des années 1870. Le nouveau régime se veut libéral : la presse, les syndicats, les partis politiques sont désormais libres tandis que le pouvoir de l'Eglise catholique est en partie contré. Les catholiques français-es se rallient d'ailleurs assez tardivement à la République. L'instabilité parlementaire, ainsi qu'une multitude d'autres causes économiques, politiques et sociales[31], engendrent la crise du boulangisme, avant que l'affaire Dreyfus (1894-1906), qui divise profondément les Français-es, ne mette en péril les valeurs fondamentales de la République, marquant ainsi le passage politique du XIX[e] au XX[e] siècles. La réhabilitation du capitaine Dreyfus intervient dans le contexte de ce qui a été appelé au lendemain de la Première Guerre mondiale la « Belle Epoque ». Paris, capitale révolutionnaire du XIX[e] siècle, vire durablement à droite à la suite de l'épisode boulangiste et de l'irruption de nouvelles formes de nationalisme alors que les socialismes se développent – entre autres – dans les banlieues parisiennes. Portée notamment par les industries nouvelles (automobile, aviation, chimie, etc.), la France de la Belle Epoque, sans être à l'abri de sérieuses crises sociales, connaît une réelle expansion. C'est ainsi une période de changements profonds, de découvertes et d'innovations : les conditions de vie des Français-es s'améliorent ; les plus privilégié-e-s ont accès au téléphone et à l'électricité dès les années 1880, à l'eau courante et au chauffage central dans les années 1890 tandis que la loi du 13 juillet 1906 impose une journée de repos hebdomadaire obligatoire pour les ouvrier-e-s et les employé-e-s. Du point de vue architectural, artistique, littéraire ou musical, cette période est également extrêmement riche, tout comme sur le plan scientifique : l'on ne compte pas moins de onze prix Nobel de sciences entre 1901 et 1914 et une dizaine de mouvements picturaux entre 1870 et 1918 (Impressionnisme, Expressionnisme, Pointillisme, Symbolisme, Nabisme, Fauvisme, Cubisme, etc.). Par ailleurs, alors que les transports en commun

---

[30] Voir notamment : Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVE, *La France au XIX[e] siècle. 1814-1914*, Paris, PUF, 2002 (1995) ; Dominique LEJEUNE, *La France de la Belle Epoque. 1896-1914*, Paris, Armand Colin, 2002 (1991) ; *Id.*, *Les débuts de la III[e] République. 1870-1896*, Paris, Armand Colin, 1994 ; Michel LEYMARIE, *De la Belle Epoque à la Grande guerre. Le triomphe de la République. 1893-1918*, Paris, Librairie générale française, 1999 ; Michel WINOCK, *La Belle Epoque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002.

[31] L'on détaillera ces bouleversements politiques et sociaux à l'intérieur de chacune des parties de cet essai.

révolutionnent les communications, la France est, à la Belle Epoque, le premier pays producteur d'automobiles, largement devant les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. Le divertissement explose à Paris et devient une réelle industrie : les bals, cafés, cabarets et autres cafés-concerts se multiplient vers 1900 ; le cinéma apparaît en 1895 ; le théâtre est toujours aussi à la mode alors que les fréquentes manifestations populaires et/ou culturelles, comme le 14 juillet, les courses cyclistes ou automobiles, les cortèges présidentiels ou de chefs d'Etat étrangers, les Expositions universelles sont l'occasion de se divertir pour les Parisien-ne-s. La III[e] République est également marquée par le triomphe des valeurs bourgeoises[32] mais également par des revendications politiques, sociales et sociétales, de la part des mouvements féministe, ouvrier, etc. L'élan de la Belle Epoque est toutefois brisé en août 1914 avec le déclenchement d'un conflit d'une ampleur et d'une durée inédites qui s'achève au prix de la perte de plusieurs millions de vie et de la primauté européenne dans le monde au profit des Etats-Unis d'Amérique. Ainsi les débuts de la III[e] République et la Belle Epoque sont une sorte de « Renaissance », notamment à Paris, « capitale du XIX[e] siècle[33] », dans le domaine des sciences, des technologies, des arts, des idées et des lettres, ainsi que dans la manière de vivre des Parisien-ne-s. Il m'a donc paru fort intéressant d'étudier l'homosexualité et la prostitution masculines à Paris pendant cette période intense et riche, symboliquement marquée par un ensemble de premières technologiques et scientifiques (premier téléphone, première automobile, etc.) mais également par la publication des premières synthèses et analyses psychanalytiques, psychologiques et sexologiques de l'homosexualité, ainsi que par les premières affirmations des homosexuel-le-s de leur droit à vivre, des premières prises de conscience collectives peut-être, en attendant les prises de positions – plus tardives.

Ainsi en quoi la période 1870-1918 a-t-elle profondément changé les modes de vie des homosexuels du point de vue de leur intégration sociale qui n'avait guère été bouleversée – en Occident du moins – depuis plusieurs siècles ? Quelle a été l'influence de la sécularisation de la vie politique et sociale française sur l'homosexualité ? Comment vivent les homosexuels parisiens à la Belle Epoque ? Quels quartiers fréquentent-ils ? Quels sont leurs comportements et pratiques sexuels ? Y a-t-il des codes propres aux homosexuels parisiens ? Quel intérêt leur portent les observateurs sociaux et les piliers de l'ordre social et sexuel ? Sous quelles formes s'intéressent-ils aux homosexuels ? Quels sont leurs discours ? Quelle est l'attitude de la population parisienne à l'égard de l'homosexualité masculine ? Autant de questions auxquelles tente de répondre cet essai...

---

[32] Je développerai ces valeurs dans les différentes parties de cet essai.

[33] Pour reprendre le titre d'un ouvrage de l'écrivain et critique littéraire Benjamin WALTER (1892-1940), *Paris. Capitale du XIX[e] siècle*, Paris, Cerf, 1997 (1939).

PREMIERE PARTIE

GEOGRAPHIE & "SOCIOLOGIE" DE L'HOMOSEXUALITE MASCULINE PARISIENNE

La visibilité homosexuelle.

Contrairement à une idée reçue, l'homosexualité[34], et plus encore la prostitution, masculines deviennent, dès les premières années de la III^e^ République et à la Belle Epoque, très visibles à Paris, ainsi que dans les capitales d'Europe[35], mais aussi – sans doute dans une moindre mesure – dans les grandes villes de province[36]. En effet, le discours médical[37] dénonce le caractère malsain de la ville, et, en particulier, de Paris :

> L'influence du séjour dans les villes, la promiscuité des centres ouvriers [...] prédisposent à tous les vices [...] L'entassement des hommes engendre le vice contre-nature aussi sûrement que la fièvre typhoïde[38]

Tout en vantant les bienfaits des provinces françaises :

> L'exemple de ce bloc paysan, resté, en dépit de toute infiltration, encore si solide et compact, quoique diminué malheureusement par l'émigration constante de ses éléments vers les villes ; l'exemple de ce bloc paysan, qui incarne ce qu'il y a encore de profondément sain et vivace dans la nation[39]

Si la ville joue un rôle important dans le développement de l'homosexualité[40], il faut toutefois se garder d'en conclure qu'elle est complètement absente des

---

[34] Les termes « homosexualité » et « prostitution » sont définis dans l'introduction.

[35] Edward I. PRIME-STEVENSON / Xavier MAYNE, *Du similisexualisme dans les armées et de la prostitution homosexuelle (militaire et civile) à la Belle Epoque*, Paris, Quintes-Feuilles, 2003 (1909-1910), pp. 130-131. Cet ouvrage est la traduction en français, par Jean-Claude FERAY, des chapitres VIII et X de *The Intersexes. A history of similisexualism as a problem in social life*, publié en langue anglaise uniquement, à 125 exemplaires, en 1909-1910, sous le pseudonyme de Xavier MAYNE (647 p.).

[36] Notamment à Bordeaux, Marseille et Toulouse. *Id.*, p. 131.

[37] Se reporter à la thèse de Christian BONELLO, *Discours médical sur l'homosexualité en France au XIX^e^ siècle,* thèse de doctorat d'histoire (non publiée) sous la direction de Michelle PERROT, Université Paris VII, 1984, 514 p.

[38] Julien CHEVALIER, *L'inversion sexuelle*, Paris, Masson, 1893, pp. 180 et 202.

[39] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons: Perversion et perversité sexuelles. Une enquête médicale sur l'inversion*, Paris, Carré, 1896, p. 366.

[40] Afin de ne pas alourdir mon propos, j'utiliserai souvent les termes « homosexualité » ou « homosexuel », il s'agit, en fait, à la fois d'homosexualité et de prostitution masculines, la

campagnes[41] et des petites villes de France. Aussi François Carlier évoque clairement la question de la pédérastie[42] en province :

> Il y a des pédérastes partout en France, dans les villages, dans les villes moyennes, dans les grandes villes, toutes proportions gardées, tout autant qu'à Paris [...] Au point de vue de la pédérastie, la province n'a rien à reprocher à Paris, d'autant mieux que, si on veut consulter les documents statistiques, on y verra que la pédérastie parisienne emprunte aux départements le plus grand nombre de ses agents[43]

Alors que le docteur Julien Chevalier (1860-1943) affirme que « ce serait une erreur de croire qu'elle [la pédérastie] n'existe qu'à Paris[44] ». Son existence est tout simplement tue, en raison de l'hostilité qu'elle suscite dans la population, de la réprobation sociale, du poids des traditions, de la religion, de la famille qui sont – plus encore qu'à Paris – des valeurs prégnantes :

> Les précautions qu'on y prend sont naturellement très grandes ; il est plus difficile de cacher les mystères de son existence dans un endroit où tout le monde se connaît qu'à Paris, où il suffit de changer de quartier pour devenir un inconnu dont personne ne s'occupe ; mais l'immoralité, bien que cachée, n'en existe pas moins[45]

Ou bien alors quand elle est sue, elle donne lieu immédiatement à un traitement judiciaire afin d'éviter sa propagation : « Nous n'en voudrions pour preuves que les nombreux procès qui se déroulent bruyamment, de temps à autre, devant les tribunaux des départements[46] ».

---

géographie des deux phénomènes (et quelquefois même de la prostitution féminine) étant sensiblement la même. Si tel ne devait pas être le cas, je le mentionnerais le cas échéant.

[41] Voir à ce sujet : P.-D. RAST, *Pédérastie active*, Lille, Gay Kitsch Camp, 1993 (1907). Il s'agit d'un roman érotique autrefois classé à l'Enfer de la Bibliothèque nationale, qui évoque le prolétariat des campagnes, des hommes « hétérosexuels » [voir la note *infra* sur le concept d'« hétérosexualité »], qui face à la peur de l'enfantement, à la cherté de la prostitution féminine, ont des relations homosexuelles entre eux, à l'école municipale, à l'asile départemental, à la caserne ou encore dans les granges des fermes, etc. A rapprocher de l'ouvrage de L. B. : *Pédérastie passive. Mémoires d'un enculé*, Lille, Gay Kitsch Camp, 2001 (1911), qui n'en constitue toutefois pas la suite.

[42] La pédérastie doit être ici entendue au sens que lui attribuent les discours officiels du XIX[e] siècle (discours judiciaire, médical, policier...), c'est-à-dire comprenant à la fois l'homosexualité et la prostitution masculines, les deux étant amalgamées par ces mêmes discours (l'on abordera ce point dans la seconde partie de cet essai).

[43] François CARLIER, *Les deux prostitutions*, Paris, Dentu, 1887, pp. 441-450.

[44] Julien CHEVALIER, *op. cit.*, p. 196.

[45] *Ibid.*

[46] *Ibid.*

Paris, par sa population nombreuse, par son urbanisme, offre l'anonymat évoqué par François Carlier. En effet, elle compte, en 1872, presque deux millions d'habitants, environ trois quelques quarante ans plus tard[47]. Troisième ville du monde à la Belle Epoque[48], après Londres (4.5 millions d'habitants) et New York (3.5 millions d'habitants), elle offre, en plus de l'anonymat, des lieux de sociabilité homosexuelle. L'on constate ainsi dans le Paris[49] de la Belle Epoque le passage d'une homosexualité masculine vécue de manière individuelle – donc moins visible par nature – à une homosexualité plus « collective ». En effet, les transformations urbaines, résultat de l'haussmmanisation[50], ont de fait permis le développement de nouveaux lieux de sociabilité homosexuelle[51] dès la fin du Second Empire[52], au détriment de lieux plus traditionnels[53], même si les travaux du baron Haussmann ont aussi engendré une augmentation du nombre des « espaces verts » parisiens et permis la rénovation du « mobilier urbain » tels que bancs, éclairages et autres urinoirs. D'ailleurs ces lieux ont été très rapidement investis par les homosexuels. Enfin, l'amélioration nette des conditions de vie à la Belle Epoque – particulièrement de l'habitat urbain – a permis aux homosexuels de recevoir dans des meublés[54], dont le nombre a augmenté à la faveur de l'arrivée massive de provinciaux sur Paris[55], ou plus rarement de recevoir dans leurs propres meubles. En effet, le fait que les homosexuels des milieux modestes – les plus jeunes notamment – vivent en famille, dans un logement souvent trop exigu, où il n'y a pas la moindre intimité, a de fait repoussé la sexualité – *a fortiori* l'homosexualité – en dehors du logement familial, aucun des membres de la famille n'ayant sa

[47] Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, Laffont, 1996, pp. 278-279. En 1911, Paris compte exactement 2.888.107 habitants, alors qu'en 1872, elle en compte 1.851.792, en 1881, 2.269.023, en 1891, 2.447.957 et en 1901, 2.714.068.

[48] Michel WINOCK, *La Belle Epoque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002, p. 365.

[49] Le présent essai est centré sur Paris et, occasionnellement, sur les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise.

[50] Karen BOWIE dir., *La modernité avant Haussmann. Formes de l'espace urbain à Paris. 1801 – 1853*, Paris, Recherches, 2001.

[51] Il en est ainsi des lieux commerciaux tels que les bars, les restaurants, les établissements de bains, etc. que l'on étudiera plus loin dans cette partie.

[52] Pierre HAHN, *Nos ancêtres les pervers. La vie des homosexuels sous le Second Empire*, Paris, Orban, 1979.

[53] Il en est ainsi des parcs et jardins que l'on étudiera plus en détails quand l'on abordera les lieux de plein air fréquentés par les homosexuels.

[54] Synonyme de « garni », le meublé est une sorte de chambre d'hôtel, parfois agrémentée d'une cuisine, louée à la journée, à la semaine, au mois ou même à l'année.

[55] Louis CHEVALIER, *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1950. Cité par Alfred FIERRO qui note que d'après le recensement de 1901, Paris est la capitale d'Europe où la population « indigène » est la plus faible, les provinciaux représentant nettement plus de 50 % de la population, *op. cit.*, p. 300.

propre chambre[56]. Cette visibilité suscite alors, sous la III[e] République, un véritable engouement de la littérature, de la presse judiciaire mais également de la presse de masse, ainsi que de nombreux autres observateurs sociaux[57] pour ce que l'on peut appeler la « question homosexuelle ». Le moraliste catholique et nationaliste Paul Bureau (1865-1923), fervent défenseur de la famille, écrit ainsi, à la Belle Epoque, que « le mal [...] ne se cache même plus ; lui aussi a pignon sur rue[58] ». Cependant, il est tout à fait impossible d'affirmer que le nombre d'homosexuels à Paris est plus élevé à la Belle Epoque qu'il ne l'était au début du XIX[e] siècle, contrairement à la thèse défendue par le journaliste et écrivain Ali Coffignon[59] qui note une nette recrudescence de l'homosexualité masculine à Paris depuis les années 1870, relatant notamment cette anecdote concernant un de ses amis : celui-ci, co-propriétaire d'un immeuble de la rue Monge, dans le 5[e] arrondissement, apprend un jour qu'un *dancing* accueillant une clientèle essentiellement masculine – en réalité homosexuelle – vient de s'installer dans son immeuble. Il demande alors l'intervention de la police des mœurs, qui lui rétorque que le tenancier est parfaitement en règles et qu'il a légalement le droit d'ouvrir son commerce jusqu'à deux heures du matin. Amer, Ali Coffignon conclut en faisant remarquer que son ami a été contraint d'offrir une somme d'argent considérable afin que le locataire indésirable quitte les lieux[60]. Aussi s'installe le mythe de la « contagion » homosexuelle. La revue satirique, *Fantasio*, publie en 1909 un article intitulé « L'hérésie sentimentale » :

> Que les temps ont changé ! En notre troisième République, Bathylle règne à Paris comme il régnait à Rome. Sous l'œil tolérant de notre police, des bars *select*, affectés au nouveau culte, reçoivent, chaque soir, un public de malades, de pervertis, de snobs, de provinciaux et d'étrangers[61]

Alors qu'une note de police – sans doute de la fin des années 1910 – rapporte que l'homosexualité masculine à Paris est de « tous les quartiers[62] », même si on la retrouve plus spécifiquement sur les « Grands Boulevards, [dans] les music-halls, [dans] certains théâtres et concerts, [dans] certains bars et [dans]

---

[56] Michelle PERROT dir., *De la Révolution à la Grande guerre*, tome IV de l'*Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1987.
[57] Médecins, moralistes, policiers, etc.
[58] Paul BUREAU, *La crise morale des temps nouveaux*, Paris, Bloud, 1908 (1907), p. 31.
[59] Ali COFFIGNON, *Paris vivant. La corruption à Paris*, Paris, Librairie illustrée, 1889 (1888), p. 328.
[60] *Id.*, pp. 347-351.
[61] *Fantasio* du 1[er] mai 1909.
[62] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », p. 3 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).

les *balnéums*[63] », ainsi que dans les hôtels de passe, les urinoirs et les promenades et squares de Paris[64], cette littérature[65], déplorant l'immoralité endémique de l'époque, mêle crime, drogue, homosexualité, lesbianisme et prostitution. Les références à Sodome et Gomorrhe[66] – en butte à la colère divine et finalement détruites par une pluie de soufre et de feu[67] – ainsi qu'à Babylone[68], qui, avant la III[e] République, ne semblent pas spécifiquement faire référence à l'homosexualité, mais plus globalement à la débauche et à la transgression des normes sexuelles[69], visent clairement, à la Belle Epoque, les homosexualités[70], par ailleurs étudiées, sous toutes leurs coutures, par la science médicale[71]. Les principales fouilles européennes de l'ancienne Babylone, commencées au début du XIX[e] siècle, se déroulent à la Belle Epoque, participant ainsi au réveil du mythe[72], en même temps que la littérature « 1900 », de Liane de Pougy à Renée Vivien, en passant par Natalie Clifford Barney, ressuscite Sappho, fameuse poétesse antique[73].

Ainsi le passage du XIX[e] au XX[e] siècles concentre angoisses et peurs à l'approche d'une nouvelle ère. L'on croit en une « contagion » homosexuelle et, plus globalement, l'on craint la recrudescence de la débauche. L'idée de « fin »

---

[63] *Id.*, p. 4.
[64] *Ibid.*
[65] *Largo sensu.*
[66] *Genèse*, XIII.13, XVIII.20 et XIX.24. Les villes de Sodome et de Gomorrhe (dans l'ancienne Palestine, sur la mer Morte) ont donné respectivement naissance aux termes « sodomie », « sodomite » et « gomorrhéen(ne) ».
[67] *Genèse*, XIX.24.
[68] *Apocalypse*, XVII.3 « chute de Babylone ». La Bible fait de Babylone (en Mésopotamie : actuellement l'Irak) le symbole de la corruption et de décadence. Voir : Jean BOTTERO, « L'amour libre à Babylone », *L'Histoire*, hors-série n° 5 « L'amour et la sexualité », 1999, pp. 8-13.
[69] Avortement, homosexualité, prostitution, etc.
[70] Ainsi beaucoup de romans sont publiés sur Byzance ou Sodome. L'on peut citer entre autres ceux de : Gustave GUICHES, *La Pudeur de Sodome*, Paris, Quantin, 1888 ; Jean LOMBARD, *Byzance*, Paris, Ollendorff, 1901 (1890) ; VAN STHAL, *Les Hommes-femmes ou Marseille-Sodome*, Marseille, Frud, 1901 ; Edmond FAZY, *La Nouvelle Sodome*, Paris, Ambert, 1903 ; Raoul VEZE, *Le Baiser. Babylone et Sodome*, Paris, Daragon, 1906, etc.
[71] Christian BONELLO, *op. cit.*
[72] Introduction du chapitre IV : « Extension et mutation du loisir citadin. Paris XIX[e] – début XX[e] siècle », *L'avènement des loisirs. 1850-1960*, par Alain CORBIN, Paris, Flammarion, 1995, pp. 119-120.
[73] Elle est née à Lesbos (Grèce) à la fin du VII[e] siècle et morte, au même endroit, au début du VI[e] siècle avant notre ère. Elle animait une école de jeunes filles à Lesbos. Voir les travaux de Nicole G. ALBERT : *Saphisme et décadence dans l'art et la littérature en Europe à la fin du XIX[e] siècle*, thèse de doctorat de lettres sous la direction de Jean de PALACIO, Université Paris IV, 1998, 855 p. A paraître aux Editions de La Martinière en 2005.

est omniprésente : fin d'une époque, « fin d'un monde[74] », fin « du » monde. Fataliste, le docteur Georges Saint-Paul (1870-1937) écrit en 1896 : « Peut-être faut-il regarder l'inversion comme un des phénomènes de la fin naturelle des races ; les individus inaptes à produire s'accouplent entre êtres du même sexe en de stériles unions[75] », alors que le célèbre journaliste Henri Fouquier (1838-1901), alors directeur du quotidien élitiste *Le XIX^e siècle* et député républicain des Basses-Alpes[76] (1889-1893), écrit quelques années plus tôt, suite au scandale des *Bains de Penthièvre* (1891) :

> Des poètes surtout [...] se sont amusés [...] à aller contre le sentiment public en matière de mœurs. Ils ont célébré Lesbos et même Sodome [...] Mais il y a un grand danger à montrer trop d'indifférence ou de complaisance envers des fantaisies d'imagination qui affaiblissent la race en la dépravant. La littérature, dans une démocratie, n'est plus l'agrément d'une classe spéciale d'aristocrates [...] Elle a une influence sur la masse [...] Il faut souhaiter que [...] sous prétexte d'être « fin-de-siècle » nous n'arrivions pas à être « fin de tout »[77].

Le même Fouquier fait révoquer Rémy de Gourmont (1858-1916) de son emploi à la Bibliothèque nationale, après qu'il a publié, en 1891, *Le joujou patriotisme*, « pamphlet qui s'attaque à l'imagerie patriotique, niaise et revancharde[78] ».

Aussi des années 1870 au début du XX^e siècle paraît un flot d'ouvrages sur la « question homosexuelle »[79]. Le docteur Cox-Algit n'hésite pas à

---

[74] Pour reprendre le titre de l'ouvrage « catastrophiste » d'Edouard DRUMONT, *La Fin d'un Monde*, Paris, Savine, 1889, dans lequel il dénonce les Juifs, les francs-maçons, les radicaux et les socialistes, la République en général, ainsi que la dépravation des mœurs.

[75] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons...*, *op. cit.*, p. 357.

[76] Aujourd'hui : département des Alpes-de-Haute-Provence.

[77] Henri FOUQUIER, « La vie de Paris », *Le XIX^e siècle* du 11 avril 1891, p. 2.

[78] Rémy de GOURMONT, *Le joujou patriotisme. Et autres textes*, Paris, Mille et une nuits, 2001 (1891-1915).

[79] Par ordre chronologique de première parution : FLEVY D'URVILLE, *Les Ordures de Paris*, Paris, Sartorius, 1874 ; Dr. COX-ALGIT, *Anthropophilie ou étude sur la prostitution masculine à notre époque*, Nantes, Morel, 1881 ; Charles VIRMAITRE, *Trottoirs et lupanars*, Paris, Perrot, 1893 (1882) ; Léo TAXIL, *La prostitution contemporaine. Etude d'une* question sociale, Paris, Librairie populaire, 1884 ; Pierre DELCOURT, *Le vice à Paris*, Paris, Piaget, 1888 ; Ali COFFIGNON, *Paris vivant. La corruption à Paris*, Paris, Librairie illustrée, 1889 (1888) ; Charles VIRMAITRE, *Paris impur*, Paris, Dalou, 1891 (1889) ; Jules DAVRAY, *L'Armée du vice*, Paris, Ferreyrol, 1890 (1889) ; Jules DAVRAY, *L'Amour à Paris*, Paris, Ferreyrol, 1890 ; Léo TAXIL, *La Corruption fin-de-siècle*, Paris, Noirot, 1909 (1891) ; Aristide BRUANT, *Les Bas-Fonds de Paris*, Paris, 1902-1903 (1897) ; Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Les derniers scandales de Paris. Grand roman dramatique inédit* (en 37 tomes), Paris, 1898-1900 ; sans oublier les *Archives d'anthropologie* criminelle, avec les articles du docteur NAECKE : « Le monde homosexuel de Paris », tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle,* 1905, pp. 182-

dénoncer l'homosexualité masculine, assimilée à la sodomie et à la bestialité présumée de celle-ci, par le biais d'allusions animales et scatologiques au « fumier » :

> Nous sommes au temps des scandales [...] Partout la corruption s'affiche [...] Pour couronner l'œuvre, il fallait à notre siècle une honte de plus. La boue ne suffisant pas à nous salir, il fallait jeter du fumier sous nos pas. C'est ce dont nos modernes débauchés se sont chargés. « Pas de femmes ! » telle est leur devise ! La fin de l'Empire vit commencer cette honteuse besogne à peine interrompue par la guerre de 1870 et reprit aussitôt après avec un acharnement indescriptible [...] Il y a maintenant nous le disons haut et clair des maisons de débauche pour la prostitution masculine, comme il y a des maisons de tolérance pour les prostituées. Les unes sont publiques, l'existence des autres n'est révélé qu'à leurs habitués[80]

En 1904, l'écrivain Marc-André Raffalovich (1864-1934), pourtant progressiste – et lui-même homosexuel[81] – commence son étude sur « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin » par cette phrase : « Nous explorerons la Sodome de Paris[82] », alors qu'il écrit neuf ans plus tôt à propos de l'affaire Oscar Wilde : « Partout [...] Sodome existe, vénale et menaçante, la ville invisible[83] ». Quant

---

185 ; « Quelques détails sur les homosexuels de Paris », tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, pp. 411-414, ainsi que la multitude d'articles de Marc-André RAFFALOVICH : « L'inversion », tome IX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1894, pp. 216-218 ; « L'éducation des invertis », tome IX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1894, pp. 738-740 ; « A propos du roman d'un inverti et de quelques travaux récents sur l'inversion sexuelle », tome X des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1895, p. 333 ; « L'affaire Oscar Wilde », tome X des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1895, p. 447 ; « Homosexualité et hétérosexualité. Trois confessions », tome X des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1895, pp. 751-752 ; *Uranisme et Unisexualité*, Paris, Masson, 1896 ; « Affaire du Prince de Bragance », tome XVIII des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1903, pp. 159-160 ; « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin », tome XIX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1904, pp. 926-936 ; tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, pp. 182-185, pp. 411-414 ; « A propos du syndicat des uranistes », tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, pp. 283-286 ; « Chronique de l'unisexualité », tome XXII des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1907, p. 267, pp. 606-632, pp. 767-780.

[80] Dr. COX-ALGIT, *Anthropophilie ou Etude sur la prostitution masculine à notre époque*, Nantes, Morel, 1881, pp. 3-4.

[81] Jeffrey WEEKS, *Coming out. Homosexual politics in Britain from the nineteenth century to the present*, Londres, New York, Quartet books, 1991 (1977).

[82] Marc-André RAFFALOVICH, « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin », tome XIX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1904, p. 926.

[83] Marc-André RAFFALOVICH, « L'affaire Oscar Wilde », tome X des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1895, p. 447.

au docteur Pierre Garnier (1819-1901), effrayé par « la fréquence de cette plaie sociale dans la Babylone moderne[84] », il écrit à propos de Paris :

> Centre de la civilisation du monde entier, comme autrefois Athènes et Rome [Paris] est devenue le réceptacle de tous les vices enfantés par les civilisations anciennes avec les raffinements imaginés par le positivisme actuel[85]

Mais précisément quelle est la réalité géographique de l'homosexualité parisienne ? Deux types de lieux de sociabilité homosexuelle[86] peuvent être distingués : d'abord, les lieux de plein air, par essence ouverts et publics, donc potentiellement mixtes, qui pré-existent aux transformations urbaines du Second Empire ; puis, les lieux commerciaux, clos et semi-privés, les règlements administratifs s'y appliquant, notamment en matière de mœurs, de débits de boissons ou encore d'autorisation de diffusion musicale, contrairement aux domiciles particuliers, strictement privés. Ces lieux commerciaux ont, en partie, profité des transformations urbaines ordonnées par le baron Haussmann. Les lieux de sociabilité homosexuelle peuvent aussi être divisés entre lieux à vocation sexuelle – qu'il s'agisse de « prestations » sexuelles moyennant finance ou rémunération en nature, c'est-à-dire de prostitution, ou de l'assouvissement de désirs sexuels sans rapport quelconque à un paiement en argent ou en nature –, et lieux de rencontres, d'échanges, de dialogues, de convivialité. Aussi il est évident que ces catégories s'entrecroisent. Le bar défini comme le « facteur déterminant de l'apparition d'une sociabilité populaire et urbaine spécifique [...] institution centrale dans la constitution de l'identité collective homosexuelle[87] », peut être à la fois un lieu de « consommation sexuelle » et un lieu de convivialité homosexuelle. Enfin, une étude de la réalité géographique de l'homosexualité masculine parisienne ne peut être totalement exhaustive, dans la mesure où la police des mœurs choisit plus ou moins arbitrairement les lieux qu'elle surveille, et que la littérature, quant à elle, n'est nullement tenue de retranscrire la stricte vérité[88], même s'il faut garder à l'esprit le souci de réalisme revendiqué par le mouvement naturaliste notamment, qui a beaucoup évoqué les homosexualités. Aussi, peut-être, tous les parcs et jardins de Paris ont-ils, un jour ou une nuit, abrité des relations sexuelles entre

---

[84] Pierre GARNIER, *Hygiène de la génération. La stérilité humaine et l'hermaphrodisme*, Paris, Garnier frères, 1883, p. 79.
[85] Pierre GARNIER, *Hygiène de la génération. Onanisme, seul et à deux, sous toutes ses formes et leurs conséquences*, Paris, Garnier frères, 1896 (1888), p. 482.
[86] Il s'agit à la fois d'homosexualité et de prostitution masculines.
[87] Pierre-Olivier de BUSSCHER, « Bars », *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, sous la direction de Didier ERIBON, Paris, Larousse, 2003, pp. 59-60.
[88] Les deux sources principales sont ici les archives de police et la littérature.

hommes ? Peut-être même certains bars, restaurants ou clubs de nuit dits hétérosexuels[89] ? Pour ma part, je m'en suis tenu aux lieux fréquentés ostensiblement[90] et régulièrement par les homosexuels et les prostitués. L'on constate alors qu'ils sont concentrés dans certains quartiers de Paris. Ce phénomène est particulièrement vrai pour les lieux commerciaux, la date d'édification des lieux de plein air étant souvent beaucoup plus ancienne et la décision de leur implantation à tel ou tel endroit ne relevant nullement des homosexuels eux-mêmes.

Où vivent les homosexuels parisiens ?

Il en est de même pour les lieux de résidence, manifestement concentrés dans certains quartiers de Paris[91]. Ainsi, sur la période 1870-1918, le 9^{e} arrondissement est l'arrondissement « le plus homosexuel » (15 % des adresses relevées), puis viennent les 2^{e}, 4^{e} et 8^{e} arrondissements (10 %), les 1er, 3^{e}, 6^{e}, 10^{e} et 16^{e} arrondissements (6 %), les 11^{e}, 14^{e} et 17^{e} arrondissements (5 %), puis, par ordre décroissant, les 18^{e}, 5^{e}, 7^{e}, 15^{e} et 19^{e} arrondissements. Les 12^{e}, 13^{e} et 20^{e} arrondissements ne sont jamais mentionnés[92]. Le reste du département de la Seine[93] et le département de la Seine-et-Oise[94] représentent un peu plus de 3 % des lieux de résidence des homosexuels parisiens, avec une sur-représentation nette de la proche banlieue Ouest. Les homosexuels se concentrent ainsi dans

---

[89] Il est important de noter que le concept d'« hétérosexualité » n'a pas réellement de sens au XIX^{e} siècle. D'abord, l'on s'exprime plus en terme de genre que d'orientation sexuelle ; ensuite, l'« hétérosexualité » est *de facto* une norme sociale et sexuelle que très peu remettent en cause. Du reste, l'« hétérosexualité » et l'homosexualité sont des créations médicales de la fin du XIX^{e} siècle afin de conceptualiser les pratiques sexuelles humaines. Voir Jonathan Ned KATZ, *L'invention de l'hétérosexualité*, Paris, EPEL, 2001 (1995). Voir également Claude COUROUVE, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, Payot, 1985, pp. 124-128.

[90] Au sens où les archives policières, la littérature ou encore la presse en ont eu connaissance.

[91] Il s'agit de statistiques que j'ai réalisées en prenant toutes les adresses personnelles des individus arrêtés ou surveillés (119 individus) par la police des mœurs, sur la période 1870-1918, d'après les séries BA 1690, BM1 et BM2, CB 7.37, CB 7.38, DA 221 et DA 230 des APP. J'ai exclu le registre BB6 « Pédérastes et divers » qui aurait faussé ces statistiques, dans la mesure où d'abord la période qu'il couvre est très limitée (1873-1879), ensuite parce que le nombre d'individus arrêtés, dont l'adresse personnelle est mentionnée, s'élève à presque 1.000 alors que j'en ai trouvé seulement 119 dans toutes les autres séries confondues.

[92] Ces statistiques doivent être lues avec prudence. Il ne s'agit nullement d'en conclure qu'aucun homosexuel n'a habité le 12^{e} arrondissement à la Belle Epoque par exemple, mais d'y lire simplement de grandes tendances géographiques, qui ne pourront jamais rétablir une vérité parfaite.

[93] Aujourd'hui, ce sont *grosso modo* les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

[94] Aujourd'hui, ce sont *grosso modo* les départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

des quartiers aisés ou mixtes[95], comme le Palais Royal (1er arrondissement), les Grands Boulevards (2e et 9e arrondissements), la Bourse (2e arrondissement), l'Hôtel de Ville (4e arrondissement), autour du boulevard Saint-Germain (côté 6e arrondissement), dans le quartier Rochechouart (9e arrondissement), près du Faubourg Montmartre (9e arrondissement), du côté des places de l'Opéra et la Madeleine (2e, 8e et 9e arrondissements) ou encore de l'Etoile (8e, 16e et 17e arrondissements), ainsi que dans le quartier Montparnasse (14e et 15e arrondissements) – très à la mode à la Belle Epoque. Certains vivent également dans des quartiers populaires, comme aux alentours des Halles (1er arrondissement), des gares de l'Est et du Nord (10e arrondissement), de la place de la République (3e et 11e arrondissements) ou encore des Batignolles (17e arrondissement). Cependant aucun des quartiers les plus pauvres de Paris[96] n'est ici représenté. A titre de comparaison, l'historien William A. Peniston[97] a également fait une statistique des lieux d'habitation à partir d'un échantillon d'une trentaine d'homosexuels arrêtés[98], en 1874, par la police lors d'un bal chez un marchand de vins du boulevard Morland[99] (4e arrondissement) : la plupart vivent sur la rive droite de la Seine, notamment autour du Louvre (1er arrondissement), de l'Hôtel de Ville (4e arrondissement) mais aussi dans les 11e et 12e arrondissements – quartiers traditionnellement ouvriers ; trois seulement vivent rive gauche, plus précisément dans le 5e arrondissement. La prépondérance de la rive droite est ainsi très nette, aussi bien dans les années

[95] Christophe CHARLE, *Paris « fin de siècle ». Culture et politique*, Paris, Seuil, 1998, p. 84.

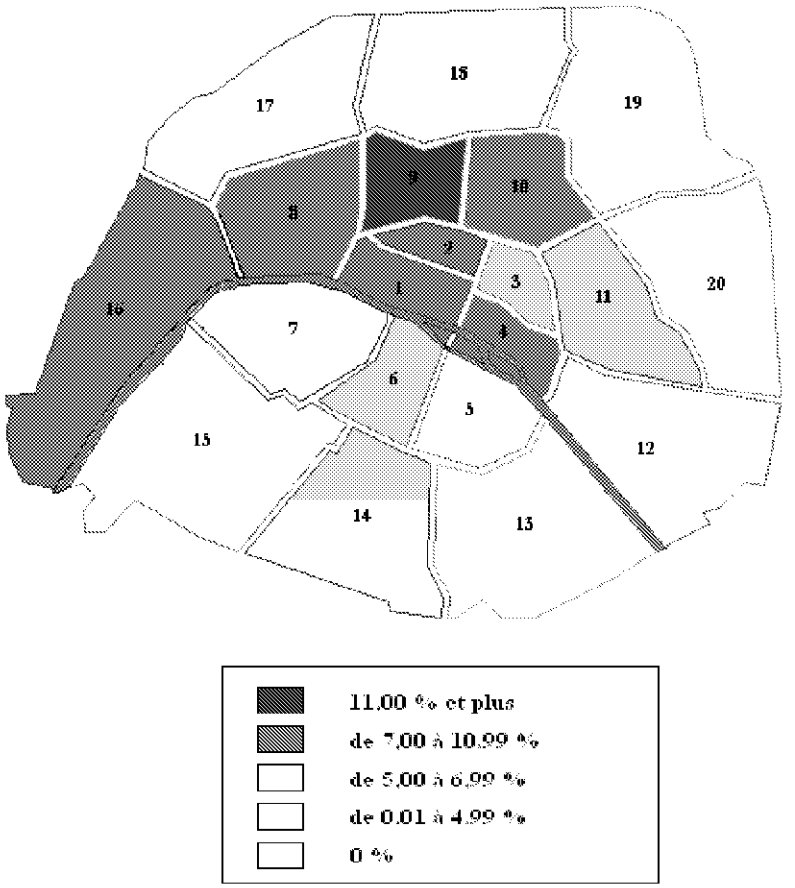
[96] *Ibid.* Christophe CHARLE évoque parmi les quartiers les plus pauvres de Paris : Gare, Maison Blanche (13e), Santé (14e), Grenelle, Javel, (15e), La Villette, Amérique, Combat (19e), Belleville, Saint-Fargeau, Père-Lachaise, Charonne (20e).

[97] William A. PENISTON, « Pederasts, Prostitutes and Pickpockets in Paris of the 1870's », *Homosexuality in French History and Culture*, dir. Jeffrey MERRICK, Michael SIBALIS, pp. 169-187 ; « Love and Death in Gay Paris. Homosexuality and Criminality in the 1870's », *Homosexuality in Modern France*, dir. Jeffrey MERRICK, Bryant T. RAGAN Jr., pp. 128-145. Il s'agit de deux articles que William A. PENISTON a écrits, après avoir soutenu sa thèse en 1997 à l'Université de Rochester (Etats-Unis) sur le sujet suivant : *Pederasts ans Others : A Social History of Male Homosexuals in the Early Years French Third Republic*. Il a travaillé sur le registre BB6 « Pédérastes et divers » de la Préfecture de police de Paris : ce registre comprend les nom, adresse, activité, âge, détails personnels des homosexuels arrêtés par la police des mœurs à Paris entre 1873 et 1879 (939 individus), ainsi que la date, l'heure et le lieu d'arrestation, la situation dans laquelle ils ont été appréhendés. Il est également mentionné les peines de prison et/ou d'amende auxquelles les homosexuels arrêtés ont été condamnés. Cf. la parution récente de sa thèse : William A. PENISTON, *Pederasts and Others. Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth Century Paris*, New York, Harrington Park Press, octobre 2004, 219 p.

[98] William A. PENISTON, « Love and Death in Gay Paris… », *op. cit.*, pp. 128-145. D'après le registre BB6 « Pédérastes et divers », n° 208-238.

[99] Peut-être est-ce le même établissement que celui que FLEVY D'URVILLE évoque, dans les années 1870 : un « marchand de vins, situé rue de l'Ile-Louviers » [aujourd'hui, rue Schomberg (4e arrondissement), entre le boulevard Morland et les quais de Seine] chez qui des homosexuels « se réunissent tous les dimanches soir, au nombre de quatre-vingts au moins », *Les Ordures de Paris*, Paris, Sartorius, 1874, p. 127.

1870 qu'à la Belle Epoque[100]. Les 1er et 4e arrondissements attirent toujours autant les homosexuels en 1900 que dans les années 1870, alors que de nouveaux quartiers homosexuels apparaissent à la Belle Epoque : les 2e, 8e et 9e arrondissements rassemblent à eux seuls plus du tiers des adresses d'habitation.



Lieux de résidence des homosexuels (1870-1918)
(en % habitant l'arrondissement parmi le nombre total d'homosexuels surveillés et/ou arrêtés par la police).

[100] 85 % des homosexuels et prostitués arrêtés vivent rive droite selon mes propres statistiques alors que selon William A. PENISTON, ce sont 90 % d'entre eux qui vivent rive droite.

Les bois, jardins & parcs.

Les lieux de plein air existaient avant les travaux d'Haussmann, et la ville pré-haussmanienne en a sans doute même favorisé le développement, dans la mesure où, moins éclairée et moins aérée que ne l'est Paris sous la III^e^ République, elle n'a certainement pas facilité les surveillances et les interventions policières[101], notamment en matière de mœurs. A l'inverse, le Paris d'après Haussmann – les travaux du Préfet de la Seine ayant été poursuivis sous la III^e^ République – se voit doter de larges voies et d'éclairages publics, facilitant ainsi la répression de toute rébellion à l'ordre établi, qu'il s'agisse de mœurs (prostitutions, homosexualités) ou de politique (anarchisme, grèves)[102]. Ces bouleversements urbains obligent *de facto* les homosexuels et les prostitués à délaisser – en partie – l'espace public pour investir des lieux privés ou semi-privés. Pour autant, si les lieux commerciaux se développent réellement à la Belle Epoque, créant ainsi une réelle *subculture* homosexuelle à Paris[103] – et c'est ici que réside la nouveauté par rapport aux décennies précédentes –, les lieux de plein air ne disparaissent pas pour autant, même s'ils sont moins fréquentés à la Belle Epoque qu'ils ne l'étaient dans la première moitié du XIX^e^ siècle[104]. Parmi les lieux de plein air, se trouvent ainsi des bois, des parcs, des jardins et des squares, des galeries et des passages, mais aussi des petites rues et des quais sombres, de vastes places et des boulevards éclairés, ainsi que des urinoirs publics. Notons, sur la carte ci-après, l'évidente continuité des parcs et jardins suivants, du Sud au Nord de Paris : le Champ de Mars, les Invalides, les Champs-Elysées, les Tuileries, le Louvre et le Palais Royal. Ils se situent tous dans le prolongement les uns des autres. Il est très probable que les homosexuels, après la « tournée » des bars des 2^e^ et 9^e^ arrondissements[105], se rendent au Palais Royal, puis aux Tuileries et au Louvre ou encore sur la place de la Concorde et aux Champs-Elysées, avant de traverser la Seine pour se

---

[101] Maurice AGULHON dir., *La ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, tome IV de l'*Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, 1998 (1983) ; Karen BOWIE dir., *op. cit.*, pp. 231-241.

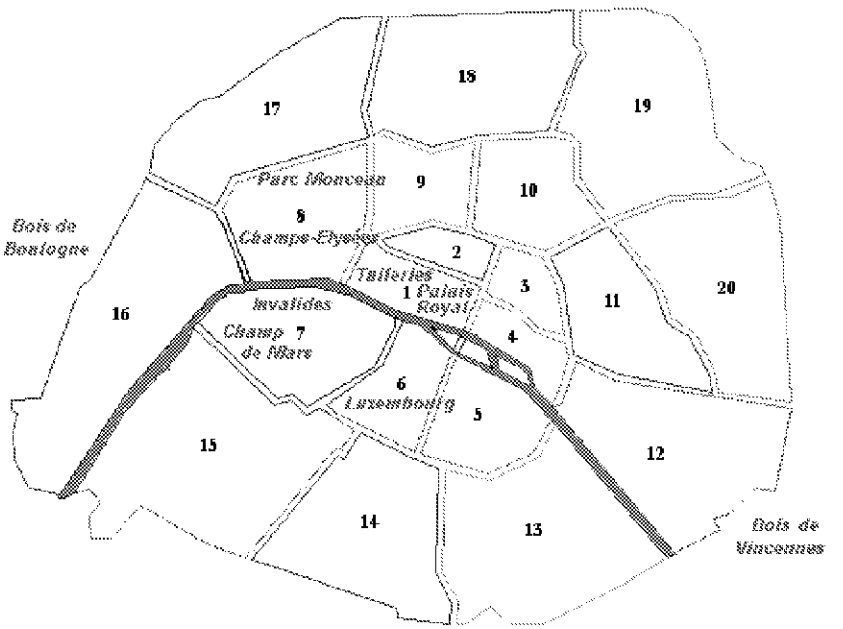
[102] *Ibid.*

[103] Le terme me paraît plus opportun que le terme français de « sous-culture » qui a une connotation éminemment péjorative. Arnaud LERCH en donne une définition : « Le terme renvoie à un ensemble plus ou moins homogène de comportements et de références partagés par un groupe social dans une culture donnée. Une *subculture* offre des possibilités d'identification individuelle et collective à travers l'expression et le partage de styles de vie, de normes, de codes culturels propres au groupe... », *Dictionnaire des cultures...*, *op. cit.*, p. 450. Le terme *subculture* est moins figé et moins connoté que le terme de « communauté » qui, de toute façon, semble ici tout à fait impropre.

[104] William A. PENISTON, « Pederasts, Prostitutes and Pickpockets...», *op. cit.*, pp. 169-187 ; « Love and Death in Gay Paris...», *op. cit.*, pp. 128-145.

[105] L'on constatera, plus loin dans cette partie, qu'à la Belle Epoque le 2^e^ et le 9^e^ sont les arrondissements les mieux pourvus en établissements commerciaux homosexuels

retrouver aux Invalides et enfin à l'Ecole militaire et sur le Champ de Mars, pour y faire des rencontres amicales ou amoureuses et/ou pour « consommer sexuellement ».



Bois, jardins et parcs (1870-1918)
Principaux lieux de plein air fréquentés par les homosexuels[106]

[106] Il s'agit d'une carte réalisée en prenant tous les bois, jardins et parcs cités dans les APP d'après les séries BA 1690, BB6, BM1 et BM2, DA 221 et DA 230, sur la période 1870-1918.

Les Champs-Elysées[107] s'imposent alors comme le lieu de plein air « le plus homosexuel » de Paris sur la période 1870-1918[108]. Situés dans un quartier « grand bourgeois[109] », ils sont un des lieux de promenade favoris de la haute société parisienne ; ce qui a pour conséquence d'attirer les prostitué-e-s en quête de riches clients dans ce que le policier Louis Canler (1797-1865) appelle « ce vaste quartier peuplé de millionnaires[110] ». Leur forte fréquentation permet de passer plus facilement inaperçu que dans tout autre lieu[111], en même temps qu'elle facilite les rencontres entre hommes. Les vastes jardins – presque quinze hectares – servent souvent de lieu de « consommation sexuelle » immédiate, à l'abri derrière des bosquets ou auprès d'un bâtiment public. Dans les années 1880, les écrivains Henri d'Argis[112] et Pierre Delcourt[113] mentionnent l'existence d'un « arbre d'Amour », près du fameux café-concert[114] des *Ambassadeurs*, dont les environs seraient devenus le quartier général des homosexuels dans cet endroit de Paris[115] et où l'on croiserait des « apaches »[116]

---

[107] Je mentionnerai très fréquemment les Champs-Elysées. Il s'agit non pas de l'avenue des Champs-Elysées, mais de la partie boisée, de part et d'autre de cette même avenue, de la place de la Concorde au Rond-Point des Champs-Elysées et du Cours la Reine à l'avenue Gabriel.

[108] APP : séries BM2 n° 60, DA 221, DA 230, BB6 ; Henri d'ARGIS, *Sodome*, Paris, Piaget, 1888 ; Louis CANLER, *Mémoires de Canler. Ancien chef du Service de sûreté*, Paris, Mercure de France, 1968 (1862), pp. 269 et 288-289 ; François CARLIER, *op. cit.*, pp. 306, 329 et 432 ; Pierre DELCOURT, *Le vice à Paris*, Paris, Piaget, 1888, pp. 285 et 295 ; Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Les Victimes de la Débauche*, tome IX des *Derniers scandales de Paris*, Paris, Fayard, 1898-1900 ; Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*

[109] Christophe CHARLE, *op. cit.*, p. 84.

[110] Louis CANLER, *op. cit.*, p. 269, faisant particulièrement référence au Faubourg Saint-Honoré (8e arrondissement).

[111] Ainsi le chroniqueur au *Figaro* Alfred DELVAU (1825-1867) évoque « cent mille personnes dans ce large espace compris entre la place de la Concorde et l'Arc de Triomphe d'une part, et, de l'autre, entre le faubourg Saint-Honoré et la Seine [...] » et affirme qu'il y en a entre le double et le quadruple les « jours de fêtes ou de réjouissances », *Les plaisirs de Paris. Guide pratique et illustré*, Paris, Faure, 1867, p. 26.

[112] Henri d'ARGIS, *op. cit.*, p. 199.

[113] Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 285.

[114] En effet, jusqu'à la Première Guerre mondiale, les cafés-concerts et les guinguettes sont les spectacles populaires préférés des Parisien-ne-s.

[115] Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 285.

[116] Synonyme de « voyou », le terme « apache » vient de ce que les romans d'Indiens connaissent un grand succès en France, notamment ceux de Gustave AIMARD et de Gabriel FERRY. A l'époque des dernières guerres indiennes, aux Etats-Unis d'Amérique, menées dans les années 1880 entre autres contre les tribus de Geronimo, cette littérature popularise le cliché de l'Indien cruel, rebelle à toute civilisation, incarnant le paroxysme de la barbarie. Cela explique l'assimilation jeunesse délinquante/Indiens dans la presse française de la Belle Epoque : au centre d'un débat sur l'insécurité très à la mode dans les années 1900, les « apaches » pourraient être décrits comme de jeunes hommes ou garçons d'origine populaire, délinquants ou criminels, en marge de la société, parfois souteneurs (comme celui décrit par Philippe ARTIERES dans *Drôle d'oiseau. Autobiographie d'un voyou à la Belle Epoque*, Paris, Imago, 1998), parfois eux-mêmes prostitués. Voir aussi l'article de Martine KALUSZYNSKI, « De l'Apache au Sauvageon.

errant, facilement reconnaissables à leur visage imberbe – à une époque où les canons de la virilité imposent le port de la barbe et/ou de la moustache[117] – et à leur déhanchement. François Carlier évoque lui aussi les Champs-Elysées[118], objet d'une surveillance quasi-quotidienne de 1870 à 1904 de la part de la police des mœurs[119]. Ainsi, jour et nuit, les Champs-Elysées sont le lieu d'une vie homosexuelle trépidante : les bosquets[120], les cafés-concerts[121] – dont le fameux *Alcazar* mais aussi les *Café du Pavillon de l'Horloge* et *Café du Pavillon de la Seine* –, les théâtres de Guignols[122] et autres lieux de distraction (notamment l'hippodrome[123] *Le Cirque d'Eté*[124]), les avenues et allées – notamment l'avenue Gabriel[125], près du Palais de l'Elysée[126], ou encore le Cours la Reine[127], en bord de Seine –, les places, notamment la place de la Concorde[128], et même les brasseries et crèmeries où se réunissent de jeunes prostitués les jours pluvieux[129]. L'on trouve ainsi aux Champs-Elysées des homosexuels un peu partout mais aussi beaucoup de prostitué-e-s[130] – ce qui ne semble pas être le cas du Palais Royal[131], ou dans une proportion moindre –,

---

L'enfance délinquance. Un enjeu républicain », *Informations Sociales*, n° 84, 2000, pp. 12-17 ; ainsi que les articles de Jean-Jacques YVOREL, « De Delacroix à Poulbot. L'image du gamin de Paris », et de Dominique KALIFA, « Archéologie de l'Apachisme. Les représentations de Peaux-Rouges dans la France du XIX[e] siècle », dossier « Images de l'enfance et de la jeunesse « irrégulières » », *Le Temps de l'histoire*, n° 4, juin 2002.

[117] George L. MOSSE, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville, 1997 (1996), pp. 92-106. Il faut également noter qu'un rapport de police (APP série BM2 n° 15) du 16 mai 1905 évoque « le débit de boissons situé 16 quai de l'Hôtel de Ville [...] fréquenté en grande partie par des compatriotes du nommé Février qui l'ont suivi dans son nouvel établissement ; **ceux-ci pour la plupart domestiques (valets de chambre, cochers, etc.) ont en raison de leur profession la face rasée ce qui a pu faire supposer aux voisins qu'ils avaient devant eux des gens de mœurs inavouables** » [je surligne].

[118] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 306 et 432.

[119] APP : série BM2 n° 60.

[120] Notamment les massifs du carré Marigny près de l'avenue Gabriel : APP série BM2 n° 60. François CARLIER mentionne pour sa part tous les bosquets des Champs-Elysées : *op. cit.*, p. 329.

[121] APP : séries BM2 n° 60, DA 230 ; François CARLIER, *op. cit.*, pp. 310 et 360.

[122] APP : séries BM2 n° 60, DA 221 (« Marionnettes »), DA 230.

[123] Un hippodrome n'est alors pas un champ de courses mais une sorte de cirque où se donnent des spectacles équestres et toutes sortes de spectacles populaires. La rue du Cirque se trouve au Nord du carré Marigny (8[e] arrondissement).

[124] APP : série BM2 n° 60.

[125] APP : séries BB6, BM2 n° 60 ; Henri d'ARGIS, *op. cit.*, p. 199 ; François CARLIER, *op. cit.*, p. 388.

[126] Siège définitif de la Présidence de la République française depuis septembre 1874.

[127] Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 295.

[128] Louis CANLER, *op. cit.*, pp. 269 et 288-289.

[129] APP : série DA 230 document n° 389. Lettre anonyme du 21 août 1876 adressée au Préfet de police.

[130] APP : série BM2 n° 60.

[131] APP : série BB6.

ceux-ci venant dans l'espoir d'y trouver la satisfaction quasi-immédiate de leurs désirs sexuels, ceux/celles-là pour y rencontrer de riches clients. Les urinoirs dans et autour des Champs-Elysées sont également très visités[132] : avenue Montaigne[133], au port de la Concorde[134] dans les années 1870-1880, avenue Gabriel[135] en 1870 comme à la Belle Epoque, près du Grand Palais des Beaux Arts[136] et entre le Palais de l'Industrie et l'allée d'Antin[137], c'est-à-dire sur l'avenue Victor Emmanuel II[138]. En dépit de leur position dominante dans la vie homosexuelle parisienne, les Champs-Elysées n'ont pas complètement évincé d'autres lieux de rencontre et/ou de prostitution homosexuels plus anciens, même si les statistiques réalisées à partir du registre de police BB6[139] (1873-1879) révèlent que les Champs-Elysées rassemblent plus de 25 % des arrestations d'homosexuels alors que le parc Monceau n'en représente que 2 %, le Palais Royal 2 %, le bois de Vincennes 0,6 %, les Tuileries 0,3 % et le Luxembourg 0,2 %[140].

Ainsi les jardins du Palais Royal[141], d'environ deux hectares, agrémentés de galeries et de boutiques, assidûment visités depuis 1780[142], restent fréquentés mais en fonction des aléas climatiques, les beaux jours étant réservés aux Champs-Elysées, alors que le Palais Royal et ses galeries sont investis par les homosexuels les jours pluvieux[143]. Ceci étant, le Palais Royal semble tomber de plus en plus en désuétude, en dépit de l'évocation du lieu, notamment de la galerie d'Orléans, du péristyle Montpensier ou encore des

---

[132] APP : séries BM2 n°60, DA 221, DA 230. La littérature aussi mentionne ces urinoirs : Henri d'ARGIS, *op. cit.*, p. 227 ; Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Les Victimes de la Débauche...*, *op. cit.*, p. 11.

[133] APP : séries BB6, DA 230.

[134] APP : série DA 230 document n° 299.

[135] APP : séries DA 221, DA 230, BB6, BM2 n°60, ceux notamment situés près du très chic restaurant *Laurent* situé au 41 avenue Gabriel.

[136] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 119. Aujourd'hui : Grand Palais. Monument édifié, entre 1897 et 1900, pour l'Exposition universelle à la gloire des Arts.

[137] APP : série BM2 n° 60.

[138] Aujourd'hui, respectivement, le Palais de la Découverte, l'impasse d'Antin et l'avenue Franklin Delano Roosevelt.

[139] Statistiques de William A. PENISTON d'après les APP : série BB6. Cf. *supra*. Il convient de préciser ici qu'à chaque fois que je cite des statistiques réalisées à partir de la série BB6 « Pédérastes et divers » (APP), il s'agit de celles de William A. PENISTON, et non des miennes. Je les utilise à titre de comparaison avec mes propres statistiques, William A. PENISTON ayant exclusivement étudié la période 1873-1879.

[140] William A. PENISTON, « Pederasts, Prostitutes and Pickpockets...», *op. cit.*, pp. 169-187 ; « Love and Death in Gay Paris...», *op. cit.*, pp. 128-145.

[141] Le Palais Royal est depuis les débuts de la III[e] République le siège du Conseil d'Etat, qui occupe le Palais lui-même, autour duquel sont disposés les jardins et galeries.

[142] Michael D. SIBALIS, « The Palais Royal and the Homosexual Subculture of Nineteenth-Century Paris », *Homosexuality in French History and Culture*, dir. Jeffrey MERRICK, Michael SIBALIS, p. 117.

[143] APP : série BM2 n° 32. Rapport de police du 10 août 1875.

bancs des jardins, par de multiples observateurs sociaux[144], ainsi que par des rapports de police[145] ou par la presse[146].

Il en est de même pour le jardin des Tuileries[147], d'une trentaine d'hectares, ainsi que, dans son prolongement, des cours et jardins du Louvre, d'une trentaine d'hectares également, c'est-à-dire la zone allant de la place de la Concorde à la place Saint-Germain l'Auxerrois[148], délimitée au Nord par la rue de Rivoli et au Sud par les quais de Seine.

Le jardin[149] du Palais du Luxembourg[150], d'une vingtaine d'hectares, et les massifs du Champ de Mars[151] – d'une vingtaine d'hectares également, entre la Tour Eiffel[152] et l'Ecole militaire – et des Invalides, quelques cinq hectares autour de l'Hôtel des Invalides[153], dans le prolongement des Champs-Elysées par le Pont Alexandre III[154], sont les seuls parcs et jardins de la rive gauche[155] fréquentés par les homosexuels. D'une manière globale, les alentours de l'Ecole militaire, des Invalides et du Champ de Mars[156], dans les années 1910, sont très fréquentés, notamment l'avenue de Breteuil et la place Fontenoy qui sont des lieux de rencontre et de prostitution militaires. Des auteurs rapportent également que les urinoirs, dans ce quartier de Paris, sont très courus, entre autres par l'écrivain Robert de Montesquiou (1855-1921), adepte de jeunes soldats, lequel aurait d'ailleurs inspiré à Marcel Proust (1871-1922) le personnage du baron de

---

[144] Henri d'ARGIS, *op. cit.*, p. 200 ; Louis CANLER, *op. cit.*, qui évoque les prostitués de la galerie d'Orléans, qu'il nomme les « persilleuses » ; François CARLIER, *op. cit.*, pp. 431-432 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 289.

[145] APP : séries DA 221, DA 230, BB6, BM2 n° 32.

[146] *La Gazette des tribunaux* du 18 juin 1876, p. 1228, « affaire des bains du Gymnase ».

[147] APP : séries BB6, BM2 n° 60, DA 230 ; Henri d'ARGIS, *op. cit.*, p. 200 ; François CARLIER, *op. cit.*, p. 433 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 289.

[148] APP : série BM2 n° 60. Rapport de police du 7 mars 1879.

[149] APP : série BB6 ; *L'Eclair* du 22/03/1904 et *Le Journal* du 23/03/1904 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 289 ; Marc-André RAFFALOVICH, « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin », *op. cit.*, pp. 926-936 ; tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, pp. 182-185, pp. 411-414 ; « A propos du syndicat des uranistes », tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, pp. 283-286.

En revanche, le Luxembourg n'est pas mentionné dans la série BM2 comme étant « fréquenté par des pédérastes ». Il n'existe aucun dossier dans cette série concernant ce lieu, ce qui pourrait sous-entendre que sa fréquentation à la Belle Epoque est relativement limitée.

[150] Le Palais du Luxembourg est depuis la III[e] République le siège de la seconde chambre du Parlement français, le Sénat.

[151] APP : archives inédites citées par Jeanine HUAS, *L'homosexualité au temps de Proust*, Dinard, Danclau, 1992, p. 26.

[152] Construite entre 1887 et 1889 pour l'Exposition universelle de 1889.

[153] Ancien hôpital, les Invalides deviennent le musée historique de l'Armée à la Belle Epoque.

[154] Pont inauguré en 1900 lors de l'Exposition universelle, pour sceller l'amitié franco-russe.

[155] Par exemple, le jardin des Plantes (5[e] arrondissement) n'est pas mentionné dans la série BM2 comme étant « fréquenté par des pédérastes ». Pourtant il existe un dossier (APP : série BM2 n° 14).

[156] APP : série BM2 n° 28.

Charlus[157] ; d'autres évoquent le maréchal Hubert Lyautey[158] (1854-1934). Notons ici que si la prostitution – militaire – semble être très courante du côté des Invalides et du Champ de Mars, notamment en raison de la présence de nombreux soldats dans le quartier, elle semble quasi-inexistante au jardin du Luxembourg, le quartier étant très résidentiel et beaucoup moins animé que ne le sont les Champs-Elysées par exemple.

Par ailleurs, depuis les travaux d'Haussmann, sont apparus de nouveaux lieux de plein air : les bois de Vincennes (12e arrondissement) et de Boulogne (16e arrondissement)[159]. Ce dernier devient un haut-lieu homosexuel[160], en même temps qu'une promenade pour la haute société parisienne. Un rapport de police du 27 novembre 1890 mentionne une plainte contre un homosexuel qui fréquente le bois de Vincennes : « Que de pareils faits [de pédérastie] ne puissent se reproduire et pour que le bois de Vincennes ne devienne pas le repaire des jolis personnages que l'on est entrain de chasser du bois de Boulogne[161] ». François Carlier le mentionne comme lieu homosexuel diurne[162] alors que Gustave Macé (1835-1904), ancien chef de la Sûreté parisienne de 1879 à 1884, évoque une bande de « jeunes prostitués mâles[163] » raflés dans les bois de Boulogne et de Vincennes, qui « sont leurs principaux lieux de rendez-vous[164] », et désormais détenus à la prison de Mazas : « On signale une bande de pédérastes qui se réunirait dans le bois de Vincennes, à l'Eglise Notre-Dame[165] ». Cependant si la police surveille, dès les années 1870, le bois de

---

[157] Jeanine HUAS, *op. cit.*, p. 24.

[158] Christian GURY, *Lyautey-Charlus*, Paris, Kimé, 1998.

[159] Le bois de Boulogne a été acheté, en 1852, par la Ville de Paris et rattaché, en 1929, au 16e arrondissement de Paris, alors que le bois de Vincennes a été rattaché à Paris en 1860. Voir cartographie d'Alfred FIERRO, *op. cit.* ; Jean-Michel DEREX, *Histoire du bois de Boulogne. Le bois du roi et la promenade mondaine de Paris*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; *Id.*, *Histoire du bois de Vincennes. La forêt du roi et le bois du peuple de Paris*, Paris, L'Harmattan, 1997.

[160] APP : série DA 230 ; Gustave MACE, *Mes lundis en prison*, Paris, Charpentier, 1889, pp. 160-161 (« bande de prostitués mâles ») ; Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 111 (« de tels entretenus au volant de leur propre automobile au bois de Boulogne ») ; « Chroniques de l'unisexualité » de Marc-André RAFFALOVICH, parues en 1905 dans *Archives d'Anthropologie Criminelle* (« bande de prostitués ») ; François CARLIER, *op. cit.*, pp. 306, 355-356 et 393 (« le jour »). Le bois de Boulogne est également cité dans les années 1870 – avec des références aux APP – dans « Queer Follies. Effeminacy and Aestheticism in *fin-de-siècle* France. The case of baron d'Adelsward Fersen and Count de Warren », article de Nancy ERBER paru dans *Disorder in the Court. Trials and Sexual Conflict at the Turn of Century*, sous la direction de Nancy ERBER et George ROBB, Londres, MacMillan, 1999, pp. 186-208.
En revanche, le bois de Boulogne n'est pas mentionné dans la série BM2 comme étant « fréquenté par des pédérastes ». Pourtant il existe un dossier (APP : série BM2 n° 42) sur la période allant de 1870 aux années 1940.

[161] APP : série BM2 n° 16. Rapport de police du 27 novembre 1890, suite à une lettre de plainte.

[162] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 306, 355-356 et 393.

[163] Gustave MACE, *Mes lundis...*, *op. cit.*, pp. 160-161.

[164] *Ibid.*

[165] APP : série DA 230 document n° 409. Rapport de police du 19 février 1879.

Vincennes, qui représente 0,6 % des arrestations d'homosexuels entre 1873 à 1879[166], elle n'évoque jamais le bois de Boulogne avant les années 1880[167]. En effet, le bois de Vincennes, objet d'une surveillance policière régulière entre 1875 et 1883[168], dispose d'un régiment d'infanterie ; ceci peut expliquer pourquoi il attire tant les homosexuels qui viennent – sans doute – y chercher des soldats, prostitués ou homosexuels. Ainsi moins fréquentés, moins éclairés, moins surveillés que ne le sont les parcs et jardins ou encore les grandes artères parisiennes, les bois présentent l'avantage d'être de réels lieux d'intimité sexuelle, dont l'on comprend la nécessité en lisant ce qu'écrit François Carlier sur l'outrage public à la pudeur[169] :

> Légalement, la pédérastie est donc chose impunie, qui ne peut tomber sous l'application du Code qu'en raison des circonstances délictueuses dans lesquelles elle a été pratiquée. Si des faits se produisent en présence de témoins, ou dans un lieu accessible au regard, il y aura outrage public à la pudeur[170]

Par ailleurs, l'atmosphère particulièrement champêtre – chaque bois avoisinant une surface de près de mille hectares dont une majeure partie réellement boisée – de ces lieux dans un Paris industrieux et pollué peut aussi justifier cette forte fréquentation. La crainte du harcèlement policier explique également pourquoi les homosexuels et les prostitués recherchent de tels endroits pour avoir des relations sexuelles. Le journaliste et juriste Albert Bataille (1856-1899), éditeur de la revue *Causes criminelles et mondaines* (1881-1898), relate ainsi l'histoire d'un capitaine d'état-major et pianiste de renom Voyer sous le titre « Procès de l'ex-capitaine Voyer »[171], qui, dans le bois de Vincennes, a été pris en flagrant délit d'outrage public à la pudeur avec un soldat-artilleur du fort de Vincennes[172], suite à une longue traque policière[173].

Enfin, même si sa fréquentation n'est pas établie de manière très nette, le Mont-Valérien est signalé dans un rapport de police de 1879[174]. Parc d'une dizaine d'hectares, situé sur la commune de Suresnes (département de la Seine),

---

[166] APP : série BB6. Selon les statistiques de William A. PENISTON.
[167] APP : série DA 230 document n° 420. Rapport de police du 29 juin 1882.
[168] APP : série BM2 n° 16.
[169] L'on analysera les aspects juridiques de la pénalisation – indirecte – de l'homosexualité et de la prostitution masculines dans la troisième partie de cet essai.
[170] François CARLIER, *op. cit.*, p. 277.
[171] Albert BATAILLE, *Causes criminelles et mondaines 1880*, Paris, Dentu, 1881, pp. 150-161.
[172] Je reviens plus en détails sur cette affaire « politique » dans la seconde partie de cet essai.
[173] Sur cette affaire : Christian GURY, *L'Honneur musical d'un capitaine homosexuel en 1880. De Courteline à Proust*, Paris, Kimé, 1999.
[174] APP : série DA 230 documents n° 410 (lettre de dénonciation sans date, février 1879 sans doute) et n° 412 (rapport de police du 24 mars 1879).

il sert d'abord de fort militaire, notamment pendant la Commune, avant de devenir une prison sous la III[e] République.

Par ailleurs, certains lieux de proximité sont également fréquentés par les homosexuels, notamment dans les quartiers où ils habitent. Il en est ainsi des squares[175] des arrondissements centraux de Paris, particulièrement le square des Innocents[176] près des Halles et le square des Arts et Métiers[177] dans le quartier du même nom, qui est lui-même mentionné comme étant un lieu globalement très fréquenté par les homosexuels[178]. Enfin, le parc Monceau[179], d'une dizaine d'hectares, réaménagé dans les années 1860 en jardin public, est également très fréquenté, plus particulièrement son grand urinoir public[180] à la Belle Epoque.

Les urinoirs publics.

En effet, les urinoirs publics sont des lieux très courus par les homosexuels et les prostitués parisiens[181]. Appelés aussi « latrines publiques », « pissotières », « vespasiennes »[182] ou encore « water-closets », l'on en dénombre, à Paris, quelque 500 en 1840, plus de 3.500 en 1893 et presque 4.000 en 1904[183]. Parfaitement adaptés aux relations sexuelles immédiates, ils présentent, en outre, de nombreux avantages qui expliquent leur très forte fréquentation, compte tenu de l'impossibilité de recevoir chez soi pour beaucoup d'homosexuels ou de se rendre dans un garni sans éveiller les soupçons du logeur : d'abord, ils sont disséminés un peu partout dans Paris ; ensuite, leur accès est gratuit ; ce sont par ailleurs des lieux non-mixtes qui offrent un cadre public mais clos – notamment lorsque l'urinoir est doté de cabines individuelles, ce qui permet de limiter le risque de flagrant délit d'outrage public à la pudeur – ; et enfin, ils fournissent en cas de contrôle de police une excuse valable pour y justifier leur présence, comme en témoigne cette main courante de 1917 :

---

[175] APP : série DA 221 document n° 182. Lettre anonyme, sans date, sans doute 1865 ou 1866.

[176] Aujourd'hui, ce square n'existe plus. Il se situe alors – sans doute – près de la rue et de la fontaine des mêmes noms, à deux pas de l'actuel jardin des Halles (1[er] arrondissement).

[177] Aujourd'hui : square Emile-Chautemps (3[e] arrondissement).

[178] APP : série DA 230.

[179] APP : séries BM2 n° 28, BB6.

[180] Interview de René REDON dans Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *Paris gay 1925*, Paris, Presses de la Renaissance, 1981, p. 76.

[181] APP : série DA 230, BB6 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 295 ; Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 148.

[182] Du nom de l'Empereur romain du I[er] siècle de notre ère, Vespasien, qui fit construire les premiers urinoirs publics de l'Empire.

[183] D'après *L'annuaire statistique de la ville de Paris*, cité par Jeanine HUAS, *op. cit.*, pp. 25-26. Le chiffre de 4.000 urinoirs, à la veille de la Première Guerre mondiale, est également avancé par Alfred FIERRO, *op. cit.*, p. 1178.

Outrage public à la pudeur. Goujard et Huguenin sont arrêtés le 7 octobre à 11 heures Bd Poissonnière en face du n° 11 par le gardien de la paix Sclafert (Noël) du 2e arr. qui déclare avoir été prévenu par une dame que 2 individus se masturbaient dans l'urinoir édifié en face l'adresse précitée. Il s'est retourné et a aperçu le geste obscène du caporal [...] qui masturbait le nommé Goujard [...] soldat au 39e régiment d'Infanterie [...] tenant la verge de celui-ci avec sa main gauche [...] Ils reconnaissent tous les deux qu'ils se trouvaient bien dans l'urinoir, l'un à côté de l'autre, mais déclarent ne pas se connaître et ne s'être livré à aucun des faits obscènes mentionnés par le gardien. Confrontés, chacun persiste[184]



Vespasienne à six loges, place de la Bourse, vers 1865.
(Source : http://www.echolalie.org/wiki)

[184] APP : série CB 7.37 n° 626. Main courante du 7e quartier du 2e arrondissement du 07/10/1917 (quartier du Mail).

La « prédilection » pour les toilettes publiques vaut aux homosexuels le surnom de « renifleurs »[185] attribué par François Carlier alors que Henri d'Argis évoque le « sale vice d'urinoir[186] ». Dans les années 1870, 13 % des arrestations sont réalisés aux urinoirs de la Bourse[187], très fréquentés en raison – sans doute – du calme qui règne la nuit dans ce quartier d'affaires qui, au surplus, est très central[188]. D'ailleurs, ils sont toujours signalés dans les années 1880 et à la Belle Epoque[189]. Il est également fait mention des urinoirs des Champs-Elysées[190] qui constituent 10 % des arrestations dans les années 1870. Certains urinoirs de Paris sont particulièrement signalés comme étant des lieux de « consommation sexuelle » et/ou de prostitution, notamment ceux des bords de Seine[191] – près des Tuileries, près du Pont-Neuf, sur les places Saint-Gervais[192] et du Châtelet[193], sur les quais Saint Michel, de la Mégisserie, de Montebello et des Grands Augustins – et ceux des quartiers Pigalle et Montmartre[194], et plus globalement tous ceux du 18e arrondissement au début du XXe siècle, autour des boulevards de Rochechouart et de Clichy, des places Blanche, Pigalle et de Clichy, en particulier autour de l'hippodrome[195], de la rue de La Chapelle qui compte de très nombreux urinoirs fréquentés, jour et nuit, à la fin des années 1910[196]. Il en existe également dans des lieux plus inattendus, comme sur l'avenue de Villiers[197] (17e arrondissement) pendant la Première Guerre mondiale, servant de lieu occasionnel de prostitution. Les urinoirs des gares sont également très courus : gare d'Austerlitz[198] (13e arrondissement) à la Belle

[185] François CARLIER, *op. cit.*, p. 305.
[186] Henri d'ARGIS, *op. cit.*, p. 227.
[187] APP : série BB6.
[188] FLEVY D'URVILLE signale également ce quartier dans les années 1870 : *Les Ordures de* Paris, op. *cit.*, p. 127, notamment un établissement rue Saint-Joseph (2e arrondissement) où se réunissent des domestiques homosexuels très bavards sur les mœurs de leurs maîtres.
[189] Francis CARCO, *Jésus-la-Caille*, Bruxelles, De Kogge, 1943 (1914) ; Ali COFFIGNON, *op. cit.*
[190] APP : série BB6. J'ai évoqué plus haut, dans cette même partie, les urinoirs des Champs-Elysées en détails.
[191] APP : séries BM2 n° 60, DA 230 ; François CARLIER, *op. cit.*, p. 305.
[192] APP : série BM2 n° 15. Lettre anonyme de juillet 1907.
[193] *Ibid.*
[194] APP : série BM2 n° 58 ; interview de Daniel GUERIN dans Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *op. cit.*, p. 48 ; interview de René REDON, *id.*, pp. 76-77 ; Francis CARCO, *op. cit.*
[195] APP : série BM2 n° 58. Un hippodrome n'est alors pas un champ de courses mais une sorte de cirque où se donnent des spectacles équestres et toutes sortes de spectacles populaires. Celui, près de la place de Clichy, à l'angle de la rue Caulaincourt et de la rue Forest, d'une capacité de 8.000 personnes, est inauguré en 1900 et ferme ses portes en 1907.
[196] Interview de René REDON, *op. cit.*, pp. 76-77.
[197] APP : série BA 1690. Rapport de police du 7 février 1917.
[198] APP : série BA 1690. Rapport de police du 28 avril 1919.

Epoque, gare de l'Est et de Strasbourg[199] (10e arrondissement), gare de Vincennes[200] (12e arrondissement) sur la place de la Bastille[201] dans les années 1870-1880. La gare Saint-Lazare[202] (8e arrondissement) est également mentionnée et constitue 2 % des arrestations dans les années 1870[203]. Il faut également signaler quelques urinoirs situés dans les 2e et 9e arrondissements – les deux arrondissements « les plus homosexuels » des débuts de la IIIe République à la Première Guerre mondiale : près de la basilique Notre-Dame des Victoires[204] – à quelques pas du Palais Royal – dans les années 1870-1880, sur le boulevard Poissonnière[205] à la Belle Epoque, et autour du *Grand Hôtel*[206], sur le boulevard des Capucines, fréquenté par de riches touristes étrangers « qui veulent visiter les dessous de Paris[207] ». D'une manière globale, les prostitués « errent » fréquemment du côté des grands hôtels[208] à la Belle Epoque, période durant laquelle Paris est clairement la ville la plus cosmopolite du monde, comme le montrent les travaux de Käthe Schirmacher (1865-1930), écrivaine, journaliste et militante féministe[209]. Par ailleurs, les urinoirs des Halles[210], notamment du côté de la rue des Prouvaires, de la rue de la Tonnellerie[211] et face à l'église Sainte-Eustache (1er arrondissement), font l'objet de multiples

---

[199] APP : série DA 230 document n° 400. Rapport de police du 23 janvier 1877. Aujourd'hui : gare de l'Est.

[200] APP : séries BB6, BM2 n° 42, DA 230.

[201] La gare de Vincennes est située sur la place de la Bastille, côté 12e arrondissement, à l'emplacement de l'actuel Opéra Bastille. Elle relie, rapidement et à moindre coût, Paris à la partie Est du département de la Seine, notamment les bords de Marne, devenus très populaires en raison des guinguettes qui y sont organisées.

[202] En revanche, la gare Saint-Lazare n'est pas mentionnée dans la série BM2 comme étant « fréquentée par des pédérastes ». Pourtant il existe un dossier (APP : série BM2 n° 60) sur la période 1858-1906.

[203] APP : série BB6.

[204] APP : série DA 230 document n° 409. Rapport de police du 19 février 1879.

[205] APP : série CB 7.37 documents n° 549, n° 233, n° 498, n° 626, n° 13, n° 560 (par ordre chronologique).

[206] APP : série DA 230 ; Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 130.

[207] APP : série BM1 n° 12. Rapport de police du 8 septembre 1910.

[208] APP : série BM1 n° 12 ; Henri d'ARGIS, *op. cit.*, p. 200 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, pp. 285 et 289 ; Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 130.

[209] Käthe SCHIRMACHER, *La spécialisation du travail par nationalités à Paris*, Paris, Rousseau, 1908. En 1891, Paris compte 75 étrangers pour 1.000 habitants, contre 24 à Saint-Pétersbourg, 22 à Londres et à Vienne, 11 à Berlin. Les Allemands, Belges, Italiens et Suisses sont de très loin les plus nombreux, mais Paris compte aussi une bonne dizaine de milliers de Russes et d'Anglais, environ 10.000 Luxembourgeois, et presque autant d'Américains du Sud et d'Autrichiens. En revanche, l'on ne dénombre pas plus de mille individus originaires des pays scandinaves, moins de cinq cents Africains et Portugais.

[210] APP : série DA 230 ; François CARLIER, *op. cit.*, pp. 301-304 ; Gustave MACE, *Mes lundis...*, *op. cit.*

[211] Aujourd'hui : rue du Pont-Neuf.

rapports de police. François Carlier mentionne les trous percés dans les cloisons séparant deux cabines individuelles des urinoirs publics des Halles :

> Lorsque les pédérastes eurent pris cet endroit pour lieu de rendez-vous, ils percèrent chacune de ces cloisons de petits trous, qui permettaient aux deux voisins de cellules de commettre entre eux, à travers cette cloison, des outrages publics à la pudeur. Chaque jour, les maçons de la ville bouchaient ces trous ; chaque soir, ces trous étaient percés à nouveau. L'administration prit un parti qu'elle crut héroïque ; elle remplaça les cloisons par des plaques de blindage en fonte. Le premier soir, ce fut une désolation. Ceux qui constatèrent ce changement sortirent de là, la figure hébétée [...] Quinze jours plus tard, les plaques de métal avaient été taraudées, les trous existaient à nouveau, et la cohue antiphysique y venait plus nombreuse que jamais. La fermeture de ces water-closets fut seule capable de mettre fin à ces scandales[212]

Ces « ouvertures dans les cloisons des latrines publiques[213] » sont également l'objet d'un rapport du commissariat de police du quartier des Champs-Elysées en 1862, au sujet des urinoirs du pont de la Concorde :

> Une de ces ouvertures existant dans le mur de refend des latrines de la berge du pont de la Concorde, m'ayant été signalée, j'ai immédiatement envoyé mon garçon de bureau et un de mes inspecteurs, pour en opérer la bouchement, qui a été fait avec du plâtre et du ciment, et ne manquera pas de solidité[214]

Permettant masturbation, fellation et sodomie, le *glory hole*[215], par lequel l'un des partenaires passe son pénis et l'autre son anus ou sa bouche, est ici clairement utilisé pour échapper à un éventuel flagrant délit d'outrage public à la pudeur, caractérisé si des homosexuels devaient être surpris ensemble dans une même cabine. Il peut aussi revêtir une signification strictement sexuelle, dans un rapport de domination/soumission, visant à faire de l'autre un « objet » sexuel. Du reste, il représente clairement une forme de résistance à l'acharnement policier et judiciaire décrit par François Carlier :

> De 1850 à 1870, la répression fut tellement sévère qu'il y eût des moments de véritable panique. La plus violente de toutes fut celle qui se

---

[212] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 304-305.
[213] APP : série DA 230 doc. n° 299. Rapport de police du 27 février 1862.
[214] *Ibid.*
[215] C'est le terme américain utilisé aujourd'hui pour désigner ce type de trous dans les cloisons murales des toilettes publiques ou encore des sex-shops, des saunas gays, etc.

> produisit dans le cours de l'année 1864, et qui dura pendant toute l'année 1865 [...] Cette répression avait été si rigoureuse, que les pédérastes étrangers regagnaient, tous, leurs pays en même temps que certains Français, en assez grand nombre, appartenant à la haute société, quittaient la France pour laisser passer l'orage[216]

Devant l'ampleur du phénomène, dont la réalité reste cependant à démontrer tant elle est difficile à évaluer, le journaliste et écrivain Lucien Descaves[217] (1861-1949) rédige un violent article dans l'un des plus grands quotidiens[218] parisiens de la Belle Epoque *Le Journal*[219] pour dénoncer les actes de débauche qui ont lieu dans les urinoirs de la Capitale.

Les voies publiques (avenues, boulevards, quais et rues) & les lieux publics semi-couverts (arcades et passages).

Les grands boulevards[220], ainsi que les grandes places, de la Bastille[221] à la Concorde[222], en passant par la place de la République[223], de la Madeleine[224] et de l'Opéra[225], ou de plus petites places, comme celle des Arts et Métiers[226] ou des Vosges[227], sont arpentés par les homosexuels et les prostitués, à savoir d'Ouest en Est : les boulevard Haussmann[228], boulevard des Batignolles[229],

---

[216] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 446-447.
[217] L'on évoquera de nouveau cet auteur dans la seconde partie de cet essai. Il a été au centre d'une polémique avec la publication d'un roman antimilitariste.
[218] Dominique LEJEUNE, *La France de la Belle Epoque. 1896-1914*, Paris, Armand Colin, 2002 (1991), pp. 131-133. *Le Journal* est tiré à près d'un million d'exemplaires quotidiennement.
[219] Lucien DESCAVES, « Invertis et pervertis », *Le Journal* du 2 mars 1910.
[220] APP : séries BM1 n° 6 et n° 12, BA 1690 « Notes sur la pédérastie », BM2 n° 37, DA 230 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 289.
[221] Autour de la gare de Vincennes (12e arrondissement) et près du boulevard Bourdon (4e arrondissement) notamment. L'on note également une forte prostitution féminine près des grands magasins d'habillement « Aux Phares de la Bastille » situés 5 et 7 place de la Bastille (4e arrondissement) dont les propriétaires, MM. Cahn et Maus, écrivent plusieurs lettres de plainte à la Préfecture de police (en 1885, 1889 et 1892) pour dénoncer cet état de faits (APP : série BM2 n° 47).
[222] Louis CANLER, *op. cit.*, pp. 317-318 et 322.
[223] APP : séries DA 221, DA 230. Appelée place du Château d'Eau avant 1879.
[224] APP : série BA 1690.
[225] *Ibid.*
[226] APP : série DA 221 document n° 182. Lettre anonyme, sans date, sans doute 1865 ou 1866. Aujourd'hui, cette place n'existe plus ; elle se trouve alors au croisement des actuelles rues Réaumur et de Turbigo.
[227] *Ibid.* Appelée auparavant, place Louis XIII ou place Royale.
[228] APP : série BA 1690.
[229] APP : série BM2 n° 58.

boulevard de la Madeleine[230], boulevard des Capucines[231], boulevard des Italiens[232], boulevard Montmartre[233], boulevard Poissonnière, boulevard de Bonne Nouvelle, boulevard Saint-Denis, boulevard Saint-Martin, boulevard du Temple[234], boulevard Bourdon[235]. Ce dernier – très fréquenté[236] – est surveillé par la police des mœurs de 1829 à 1913 et signalé comme étant à la fois un lieu de « racolage de filles publiques et de pédérastes[237] » en 1878 :

> [Le boulevard Bourdon est la] promenade du soir ordinaire des honnêtes habitans du quartier de l'arsenal et d'une partie de ceux de la rue saint-antoine, des prostituées de la plus vile espèce, ainsi que des pédérastes se livrant presque publiquement aux désordres les plus honteux à la faveur des pierres déposés en cet endroit par suite des travaux du canal[238]

Edward I. Prime-Stevenson (1858-1942), journaliste et écrivain américain, fin observateur de la vie homosexuelle en Europe à la Belle Epoque, sans doute lui-même homosexuel[239], indique, pour sa part, que les parcs, passages, places et rues très fréquentés sont *de facto* des lieux de prostitution masculine[240], laquelle se concentre aussi parfois dans des quartiers peu ou pas fréquentés par les homosexuels à la Belle Epoque, notamment les fortifications et les boulevards extérieurs de Paris[241]. A titre de comparaison, les statistiques d'arrestations des années 1870[242] révèlent que près de 10 % des homosexuels sont arrêtés sur les grands boulevards, que François Carlier mentionne également, ainsi que les passages, comme étant fréquentés principalement la nuit[243].

---

[230] APP : séries BM2 n° 42, BA 1690 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 285.
[231] APP : séries BB6, DA 230 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 285.
[232] APP : séries BM2 n° 38, DA 221.
[233] APP : séries BB6, DA 221.
[234] APP : série DA 221 document n° 182. Lettre anonyme, sans date, sans doute 1865 ou 1866.
[235] APP : série BM2 n° 42 ; Gustave MACE, *Mes lundis..., op. cit.*, pp. 160-161 ; Albert BATAILLE, *Causes criminelles et mondaines 1885*, « Affaire Mielle dit la Belle Nana », Paris, Dentu, 1886, pp. 57-75.
[236] Le rapport du 23 août 1878 (APP : série BM2 n° 42) est ainsi rédigé : « Ces arrestations sont insignifiantes en raison du nombre de pédérastes qui se livrent chaque soir à des actes scandaleux sur le boulevart Bourdon [...] ».
[237] APP : série BM2 n° 42. Rapport de police du 23 août 1878.
[238] *Id.*
[239] Jeffrey WEEKS, *Coming out. Homosexual politics in Britain from the nineteenth century to the present*, Londres, New York, Quartet books, 1991 (1977).
[240] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme..., op. cit.*, p. 130.
[241] Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Le Tartuffe-paillard*, tome VIII des *Derniers scandales de Paris*, Paris, Fayard, 1898-1900, p. 26.
[242] APP : série BB6.
[243] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 355 et 431-432.

En effet, les passages[244] – construits essentiellement entre la Révolution française et le Second Empire – sont encore très fréquentés dans les années 1870 : 8,4 %[245] des homosexuels arrêtés le sont passage Jouffroy[246] (9e arrondissement), 1,8 % passage des Panoramas[247] (2e arrondissement), tous deux débouchant sur le boulevard Montmartre (2e et 9e arrondissements), haut-lieu de rencontre homosexuelle et de prostitution masculine à la fin du XIXe et au début du XXe siècles. Le passage Verdeau[248] (9e arrondissement), dans la continuité des deux passages précédemment cités, débouche sur un autre haut-lieu homosexuel, le Faubourg Montmartre (9e arrondissement). Il en est de même du passage des Princes[249] reliant le boulevard des Italiens (2e et 9e arrondissements) à la rue de Richelieu (2e arrondissement), ainsi que du passage de l'Opéra[250] (2e et 9e arrondissements) – rendu célèbre par le mouvement dadaïste – à proximité de l'ancien Opéra, situé rue Le Peletier (9e arrondissement), dont les ruines[251] sont, d'ailleurs, un autre lieu de rencontre homosexuelle[252], ainsi que des rues avoisinantes[253], notamment celles de Provence, Chauchat et Rossini. Ces lieux sont nettement moins visités à la Belle Epoque qu'ils ne le sont dans les premières années de la IIIe République.

Quant aux arcades, elles déclinent avant même les années 1870, tombant totalement en désuétude dans les années 1880, au profit de nouveaux lieux de plein air, comme les abords des gares[254], les stations d'autobus[255] ou de métropolitain[256]. Ces changements s'expliquent aussi par l'adaptation des modes de vie homosexuels aux méthodes policières : en effet, se trouver en pleine nuit dans une galerie commerciale, dont les boutiques sont toutes fermées, n'est pas particulièrement crédible en cas de contrôle de police, alors qu'il est tout à fait aisé de trouver une justification à sa présence dans une gare,

---

[244] APP : séric DA 230 ; François CARLIER, *op. cit.*, p. 356 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 289.
[245] APP : série BB6.
[246] APP : séries BB6, DA 221 document n° 182 (lettre anonyme, sans date, sans doute 1865 ou 1866).
[247] APP : *ibid.* ; Louis CANLER, *op. cit.*, pp. 317-318 et 322 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 285.
[248] APP : série BM2 n° 37.
[249] Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 285.
[250] Louis CANLER, *op. cit.*, pp. 317-318 et 322. Aujourd'hui, ce passage n'existe plus, il est alors situé au croisement des boulevards Haussmann et des Italiens.
[251] L'ancien Opéra est détruit par un incendie en 1873 alors que la construction de l'Opéra Garnier n'est pas encore achevée. Il est inauguré en 1875, après quatorze années de travaux.
[252] APP : série DA 230 document n° 388. Rapport de police du 21 juin 1876.
[253] APP : série DA 230 documents n° 354 et n° 355. Respectivement lettres anonymes du 4 mars et du 11 février 1869.
[254] Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 288. Ici : les meublés près des gares parisiennes.
[255] APP : série BA 1690. Ici : la station Madeleine Nord/Sud, sur le boulevard de la Madeleine.
[256] Interview de René REDON dans Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *op. cit.*, p. 76.

à un arrêt d'autobus ou dans une station de métropolitain, y compris la nuit. Cependant, compte-tenu de leur situation exceptionnelle – à savoir la proximité du jardin des Tuileries et du Palais Royal, ainsi que de la place de la Concorde – les arcades de la rue de Rivoli continuent encore à être très fréquentées dans les années 1880[257].

Les quais et ponts de Seine[258] sont également très visités, ainsi que leurs urinoirs[259]. Près de 12 %[260] des homosexuels arrêtés dans les années 1870 le sont sur les quais de Seine, du quartier Latin[261] notamment (5e arrondissement), d'ailleurs présenté, par de nombreux rapports de police des années 1870-1880, comme un quartier très homosexuel, particulièrement le boulevard Saint-Michel[262], mais également sur les quais des Invalides et Debilly[263], le Pont Saint-Michel[264] pour la prostitution « bas de gamme »[265], ainsi que sur les quais des Tuileries[266] et de l'Horloge[267] et aux abords du palais de Justice[268], présentés comme étant des lieux de prostitution mais aussi de rendez-vous homosexuels.

Ainsi de François Carlier[269] à Edward I. Prime-Stevenson[270], les tendances en matière de lieux de plein air homosexuels ne semblent pas véritablement bouleversées. Toutefois, la création et le développement de la cinématographie au début du XXe siècle entraînent une forte fréquentation des salles de cinéma dont l'obscurité est propice aux relations sexuelles. Le cinéma *Parisiana*[271] – et son promenoir – situé 27 boulevard Poissonnière (2e arrondissement) deviennent un des plus fameux lieux de rencontres homosexuelles de la Belle Epoque, et supplantent les théâtres et leurs promenoirs[272], comme les *Folies Bergères*[273] où se mêlent encore, sous le

---

[257] Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 289.
[258] APP : séries BB6, DA 230 ; François CARLIER, *op. cit.*, p. 356 ; Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Le Tartuffe-paillard...*, *op. cit.*, p. 26.
[259] Cf. *supra*.
[260] APP : série BB6.
[261] APP : série DA 230.
[262] APP : série DA 230 documents n° 371 et 372.
[263] Louis CANLER, *op. cit.*, pp. 288-289. Aujourd'hui, respectivement quai d'Orsay (7e arrondissement) et avenue de New York (16e arrondissement).
[264] Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 287.
[265] Pour reprendre l'expression de Louis CANLER, *op. cit.*, p. 289.
[266] *Id.*, pp. 288-289.
[267] Francis CARCO, *op. cit.*
[268] APP : série DA 221 document n° 182 (lettre anonyme, sans date, sans doute 1865 ou 1866) ; Ali COFFIGNON, *op. cit.*, p. 350.
[269] Dans les années 1850-1870.
[270] Dans les dernières années de la Belle Epoque.
[271] APP : séries BA 1690, CB 7.37 documents n° 549, n° 233, n° 498, n° 626, n° 13, n° 560 (par ordre chronologique).
[272] APP : séries BM2 n° 7, DA 230.
[273] APP : série BM2 n° 7. Rapport de police du 16 septembre 1877. Les *Folies Bergères* se situent au 32 rue Richer (9e arrondissement) et font l'objet de surveillances policières en 1873 et 1877.

Second Empire, « tantes[274] », prostituées et souteneurs. Les devantures des magasins d'estampes, de gravures et de tableaux[275] des places et grands boulevards parisiens sont également des lieux de rencontres et de prostitution homosexuelles : « On y a remarqué comme toujours une réunion d'individus qui tout en feignant de regarder les gravures se racolaient entr'eux du geste ou de la voix[276] ».

Tous ces lieux de plein air sont situés dans des quartiers « moyen » ou « grand » bourgeois[277]. Ainsi l'homosexualité masculine se trouve clairement dans l'espace public, et plus particulièrement dans l'espace bourgeois ; ce qui n'est pas toujours le cas de la prostitution masculine que l'on retrouve sensiblement dans les mêmes lieux, mais également dans des quartiers plus populaires, voire pauvres, comme les fortifications de Paris et les boulevards extérieurs[278], fréquentés par les seuls prostitués. Le peintre, dessinateur et publicitaire Adolphe Willette[279] (1857-1926), tout comme l'écrivain Francis Carco[280] (1886-1958), racontent le Montmartre (9^{e} et 18^{e} arrondissements) des années 1910, avec ses établissements et ses bars de nuit, tandis que Daniel Guérin[281] (1904-1988), écrivain, journaliste et historien de l'anarchisme, par ailleurs militant gay et anticolonialiste, évoque la « drague facile » à Pigalle à l'extrême fin des années 1910. Francis Carco[282] mentionne également les bars, les bals et les hôtels de Belleville (11^{e} et 20^{e} arrondissements), où se mêlent prostitution et criminalité, alors que Daniel Guérin, qui a également vécu dans ce quartier, rapporte que « le soir, dans les petits restaurants, des gars entre vingt et trente ans, tous célibataires [ne sont] absolument pas froissés si on manifest[e] à leur égard un quelconque désir homosexuel[283] ». Enfin Ali Coffignon[284] comme Marc-André Raffalovich[285] évoquent les débits de vins, les restaurants et les cabarets homosexuels du quartier « pauvre » des Halles[286]. Le

---

[274] Terme utilisé dans la série BM2 n° 7. Il signifie « homosexuel » en argot.
[275] APP : séries DA 221 document n° 182 (lettre anonyme, sans date, sans doute 1865 ou 1866) et DA 230.
[276] APP : série DA 230 document n° 359. Rapport de police du 23 mars 1869.
[277] Christophe CHARLE, *op. cit.*, p. 84.
[278] Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Le Tartuffe-paillard...*, *op. cit.*, p. 26.
[279] Adolphe WILLETTE, *Feu Pierrot*, Paris, Floury, 1919, p. 105.
[280] Francis CARCO, *op. cit.* Egalement mentionné dans les APP : séries BA 1690, BM1 n° 12.
[281] Interview de Daniel GUERIN dans Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *op. cit.*, p. 46.
[282] Francis CARCO, *op. cit.*
[283] Interview de Daniel GUERIN dans Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *op. cit.*, p. 47.
[284] Ali COFFIGNON, *op. cit.*, pp. 347-348.
[285] Marc-André RAFFALOVICH, « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin »..., *op. cit.*, p. 926.
[286] Les Halles ne sont jamais signalées comme étant « fréquentées par des pédérastes » dans la série BM2. Pourtant il existe un dossier général sur les Halles (APP : série BM2 n° 31) sur la période 1895-1906.

qualificatif utilisé par Marc-André Raffalovich est ici à relativiser. Il semblerait plutôt qu'il s'agisse d'un quartier populaire mais certainement pas pauvre[287]. Marc-André Raffalovich[288] mentionne une « rue V... », sans doute la rue Vauvilliers près des Halles centrales[289] (1er arrondissement) où existerait – comme dans le quartier, très pauvre quant à lui, de La Villette[290], où sont installés les abattoirs généraux de Paris – une homosexualité « virile » – moins visible, notamment en raison des clichés physiologiques[291] qui frappent les homosexuels, et donc inconnue des observateurs sociaux ou de la police.

Les lieux commerciaux.

Le phénomène des lieux commerciaux homosexuels n'est pas tout à fait nouveau. Les historien-ne-s Erica-Marie Benabou[292], Maurice Lever[293] et Michel Rey[294] notamment ont montré qu'il y avait déjà au XVIIIe siècle à Paris des établissements dont la clientèle était en partie homosexuelle. La nouveauté réside plutôt, à la Belle Epoque, dans la multiplication de ces établissements et dans leur concentration dans certains quartiers[295], ainsi que dans leur visibilité beaucoup plus nette. Par ailleurs, bon nombre de ces établissements sont spécifiquement homosexuels, contrairement à ce qu'affirme le docteur Naëcke en 1905[296] :

---

[287] Christophe CHARLE, *op. cit.*, p. 84. Cf. la carte de Paris (par quartier) du revenu annuel moyen d'un ménage parisien au début du XXe siècle.

[288] Marc-André RAFFALOVICH, « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin »..., *op. cit.*, p. 926.

[289] Egalement mentionnées dans APP : série DA 221 document n° 182. Lettre anonyme, sans date, sans doute 1865 ou 1866.

[290] Marc-André RAFFALOVICH, « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin »..., *op. cit.*, p. 926. En revanche, La Villette n'est pas mentionnée dans la série BM2 comme étant « fréquentée par des pédérastes ». Pourtant il existe un dossier (APP : série BM2 n° 37).

[291] L'on détaillera les caractéristiques attribuées aux homosexuels par la médecine notamment, dans la troisième partie de cet essai.

[292] Erica-Marie BENABOU, *La Prostitution et la police des mœurs au XVIIIe siècle*, Paris, Perrin, 1987, pp. 180-184.

[293] Maurice LEVER, *Les bûchers de Sodome*, Paris, Fayard, 1985, p. 304.

[294] Michel REY, *Les sodomites parisiens au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire (non publié) sous la direction de Jean-Louis FLANDRIN, Université Paris VIII, 1980.

[295] Ainsi, d'après la série BM2 n° 11, 42 et 43 (APP), l'on retrouve de nombreux établissements homosexuels, ainsi que du racolage homosexuel, rue Godot de Mauroy (9e arrondissement) à la Belle Epoque ; ce qui est confirmé par la dernière gouvernante de Marcel PROUST, Céleste ALBARET (1891-1984), qui dit de cette rue, située près de la Madeleine, qu'elle est « tout un programme ». Cité dans Jeanine HUAS, *op. cit.*, p. 132, d'après les mémoires de Céleste ALBARET, *Monsieur Proust*, Paris, Laffont, 1973.

[296] Dr. NAECKE, « Quelques détails sur les homosexuels de Paris »..., *op. cit.*, pp. 411-412.

> Il n'existe pas, comme à Berlin, des restaurants homosexuels. Dans le *Grand Café*, boulevard de la Madeleine, se rencontrent, ou du moins se rencontraient il y a quelques années, de nombreux homosexuels, mais absolument mêlés à d'autres personnes. Il en est de même de certains autres cafés ou restaurants connus, situés sur de grands boulevards. Ainsi donc des restaurants homosexuels dans le sens berlinois, il n'y en a point.

Le docteur Naëcke, assisté par l'écrivain Marc-André Raffalovich, se sont pourtant immergés dans le « milieu » homosexuel parisien de la Belle Epoque, fait assez rare pour être noté, les conclusions « scientifiques » des médecins, policiers et autres observateurs sociaux relevant généralement du préjugé[297]. Mais force est de constater que tous avancent l'idée selon laquelle l'homosexualité parisienne à la Belle Epoque est *underground*, ce que confirme finalement l'historienne et journaliste Jeanine Huas selon laquelle « les représentants de Sodome y côtoient les gens « normaux » : Paris ne possède pas encore, comme Berlin, de restaurants ou de bars spécialisés[298] ». Cette idée est, en grande partie, erronée et les archives de la Préfecture de police de Paris sont là pour le confirmer. En effet, la plupart des adresses de bars, de restaurants, d'hôtels et meublés, et même de certaines maisons de tolérance – officiellement reconnues par l'Etat et donc censées être hétérosexuelles – que j'ai relevées sont des lieux spécifiquement homosexuels :

> Monsieur le Procureur, je suis allée[299] la semaine dernière dans une maison de tolérance au 68 rue du château d'eau[300] chez Mme Lucienne l'on m'a présenté des jeunes garçons de 17 a 20 ans. je n'y allais pas pour un homme car certes j'ignorais qu'a Paris il existat des bordels d'hommes. Enfin bref l'on ma offert ces jeunes gens pour marcher avec chose que je n'ai pas accepté d'ailleur mais la patronne m'a dit que l'on venait surtout chez elle pour ça enfin je me décidais a prendre un jeune avec une jeune pour faire une partie a trois[301] [...]

L'historien Alain Corbin fait d'ailleurs remarquer que « [...] malgré les règlements, certaines maisons de luxe accueillent aussi les homosexuels ; il

---

[297] *Ibid.* ; Marc-André RAFFALOVICH, « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin », tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, pp. 182-185, pp. 411-414.
[298] Jeanine HUAS, *op. cit.*, p. 24.
[299] Il s'agit en réalité d'un homme – *a priori* « hétérosexuel » – qui écrit une lettre de dénonciation au Procureur de la République en 1916. Le « e » final n'est sans doute qu'une simple faute d'orthographe.
[300] Près de la gare de l'Est et de Strasbourg (10e arrondissement).
[301] APP : série BM1 n° 12. Lettre anonyme datée de 1916.

suffit que ceux-ci renvoient les filles avec lesquelles ils sont montés pour qu'ils puissent s'ébattre seuls et librement dans les chambres prévues pour les « parties carrées ». Lorsqu'un monsieur le réclame, la tenancière envoie chercher un jeune homme de sa connaissance qui acceptera de sodomiser le client[302] ». Ainsi l'*Hôtel du Mont-Blanc* (4e arrondissement), décrit dans un rapport de police de 1895, confirme ce phénomène de non-mixité[303] et de spécificité homosexuelle masculine :

> Le nommé Clément, Armand-Pascal, né à Paris le 1er Octobre 1855, demeure depuis 3 ans, rue des Tournelles, 32, où il exploite un garni composé d'une dizaine de chambres et de 2 cabinets. Cet individu qui est célibataire, ne recevrait jamais de femmes dans son établissement qui est journellement fréquenté par des pédérastes [...] Cet individu ne fréquenterait pas de femmes mais il recevrait fréquemment des jeunes gens chez lui[304]

L'*Hôtel des Bords du Rhin*[305] (9e arrondissement) dispose, en 1904, d'une « clientèle [...] exclusivement masculine et comprend beaucoup de jeunes gens ayant toutes les apparences d'individus s'adonnant à la sodomie[306] ». Il en est de même, en 1913 avec l'*Hôtel de Madrid*[307] (2e arrondissement) :

> [Les surveillances] ont permis de constater qu'il était fréquenté par des individus ayant des allures de pédérastes [...] On n'a remarqué l'entrée dans le dit hôtel d'aucun militaire ni d'aucune femme. Je mentionne que le sieur PAUL passe pour être lui-même un pédéraste[308]

Quelquefois, lorsque l'établissement est mixte, les femmes reçues sont des prostituées : « On remarque dans cet hôtel un va et vient continuel de prostituées et surtout de pédérastes. Ces derniers y amènent leurs michés et généralement y passent la nuit. L'hôtel est d'ailleurs très connu de tout ces gens interlopes[309] ». De toute façon, la morale de la IIIe République ne permet certainement pas que des femmes « honnêtes » – du moins non accompagnées – puissent se trouver dans de tels lieux.

---

[302] Alain CORBIN, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution. XIXe et XXe siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1978, p. 186.
[303] Mixité homme/femme.
[304] APP : série BM2 n° 28. Rapport de police du 27 février 1895.
[305] 17 rue de la Victoire dans le 9e arrondissement.
[306] APP : série BM2 n° 47. Rapport de police du 2 juillet 1904.
[307] 6 rue de la Bourse dans le 2e arrondissement.
[308] APP : série BM2 n° 16. Rapport de police du 15 août 1913.
[309] APP : série BM2 n° 2. Rapport de police du 10 janvier 1917, à propos de l'*Hôtel Camélia* : 36 rue de Provence dans le 9e arrondissement.

Parfois, il s'agit de la tenancière de l'établissement : « la brasserie de la Place Blanche exploitée par une nommée Palmyre est presque exclusivement fréquentée par des pédérastes[310] » en 1910, tout comme la maison de tolérance – essentiellement homosexuelle – du 82 rue Damrémont (18 arrondissement), tenue par une femme en 1917 :

> Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire est prié de vouloir bien faire connaître quelle suite a été donnée à la note en date du 23 octobre dernier, signalant la maison sise 82 rue Damrémont, exploitée par une nommée Desprey, Henriette, comme étant un lieu de rendez-vous de pédérastes, où l'on y donnerait coco-morphine et où plusieurs jeunes gens y seraient à demeure et recevraient la visite d'hommes âgés, dans l'après-midi[311]

Il existe aussi des établissements homosexuels tenus par des associés hétérosexuels, comme le montre ce rapport de police de 1892 :

> On me signale comme étant un lieu de rendez-vous de pédérastes un bar situé quai de l'Hôtel de Ville, 16, tenu par deux associés : Benoit (Prosper) et de Busseuil (Emile) (vicomte dit-on) [...] Benoit et de Busseuil ne seraient pas pédérastes eux-mêmes, car tous deux ont assez souvent des relations avec une fille publique[312]

La majorité des hôtels et garnis signalés servent, en plus de leur fonction locative, de maisons de rendez-vous et/ou de prostitution, certainement afin d'accroître les revenus du logeur. Une lettre des habitants de la rue de la Bourse se plaint, en ces termes, auprès du Préfet de police en 1913 :

> De la part des habitants de la rue de la Bourse et du quartier je viens vous informer de ce qui se passe dans l'hôtel de Madrid rue de la Bourse, le jour et la nuit c'est un va et viens scandaleux de jeunes gens, de militaires [...] Personne dans la rue de la Bourse et aux alentours n'ignore ce qui se passe dans cet hôtel « de Madrid » le propriétaire Paul procure à ses « clients » des militaires et des jeunes hommes tout le monde connaît les prix les clients payent pour la procuration et le patron de l'établissement retiens 2 francs par 10 francs aux jeunes gens

[310] APP : série BM2 n° 61. Rapport de police du 21 décembre 1910, à propos du *Palmyr's Bar* situé place Blanche dans le 9e arrondissement.
[311] APP : série BM2 n° 4. Note de police du 17 novembre 1917.
[312] APP : série BM2 n° 15. Rapport de police du 18 février 1892.

qu'il a procuré tout le monde sait cela et les gens de ces parages appelent l'hôtel de Madrid « Le Bordel d'Hommes »[313]

Aussi certains établissements disposent d'une *backroom*, arrière-salle peu ou pas éclairée où s'organisent des relations sexuelles de groupe. Ainsi l'établissement de bains *Hammam*[314] dispose, selon une lettre anonyme du 25 octobre 1910, d'un « cabinet noir attenant à la salle de repos[315] » où ce qui s'y passe « est pire encore[316] » que dans le reste de l'établissement et où « on peut entendre ce monde dans la pire orgie[317] ». Un rapport de police du 29 octobre 1910 confirme les faits : « [...] J'estime qu'il y aurait lieu d'y faire opérer une surveillance et de transmettre au service compétent afin d'examiner s'il n'y aurait pas possibilité d'imposer un service d'éclairage dans [...] cette pièce [...] dans un état d'obscurité complète[318] ». Deux notes de police évoquent par ailleurs l'« arrière boutique » d'un bar situé 16 quai de l'Hôtel de Ville « où des pédérastes [...] se livrent à toutes sortes d'orgies[319] ».

Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait qu'aucun de tous ces établissements n'est officiellement homosexuel, pas plus à Berlin qu'à Paris d'ailleurs, du moins au sens où on l'entend aujourd'hui : à Berlin parce que l'homosexualité masculine est punie par la loi, et à Paris en raison du harcèlement policier et judiciaire, renforcé par une presse de masse particulièrement hostile aux homosexuels et toujours à l'affût de nouveaux scandales de mœurs. Les établissements commerciaux à caractère sexuel – pas seulement homosexuels – s'abritent donc fréquemment derrière une « enseigne-prétexte ». En effet, en France, depuis la loi du 17 juillet 1880 instaurant la liberté du commerce des débits de boissons[320], l'on note une recrudescence nette du proxénétisme dans les bars et les cabarets, hétérosexuels notamment : de nombreux marchands de vins ont ainsi installé dans leur arrière-boutique un véritable « commerce du sexe »[321]. Le même phénomène a été constaté dans les hôtels et meublés, fréquentés par toutes sortes d'individus[322]. Le docteur Oscar Commenge[323] (né en 1829) estime, en 1896, que plus de dix mille meublés,

---

[313] APP : série BM2 n° 16. Lettre signée des habitants de la rue de la Bourse du 27 juillet 1913.
[314] Situé au 63 rue du Cardinal Lemoine (5e arrondissement).
[315] APP : série BM2 n° 36. Lettre anonyme adressée au Préfet de police de Paris datée du 25 octobre 1910.
[316] *Id.*
[317] *Id.*
[318] APP : série BM2 n° 36. Rapport de police du 29 octobre 1910.
[319] APP : série BM2 n° 15. Notes de police des 17 décembre 1891 et 29 mars 1892.
[320] Autre appellation de « bar », souvent employé à la Belle Epoque.
[321] Alain CORBIN, *Les filles de noce...*, *op. cit.*, p. 216.
[322] *Ibid.* L'on retrouve des « filles en carte », des « insoumises » ou encore des prostitués, ainsi que leurs clients, « hétérosexuels » et homosexuels.
[323] Oscar COMMENGE, *Hygiène sociale. La prostitution clandestine à Paris*, Paris, Schleicher, 1904 (1897), p. 11.

restaurants, brasseries et bars parisiens se livrent à cette activité clandestine. L'on note ainsi la multiplication, à la même époque, de ces « magasins-prétextes »[324], qu'il s'agisse d'établissements de bains, de magasins de lingerie, de parfumeries ou encore de salons de massage. Selon le journaliste et écrivain Charles Virmaître[325] (né en 1835), ces établissements sont plus de trois cents dans Paris à la Belle Epoque, alors que le rapporteur de la commission extra-parlementaire sur la prostitution (1903-1906) souligne l'essor considérable de ces nouvelles formes de proxénétisme[326]. L'on peut imaginer que beaucoup de ces établissements accueillent une clientèle homosexuelle, soit pour s'offrir des prostitués, soit pour avoir des relations sexuelles gratuites. Toujours est-il que, consciente du phénomène, la police des mœurs surveille les lieux signalés comme étant le refuge de « filles de débauche, pédérastes, souteneurs, gens sans aveu, vagabonds et délinquants de toute nature[327] ». Ainsi, en 1905, à propos d'un salon de massage du 9e arrondissement[328], le rapport de police conclut que « d'une enquête à laquelle il a été procédé, il résulte que la nommée Esmilaire, Marie, sous le couvert de massage, se livre au proxénétisme[329] ».

En ce qui concerne la géographie des lieux commerciaux, j'ai relevé[330] quelque 110 établissements homosexuels[331] : 5 établissements dans le 1er arrondissement (4.5 %) ; 18 dans le 2e arrondissement (16 %) ; 3 dans le 3e arrondissement (3 %) ; 9 dans le 4e arrondissement (8 %) ; 5 dans le 5e arrondissement (4.5 %) ; 1 dans le 6e arrondissement (1 %) ; 2 dans le 7e arrondissement (2 %) ; 8 dans le 8e arrondissement (7 %) ; 29 dans le 9e arrondissement (26 %) ; 10 dans le 10e arrondissement (9 %) ; 3 dans le 11e arrondissement (3 %) ; 4 dans le 17e arrondissement (4 %) ; 12 dans le 18e arrondissement (11 %) et 1 à Versailles[332] (1 %), alors que les 12e, 13e, 14e, 15e,

---

[324] L'expression est d'Alain CORBIN, *Les filles de noce...*, *op. cit.*, p. 213.

[325] Charles VIRMAITRE, *Trottoirs et lupanars*, Paris, Perrot, 1893 (1882). Cité par Alain CORBIN, *op. cit.*, p. 213.

[326] Alain CORBIN, *Les filles de noce...*, *op. cit.*, p. 213.

[327] APP : la formule est très fréquemment utilisée dans les notes de service, les rapports de police, etc. Or il n'est pas si fréquent qu'un établissement surveillé par la police des mœurs soit à la fois peuplé de prostituées et d'homosexuels.

[328] Situé 15 rue Baudin. La rue est aujourd'hui inconnue et semble alors se situer près du square Montholon (9e arrondissement).

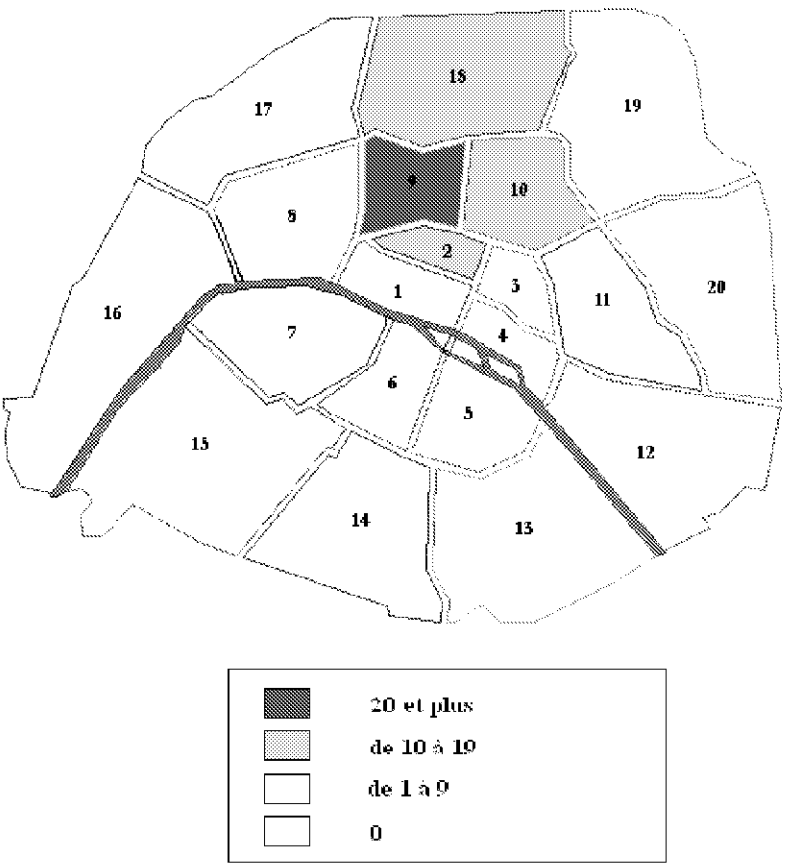
[329] APP : série BM2 n° 43. Rapport de police du 6 juillet 1905.

[330] Il s'agit de statistiques que j'ai réalisées en prenant toutes les adresses d'établissements signalés comme étant fréquentés, entièrement ou en partie, par des homosexuels, dans les APP sur la période 1870-1918, d'après les séries BA 1690, BM1 et BM2, DA 138, DA 230, DB 415.

[331] Je détaille quelques pages plus loin la répartition entre les différents types d'établissements (bars, bains, meublés...).

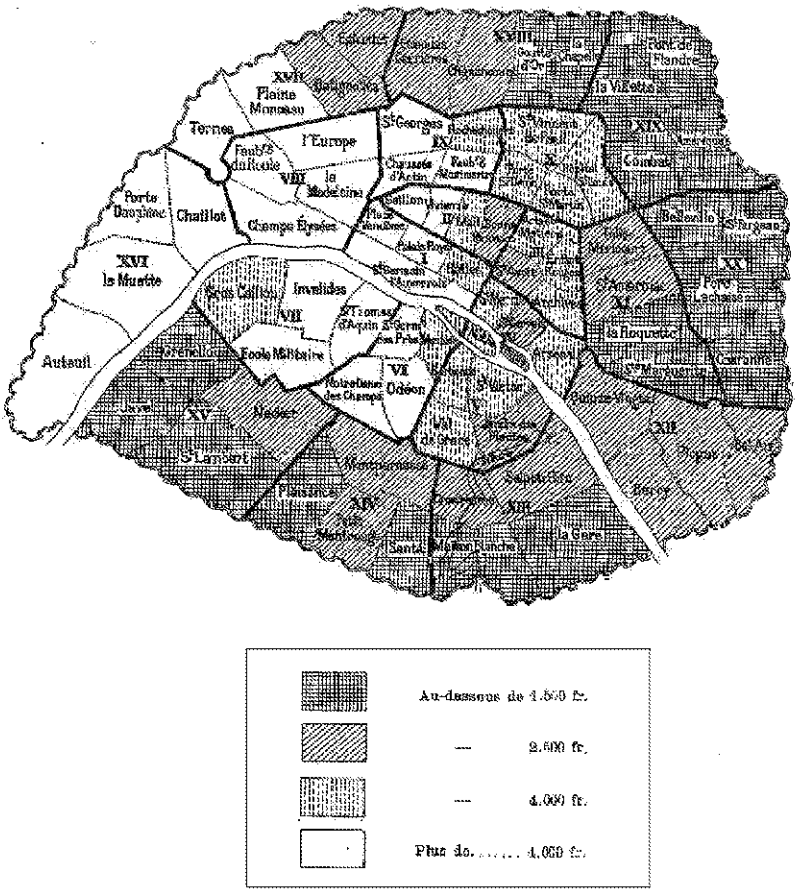
[332] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 184. Il s'agit de la maison de prostitution masculine située rue Maurepas à Versailles, dont la tenancière, Madame Barbery, aurait été assassinée, en 1909, à Versailles. Elle recevrait essentiellement une clientèle homosexuelle, attirée par les militaires de la garnison de Versailles qui s'y prostituent.

16e, 19e et 20e arrondissements n'en comptent pas un seul. Il faut également signaler les guinguettes des bords de Marne fréquentées par les homosexuels, notamment par l'écrivain Jean Lorrain (1855-1906)[333].



Lieux commerciaux (1870-1918)
Nombre d'établissements homosexuels par arrondissement

[333] WILLY, *Le troisième sexe*, Paris, Paris Editions, 1927.



Carte du revenu moyen annuel d'un ménage parisien (par quartier) en 1909
(Source : Dr. A. BEAUVY, « Tuberculose et vie urbaine », *La Revue de Paris*, janvier-février 1909, p. 365).

Il faut, une fois encore[334], noter la sur-représentation de la rive droite de la Seine (92.5 %). L'on remarque clairement que les deux arrondissements « les plus homosexuels » sont le 9e et le 2e[335], suivis par les 18e, 10e, 4e et 8e arrondissements. Les arrondissements centraux (1er, 2e, 3e, 4e) représentent 31.5 % de la totalité des établissements recensés, alors que le 9e arrondissement en concentre à lui seul 26 %. L'Ouest parisien (8e et 17e arrondissements) en rassemble 11 %, autant que le 18e arrondissement, tandis que l'Est (10e et 11e arrondissements) en compte 12 %. Ainsi aussi bien les lieux de résidence que les lieux de plein air ou les lieux commerciaux sont essentiellement répartis dans les arrondissements « bourgeois » de Paris durant la période 1870-1918. L'on constate une évidente concentration – encore plus nette à la Belle Epoque – sur la rive droite de la Seine. Il semblerait que le quartier Montmartre, décrit comme le cœur de la bohème, de la pègre, de la drogue, de la prostitution et de l'anarchisme parisiens entre 1880 et 1914 – et par extension des sexualités hors-normes[336] – ne soit pas encore véritablement « le » lieu de l'homosexualité masculine[337]. Cependant il compte parmi les quartiers les plus homosexuels des débuts du XXe siècle[338], mais nettement derrière les 9e et 2e arrondissements. La double descente de police, en 1906, au *Maurice's Bar*[339] et au *Bar Palmyre*[340] déclenche l'ire de la presse qui titre « Un scandale à Montmartre »[341]. En effet, à la veille de la Première Guerre mondiale, Montmartre a acquis la réputation de quartier de la drogue[342] et de la débauche[343], tant et si bien que ce n'est autre que

---

[334] Comme pour les lieux de plein air et les quartiers d'habitation.

[335] Ce sont également les deux arrondissements les mieux pourvus en maisons closes à la fin du XIXe siècle, notamment le 2e arrondissement d'après *Le Crapouillot*, « Le sexe », Hors-série n° 3, été 1983, qui renvoie à l'*Annuaire Rerum* et au *Guide rose*. Léo TAXIL fournit également des statistiques sur les « lupanars officiels » dans *La Corruption fin-de-siècle*, Paris, Noirot, 1909 (1891), pp. 172-173 : en 1889, les deux arrondissements les mieux dotés sont le 2e arrondissement qui dispose de 13 maisons de tolérance avec 181 femmes, et le 9e avec 4 maisons et 64 femmes.

[336] Alexander VARIAS, *Paris and the anarchists. Aesthetes and Subversives during the Fin de siècle*, New York, St Martin's Press, 1996, pp. 29-40.

[337] APP : séries BM1 et BM2 (Brigade Mondaine).

[338] Comme l'atteste le roman de Francis CARCO, *Jésus-la-Caille*, qui décrit dans un style argotique la vie d'un jeune prostitué dans le Montmartre d'avant-guerre.

[339] 23 rue Duperré (9e arrondissement).

[340] Place Blanche (9e arrondissement).

[341] *Le Journal* du 22 juin 1906, p. 6.

[342] APP : série DB 623 « Stupéfiants (avant 1970) ». Coupures de presse. Les drogues normalement disponibles - avant la Première Guerre mondiale – auprès des pharmaciens sur ordonnance médicale semblent être très présentes partout en France, notamment à Paris mais également dans les ports, comme à Bordeaux, Brest, Marseille, Nantes, Toulon ou encore Le Havre où les marins fumeraient énormément, constituant ainsi un « véritable danger pour la Nation ». La presse révèle fréquemment l'existence de fumeries – connues de tous – mais face auxquelles les autorités resteraient inertes. L'historienne Emmanuelle RETAILLAUD-BAJAC (qui a soutenu sa thèse de doctorat d'histoire sur les drogues dans la France de l'entre-deux-guerres, en 2000 à l'Université d'Orléans sous la direction de Jean-Louis ROBERT, et publiée sous le titre de : *Les drogues. Une passion maudite*, Paris, Gallimard, 2002) évoque les chiffres –

son représentant à la Chambre des députés, Charles Bernard (1856-1927), qui y dépose un rapport le 15 février 1916 sur le commerce de la morphine, de l'opium et de la cocaïne[344]. Il en est de même du quartier Montparnasse, encore peu fréquenté avant la Première Guerre mondiale, si ce n'est par les artistes, comme l'atteste « le scandale du 83 boulevard du Montparnasse » en 1904[345]. Les futurs quartiers homosexuels d'après-guerre sont alors en germes.

Par ailleurs, j'ai consulté, à titre indicatif, les archives de la Brigade mondaine[346] concernant plusieurs communes des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise[347], qui relèvent alors de la Préfecture de police de Paris[348]. Dans aucune de ces localités, il n'est fait mention d'homosexualité ou de prostitution masculines, aussi bien dans les bars ou les guinguettes que dans les restaurants ou les divers établissements de nuit recensés par la police des mœurs. Il semblerait que les lieux commerciaux homosexuels soient – entre 1870 et 1918 – circonscrits à Paris *intra-muros*.

Il faut désormais distinguer les différents types d'établissements commerciaux, parmi lesquels j'ai relevé une quarantaine de bars, cafés, salons de thé et restaurants dont la clientèle est très majoritairement, voire exclusivement masculine et homosexuelle[349]. Certains de ces établissements

---

qu'elle dit exagérés – sur les stupéfiants à la Belle Epoque : 1.200 fumeries d'opium et 60.000 morphinomanes rien qu'à Paris : « Paradis artificiels. La fin de la tolérance », *L'Histoire*, n° 266, juin 2002, pp. 40-45. Ainsi le quotidien *Le Matin* défend, dans un article du 2 juin 1913, l'idée de « péril pour la race » constitué par les drogues, au même titre que l'alcoolisme, la tuberculose ou encore la dénatalité, et rapporte dans son édition du 13 octobre 1913 le procès du camarade d'un jeune normalien mort d'*overdose* de morphine à 25 ans.

[343] Le docteur Jean FAUCONNEY établit un lien entre l'odeur des drogues et l'excitation sexuelle : *Homosexualité chez l'homme et chez la femme. Physiologie et psychologie de l'inversion sexuelle. Etude documentaire sur ses origines et ses manifestations dans les deux sexes...*, Paris, Librairie artistique et médicale, 1909, pp. 177-179.

[344] APP : série DB 623 « Stupéfiants (avant 1970) ». Coupures de presse. La première loi française sur les stupéfiants réprimant « l'importation, le commerce, la détention et l'usage de substances vénéneuses, et notamment la morphine, l'opium et la cocaïne » est promulguée le 12 juillet 1916.

[345] APP : série BA 1690.

[346] APP : série BM2.

[347] Aujourd'hui, ce sont *grosso modo* les actuels départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que l'actuel département de Paris, qui constituent jusqu'en 1964 le département de la Seine. Le département de la Seine-et-Oise, quant à lui, a été divisé à la même époque entre les actuels départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise.

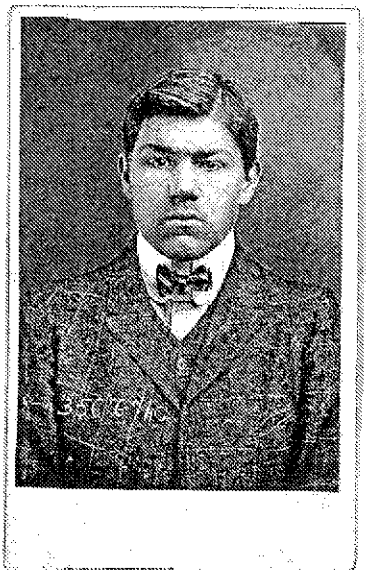
[348] Aubervilliers, Bagnolet, Billancourt, Bois-Colombes, Boulogne-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Clamart, Ivry-sur-Seine, La Courneuve, La Garenne-Colombes, Le Perreux-sur-Marne, Levallois-Perret, Montreuil-sous-Bois, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Puteaux, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Ouen, Suresnes ou encore Vincennes. Par ailleurs, Aulnay-sous-Bois et Sèvres (Seine-et-Oise) ont – étonnement – été surveillés par la Préfecture de police de Paris, alors que ces deux localités n'en dépendent pas, puisque la Préfecture de police se limite au département de la Seine.

[349] On l'a dit plus haut.

sont dansants, comme le *Bar Américain*[350] décrit dans une lettre de dénonciation de 1887 comme étant un lieu où « toutes les nuits il y a quelque chose de nouveau [et où les] pédérastes dansent ensuite entre eux à l'entresol[351]». J'ai aussi relevé une trentaine d'adresses d'hôtels et de meublés qui sont, tous ou presque, des maisons de rendez-vous ou de prostitution officieuses, ainsi que neuf maisons de tolérance officiellement reconnues par l'Etat[352], dont celle du 68 rue du Château d'Eau (10e arrondissement) tenue par Marie Knecht et décrite ainsi par un rapport de police de 1907 :

> Continuant ma visite j'ai trouvé dans une chambre du second étage 2 femmes en peignoir de fantaisie : ces 2 femmes étaient en compagnie d'un individu lequel m'entendant monter s'était dissimuler derrière les tentures garnissant la fenêtre de la chambre [...] Sur interpellation l'individu m'a fait connaître son état-civil comme suit : Sueur Raoul, âgé de 19 ans, né le 20 Mars 1888 à Paris (10e) [...] célibataire, crémier, logeant 58 rue du Vert Bois un garni. Cet individu m'a déclaré être venu dans la maison de rendez-vous de la nommée Knecht qu'il fréquente depuis 12 jours, à l'invitation d'un individu dont il a fait la rencontre sur les grands boulevards. Il a ajouté que s'étant présenté chez cette tenancière celle-ci lui a proposé de venir chez elle lui disant qu'il aurait 2 francs chaque fois qu'il ferait le « voyeur » et 5 francs lorsqu'il remplirait un rôle dans une partie d'hommes[353]

[350] Situé 18 rue du Louvre (1er arrondissement).
[351] APP : série BM2 n° 33. Lettre de dénonciation du 5 novembre 1887.
[352] Ces maisons sont donc censées recevoir des hommes en quête de relations sexuelles avec des femmes, et non de relations homosexuelles.
[353] APP : série BM1 n° 6. Rapport de police du 9 avril 1907



Nom Sueur
Prénoms Raoul Armand Etienne
Nicolas
19 ans, né le 20 Mars 1887
à Paris
Département Id.
Profession Sans Profession
Motif Vagab.

SIGNALEMENT :

Taille : Debout, 1m ; Assis, 0m ;
Yeux : Aur. ; Pér. ;
Barbe
Cheveux
Nez : Pig. ; Sang.
Corpulence
Particularités, tatouages, etc.

Date 10.8.07
(Réduction photographique 1/7.)

Nom Knecht
Prénoms Marie
19 ans, né le 16 Août 1887
à Liège
Département Belgique
Profession Sans profession
Motif Vagabondage
Demeure à Bruxelles

SIGNALEMENT :

Taille : Debout, 1m ; Assis, 0m ;
Yeux : Aur. ; Pér. ;
Barbe
Cheveux
Nez : Pig. ; Sang.
Corpulence
Particularités, tatouages, etc.

Date 10.8.07
(Réduction photographique 1/7.)



Photographie et fiche de police des inculpés Raoul Sueur et Marie Knecht (1907)
(Source : APP série BM1 carton n° 6)

J'ai également relevé deux adresses de cabinets de massage, qui sont, en réalité, des maisons de rendez-vous et de prostitution homosexuelles. Ce sont des « enseignes-prétextes ».

J'ai aussi recensé quatre cafés mixtes[354], qui sont des grands cafés à la mode[355] avant la Première Guerre mondiale : le *Café de Bade*[356] (boulevard des Italiens), le *Grand Café*[357] (boulevard de la Madeleine), le *Café de la Paix*[358] (boulevard des Capucines) et le *Café des Ambassadeurs*[359] (Champs-Elysées). L'un d'eux est ainsi décrit : « Un jeune Brésilien, âgé de 17 ans, est signalé comme se rendant presque tous les jours au *café de Bade* [...] où il entretient des relations criminelles avec une personne du même sexe que lui et qui exercerait sur lui une influence pernicieuse[360] ».

Par ailleurs, j'ai relevé une dizaine d'adresses de bals, parmi lesquels le *bal du Saumon*[361] (2e arrondissement), le *bal Bullier*[362] (5e arrondissement), le *bal de l'Opéra*[363] (9e arrondissement), le *bal Wagram* également appelé *bal des Ternes*[364] (17e arrondissement), ainsi que de nombreux bals à Montmartre et à

---

[354] A la fois fréquentés par des femmes et des hommes, par des homosexuels et des « hétérosexuels »

[355] Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, tome IX, *Les Victimes de la Débauche...*, *op. cit.*, p. 4 (« séduction » à la terrasse des cafés à la mode).

[356] APP : série DA 230 document n° 379. Note de police du 13 août 1875.

[357] Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Les Victimes de la Débauche...*, *op. cit.*, p. 5 ; Dr. NAECKE, « Quelques détails sur les homosexuels de Paris », tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, pp. 411-412 ; Ernest RAYNAUD, *Police des Mœurs*, Paris, Société française d'éditions littéraires et techniques, 1934, p. 148. Confirmé par Jeanine HUAS, *op. cit.*, p. 24.

[358] Ernest RAYNAUD, *op. cit.*, p. 148.

[359] APP : séries BB6, DA 230, BM2 n° 60 ; Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Les Victimes de la Débauche...*, *op. cit.*, p. 5.

[360] APP : série DA 230 document n° 379. Note de police du 13 août 1875.

[361] Interview d'Edouard RODITI dans Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *op. cit.*, p. 80-81.

[362] APP : série DB 415 « Bals », sous-dossier « Bal Bullier ». Le *bal Bullier* est situé boulevard du Montparnasse dans le 5e arrondissement, à l'emplacement de l'actuel C.R.O.U.S. de Paris. Il semblerait qu'il s'agisse à la Belle Epoque du plus grand bal parisien. Un rapport de police du 3 mars 1900, suite à une lettre du député du Lot-et-Garonne Philippe Dauzon (1860-1918), signale que « comme dans tous les bals parés, masqués et travestis, des individus, aux mœurs contre nature, se glissent au bal Bullier le mardi-gras et la mi-carême. Il y en a aux bals de l'Opéra, et dans les divers établissements où l'on danse [...] Il y a 4.000 entrées à Bullier le jour du mardi-gras ; les individus dont il est question ont pu s'y trouver, mais en très petit nombre. Aucun acte obscène de leur part n'a été constaté [...] ».

[363] APP : séries BM2 n° 37, DA 230, DB 415 ; François CARLIER, *op. cit.*, pp. 360-361 ; Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 306 ; Léo TAXIL, *La Corruption...*, *op. cit.*, p. 379. Sans doute les premiers bals de l'Opéra se sont-ils tenus dans l'ancien Opéra de Paris, rue Le Peletier (9e arrondissement), détruit en 1873 et remplacé dès 1875 par l'Opéra Garnier.

[364] *L'Eclair* du 22/03/1904 ; *Le Journal* du 23/03/1904 ; Francis CARCO, *op. cit.*
Aujourd'hui : salle Wagram ou théâtre de l'Empire, près du Rond-Point des Ternes (aujourd'hui : place des Ternes).

Pigalle : le *bal des Quat'z Arts*[365] fréquenté notamment par Jean Lorrain[366], le *bal Tabarin*[367], le *bal du Moulin Rouge*[368], le *bal de la Reine-Blanche*[369], le *bal Valentino*[370], ainsi qu'un bal – avenue de Clichy – décrit par Francis Carco[371]. Dans le dernier quart du XIX[e] siècle, la police parisienne estime que lors du Mardi-Gras et de la Mi-Carême, tous les bals costumés, masqués, parés et/ou travestis sont « envahis » par les homosexuels – quelquefois déguisés en femme – comme l'atteste ce rapport de police de 1900 :

> J'ajoute que les individus, dont il est parlé, n'habitent nullement le quartier des étudiants, et leur présence n'est jamais constatée à Bullier, si ce n'est les jours de mardi-gras et de mi-carême, comme dans les autres établissements[372]

Les bals sont souvent évoqués par les observateurs sociaux de façon pessimiste sur fond de déclin des valeurs morales en Europe, comme l'illustrent les propos de l'ancien chef de la Sûreté parisienne à la fin des années 1880, Marie-François Goron[373] (1847-1933). Jean-Louis Dubut de Laforest, avocat, écrivain et journaliste (1853-1902) et Aristide Bruant, chansonnier et écrivain (1851-1925), mentionnent le « *bal des Tatas* »[374] (2[e] arrondissement) : « des vieux messieurs

---

[365] Bal annuel des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts organisé à l'*Elysée Montmartre* situé 72 boulevard de Rochechouart (18[e] arrondissement). La première édition aurait eu lieu le 23 avril 1892.

[366] WILLY, *op. cit.* Ce bal est présenté en 1908 par le moraliste Paul BUREAU (1865-1923) comme un lieu de débauche pour la jeunesse française : « Encore ces divertissements hebdomadaires [café-concert et bal-musette] sont-ils presque des distractions pudiques auprès des hontes du « Bal de l'Internat » ou du « Bal des Quat-z-Arts » », *op. cit.*, p. 30.

[367] APP : séries BA 1690, BM1 n° 12 ; Francis CARCO, *op. cit.*

[368] *Ibid.* ; Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Esthètes et cambrioleurs*, tome XIII des *Derniers scandales de Paris*, Paris, Fayard, 1898-1900, p. 7.

[369] APP : série DA 138 sous-dossier « Bal de la Reine-Blanche ». Le *bal de la Reine-Blanche* est situé 88 boulevard de Clichy dans le 18[e] arrondissement de Paris (quartier Montmartre). Le document n° 53 du sous-dossier « Bal de la Reine-Blanche » fait mention d'un rapport de la police municipale de Paris (daté sans doute de 1880) signalant qu'« il y est venu beaucoup de monde, environ 3.000 personnes dont 200 déguisées » et qu' « on y a remarqué quelques femmes portant le costume masculin » alors qu'en 1876, un rapport de la police municipale (document n° 35 du sous-dossier « Bal de la Reine-Blanche ») relève qu'il est « venu beaucoup de monde, car à minuit la salle était comble » et qu'« on y a remarqué beaucoup de filles publiques et de souteneurs, la plupart travestis ».

[370] APP : série DA 230.

[371] Francis CARCO, *op. cit.*

[372] APP : série 415 « Bals », sous-dossier « Bal Bullier ». Rapport de police du 3 mars 1900.

[373] Ali COFFIGNON, *op. cit.*, p. 337 ; Marie-François GORON, *Les parias de l'amour. Nouveaux mémoires*, tome III de *L'amour à Paris*, Paris, Flammarion, 1899, p. 133.

[374] Aristide BRUANT, *Les Bas-Fonds de Paris*, Paris, 1902-1903 (1897), pp. 736-741 ; Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *La vierge du trottoir*, tome I des *Derniers scandales de Paris*,

obscènes, des esthètes chevelus, des lesbiennes gracieuses et de mignons éphèbes se dirigeaient vers le *Bal des Tatas*, rue d'Aboukir[375] ». En réalité, il s'agit non pas d'un bal au sens où on l'entendait précédemment mais d'un lieu de rendez-vous homosexuel qui ressemblerait plus à un « bordel ». Edward I. Prime-Stevenson mentionne des « soirées, bals, mascarades[376] » homosexuels, tandis que Jean-Louis Dubut de Laforest évoque ces « clubs où seuls les gens du monde sont admis[377] », ce même monde que Marcel Proust dépeint dans *A la recherche du temps perdu*.

J'ai également recensé 12 établissements de bains spécifiquement homosexuels[378] : 5 dans le 2e arrondissement, 1 dans le 4e arrondissement, 1

Paris, Fayard, 1898-1900, p. 20. ; *Id.*, *Les Victimes de la Débauche...*, *op. cit.*, pp. 4 et 14 ; *Id.*, *Esthètes et cambrioleurs...*, *op. cit.*, p. 5. ; *Id.*, *Le Tartuffe-paillard...*, *op. cit.*, p. 26.

[375] Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *La vierge du trottoir...*, *op. cit.*, p. 20.

[376] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 116.

[377] Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Esthètes et cambrioleurs...*, *op. cit.*, p. 5.

[378] J'ai relevé, en plus des *Bains du Gymnase* et des *Bains de Penthièvre* (sur lesquels je reviens plus loin dans cette partie) les bains suivants selon les APP :

- les *Bains des Colonnes* : 3 rue des Colonnes (2e arrondissement), du côté de la Bourse (années 1870-1880).
  APP : série DA 230 documents n° 403 et 404 ;
- les *Bains Sainte-Anne* : 63 rue Sainte-Anne (2e arrondissement), entre la Bourse et la place de l'Opéra (pendant la Première Guerre mondiale).
  APP : série BM2 n° 5 ;
- les *Bains russes* : 15 rue Vivienne (2e arrondissement), entre le Palais Royal et la Bourse (à la Belle Epoque).
  APP : série BM2 n° 46 ;
- les bains (sans nom) situés 16 rue Notre-Dame des Victoires (2e arrondissement), entre le Palais Royal et la Bourse (dans les années 1880 et à la Belle Epoque).
  APP : série BM2 n° 65 ;
- les bains (sans nom) situés 4 rue des Rosiers (4e arrondissement), dans le Marais (pendant la Première Guerre mondiale).
  APP : série BM2 n° 52. Claude DUBOIS fait référence au 4 rue des Rosiers comme étant un « bordel avant 1937 » dans son ouvrage : *La Bastoche. Bal-musette, plaisir et crime. 1750-1939. Paris entre chiens et loups*, Paris, Félin, 1997, p. 292 ;
- les *bains Hammam* : 63 rue du Cardinal Lemoine (5e arrondissement), près de la rue Monge (à la Belle Epoque).
  APP : série BM2 n° 36 ;
- les *Bains d'Angoulême* : 4 bis rue de la Pierre-Levée (11e arrondissement), près de l'avenue de la République (à la Belle Epoque).
  APP : séries BM2 n° 35, n° 65, BA 1690. Le docteur NAECKE évoque sans doute cet établissement lorsqu'il écrit sur cet établissement de bains « dans le quartier industriel et négociant du voisinage de la place de la République » : « Quelques détails sur les homosexuels de Paris »..., *op. cit.*, pp. 411-412 ;
- les *Bains Voltaire* : 93 rue de la Roquette (11e arrondissement), près du boulevard Voltaire (à la Belle Epoque).
  APP : série BM2 n° 44 ;
- les bains (sans nom) situés 160 rue Oberkampf (11e arrondissement), près des boulevards de Belleville et de Ménilmontant (à la Belle Epoque).

dans le 5e arrondissement, 1 dans le 8e arrondissement, 3 dans le 11e arrondissement et 1 dans le 17e arrondissement. Edward I. Prime-Stevenson en dénombre également une douzaine à la Belle Epoque, dont 5-6 véritablement très fréquentés selon lui[379], tandis que Pierre Delcourt (1852-1931) évoque aussi les « bains chauds » de Paris comme étant des lieux de débauche[380] sans citer d'adresses précises. Maurice Sachs[381] rapporte également que Marcel Proust lui-même aurait fréquenté l'établissement de bains de la rue Boissy d'Anglas (8e arrondissement), tenu, semble-t-il, par son ami Albert Le Cuziat[382] qui lui aurait inspiré le personnage de Jupien[383]. Un des biographes de Marcel Proust, George D. Painter, affirme qu'Albert Le Cuziat a acheté son établissement de bains du 11 rue de l'Arcade, avec l'aide financière de l'écrivain dans le courant du Printemps 1917[384]. Cet établissement, connu sous l'enseigne d'*Hôtel Marigny*, est en effet surveillé par la police des mœurs en 1918, mais il s'agit en réalité d'un « bordel », et non d'un établissement de bains[385]. Quant à Henri d'Argis, il évoque à plusieurs reprises dans *Sodome* un établissement de bains turco-romains près de la place de l'Opéra[386] qui pourrait être celui-ci :

LE HAMMAM

BAINS TURCO-ROMAINS

18, rue des Mathurins (près l'Opéra).

Sudation, Massage, Lavage, Piscine, Salon de repos, Salon de coiffure. — Pédicure, Buffet, Hydrothérapie complète. — Salle de gymnastique.

Publicité pour un établissement de bains parisien (fin XIXe siècle)
(Source : http://www.agq.qc.ca/ebauches.pdf : p. 53).

APP : série BM2 n° 57 ;

- les bains (sans nom) de la rue des Moines (17e arrondissement), au Nord du quartier des Batignolles (pendant la Première Guerre mondiale).
  APP : séries BM2 n° 35, BA 1690 dossier 69.000.

[379] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 116.

[380] Pierre DELCOURT, *op. cit.*, p. 288.

[381] Maurice SACHS, *Le sabbat. Souvenirs d'une jeunesse orageuse*, Paris, Corrêa, 1946, p. 279.

[382] Que l'on retrouve dans les APP : série BM2 n° 43 et n° 53.

[383] Ainsi, dans *A la recherche du temps perdu*, Marcel PROUST emmène la lectrice et le lecteur dans les « bordels » de la Belle Epoque dans lesquels Charlus se procure de robustes soldats en permission ou de jeunes voyous. Voir notamment : Marcel PROUST, *A la recherche du temps perdu. Le temps retrouvé*, Paris, Gallimard, 1987 (1927), pp. 153-176. La « fameuse » scène de la flagellation du baron Charlus par un jeune marin se trouve p. 159.

[384] George Duncan PAINTER, *Marcel Proust*, Paris, Mercure de France, 1992 (1959-1965), p. 643. En effet, Marcel PROUST est référencé dans les archives de la préfecture de police : série BM2 n° 43.

[385] APP : série BM2 n° 43.

[386] Henri d'ARGIS, *op. cit.*, p. 214.

Aussi l'historienne et sociologue Julia Csergo note que les bains publics sont traditionnellement, depuis le Moyen-Age, une zone de débauche, d'homosexualité, de prostitution et d'indécences publiques en tout genre[387]. Gustave Macé écrit que « Lesbos et Sodome s'y donnent rendez-vous[388] » en raison notamment d'une « séparation sévère des sexes[389] ». Les bains homosexuels sont une création ancienne mais l'on en entend réellement parler à Paris avec l'affaire des *Bains du Gymnase* en 1876, qui donne lieu à un « procès retentissant[390] » devant le tribunal correctionnel de Paris[391]. Situés au 3 rue du Faubourg Poissonnière (2e arrondissement), ils font l'objet de la première descente de police dans un établissement de bains parisien. Cependant, ils continuent à être signalés par des rapports de police dans les années 1878-1879[392]. Une autre affaire, beaucoup plus bruyante encore, concerne les *Bains de Penthièvre*, qui donne non seulement lieu à un procès mais aussi à une campagne de presse ordurière et racoleuse[393]. L'établissement situé au 30 rue de Penthièvre (8e arrondissement) a été surveillé par la police des mœurs de 1889 à 1905[394], ainsi qu'en 1917[395]. Le dernier rapport de police, avant la descente policière du 8 avril 1891 et le procès du 2 mai 1891 devant la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, est assez confus quant à ce qui s'y passe – ce qui n'empêche nullement l'arrestation de dix-huit homosexuels, dont le tenancier et deux employés des bains, pour outrage public à la pudeur[396] :

> L'établissement de bains de vapeur tenu par le sieur DUPUY, rue de Penthièvre, 30, m'ayant été signalé comme étant le rendez-vous de pédérastes qui s'y livreraient à des actes obscènes, j'y ai fait exercer récemment de 3 à 6 heures du soir une surveillance qui a donné lieu aux constatations suivantes : Quinze clients étaient présents, ils se tutoyaient et tutoyaient également les garçons qui les connaissaient tous. Ces individus dont plusieurs ont paru être des valets de chambre et des domestiques avaient tous des allures de pédérastes ; leur langage, leur tenue, leur affectation à montrer leur nudité et les appellations qu'ils se prodiguaient entre eux, telles que « Ma chère », « Ma fille », « Cochonne » etc., ne laissaient aucun doute à cet égard. Dans la salle

---

[387] Julia CSERGO, *Liberté. Egalité. Propreté. La Morale de l'hygiène au XIXe siècle*, Paris, 1988, Albin Michel, p. 201.
[388] Gustave MACE, *Mes lundis...*, *op. cit.*, p. 162.
[389] *Ibid.*
[390] *Id.* selon l'expression même de Gustave MACE.
[391] *Gazette des Tribunaux* du 18 juin 1876, p. 1228, « affaire des bains du Gymnase ».
[392] APP : série DA 230 documents n° 404, 409, 412.
[393] Voir notamment *La Gazette des tribunaux* des 25 avril, 2 et 3 mai 1891.
[394] APP : série BM2 n° 65.
[395] APP : série BA 1690.
[396] L'on détaillera dans la troisième partie de cet essai la notion d'« outrage public à la pudeur ».

de vapeur ces individus qui étaient assis sur les gradins se faisaient des attouchements obscènes et se masturbaient mutuellement. Aucun acte de pédérastie[397] n'a été constaté mais en raison de l'obscurité qui régnait dans cette salle il n'était pas possible de voir au juste ce qui s'y passait. Les garçons sont bien au courant des agissements des clients et les favorisent. L'un deux a tenu ce propos : « aujourd'hui, je suis pédicure et je vais couper les cors à Madame », puis il s'est placé devant l'un des clients et s'est mis en devoir de l'opérer. Aucun homme paraissant appartenir à la classe riche n'a été remarqué au cours de la surveillance exercée dans cet établissement qui a fait l'objet d'un rapport du service en date du 14 mai 1889, en réponse à une note du 2e Bureau de la 1ère Division, 3e Section, du 27 avril précédent. Le commissaire de police, chef du service de Sûreté[398]

Du reste, la police des mœurs cite toujours les établissements de bains comme étant d'inévitables lieux de débauche homosexuelle : « Les faits qui se passent dans les bains de vapeur n'y scandalisent que bien peu de personnes, la plupart de ceux qui vont dans ces établissements y étant parfaitement habitués[399] ». Ou encore dans un rapport de 1910 : « Il est probable qu'il se passe des actes de pédérastie dans les bains de vapeur de la rue du Cardinal Lemoine comme dans tous les autres d'ailleurs[400] », ainsi que dans une note interne de 1913 : « Il est exact qu'il y a des pédérastes dans l'établissement de bains 160 rue Oberkampf, – comme dans les autres d'ailleurs[401] ». Aussi les *Bains d'Angoulême*[402] sont décrits, en 1900, comme étant très vastes puisqu'ils occupent un immeuble entier sur deux niveaux (rez-de-chaussée et premier étage) et comprennent les installations suivantes : une salle de vapeur humide, une salle de vapeur sèche, une salle de vapeur aromatique, chacune de ces salles étant munie de gradins en bois pour s'asseoir. L'établissement est également doté d'une salle de vapeur à douches, d'une salle de douches, ainsi que d'un vestiaire, de deux salons pour consommer des boissons et de la nourriture et se reposer, d'un cabinet de pédicure, d'une salle de massage et d'une piscine. A l'étage, l'on trouve des cabines individuelles pour hommes et femmes, munies d'une ou de deux

[397] Le terme renvoie ici à « sodomie ».
[398] APP : série BM2 n° 65. Rapport de police du 11 novembre 1890.
[399] APP : série BM2 n° 44. Rapport de police du 1er septembre 1909.
[400] APP : série BM2 n° 36. Rapport de police du 29 novembre 1910.
[401] APP : série BM2 n° 57. Note de service interne du 5 mai 1913.
[402] Ces bains sont situés au 4bis rue de la Pierre-Levée (11e arrondissement). J'ai choisi cet établissement, d'abord parce qu'il est très fréquenté mais également parce qu'il est très bien décrit par divers rapports de police à la Belle Epoque. Son agencement est à peu de choses près le même que celui des autres établissements de bains, avec des pièces communes (douches, salles de vapeur, etc.) et des pièces « privées » (cabines qui servent à la « consommation sexuelle » à deux ou en groupe).

baignoires, lieux qui semblent servir à la « consommation sexuelle » sur place[403].

Ainsi si l'homosexualité et la prostitution masculines se situent dans les quartiers bourgeois – en dépit de leur déplacement au début du XX^{e} siècle dans des arrondissements plus populaires, comme le 18^{e} arrondissement de Paris –, quelques exceptions liées à la sociologie de l'homosexualité masculine sont cependant à noter. En effet, dans les quartiers des Halles ou de La Villette notamment[404], l'on retrouverait – selon Marc-André Raffalovich – une homosexualité « virile », peu étudiée par les observateurs sociaux encore très centrés sur l'idée d'inversion sexuelle[405] :

> Ce qui ressort clairement – et c'est cela qui est difficile à expliquer – c'est dans le monde des gens musclés et râblés que cette passion sévit. Les bouchers de la Villette, les hercules de foire et surtout les forts de la halle pratiquent presque tous ce vice. Beaucoup sont actifs mais il est, parmi eux, également beaucoup de passifs [...] Contrairement à l'opinion reçue [...] ce n'est donc pas à une pauvreté d'organisation, à une faiblesse des nerfs que cette passion est imputable. Ceux-là sont de pures brutes, comme les hercules, qui haïssent le plus la femme et recherchent également des hommes forts ; car dans ce monde-là, on a horreur du petit Jésus, de l'être faible. Le des Esseintes de Huysmans[406] est un exceptionnel [...] Les halles sont le vrai repaire des amours déviées, et, à ce point de vue, le *Ventre de Paris* de Zola[407] qui n'y a vu que des comestibles à vendre est vraiment nul et dénué de toute étude sérieuse[408]

Ainsi certains établissements ne seraient fréquentés que par des homosexuels et des prostitués des plus basses « classes » sociales, notamment ceux de la rue des Vertus, près des Halles[409]. Les observations de Marc-André Raffalovich sont contraires aux clichés développés par les discours médicaux ou policiers que l'on étudiera dans la troisième partie de cet essai.

---

[403] APP : série BM2 n° 35.

[404] Les archives de police de la Préfecture de Paris démontrent en réalité qu'il y a des homosexuels efféminés dans tous les quartiers fréquentés par les homosexuels, et que l'homosexualité « virile » n'est pas circonscrite aux seuls quartiers des Halles et de La Villette.

[405] L'inversion sexuelle renvoie à l'idée de « troisième sexe » de Karl-Heinrich ULRICHS et de Magnus HIRSCHFELD qui pensent l'homosexuel masculin comme une « âme de femme dans un corps d'homme ».

[406] Joris-Karl HUYSMANS, *A rebours*, Paris, Garnier-Flammarion, 1978 (1884).

[407] Emile ZOLA, *Le Ventre de Paris*, Paris, Fasquelle, 1973 (1873).

[408] Marc-André RAFFALOVICH, « Les groupes uranistes à Paris et à Berlin »..., *op. cit.*, pp. 927-928.

[409] *Id.*, pp. 926-936 (1904) ; pp. 182-185 et 411-414 (1905).

Une "sociologie" des relations homosexuelles : amitiés, amours, sexualité, vie de couple.

François Carlier, en théorisant l'amalgame entre homosexualité et prostitution masculines[410], répand l'idée selon laquelle une relation entre hommes ne peut être que vénale : « Les relations contre-nature procèdent au surplus ni de l'affection ni de l'amour véritables ; elles naissent exclusivement de l'avidité des plaisirs sensuels[411] ». Aussi ceux qui se livrent à la pédérastie sont ou bien des prostitués ou bien leurs clients[412], l'argent pour les premiers, le goût de la débauche pour les seconds étant les seules explications possibles de ce « vice ». Si l'on peut admettre comme vraie l'idée selon laquelle les homosexuels ont une activité sexuelle plus soutenue que les autres[413] comme le rapporte le docteur Julien Chevalier en affirmant que « l'inverti est [...] un sexuel obsédé impulsif lucide[414] », le sociologue Michael Pollak explique ce phénomène, mettant en avant la particularité des circonstances des rencontres masculines :

> La séparation de l'intérêt sexuel de la procréation est remplie par la définition même de l'homosexualité. De plus, l'interdit de l'homosexualité a certainement renforcé et accéléré la séparation de la sexualité des tendances affectives. L'interdit a aussi contribué à soumettre la vie homosexuelle à un calcul rationnel. Toute activité clandestine est contrainte à une organisation qui minimise les risques tout en optimisant l'efficacité. Dans le cas de l'homosexualité, il en résulte l'isolement de l'acte sexuel dans le temps et dans l'espace, la restriction à un minimum des rites de préparation à l'acte sexuel, la dissolution de la relation immédiatement après l'acte, le développement d'un système de communication qui permette cette minimisation des investissements tout en maximisant les rendements orgasmiques. Il n'est pas étonnant qu'un marché sexuel affranchi des contraintes « non sexuelles » se soit développé d'abord dans les sexualités marginales reléguées dans la quasi-clandestinité, et tout d'abord dans l'homosexualité[415]

---

[410] L'on abordera ce point plus en détails dans la deuxième partie de cet essai

[411] François CARLIER, *op. cit.*, p. 301.

[412] On l'abordera plus loin dans cette même partie lorsque j'évoquerai la classification établie par François CARLIER concernant les homosexuels.

[413] En gardant toutefois à l'esprit qu'il ne s'agit nullement d'une loi générale, d'autant plus que la série BM2 (APP) révèle aussi la surveillance de lieux de débauche ou encore de « partouzes » (pour reprendre l'expression souvent employée par la police des mœurs) « hétérosexuels ».

[414] Julien CHEVALIER, *op. cit.*, p. 395.

[415] Michael POLLAK, « L'homosexualité masculine ou le bonheur dans le ghetto ? », *Sexualités occidentales*, Paris, Seuil, 1984, pp. 58-59.

Toutefois, les relations amoureuses entre hommes sont une réalité. L'on en trouve la description, plus ou moins explicite, dans les archives de police qui évoquent des couples homosexuels stables. Les dénommés Clément et Douard sont ainsi associés en affaires comme dans la vie privée depuis plus d'un an ; ils exploitent ensemble l'*Hôtel du Mont-Blanc* (4e arrondissement), établissement surveillé par la police des mœurs de 1895 à 1914. Une lettre anonyme du 26 juillet 1896 précise la liaison amoureuse entre les deux hommes, après plusieurs lettres de dénonciation et rapports de police assez confus :

> Monsieur le Commissaire. Vous pouvez vous rendre compte que M. Félix Douard a quité sa femme et qua partir de lundi 27 courant il vas coucher au moins pendant huit jours à l'hotel 32 rue des Tournelles. Je puis vous prévenir qu'il font absolument ménage avec un des patrons de l'hotel qui se nomme M. Clément[416]

Un rapport de police de 1902 relate également la vie commune de deux jeunes prostitués, dont l'un est mineur et l'autre majeur[417] :

> Les nommés PELISSON, Etienne, 15 ans, camelot, PELISSON, Stéphane, 17 ans, boulanger et ROBERT, Georges, acteur à la Porte St Martin ont été arrêtés par les inspecteurs du service de la Sûreté près des bureaux du journal *Le Matin* pour provocation à la débauche anti-physique. Interpellé PELISSON, Etienne a fait connaître que ROBERT avec lequel il demeure depuis 6 mois se livre avec lui à la pédérastie[418]

Alors qu'un autre rapport de la même année note, suite à une descente de police dans un garni, que :

> [...] dans la chambre portant le n° 18, [on a] trouvé couchés ensemble deux individus [...] 1° LUCCHINI, Achille Pierre Louis, né le 2 Juillet 1882 à Ajaccio (Corse) ; et 2° PAPOUIN, François, né le 15 Mai 1881 à Paris (15e). Le nommé Lucchini, qui, le 3 Avril 1901 a été rencontré au cours d'une descente de police opérée par moi dans le débit de vins sis 13, rue St Sauveur, connu sous la dénomination de « buvette St Sauveur » [...] est connu comme appartenant au monde des anti-physiques ; cet individu a fait l'objet d'un rapport de mon Service en date du 30 Juillet 1901. Il était déjà, à cette époque, signalé comme demeurant 118, rue St Martin et comme partageant la chambre qu'il

[416] APP : série BM2 n° 28. Lettre anonyme du 26 juillet 1896.
[417] Il s'agit d'une excitation de mineurs à la débauche d'après la police des mœurs.
[418] APP : série BM2 n° 61. Extrait de dossier du 2e Bureau 1ère section n° 608.128.

> occupait à cette adresse, avec le nommé Papouin, en compagnie duquel il a été trouvé[419]

L'on peut ainsi supposer que Etienne Pelisson et Georges Robert d'un côté, et Achille Lucchini et François Papouin de l'autre, sont en couple.

Par ailleurs, François Carlier est le premier à décrire les « mariages » homosexuels. Il évoque ainsi les « adieux à la vie de célibataire », les soirées de mariages, les voyages de noces[420], ainsi que les jeunes hommes entretenus[421], comme le seraient une épouse légitime ou une prostituée. Les écrivains Léo Taxil et Edward I. Prime-Stevenson font également mention de mariages entre hommes[422] et de jeunes hommes richement entretenus[423]. Quant à Ali Coffignon, il décrit ainsi une cérémonie de mariage entre hommes :

> Une de ces bandes, capturée il y a deux ans, célébrait ces sortes de mariages dans une chapelle qu'elle avait installée dans une rue avoisinant les Halles. Le chef de la bande, revêtu d'habits sacerdotaux, unissait le couple immonde. Ensuite on allait banqueter. Le soir tous les affiliés étaient tenus de venir « mettre les nouveaux mariés dans leurs meubles » ; la chambre nuptiale était meublée au frais de la communauté[424]

L'affaire du 83 boulevard du Montparnasse (1904) est également une « soirée de fiançailles ou plutôt d'épousailles[425] » où dix-neuf homosexuels « fêt[en]t vraisemblablement l'hymen [...] des « jeunes époux »[426] ». Il faut noter que le rapport de police – sans doute inconsciemment – utilise sans aucune gêne le terme « époux » pour caractériser un mariage homosexuel, même si le jeune Léon Spilka, 16 ans, décrit comme une « très jolie petite merveille[427] », joue le

---

[419] APP : BM2 n° 43. Rapport du 7 novembre 1902.
[420] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 339-352.
[421] *Id.*, pp. 332-335.
[422] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 116 ; Léo TAXIL, *La Corruption...*, *op. cit.*, p. 379.
[423] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 111. Le policier Gustave MACE décrit de jeunes prostitués entretenus, qu'ils assimilent à des délinquants ou des criminels : « On a vu des pédérastes vivre pendant des années avec la même personne, être entretenus par elle [...] Puis, un jour, la famille apprend la disparition, la ruine ou la mort d'un de ses membres. L'enquête ordonnée établit alors que le coupable n'était autre que le pédéraste ayant vécu dans l'intimité de la victime. Tout sodomite est intelligent, mais son esprit se porte au mal [...] », *Mes lundis...*, *op. cit.*, p. 160.
[424] Ali COFFIGNON, *op. cit.*, p. 338.
[425] APP : série BA 1690. Rapport de police du 21 mars 1904.
[426] *Id.*
[427] *Id.*

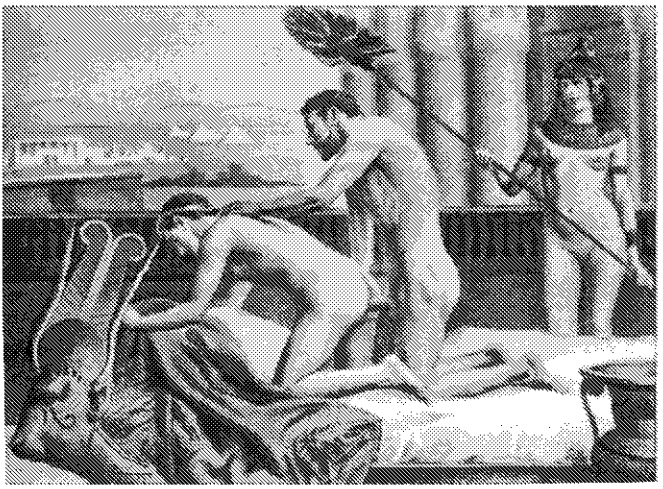
rôle féminin, celui de « la fiancée »[428] selon un modèle hétérosexuel. Aussi les éditions du *Journal* des 21 et 23 mars 1904 évoquent les « Noces blanches ». Il est évident que les mariages célébrés clandestinement, *a fortiori* unissant ceux deux hommes ou deux femmes, n'ont aucune valeur juridique, mais le fait que des homosexuels souhaitent s'approprier l'institution du mariage, pilier de l'ordre bourgeois, hétérosexiste et patriarcal, est tout à fait significatif de leur volonté de normalisation sociale et de leur souhait manifeste d'indifférenciation. Ainsi Edward I. Prime-Stevenson écrit que « [...] les plus heureux, assurément, sont les nombreux uranistes qui ne désirent pas fuir la société, ni fuir leur propre moi. Ils savent ce qu'ils sont, comprennent le naturel et la force mentale de leur situation d'homosexuels. Ils sont sûrs de la légitimité de leurs droits, même si ces droits ne sont pas accordés dans les pays où ils vivent. Ils mènent leur existence dans une paix relative, aussi respectés par autrui qu'ils se respectent eux-mêmes, ayant la chance soit de jouir d'une liberté personnelle, soit d'exercer sur leurs instincts la maîtrise qui convient[429] ». D'ailleurs, le code civil ne différencie pas les relations homosexuelles des relations hétérosexuelles, pas plus qu'il ne distingue les individus selon leur sexualité, du moins jusqu'à la pénalisation des relations homosexuelles par le gouvernement de Vichy en 1942, inscrite dans le code pénal (article 331 alinéa 3). Aussi les articles du code civil concernant le mariage (articles 144 à 228) ne définissent jamais le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, même si la volonté des rédacteurs du code civil était indubitablement celle-ci.

Par ailleurs, l'affaire du 83 boulevard du Montparnasse est intéressante car elle met en avant les goûts et fantasmes des homosexuels de la Belle Epoque : l'apache, l'éphèbe, le militaire. L'attrait pour l'uniforme – civil ou militaire – est tout à fait notable[430] : presque tous les invités sont habillés selon leur genre. Les plus « virils » sont costumés en *horse-guard*, en garde-malade, en zouave, en *highlander*, en Arabe, « en tenue de voyou (cotte et bourgerons bleus)[431] » alors que les plus jeunes sont vêtus d'une manière plus féminine, en robe pour certains[432]. Aussi, la Belle Epoque remet au goût du jour l'Antiquité. L'illustrateur et peintre Paul Avril (1849-1928) conçoit – entre autres – de multiples lithographies érotiques, notamment pour l'édition de 1906 du *Manuel d'érotologie classique*[433] de Friedrich-Karl Forberg, traduit du latin à partir de 1882 par Alcide Bonneau (1836-1904). Ainsi il faut noter la rareté de la représentation picturale homosexuelle ou bisexuelle masculine ; et lorsqu'elle

---

[428] *Id.*
[429] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, pp. 196-197.
[430] J'évoque l'homosexualité dans l'armée et la marine dans la deuxième partie de cet essai.
[431] APP : série BA 1690. Rapport de police du 21 mars 1904.
[432] *Id.*
[433] Friedrich-Karl FORBERG, *Manuel d'érotologie classique*, Paris, Losfeld, 1994 (1906).

est dépeinte, elle est nécessairement replacée dans un cadre antique. Par ailleurs, une dramaturgie homosexuelle prend forme autour de l'acteur de renom Edouard de Max, protecteur d'André Gide (1869-1951) et de Jean Cocteau (1889-1963)[434]. Edouard de Max joue des rôles – très en vogue à la Belle Epoque – comme celui d'Héliogabale, devenu Empereur romain à l'âge de quatorze ans[435] et décrit comme un homosexuel décadent, érotomane, travesti et « passif »[436]. L'écrivain et poète Jean Lombard (1854-1891), par ailleurs militant socialiste, signe avec *L'agonie* (1888) un roman pompeux et symptomatique de l'esprit du temps[437], dans lequel il évoque justement l'homosexualité sous le règne d'Héliogabale[438]. C'est dans ce contexte favorable à l'Antiquité qu'apparaît la figure de l'éphèbe :



Lithographie de Paul Avril (1849-1928)
Extraite du *Manuel d'érotologie classique* de Friedrich-Karl Forberg (1906)
(Source : « L'homosexualité à l'épreuve des représentations »,
Revue européenne d'histoire sociale, n° 3, 2002, p. 68).

---

[434] http://www.agq.qc.ca/rideau.pdf Conférence de Louis GODBOUT : « Le rideau rose. Histoire du théâtre gai et lesbien jusqu'en 1969 », août 2002, Université du Québec à Montréal (UQAM).
[435] Héliogabale ou Elagabal est Empereur romain de 218 à 222 de notre ère.
[436] Le rôle « passif » n'est en effet pas socialement accepté chez les patriciens dans l'Antiquité gréco-romaine. Ainsi l'historien Paul VEYNE écrit qu'un « mépris colossal accablait en revanche l'adulte mâle et libre qui était homophile passif ou, comme on disait, *impudicus* », « Eloge de la virilité », *Les collections de l'Histoire*, hors-série n° 5, juin 1999, p. 17.
[437] Jean LOMBARD, *L'agonie*, Paris, Savine, 1890 (1888).
[438] L'on peut également citer sur le thème d'Héliogabale : Auguste-Constant BERTRAND, *L'héliogabale et la Messaline du XIX^e siècle à Paris*, Tours, Bertrand, 1885 ; Georges DUVIQUET, *Héliogabale raconté par les historiens grecs et latins...*, Paris, Mercure de France, 1903 ; Henry MIRANDE, *Elagabal. Roman*, Paris, Ambert, 1910 ; Emile SICARD, *Héliogabale. Tragédie lyrique en 3 actes*, Béziers, Imprimerie moderne, 1910.



Illustration anonyme des *Œuvres libres* de Paul Verlaine (sans date)
(Source : « L'homosexualité à l'épreuve des représentations »,
Revue européenne d'histoire sociale, n° 3, 2002, p. 66.)



Photographies de jeunes Siciliens (vers 1900)
par Wilhelm von Gloeden (1856-1931)
(Source : http://vongloedengayhistory.free.fr)

Les adolescents sont en effet à la mode[439], et cette « éphébophilie » devient fameuse avec le procès retentissant de l'écrivain et poète Jacques d'Adelswärd-Fersen[440] (1880-1923), qui, inculpé d'outrage public à la pudeur et d'excitation de mineurs à la débauche[441] pour avoir organisé des orgies[442] dans son

[439] Bien que les termes « pédérastie » et « pédophilie » proviennent de la même racine grecque, la pédérastie est certainement très fréquente à la Belle Epoque, l'éphébophilie s'y rattachant d'ailleurs, tandis que les cas de violences homosexuelles sur de très jeunes enfants, non encore pubères (c'est-à-dire ce que l'on nommerait aujourd'hui « pédophilie ») sont rarissimes. Pour être tout à fait honnête même, je n'ai trouvé, dans les archives de police, qu'un seul cas de « pédophilie » homosexuelle (un curé qui détourne un mineur de 14 ans, affaire que j'évoque dans la deuxième partie de cet essai), alors que les cas de violences « hétérosexuelles » sur des jeunes filles non encore pubères sont beaucoup plus fréquents dans les archives de police. Voir à ce sujet Anne-Marie SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien. 1850-1950*, Paris, Aubier, 1996, pp. 57-62.

[440] Roger PEYREFITTE, *L'Exilé de Capri*, Paris, Flammarion, 1959.

[441] L'on y reviendra dans la troisième partie de cet essai, mais il faut préciser ici que l'âge de la majorité est fixé à 21 ans.

[442] Patrick CARDON, *Dossier Jacques d'Adelswärd-Fersen*, Lille, Gay Kitsch Camp, 1993 (1991) ; Lucien MIRANDE, *Akademos, Jacques d'Adelswärd-Fersen et « la cause homosexuelle »*, Lille, Gay Kitsch Camp, 2000 (1909).

appartement de l'avenue de Friedland (8e arrondissement) avec des adolescents[443], est condamné à six mois de prison en 1903. Ainsi quelques mois auparavant, le baron Fersen fait déjà l'objet d'une surveillance policière, suite à l'arrestation d'un jeune prostitué, Fernand Boscher, 15 ans, avec qui il aurait eu des relations sexuelles :

> Il résulte de l'interrogatoire de Boscher que [...] il a eu des relations avec le baron de FERSEN, 18 A Friedland [...] Je pense en outre qu'il y aurait lieu de prescrire une enquête [...] sur les hôtels dans lesquels Boscher a fait ses passes, et enfin sur le baron de Fersen qui paraît être un pédéraste[444]

La littérature[445] cède également à cette mode « éphébophile » avec les romans d'Achille Essebac (né en 1868) : *Dédé*[446] (1901), *Luc*[447] (1902) ou *L'Elu*[448] (1903) présentent les amours homosexuelles chastes entre adolescents âgés de seize à vingt ans environ. L'auteur reprend à son compte la citation du romancier et journaliste Paul Adam (1862-1920) : « L'éphèbe offre une beauté plus durable que la vierge ; et cet espoir de durée suffit seul à justifier sa suprématie[449] ». *A contrario*, à la veille de la Première Guerre mondiale, le journaliste et écrivain nationaliste Jean-Gustave Binet-Valmer (1875-1940), dont le père est psychiatre, signe avec son roman *Lucien* (1910), le réquisitoire le plus dur contre l'homosexualité efféminée – ne visant donc pas nécessairement les éphèbes – à laquelle il associe toutes les caractéristiques habituelles déduites des observations scientifiques sur l'inversion sexuelle :

> La peau très fine, blanche, sans une rougeur ni une tâche, des formes rondes, la poitrine dépourvue de poils – et un peu grasse au niveau des seins, de belles épaules, des reins cambrés [...] et cette élégance précieuse de la toilette, et cette poitrine bombée, et ces gestes craintifs et maniérés, cette façon féminine d'être assis de côté sur la chaise [...] et surtout ce regard fuyant, ce regard coupable ![450]

---

[443] Il convient de préciser que tous ont un âge supérieur à l'âge légal du consentement fixé à 13 ans depuis 1863.
[444] APP : série BM2 n° 61. Note de police du 6 avril 1903.
[445] L'on peut aussi citer les ouvrages de Léonce ROLLAND, *Les Ephèbes*, Alger, Imprimerie algérienne, 1907 et de Georges POLTI, *L'Ephèbe. Roman achéen*, Paris, Figuière, 1913.
[446] Achille ESSEBAC, *Dédé*, Paris, Ambert, 1901.
[447] Achille ESSEBAC, *Luc*, Paris, Ambert, 1902.
[448] Achille ESSEBAC, *L'Elu*, Paris, Ambert, 1903.
[449] Achille ESSEBAC, *Dédé*, *op. cit.*, p. 1.
[450] Jean-Gustave BINET-VALMER, *Lucien*, Paris, Ollendorff, 1910, p. 31.

Le jeune Lucien est ainsi décrit comme mou, lâche et prétentieux ; il échoue tout ce qu'il entreprend, de son œuvre littéraire à son suicide. A l'inverse, dans *L'Immoraliste* (1902), André Gide exprime, avec beaucoup de précaution au travers de son héros Michel – comme un besoin de confession sur sa propre sexualité – l'émoi qu'il éprouve lui-même à contempler les jeunes adolescents d'Algérie[451], avant d'afficher plus clairement son amour pour les adolescents dans une pièce de théâtre assez méconnue, qui passe pour être la première pièce essentiellement et explicitement homosexuelle du théâtre français : *Saül*[452]. Ecrit en 1896 mais joué qu'à partir de 1922, ce drame en cinq actes met en scène un vieil homme épris d'un adolescent, ainsi que l'amour réciproque de deux adolescents. Il faut noter qu'André Gide rejette toute idée de féminité dans la relation homosexuelle, exaltant au contraire la pédérastie antique – celle des éphèbes physiquement virils –, tout en rejetant les invertis, prostitués efféminés et autres « hommes-femmes » dépeints par Marcel Proust. L'homosexualité « gidienne » est une camaraderie virile[453].

Aussi les rapports de police, tout comme les observateurs sociaux, déplorent fréquemment le jeune âge des homosexuels et des prostitués. Ainsi j'ai fait une statistique concernant l'âge des homosexuels surveillés et/ou arrêtés par la police des mœurs entre 1870 et 1918[454]. La moyenne d'âge est d'environ 27 ans. Beaucoup sont en effet jeunes, voire même mineurs : entre un tiers et la moitié auraient moins de 21 ans alors qu'un tiers a plus de trente ans, et que les plus de 50 ans représentent environ 7 % de l'ensemble. A l'inverse, d'autres homosexuels, comme les écrivains Jean Lorrain, Pierre Loti ou encore Marcel Proust[455], préfèrent nettement les hommes plus âgés, plus « virils », plus hétérosexuels peut-être, tels que les militaires ou les jeunes prolétaires, véritables « fantasmes » pour les homosexuels de la Belle Epoque[456], notamment ceux des « classes » aisées.

---

[451] André GIDE, *L'Immoraliste*, Paris, Mercure de France, 1970 (1902).

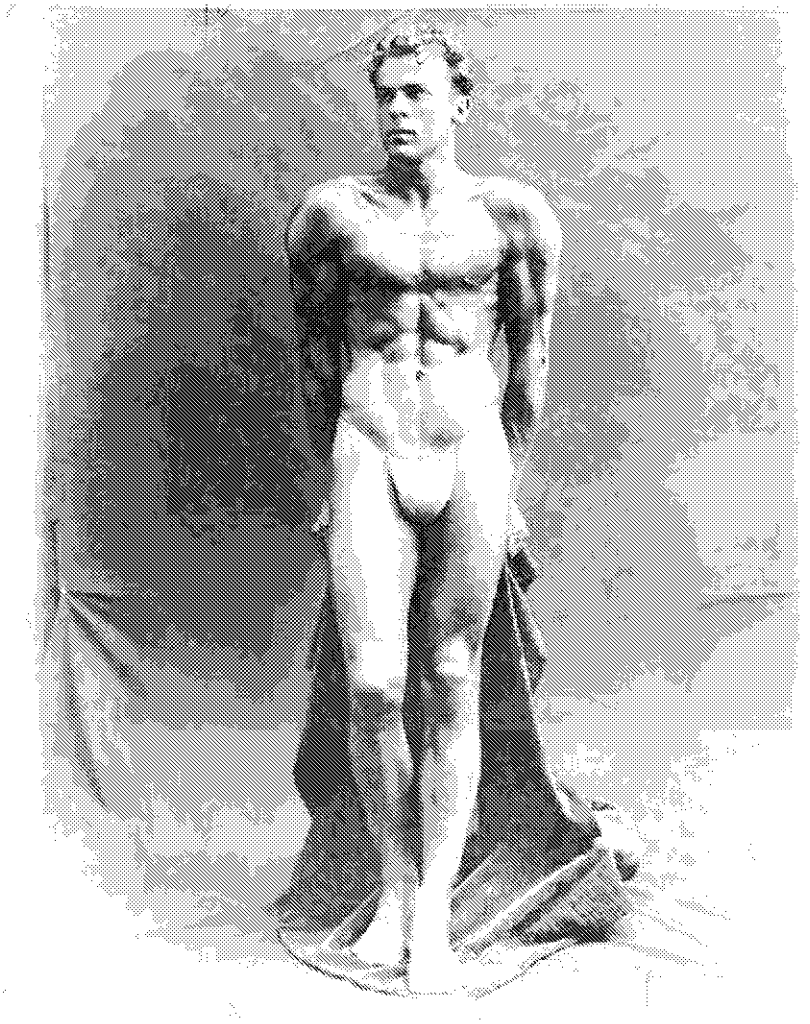
[452] André GIDE, *Saül*, Paris, NRF, 1922 (1896).

[453] André GIDE, *Si le grain ne meurt*, Paris, Gallimard, 1972 (1920/1926), p. 348.

[454] Il s'agit de statistiques que j'ai réalisées en prenant l'âge de 227 homosexuels arrêtés ou surveillés (lorsque celui-ci était indiqué) par la police des mœurs sur la période 1870-1918, d'après les séries BA 1690, BM1 et BM2, DA 221, DA 230, CB 7.37 et 7.38 des APP. J'ai exclu la série BB6 mais elle pourrait être incluse à titre de comparaison. Il s'agit de l'âge à la date de leur arrestation ou au jour de la surveillance policière, quelle que soit l'année, avec un minimum de 14 ans et un maximum de 64 ans. Il n'a malheureusement pas été possible de reproduire ici le graphique en couleurs qui se trouvait dans le mémoire de maîtrise, auquel les lectrices et lecteurs peuvent toutefois se reporter pour le consulter.

[455] APP : série BM2 n° 43. Rapport de police du 19 janvier 1918. Lors d'une descente de police le 11 janvier 1918, l'on retrouve Marcel PROUST à l'*Hôtel Marigny* – bordel homosexuel situé 11 rue de l'Arcade (8e arrondissement) – buvant en compagnie de plusieurs soldats.

[456] L'on détaillera ce point dans la seconde partie de cet essai.



« Ed Gloeggler »
Photographe anonyme (vers 1900)
(Source : http://www.bigkugels.com/content/EarlyNudes.html)

Aussi cette distinction entre homosexualité efféminée et homosexualité virile s'exprime également au travers des écrits militants homosexuels – essentiellement en Allemagne – par le biais, respectivement, des théories de Karl Heinrich Ulrichs (1825-1895) et de Magnus Hirschfeld[457] (1868-1935) sur le « troisième sexe », et d'Adolf Brand[458] (1874-1945) qui refuse la figure de l'homosexuel efféminé. Il faut d'ailleurs noter que Magnus Hirschfeld tente de s'allier aux féministes allemandes alors que Adolf Brand développe une conception misogyne et élitiste de l'homosexualité masculine.

Dans tous les cas, l'homosexualité est alors pensée en terme de genre[459], et non pas en terme d'orientation sexuelle, chacun des partenaires ayant à remplir, sur le modèle hétérosexuel, soit le rôle de la « femme », soit le rôle de l'« homme ». C'est ainsi que François Carlier reprend la distinction établie par le médecin légiste Ambroise Tardieu (1818-1879) entre « actifs »[460] et « passifs »[461], tout en distinguant quatre catégories d'homosexuels[462] qui ne correspondent en rien aux descriptions faites dans les rapports de police[463] de la fin du XIX[e] et du début du XX[e] siècles : d'abord, les « rivettes » ou « amateurs » qui sont de « vrais » homosexuels, « actifs » toutefois, souvent issus d'un milieu social élevé, ayant reçu une très bonne éducation et menant une « double vie »[464]. Ce sont les clients des prostitués, qu'ils entretiennent d'ailleurs parfois, d'où le nom d'« entreteneurs » également donné à cette catégorie d'homosexuels. Ainsi le Préfet de police de Paris Louis Lépine (1846-1933) écrit à leur sujet :

> Cette dépravation cachée n'est pas exclusivement le fait de gens sans aveu. Elle se concilie parfaitement avec la pratique des vertus familiales et une honorabilité d'emprunt [...] Il est de règle d'étouffer ces scandales, quand cela est possible, mais s'ils échappent aux magistrats,

---

[457] Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe...*, *op. cit.*, pp. 93-107.
[458] *Id.*, pp. 107-113.
[459] Le « genre » est la construction sociale et culturelle des identités sexuelles et des sexes. Voir Thomas LAQUEUR, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992 (1990).
[460] Qui sodomisent.
[461] Qui sont sodomisés.
[462] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 315-352.
[463] Les catégories évoquées par François CARLIER ne sont pas très claires, et en même temps les homosexuels et prostitués décrits dans les archives de police notamment ne « rentrent » pas forcément dans les « cases » définies par François CARLIER.
[464] Ils sont souvent mariés. Cf. les statistiques que j'ai faites dans la troisième partie de cet essai sur le statut familial des homosexuels. Il s'avère que très peu d'entre eux sont mariés (4 %) alors qu' 1 % seulement vit maritalement et 2 % sont veuf, divorcé ou séparé. A l'inverse, 22 % sont célibataires alors que 71 % ont un statut familial inconnu mais dont l'on peut penser qu'il s'agit en réalité de célibataires.

> ces malheureux sont la proie des maîtres chanteurs qui s'acharnent à leurs trousses comme la mouche endiablée par le sucre[465].

Les trois autres catégories définies par François Carlier relèvent en fait de la prostitution masculine[466] : d'abord, les « insoumis » ou « petits jésus », appelés aussi « honteuses » qui sont de très jeunes prostitués sans expérience, encore timides et pudiques ; ensuite, les « persilleuses » ou « raccrocheurs » qui sont des prostitués confirmés, assumant clairement ce qu'ils sont ; enfin, les « entretenus », qui sont les protégés de riches homosexuels ; ce qui leur permet de jouir d'un domicile et de moyens d'existence sans avoir à travailler ou à se prostituer. Certains parmi ces prostitués deviendraient « souteneurs » ; ils seraient *a priori* hétérosexuels mais auraient acquis le « vice » en prison. C'est le cas de la « tante[467] » telle que décrite par François Carlier comme étant le « produit hybride de l'amour naturel et de la pédérastie [qui] recherche tout autant l'approche des femmes que celle des hommes avec lesquels il joue exclusivement le rôle passif[468] ». La « tante » serait ainsi le souteneur de la prostituée[469], et pourrait lui-même se prostituer parce que sa vie serait guidée par l'appât du gain. Il aurait ainsi fréquemment recours au vol, au chantage et à la violence physique pour arriver à ses fins et ne reculerait devant rien, « même pas devant l'assassinat[470] ». François Carlier dresse *in fine* le portrait d'« un malfaiteur de la classe la plus dangereuse[471] », rapportant que les « tantes » égorgent fréquemment leurs partenaires au cours de leurs étreintes[472] et citant une liste de victimes évoquées par la presse judiciaire des dernières années. Toutefois, il est très délicat de faire le rapprochement entre les « tantes » de François Carlier et les homosexuels et prostitués – y compris les souteneurs – que j'ai pu trouver dans les archives de la Préfecture de police de Paris, où il n'est presque jamais fait mention ni de meurtre ni d'agression physique ni d'agression sexuelle.

---

[465] Louis LEPINE, *Louis Lépine. Ex-préfet de police. Membre de l'Institut. Mes souvenirs*, Paris, Payot, 1929, p. 124.

[466] Tous ces prostitués sont décrits comme « efféminés » et aucun ne serait réellement homosexuel ; seul l'argent motiverait leurs actes. Ce qui est surprenant donc chez François CARLIER, c'est que ces prostitués seraient des « hétérosexuels » qui ont des pratiques homosexuelles mais qui sont « efféminés », élément incohérent dans la rhétorique homophobe policière.

[467] Je n'ai retrouvé ce terme que deux fois dans les APP que j'ai consultées : en 1877 dans un rapport de police sur les *Folies Bergères* (APP : série BM2 n° 7) et en 1904 dans une lettre anonyme (APP : série BM2 n° 46).

[468] François CARLIER, *op. cit.*, p. 372.

[469] *Id.*, pp. 332-336.

[470] *Id.*, p. 372.

[471] *Ibid.*

[472] *Id.*, p. 380.

Le psychiatre Richard von Krafft-Ebing (1840-1902) scinde également les homosexuels masculins en quatre catégories : d'abord, les « hermaphrodites psychiques », c'est-à-dire ce que l'on appellerait aujourd'hui les « bisexuels » ; ensuite, les véritables « homosexuels » – héréditairement portés à cette perversion et sujets à d'autres perversions sexuelles – attirés uniquement par les individus de leur propre sexe ; puis, les « efféminés » qui se distinguent des deux précédentes catégories en cela qu'ils se sentent « femme » lorsqu'ils sont avec un homme « viril », qu'il s'agisse d'un hétérosexuel ou d'un homosexuel ; et enfin, les « androgynes », chez qui corps et âme sont ceux des femmes, victimes sans doute d'un dysfonctionnement hormonal, « féminisant » la structure de leur squelette, la forme de leur visage, leur voix, leur système pileux ou encore leur répartition adipeuse[473].

Julien Chevalier décèle également quatre genres de « pédérastie » et de « saphisme » : par luxure, de profession, de nécessité et par peur[474].

A la manière des médecins, Ali Coffignon décrit également des rôles et des identités immuables, en fonction du genre, de l'âge, de la « classe » sociale ou encore des besoins financiers des homosexuels[475].

Aussi l'homosexualité est souvent considérée, dans la « littérature » médicale comme dans les écrits policiers, comme un pis-aller, notamment lorsqu'elle a pour cadre un milieu strictement masculin[476]. L'homosexualité masculine est ainsi très fréquente chez les détenus, où elle se vit sur un mode « machiste », comme l'attestent les observations du médecin-major René Jude[477] ou encore celles du docteur Charles Perrier[478]. Les rôles sexuels sont clairement définis et répartis selon un schéma de genre traditionnel (masculin/féminin). Le rôle féminin (« passif ») est souvent tenu par de jeunes prostitués incarcérés pour outrage public à la pudeur alors que le rôle « actif », c'est-à-dire celui de l'« homme », qui n'est d'ailleurs pas considéré comme homosexuel, revient au plus âgé, au plus « viril ». Cette caricature de relations hétérosexuelles est assez significative d'un milieu unisexué où la virilité est exaltée à son paroxysme et où l'on peut dénoter un profond mépris pour les femmes. Le « passif » ressort ainsi amoindri de l'acte sexuel, ayant eu à endosser le rôle de la « femme », avec tout ce que cela implique de dévalorisant. Mais comme le note l'historienne Yvonne Knibiehler, « nombreux sont ceux qui prétendent distinguer les homosexuels « actifs », « virils » et les

---

[473] Richard von KRAFFT-EBING, *Psychopathia sexualis*, Paris, Carré, 1895 (1886), pp. 293-472.
[474] Julien CHEVALIER, *op. cit.*, p. 166.
[475] Ali COFFIGNON, *op. cit.*
[476] Dans les milieux carcéral, hospitalier, militaire, religieux et scolaire. L'on étudiera les militaires dans la deuxième partie de cet essai
[477] René JUDE, *Les dégénérés dans les bataillons d'Afrique*, Vannes, Le Beau, 1907, p. 66.
[478] Charles PERRIER, *Les Criminels. Etude concernant 859 condamnés*, tome II, Paris, Maloine, 1905, pp. 203-207.

homosexuels « passifs », « soumis », efféminés, qui se laissent traiter comme des filles[479] » alors qu'« en vérité, les échanges [homosexuels] sont souvent équilibrés et réciproques, mais [que] le modèle traditionnel de la relation hétérosexuelle [...] reste ancré dans les esprits et dans les conduites[480] ». Gustave Macé reconnaît toutefois cette séparation entre rôles sexuels comme étant un élément constitutif du « milieu » homosexuel lui-même :

> Chez les pédérastes, le mouchoir joue le rôle principal. C'est leur signe caractéristique, et tout de suite ils se reconnaissent ; sur le devant des effets il indique les actifs ; et lorsqu'il ressort des poches placées derrière le vêtement, il désigne les passifs[481]

Du reste, il est probable que certains homosexuels aient adhéré à cette division entre rôles et identités sexuels. Toutefois, il apparaît d'après les archives de police[482] que les rapports entre hommes sont parfois vécus sur un mode égalitaire[483], parfois selon les lois traditionnelles du genre[484]. Aussi quelques homosexuels et prostitués aiment à être appelés par des sobriquets féminins. François Carlier évoque déjà ce phénomène dans les années 1850-1870 ; on le retrouve aussi très fréquemment dans les rapports de police. Ainsi un rapport de mars 1866 indique que « [...] ce sont les nommés : [...] Jules RENAULT dit Rigolette, sans domicile [...] CARRÈRE dit la Pie, rue de la Sourdière 6 [...] DHAMANN Achille dit Madame de Maintenon, rue d'Argenteuil 11. MARTINEAU Léon, dit Léontine, compagnon de chambre de Dhamann, même adresse [...] La Marseillaise [...] L'étoile du matin [...] La Armandière [...] La Francisque [...] La Bébette (garçon coiffeur)[485] ». Il faut également noter ici le cliché du garçon-coiffeur présumé sot. Une autre lettre de dénonciation évoque « plusieurs jeunes gens ayant des sobriquet féminin » et qui « se font remarquer par leurs cris et gestes scandaleux » aux Champs-Elysées durant l'été 1895[486]. Aussi certains surnoms renvoient à un trait de caractère ou à une tare physique, d'autres à une origine géographique ou sociale, d'autres encore font référence à des personnages de romans ou de pièces de théâtre, d'autres enfin renvoient à des actes commis, comme le sobriquet de Georges Guiard ou Guignard

---

[479] Yvonne KNIBIEHLER, *La sexualité et l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 148.
[480] *Ibid.*
[481] Gustave MACE, *Mes lundis...*, *op. cit.*, p. 161.
[482] APP : toutes les séries que j'ai consultées.
[483] Les rapports de police précisent ainsi que tel homosexuel remplit les deux rôles sexuels (« actif » et « passif ») selon ses désirs.
[484] D'autres rapports au contraire précisent bien que tel ou tel homosexuel est efféminé et remplit le rôle « passif » selon un modèle traditionnel de type « hétérosexuel » (masculin = « actif », féminin = « passif »).
[485] APP : série BM2 n° 37. Rapport de police du 8 mars 1866.
[486] APP : série BM2 n° 60. Lettre anonyme sans date, sans doute d'août 1895.

surnommé « Clara la Voleuse[487] » qui serait « un voleur et un maître chanteur émérite[488] ».

Enfin, il faut noter que les relations sexuelles et les fantasmes des homosexuels anonymes sont plus difficiles à appréhender, en raison du peu de sources personnelles disponibles. Toutefois, les relations sexuelles anonymes, à deux ou en groupe, sont assez fréquemment décrites dans les rapports de police, notamment dans les établissements de bains :

> Les surveillances exercées dans l'établissement de bains situé rue des Rosiers, 4, ont permis d'établir que cet établissement sert de refuge à des pédérastes. Il a été constaté qu'une douzaine d'individus se tenaient dans la chambre de fumigations, se livraient entre eux à des actes contre-nature. Un individu, notamment, suça la verge à quatre autres, puis tandis qu'il procédait à la même opération sur un cinquième personnage étendu sur le dos, lui même subissait le coït rectal. Pendant ce temps, ceux qui n'étaient pas intéressés à cette scène se masturbaient et s'embrassaient entre eux[489]

Par ailleurs, la frontière entre homosexualité et hétérosexualité est – parfois – particulièrement ténue, comme l'atteste cette lettre anonyme écrite en 1916 par un homme *a priori* hétérosexuel :

> Monsieur le Procureur, je suis allée[490] la semaine dernière dans une maison de tolérance au 68 rue du château d'eau chez Mme Lucienne l'on m'a présenté des jeunes garçons de 17 a 20 ans. je n'y allais pas pour un homme [...] Enfin bref l'on ma offert ces jeunes gens pour marcher avec chose que je n'ai pas accepté d'ailleur mais la patronne m'a dit que l'on venait surtout chez elle pour ça enfin je me décidais a prendre un jeune avec une jeune pour faire une partie a trois et pendant ce temps l'on en a profité pour me dérober mon portefeuille contenant toute ma solde de plusieurs mois soit 18.000 f. Or [...] je suis officier – 2 ans de guerre et je suis forcé de garder l'anonymas. Mais j'espère que cette plainte vous suffira pour faire fermer cet infect boite. Salutation distinguées[491]

L'on peut lire ici l'hypocrisie du client qui apparemment se vit comme parfaitement hétérosexuel mais accepte *in fine* d'avoir des relations bisexuelles.

---

[487] APP : série BM2 n° 15. Rapport de police du 20 novembre 1893.
[488] APP : série BM2 n° 15. Rapport de police du 3 novembre 1893.
[489] APP : série BM2 n° 52. Rapport de police du 19 mai 1915.
[490] Il s'agit d'une faute d'orthographe : l'auteur de la lettre est manifestement un homme.
[491] APP : série BM1 n° 12. Lettre anonyme sans date, sans doute de 1916.

Il est ainsi très notable que la Belle Epoque ignore les classifications très contemporaines – quelquefois réductrices – entre identités sexuelles.

Par ailleurs, les relations amicales entre homosexuels sont également très fréquemment décrites dans les rapports de police, qui mettent souvent en avant le fait que les clients de tel ou tel établissement se connaissent tous parfaitement. Un procès-verbal de police de 1913 montre bien ces rapports d'amitié et de solidarité entre deux jeunes homosexuels, l'un hébergeant son ami alors sans domicile, en dépit des risques encourus :

> Nous sommes rendu à l'hôtel précité où [...] nous avons visité toutes les chambres de l'hôtel portant les numéros 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10 [...] Dans un cabinet portant le n° 1 bis nous nous sommes trouvé en présence d'un jeune homme vêtu seulement d'une chemise, qui nous a dit se nommer Bauer (Henri) âgé de 18 ans [...] et être le neveu du tenancier de l'hôtel, ce que le sieur Rochet a reconnu exact. Mais procédant à des recherches nous avons constaté qu'une petite fenêtre s'ouvrant sur une courette et donnant accès à un petit toit, était ouverte. En regardant attentivement sur ce toit, nous avons découvert un jeune homme qui s'y était réfugié, vêtu seulement d'une chemise. Nous l'avons fait réintégrer le cabinet. Interpellé, il nous a déclaré se nommer Savioli (Alfred), âgé de 17 ans, groom, actuellement sans place, et être venu coucher avec son camarade Bauer parce qu'il était sans ouvrage, il a déclaré aussi qu'il était entré à l'hôtel à l'insu du logeur. De son côté, le nommé Bauer a dit qu'il avait fait entrer ce jeune homme sans le dire à son oncle parce qu'il craignait un refus de celui-ci[492]

François Carlier, à la fin du XIX[e] siècle, évoque aussi ces amitiés homosexuelles :

> L'homme qui s'abandonne à cette malheureuse passion entre dans un monde tout à fait à part, qu'on ne saurait mieux comparer qu'à une espèce de franc-maçonnerie du vice, ayant partout des affiliés, qui se reconnaissent entre eux sans s'être jamais vus, qui se comprennent sans parler la même langue, et qui se chargent, notamment, lorsque l'un d'eux arrive dans un pays où il ne connaît personne, de le présenter à des confrères, qui l'accueilleront à bras ouverts dans leurs sociétés, ou qui, en payant ses faveurs, lui procureront le moyen de vivre, s'il est sans ressources ; c'est leur manière à eux de s'entr'aider[493]

---

[492] APP : série BM2 n° 28. Procès-verbal d'exécution d'instructions du 20 novembre 1913.
[493] François CARLIER, *op. cit.*, p. 283.

Francis Carco décrit quant à lui une amitié intense entre un « mauvais garçon », homosexuel et prostitué, Jésus-la-Caille, et la Puce, jeune frère du « compagnon » incarcéré de Jésus-la-Caille, Bambou[494], ainsi que la grande complicité unissant Jésus-la-Caille à Fernande, une prostituée avec qui il vit.

Quant au docteur Jean Grosmolard, médecin pénitentiaire durant une vingtaine d'années, il publie, en 1904, une étude sur les relations homosexuelles chez les détenus dont il constate que beaucoup ont des amitiés sincères qui finissent parfois en passion amoureuse[495], alors que le policier Gustave Macé rapporte le cas, dans les années 1880, d'un dénommé « Bichonnette », jeune délinquant mineur, décrit comme « beau garçon », qui « avant son crime [a été] condamné à six mois de prison pour vol » et dont la « condamnation acheva de le pervertir » puisqu'il « servit de passe-temps aux autres détenus et devint la victime de leurs ignobles appétits[496] [...] ».

Ainsi la géographie du « milieu » homosexuel parisien à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècles montre à quel point l'homosexualité et la prostitution masculines se situent globalement dans l'espace bourgeois. Par ailleurs, les relations homosexuelles elles-mêmes, par leur géographie mais aussi par leur sociologie, représentent – selon les discours des autorités et des observateurs sociaux – un grave trouble à l'ordre social et sexuel par les transgressions qu'elles suscitent réellement ou supposément : mélange des « classes » sociales, des « races », des nationalités et confusion/inversion des genres et des rôles sexuels, « contamination » homosexuelle des piliers de l'ordre social.

---

[494] Francis CARCO, *op. cit.*, pp. 147-154.

[495] Jean GROSMOLARD, « Les jeunes criminels en correction », tome XIX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1904, pp. 351-359.

[496] Gustave MACE, *Mon musée criminel*, Paris, Charpentier, 1890, p. 154. Voir également *Le Droit* du 29 avril 1883.

DEUXIEME PARTIE

TRANSGRESSION DES HIERARCHIES ET DES NORMES SOCIALES & NON-RESPECT DES "BARRIERES" NATIONALES, POLITIQUES, "RACIALES" ET DE GENRE

La morale "III[e] République".

La III[e] République est marquée par de forts relents d'ordre moral[497], accompagnés de peurs et de mythes alors très en vogue : la menace allemande, l'« invasion » juive, la dépravation des mœurs ou encore l'affaiblissement de la « race ». Annelise Maugue, docteure en lettres classiques et professeure agrégée, évoque une « crise de l'identité masculine » entre 1871 et 1914, décrivant les Français de sexe masculin comme un groupe encore dominant mais terriblement angoissé et démoralisé[498]. Parmi les facteurs pouvant expliquer ces crispations « fin-de-siècle », l'on avance souvent l'industrialisation, l'urbanisation et l'immigration[499] croissantes, le déclin de la natalité[500] – qui serait la cause de la défaite française face à l'Allemagne en 1870-1871 –, la mise en place de la démocratie, la sécularisation de la société[501], les idéologies révolutionnaires ou progressistes[502], ainsi que la crainte d'une agression militaire allemande, réelle ou supposée. L'historien George L. Mosse évoque, quant à lui, comme essentielle, pour garder une France saine, la nécessité de maintenir les valeurs viriles face à la féminité ou à l'efféminement[503], en distinguant bien les genres. La violation ou la confusion de ces frontières représentent une véritable perte des repères, voire une menace de « chaos » social, alors que la société a clairement défini le rôle de chacun :

---

[497] Annie STORA-LAMARRE, *L'Enfer de la III[e] République. Censeurs et pornographes. 1881-1914*, Paris, Imago, 1989.

[498] Annelise MAUGUE, *L'identité masculine en crise au tournant du siècle. 1871-1914*, Paris, Payot & Rivages, 2001 (1987).

[499] Le tableau quasi-idylle de la « Belle Epoque » est émaillé de nombreuses rixes, parfois mortelles, entre Français et immigrés (notamment Italiens) venus travailler en France.

[500] Le moraliste Paul BUREAU, par exemple, insiste sur ce « péril de la dénatalité ». Voir Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, p. 72.

[501] C'est ainsi que le docteur LUIZ (pseudonyme de Paul DEVAUX) parle de ces Français-es « partisans du suffrage universel et de la moralité sans Dieu » dans *Les Fellatores. Mœurs de la décadence*, Paris, Union des bibliophiles, 1888, p. 5. Il faut tout de même noter que le suffrage n'est pas réellement universel en France : les femmes n'ont en effet pas le droit de vote avant 1944.

[502] Le féminisme et le socialisme sont particulièrement concernés, mais l'idéologie néo-malthusienne aussi constitue une menace pour certains moralistes.

[503] George L. MOSSE, « Nationalism and Respectability. Normal and Abnormal Sexuality in the Nineteenth Century », *Journal of Contemporary History*, n° 17, 1982, p. 229.

les hommes/les femmes, les autochtones/les étrangers, le normal/l'anormal[504]. Aussi, en dépit des critiques de nombreux médecins, notamment contre une séparation géographique et sociale des sexes qui serait la cause du développement de l'homosexualité aussi bien masculine que féminine[505], la mixité des sexes est loin d'être acquise au XIX^{e} et au début du XX^{e} siècles. Marc-André Raffalovich note ainsi que « la différenciation absolue des deux sexes devient le signe de la civilisation[506] » alors que le psychiatre Ludovic Dugas (né en 1857-mort dans les années 1930) plaide audacieusement en faveur de la mixité scolaire dès la fin du XIX^{e} siècle en affirmant que les « dangers de la coéducation des sexes sont moindres que ceux de l'internat de filles ou de garçons » et conclut que les « sociétés exclusivement masculines ou féminines sont moralement inférieures à celles d'hommes et de femmes[507] ». Quant au journaliste Paul Souday (1869-1929), il critique clairement la confusion des genres et des rôles sexuels dans un article du quotidien *La Presse* du 8 juillet 1902 sur ce qu'il appelle les « hommes-femmes », rédigé après la découverte d'un charretier qui est en fait une femme et d'une repasseuse qui n'est autre qu'un homme :

> [...] Vous rencontrez dans le monde une adorable jeune fille et vous la demandez en mariage. Méfiez-vous ! vous courez un risque terrible, devant lequel Oscar W... eût été le seul à ne pas trembler. Il va falloir imposer à tout le monde un casier sexuel, comme on a un casier judiciaire [...] En outre, il devra être renouvelé tous les six mois, car les changements de sexe sont assez rapides. Même s'il était démontré que tous les députés sont aujourd'hui des hommes, rien ne prouve que la moitié d'entre eux ne sera pas avant la fin de la législature transformée en femmes. Beaucoup présentent déjà des symptômes inquiétants de féminité : le bavardage, notamment, et la tendance à se crêper le chignon [...] Les féministes, dont l'objectif est de faire envahir les professions viriles par les femmes et de reléguer les hommes dans les

[504] George L. MOSSE, *Nationalism and Sexuality. Respectability and Abnormal Sexuality in Modern Europe*, New York, Fertig, 1985, p. 16.
[505] Christian BONELLO, *Discours médical sur l'homosexualité en France au XIX^{e} siècle*, thèse de doctorat d'histoire (non publiée) sous la direction de Michelle PERROT, Université Paris VII, 1984, p. 69 : « Tous nos médecins semblent être d'accord sur un point : partout où il y a concentration d'individus et séparation par sexe, il y a terrain favorable au développement de l'homosexualité [...] L'école, la prison, la caserne, l'usine, la marine, l'hôpital, les collectivités religieuses sont de ces terrains ».
[506] Marc-André RAFFALOVICH, *Uranisme et Unisexualité*, Paris, Masson, 1896, p. 23.
[507] Ludovic DUGAS, « L'inversion sexuelle », *Archives d'anthropologie criminelle*, tome X, 1895, p. 329.

> professions dévolues aux femmes jusqu'à présent, les féministes doivent être dans une joie ! [...] Si la Fronde n'illumine pas ![508]

L'historienne Annie Stora-Lamarre évoque la période 1881-1914 comme une « charnière dans l'établissement des rapports entre la République et la représentation médiatique de la sexualité[509] », et note « l'action moralisatrice de la Troisième République[510] » qui voit dans la « mauvaise littérature » les causes du dérèglement des imaginations, de l'amollissement de la société, du développement du vice et de l'impudicité[511]. Elle met en avant l'écrit obscène, objet de toutes les critiques, déstabilisant toute la société gangrenée par la pornographie et menant *in fine* à l'avortement, à la décadence et au crime[512], alors que la presse grivoise, dans le même temps, ne cesse de croître[513] : *Le Piron*, *L'Evènement parisien illustré*, *Gil Blas*, *Nouvelles drolatiques*... à une époque où la population parisienne est très massivement alphabétisée[514]. La décadence est également justifiée par la loi sur le divorce[515] (1884) dans laquelle les moralistes voient le triomphe de l'individualisme littéraire, de l'individualisme juridique et économique, ainsi que du féminisme soutenu et favorisé par les socialistes[516]. Mais le mal suprême s'incarne dans les pratiques néo-malthusiennes[517] : Annie Stora-Lamarre cite parmi les causes de leur développement « la recherche immodérée du plaisir, la révolte de l'individu contre la sujétion même la plus saine et la plus normale [et] le désir de conserver son indépendance[518] ».

Ainsi quatre dangers majeurs apparaissent dans les écrits des observateurs sociaux lorsqu'ils abordent l'homosexualité masculine : d'abord, le mélange des « classes » sociales ; ensuite, les mélanges ethniques, nationaux et « raciaux » débouchant sur l'idée d'une secte homosexuelle internationalisée ; puis, la confusion des genres et des rôles attribués à chaque sexe ; et enfin, la supposée collusion entre homosexualité et prostitution, homosexualité et criminalité.

---

[508] BMD : dossier DOS 176 HOM « Homosexualité », coupures de presse depuis 1884 : article extrait de *La Presse* du 8 juillet 1902.
[509] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, p. 209.
[510] *Ibid.*
[511] *Ibid.*
[512] *Id.*, pp. 49-78, chapitre « La marée pornographique ».
[513] *Id.*, p. 51.
[514] *Id.*, p. 52 : 95 % des Parisien-ne-s savent lire vers 1900.
[515] *Id.*, pp. 70-71.
[516] *Id.*, p. 70.
[517] *Id.*, p. 72. Voir aussi : Paul BUREAU, *La crise morale des temps nouveaux*, Paris, Bloud, 1908 (1907), pp. 53-63, 108-111.
[518] *Id.*, p. 72. L'auteure cite Paul BUREAU.

L'homosexualité & la mixité sociale.

Les observateurs sociaux et la police insistent sur la transgression par les homosexuels d'une des valeurs fondamentales de la société bourgeoise du XIX[e] siècle : la non-mixité sociale, c'est-à-dire le respect strict des frontières entre « classes » sociales.

Ali Coffignon déplore ainsi que « le vice commun[519] efface toutes les différences sociales ; le maître et le valet de chambre sont sur le même pied ; le millionnaire et le va-nu-pieds fraternisent ; le fonctionnaire et le repris de justice échangent leurs ignobles caresses[520] ». Ainsi, en mars 1891, la justice française est saisie du cas de Gaston Rabaroust, ancien substitut du procureur de la République de Paris, comparaissant devant la cour d'appel de Bordeaux pour avoir eu des relations sexuelles avec de jeunes délinquants lors d'un séjour à Arcachon[521]. L'écrivain Jules Davray décrit sensiblement le même phénomène de confusion des « classes » sociales lorsqu'il note que « chez les pédérastes, la passion supprime les distances : un comte s'accouple à un vagabond, un élégant à un voleur en guenilles [...] Parfois afin de les avoir, à toute occasion sous la main, les fortunés font d'un voyou leur domestique[522] ». Il fait sans doute référence à l'affaire de Germiny qui a défrayé la chronique en 1876[523]. Même Marcel Proust évoque ce mélange entre l'homosexuel mondain de la Belle Epoque et les jeunes prolétaires[524] : « Dans cette vie d'un romanesque anachronique, l'ambassadeur est ami du forçat ; le prince, avec une certaine liberté d'allures que donne l'éducation aristocratique [...] s'en va conférer avec l'apache[525] ». Quant à l'écrivain anarchiste Léo Taxil (1854-1907), il décrit l'homosexuel comme étant cet « homme [...] descendu d'une position élevée au dernier degré de la dépravation, attira[nt] chez lui de sordides enfants des rues, dont il bais[e] les pieds avec une soumission passionnée[526] ». Le « cas » de Léo Taxil est très intéressant. D'abord profondément anticlérical[527], un temps

---

[519] C'est-à-dire l'homosexualité.

[520] Ali COFFIGNON, *Paris vivant. La corruption à Paris*, Paris, Librairie illustrée, 1889 (1888), p. 330.

[521] *La Gazette des Tribunaux* du 9 août 1891.

[522] Jules DAVRAY, *L'Armée du vice*, Paris, Ferreyrol, 1890 (1889), pp. 145-146.

[523] Christian GURY, *L'Honneur perdu d'un politicien homosexuel en 1876. Des clés pour Flaubert, Maupassant et Proust*, Paris, Kimé, 1999.

[524] Marcel PROUST, *A la recherche du temps perdu. Sodome et Gomorrhe*, Paris, Gallimard, 1969 (1921-1922), chapitre I.

[525] *Id.*, p. 21.

[526] Léo TAXIL, *La prostitution contemporaine. Etude d'une question sociale*, Paris, Librairie populaire, 1884, pp. 310-311.

[527] Son anticléricalisme lui vaut d'être condamné à 8 ans de prison en 1876 pour diffamation à l'égard de religieux. Il s'enfuit alors en Suisse et revient en France en 1878 suite à une amnistie. Il fonde en 1879 à Paris la « Librairie Anticléricale » et édite de nombreux livres anticléricaux jusqu'en 1885.

membre du Grand Orient dont il est exclu en 1881, il se convertit au catholicisme en 1885 et publie des textes véhéments à l'égard de la République, des francs-maçons, et plus généralement des libres penseurs. Il créé en 1892 le journal *La France Chrétienne Antimaçonnique* et promeut la thèse d'une franc-maçonnerie sectaire et satanique. Il part au Vatican en 1894 pour se faire bénir par le pape Léon XIII, avant de révéler en 1897 la supercherie de sa conversion au catholicisme et d'éditer à nouveau des textes anticléricaux[528]. Aussi l'on peut aisément constater que Léo Taxil n'est pas d'une extrême constance dans sa pensée politique, même s'il reste toute sa vie un fervent partisan de l'abolition du système réglementariste en matière de prostitution féminine[529] ; l'on peut même dire qu'il est féministe puisqu'il lutte contre la double morale, qu'il s'oppose à la débauche des deux sexes et défend l'idée d'une moralité austère mais égalitaire pour les hommes et les femmes[530], en dépit d'un respect strict des rôles sociaux attribués à chaque sexe[531]. Quant à Edward I. Prime-Stevenson, il ne semble pas totalement condamner ces transgressions sociales, y décelant même un désir d'« unification des opposés[532] » pour ce qui est des relations sexuelles. Toutefois, il condamne les amours et amitiés entre « classes » sociales opposées et rapporte l'histoire tragique de ce grand avocat parisien, quinquagénaire, notoirement homosexuel et grand amateur de jeunes prolétaires qu'il ramène à son domicile, rue du Mont-Thabor (1er arrondissement) où on le retrouve assassiné en 1909[533]. A l'inverse, d'autres semblent revendiquer la mixité sociale – par le biais de l'homosexualité – au nom de la défense du prolétariat. C'est le cas du militant socialiste, par ailleurs écrivain, Georges Eekhoud[534] (1854-1927) dans *Escal-Vigor*[535]. L'homosexualité et la mixité sociale y sont vécues très naturellement. Le héros – un jeune aristocrate – tombe amoureux d'un jeune paysan sur une île imaginaire ; leur amour est perturbé par l'hostilité des habitants de l'île face à laquelle les deux amants préfèrent mourir que de vivre cachés ou de renier leur amour. La même idée de mixité sociale est défendue par Henry Marx dans *Ryls. Un amour hors la loi*[536].

---

[528] Fabrice HERVIEU, « Catholiques contre francs-maçons. L'extravagante affaire Léo Taxil », *L'Histoire*, n° 145, juin 1991, pp. 32-39.

[529] Voir Alain CORBIN, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution. XIXe et XXe siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1978.

[530] Léo TAXIL, *La Corruption fin-de-siècle*, Paris, Noirot, 1909 (1891), pp. 1-27.

[531] *Id.*, pp. 34-35.

[532] Edward I. PRIME-STEVENSON / Xavier MAYNE, *Du similisexualisme dans les armées et de la prostitution homosexuelle (militaire et civile) à la Belle Epoque*, Paris, Quintes-Feuilles, 2003 (1909-1910), p. 86.

[533] *Id.*, pp. 183-184.

[534] Voir au sujet de cet auteur : Georges EEKHOUD, *Un illustre uraniste*, choix des textes et présentation par Patrick CARDON et Lucien MIRANDE, Lille, Gay Kitsch Camp, 1996.

[535] Georges EEKHOUD, *Escal-Vigor*, Paris, Mercure de France, 1899.

[536] Henry MARX, *Ryls. Un amour hors la loi*, Paris, Ollendorff, 1924 (1923).



VII. — LES PÉDÉRASTES.

Un de ces hommes, descendu d'une position élevée au dernier degré de la dépravation, attirait chez lui de sordides enfants des rues, dont il baisait les pieds avec une soumission passionnée. — *(Page 310).*

Caricature « Les pédérastes »
(Source : *La prostitution contemporaine. Etude d'une question sociale*, Léo Taxil, 1884, pp. 310-311).

Ainsi toute activité visant à fragiliser les valeurs bourgeoises, et notamment la famille hétéro-patriarcale[537], est illégale ou du moins – et c'est le cas de la prostitution et de l'homosexualité masculines – socialement inacceptable, particulièrement en présence de scandales. Ce qui se sait n'est pas du goût de la société bourgeoise du XIX^e siècle, comme en témoigne la section IV « Attentats aux mœurs » du code pénal[538] censée protéger l'œil « honnête » du vice et de la débauche (articles 330 à 335 du code pénal) et punir sévèrement les débordements extra-conjugaux, particulièrement ceux de l'épouse (articles 336 à 340 du code pénal). Le juriste Jean Danet écrit ainsi que « l'outrage public à la pudeur n'est autre que le plaisir susceptible de choquer par sa différence la famille bourgeoise du XIX^e siècle[539] ». Daniel Guérin, issu de la grande bourgeoisie, raconte ainsi son plaisir à transgresser ces hiérarchies sociales et à remettre en cause son éducation bourgeoise :

> C'est ainsi que, poussé à bout, j'osai solliciter et j'obtins presque aussitôt les faveurs d'un jeune ouvrier. Lucien avait d'admirables yeux couleur d'eau de mer, un teint fleuri, éclatant de santé. Nous louâmes ensemble, à la semaine, une petite chambre d'hôtel du côté de Barbès. Et c'est là que je connus, enfin, ce qu'Anna de Noailles appelle le long plaisir sans remords[540]

La critique des relations sociales et sexuelles entre l'homosexuel bourgeois et l'homosexuel prolétaire est d'autant plus vive que « l'insécurité est à la mode[541] » à la Belle Epoque. En effet, la première décennie du XX^e siècle est agitée par un débat sur l'insécurité[542], notamment sur la peine de mort, que les

---

[537] Au sens où la société patriarcale repose sur deux idées quasi-universelles et atemporelles : d'abord l'homme est supérieur à la femme, ensuite l'« hétérosexualité » est supérieure à l'homosexualité considérée comme nécessairement féminine. Cette hiérarchie des sexes et des sexualités fonde l'hétérosexisme, base de la société patriarcale. Voir « Hétérosexisme », *Dictionnaire de l'homophobie*, sous la direction de Louis-Georges TIN, Paris, PUF, 2003, pp. 207-211.

[538] Robert A. NYE, *Masculinity...*, *op. cit.*, pp. 55-57 ; Antony R. H. COPLEY, *Sexual Moralities in France. 1780-1980. New Ideas on the Family, Divorce and Homosexuality. An Essay on Moral Change*, Londres, Routledge, 1989.

[539] Jean DANET, *Discours juridique et perversions sexuelles. XIX^e-XX^e siècles*, Nantes, Faculté de droit et des sciences politiques, 1977, p. 33.

[540] Daniel GUERIN, *Un Jeune homme excentrique. Essai d'autobiographie*, Paris, Julliard, 1964, pp. 185-186.

[541] Voir la « Une » du quotidien socialiste *La Petite République* (1907). Cité par Dominique KALIFA, « Insécurité et opinion publique au début du XX^e siècle », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 17, 1994, pp. 71-72.

[542] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, pp. 179-208, chapitre « L'assainissement du pays » ; Dominique KALIFA, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Epoque*, Paris, Fayard, 1995.

parlementaires ont failli abolir dans les années 1906-1907. Ainsi la presse relate quotidiennement les agissements de « bandes » de jeunes prolétaires des quartiers périphériques et des faubourgs parisiens, appelés « apaches », souvent liés au milieu de la prostitution, eux-mêmes souteneurs ou prostitués. Toutefois les journalistes exagèrent quelque peu la férocité des affrontements entre « bandes » rivales afin d'appâter les lecteurs, très intéressés par les histoires criminelles[543]. L'on dit ainsi ces jeunes « apaches » voleurs et agressifs, voire même violeurs et assassins. Le journal *Le Gaulois* définit en 1907 le terme « apache » : « Sous ce vocable, on a réuni l'escroc, l'escarpe, le rôdeur de barrière, le cambrioleur, le faquin à poignard clandestin, l'homme qui vit en marge de la société, prêt à toutes les besognes pour ne pas accomplir un labeur régulier, le misérable qui crochète une porte, ou éventre un passant, parfois pour rien, pour le plaisir[544] ». Au milieu des délinquants et des criminels, l'on retrouve ainsi la prostitution masculine, seule voie possible pour une jeunesse jugée maladivement paresseuse. Pourtant beaucoup de médecins, de journalistes et d'autres observateurs sociaux considèrent les « classes » populaires comme moralement saines, crimes et vols mis à part, comme en témoigne cette longue note de la Préfecture de police de Paris rédigée à la Belle Epoque : « Elle [la pédérastie] se remarque plutôt parmi les gens de qualité que chez les sujets astreints à un labeur manuel et régulier[545] ». Elle défend également la thèse du travail pour « s'éloigner [du] vice[546] » en réprimant « le vagabondage de l'enfance [et] en établissant une morale sévère et l'apprentissage obligatoire [et en envoyant] au sain labeur de la terre la jeunesse réfractaire aux lois[547] ». L'on peut noter ici l'influence des théories médicales sur les rapports policiers, puisque presque quinze ans plus tôt, le docteur Georges Saint-Paul prescrit déjà l'« ergothérapie » pour guérir l'homosexualité, critiquant l'oisiveté maladive des « classes » aisées :

> Un élément à lui seul peut le[548] sauver : *le travail* [...] Disons-lui donc « courage » et assurons le qu'il peut, par une vie simple et normale, reconquérir l'estime des honnêtes gens, se faire excuser encore et être utile. Pour nous, ce serait une preuve de plus que le milieu peut faire et défaire l'inversion comme il fait souvent et défait la criminalité[549]

---

[543] Dominique KALIFA, *L'encre...*, *op. cit.*
[544] *Le Gaulois* du 13 septembre 1907.
[545] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », p. 1 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).
[546] *Id.*, p. 9.
[547] *Ibid.*
[548] En l'occurrence, il évoque le cas d'Oscar Wilde.
[549] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons. Perversion et perversité sexuelles. Une enquête médicale sur l'inversion*, Paris, Carré, 1896, pp. 187-188.

Aussi l'idée selon laquelle l'homosexualité est un « vice bourgeois » ou un « vice aristocratique » – ou plus généralement un vice des « classes » oisives, donc aisées – est fort répandue, par exemple chez Léo Taxil[550]. Le docteur Riolan note également que « ceux, qui, par goût, pratiquent la pédérastie, sont souvent des hommes d'une classe élevée, instruits, distingués, occupant des situations enviables[551] » alors que Julien Chevalier fait remarquer que « les pédérastes par goût se rencontrent dans toutes les classes de la société, en haut comme en bas » mais que « souvent, ce sont des hommes instruits, distingués, délicats même, occupant dans le monde une place en vue, une belle situation, jouissant de toutes leurs facultés et d'une raison parfaite ; ils ont quelquefois grand nom, grande fortune, femme, enfants, tout ce qui fait ordinairement le bonheur[552] ». Et Julien Chevalier en veut pour preuve la littérature :

> Ce qui le prouve, l'accord des romanciers est unanime, c'est que la corruption se montre précisément dans les hautes classes, dans la bourgeoisie riche, là où le superflu, là où l'absence d'occupations fait naître le désir et le rêve. Jamais on ne la voit chez les ouvriers, chez les paysans que la vie active, au grand air, préserve de l'énervement de la sensibilité. De plus, les conditions sociales actuelles, réunissant un grand nombre d'individus du même sexe dans d'immenses agglomérations, couvents, pensions, ateliers, ne font que favoriser l'explosion du vice[553]

Utiliser la littérature – dont le but n'est pas nécessairement d'être le reflet strict des faits sociaux – n'est véritablement pas un gage d'objectivité ou de scientificité *a fortiori* pour un médecin qui se targue de vouloir échafauder des théories médicales crédibles. Il semblerait au contraire qu'il ait été plus difficile d'être homosexuel dans les milieux bourgeois, comme le montrent les écrits de Marcel Proust ou d'André Gide, d'abord parce que l'homosexualité dans la bourgeoisie signifie la fin d'une lignée familiale, le renoncement à épouser un patrimoine, et donc à s'enrichir ; ensuite parce que la morale et le souci d'hygiène viennent essentiellement des « classes » dominantes. Aussi, dans cet entre-deux-guerres, l'historien Emmanuel Todd a observé l'angoisse qui tenaille la bourgeoisie, en France, en Allemagne ou encore en Russie. Il relève, dans son essai sur les bourgeoisies européennes d'avant 1914 et sur les origines de la Grande Guerre et des totalitarismes, que c'est l'une des rares époques de l'Histoire où le taux de suicide des « classes » dominantes est supérieur à celui des « classes » dominées qui ont pourtant objectivement plus de motifs de

[550] Léo TAXIL, *La Corruption...*, *op. cit.*, pp. 1-27, p. 229.
[551] Dr. RIOLAN, *Pédérastie et homosexualité*, Paris, Pierre, 1909, p. 7.
[552] Julien CHEVALIER, *op. cit.*, p. 174.
[553] *Id.*, p. 265.

désespérance. Emmanuel Todd y voit une évidente anomalie et le signe d'un dérèglement social intense[554]. De la même façon, Daniel Guérin décrit une scène de *coming-out*[555] – le sien en l'occurrence – où il s'attend à ce que son père – un grand bourgeois – l'accable de reproches. Finalement, il n'en est rien et son père lui annonce que lui-même porte ce « fardeau » depuis plus de vingt ans, c'est dire si les pressions sociales décrites par Marcel Proust dans les milieux bourgeois sont véritables[556], même après la Première Guerre mondiale. A l'inverse, dans ses essais autobiographiques, Daniel Guérin défend l'idée que les jeunes prolétaires des années 1910-1930 ne sont pas encore « contaminés » par les valeurs morales bourgeoises en matière de sexualité, et ce jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale[557]. L'homosexualité ne serait donc pas encore taboue pour les jeunes ouvriers de la Belle Epoque. Seul Pierre Delcourt décrit à la Belle Epoque le « vice pédérastique » comme étant l'apanage des « classes » populaires[558], sans doute parce qu'il amalgame complètement prostitution et homosexualité, constatant ainsi que la prostitution masculine est très visible à Paris et qu'elle est bien souvent un moyen de subsistance pour les jeunes prolétaires, du reste beaucoup plus rémunérateur que ne le sont les salaires misérables des ouvriers.

Par ailleurs, cette peur de la mixité sociale, dans un contexte politique et social tendu[559], se double également d'une nécessité pour la bourgeoisie française de se démarquer de l'aristocratie, et même de s'affirmer comme la « classe » dominante de la III^e^ République. L'on note ainsi à la Belle Epoque un évident « racisme » social à l'égard de l'aristocratie française. L'influence de ses valeurs – réelles ou supposées –, comme le cosmopolitisme, l'efféminement, la décadence, serait néfaste sur les « classes » inférieures ; ce qui prouve déjà – comme l'affirme Daniel Guérin – que les « classes » dominées ne sont pas encore à la Belle Epoque acquises aux valeurs de la bourgeoisie et à sa morale sexuelle stricte. L'on retrouve ainsi, en 1900, dans les archives de police, une affaire dans laquelle deux jeunes prostitués ont dévalisé et agressé physiquement leur client – un jeune aristocrate anglais descendu dans un hôtel de la rue du Faubourg Saint Honoré (8^e^ arrondissement). L'étranger en question

---

[554] Emmanuel TODD, *op. cit.*, pp. 71-73.

[555] C'est-à-dire le moment où un individu révèle « publiquement » son homosexualité.

[556] Daniel GUERIN, *Un jeune homme...*, *op. cit.*, pp. 195-199.

[557] Daniel GUERIN, *La Vie selon la chair*, Paris, Albin Michel, 1929, 283 p. ; *Un jeune homme...*, *op. cit.* ; *Autobiographie de jeunesse*, Paris, Belfond, 1971, 248 p. ; *Le Feu du sang. Autobiographie politique et charnelle*, Paris, Grasset, 1977, 286 p.

[558] Pierre DELCOURT, *Le vice à Paris*, Paris, Piaget, 1888.

[559] Affaire Dreyfus, tensions internationales, influence du socialisme et du féminisme, ainsi que du néo-malthusianisme sur les « classes » moyennes, gagnées aux idées démocratiques et républicaines. Voir pour les tensions internationales : Pierre MILZA, *Les relations internationales de 1871 à 1914*, Paris, Armand Colin, 1995 ; Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *Nationalismes et concert européen. 1815-1919*, tome IV de l'*Histoire de l'Europe*, Paris, Hatier, 1995.

n'est autre que Lord Alfred Douglas, l'ancien « petit ami » d'Oscar Wilde, « dont les journaux ont, il y a quelques années, relaté les démêlés dans un procès scandaleux[560] ». La presse se délecte à évoquer de pareilles histoires, accréditant la thèse d'une aristocratie décadente, *a fortiori* si l'individu mis en cause est Anglais. Alfred Douglas est alors décrit comme un « jeune sportsman appartenant à une aristocratique famille anglaise[561] » ayant donné rendez-vous à « un de ces individus de mœurs douteuses qui font métier de pourvoir aux plaisirs des étrangers[562] » avec « pour objet des distractions un peu... spéciales[563] ». L'on retrouve également ce phénomène dans la littérature. Marcel Proust attribue des origines aristocratiques à beaucoup de ces personnages homosexuels dans *A la recherche du temps perdu* : Charlus, Saint-Loup ou Vaugoubert notamment, tout comme Jean Lorrain avec Monsieur de Bougrelon ou Monsieur de Phocas. Dans *A rebours*, Joris-Karl Huysmans (1848-1907) affuble son personnage principal, des Esseintes, de toutes les caractéristiques médicales de l'inversion sexuelle, tandis que Edward I. Prime-Stevenson, dans *Imre*, roman pourtant « homophile », présente deux héros aristocrates, l'un Hongrois, l'autre Anglais. Il faut ainsi distinguer les valeurs morales bourgeoises – argent, ascension sociale, famille, travail – de l'idée que l'on se fait à l'époque de l'aristocratie française, réputée pourrie et dégénérée, courant les salons mondains et prête à tous les vices. Du reste, l'aristocratie est sans doute plus ouverte sur la « question homosexuelle »[564] que ne l'est la bourgeoisie, même si la « contagion » des valeurs bourgeoises sur l'élite parisienne, et plus globalement française, est indiscutable.

L'homosexualité & la politique.

Par ailleurs, l'homosexualité sert à discréditer ses ennemis politiques. Elle est parfois exploitée à des fins de « basse politique », dans le scandale de Germiny (1876), l'affaire Voyer (1880) ou encore le scandale des *Bains de Penthièvre* (1891).

L'affaire de Germiny est très couverte par la presse[565]. Espoir de la droite française à une époque où les républicains sont en passe d'accéder au

---

[560] APP : série BM2 n° 38. Rapport de police du 15 octobre 1900. Il s'agit de l'affaire Oscar Wilde.
[561] *Le Journal* du 9 octobre 1900.
[562] *Id.*
[563] *Id.*
[564] Sur les différences entre la bourgeoisie et l'aristocratie, voir Olivier GASSOUIN, *Le marquis de Custine. Le courage d'être soi-même*, Paris, Lumière et justice, 1987. Le marquis Astolphe de Custine (1790-1857) s'affiche clairement comme homosexuel aristocrate et catholique dans la première moitié du XIX[e] siècle.
[565] Christian GURY, *L'Honneur perdu d'un politicien...*, *op. cit.*

pouvoir, par ailleurs leader du parti catholique, conseiller municipal de Paris et président des Cercles catholiques ouvriers, le comte Eugène de Germiny est surpris le 6 décembre 1876 dans un urinoir public des Champs-Elysées en compagnie d'un jeune prostitué, Edmond-Pierre Chouard, âgé de 18 ans[566], ouvrier bijoutier, qui a déjà eu affaire à la police[567]. Le procès débute le 23 décembre 1876 devant la huitième chambre du tribunal correctionnel de la Seine. La carrière politique de Germiny est brisée ; il doit s'exiler – au Brésil en l'occurrence – pour échapper à la peine d'emprisonnement très lourde prononcée à son endroit. Le jeune prostitué, qui n'a pas été remis en liberté pendant la durée du procès, semble quant à lui avoir été acquitté[568]. Il faut noter que la presse de masse n'est pas aussi prolixe sur la vie privée des hommes politiques hétérosexuels[569], et son attitude ordurière et racoleuse annonce déjà les futurs scandales homosexuels, mettant en avant la grande différence d'âge entre les deux hommes, le mélange des « classes » sociales ou encore la débauche de l'aristocratie française. L'affaire de Germiny est encore évoquée – plus de vingt ans après – dans un article du *Grelot* du 17 avril 1898[570].

L'histoire est sensiblement la même pour le capitaine et pianiste de renom Voyer, surpris le 18 juin 1880 dans le bois de Vincennes, en compagnie d'un soldat, en pleine « consommation sexuelle ». Voyer est condamné à six mois de prison et à deux cents francs d'amende, le soldat à trois mois et seize francs[571]. Cette affaire fait également scandale en raison des affinités politiques et affectives de Voyer et de la famille Mac-Mahon. En effet, Voyer a été le pianiste attitré de l'Elysée[572] lorsque le maréchal de Mac-Mahon était Président de la République française (1873-1879). La presse judiciaire relate l'affaire avec beaucoup d'intérêt : *La Gazette des tribunaux*[573] d'une manière toute juridique ; *Les causes criminelles et mondaines*[574] de façon très moralisante.

---

[566] Donc mineur. La majorité est alors fixée à 21 ans.

[567] Roger PEYREFITTE aborde cet épisode dans *L'Exilé de Capri*, Paris, Flammarion, 1959, pp. 29-30.

[568] On le retrouve en effet dans un rapport de police du 14 janvier 1877 suite à l'arrestation de douze homosexuels (dont il fait partie) sur les Champs-Elysées pour outrage public à la pudeur : « [...] 10e CHOUARD Pierre, 18 ans, rue de la Gde Truanderie n° 17 [...] » (APP : série DA 230 document n° 396 : rapport de police du 14 janvier 1877).

[569] L'on admet ainsi, sans les dénoncer, les frasques de Georges Clemenceau ou encore celles du Président de la République Félix Faure.

[570] Christian GURY, *L'Honneur perdu d'un politicien...*, *op. cit.*

[571] La peine de Voyer est plus lourde que celle du soldat, sans doute parce que la justice le tient pour responsable de la « corruption » du jeune militaire probablement inculpé pour « outrage public à la pudeur » pour la première fois.

[572] Christian GURY, *L'Honneur musical d'un capitaine homosexuel en 1880. De Courteline à Proust*, Paris, Kimé, 1999.

[573] *Gazette des Tribunaux* des 31 juillet, 23 septembre et 20 novembre 1880, « affaire Voyer ».

[574] Albert BATAILLE, *Les causes criminelles et mondaines 1880*, Paris, Dentu, 1881, pp. 150-161.

Faut-il considérer cette condamnation sévère comme un règlement de compte politique, une volonté de la gauche républicaine de s'approprier les valeurs morales, un moyen d'affaiblir la droite catholique avec des affaire de mœurs ? Toujours est-il que les luttes politiques entre conservateurs et républicains sont d'actualité dans les années 1870. Ainsi une lettre anonyme du 7 mars 1876, adressée au Préfet de police de Paris, dénonce « une réunion de 10 ou 14 individus républicains sans doute que l'on appelle vulgairement Enculeurs[575] » alors qu'une autre, datée de juin 1868, adressée au commissaire de police du quartier du Palais Royal, déplore la présence de ces « polissons qui exploitent leur derrière » et souhaite que « la police de l'Empire qui est [...] tracassière pour les opinions politiques [soit] un peu plus active pour ce qui regarde les mœurs[576] ». Aussi l'historienne Annie Stora-Lamarre démontre bien comment les ligues de moralité[577] – dont certaines d'obédience républicaine[578] – attaquent, entre autres, la littérature réputée immorale, notamment celle potentiellement à la portée des « classes » populaires, comme étant un terrible danger pour le nouveau régime[579]. La police aidée par la presse de masse s'attache aussi à lutter contre les publicités obscènes, ainsi que contre les gravures et estampes dans les vitrines des magasins. Enfin, la presse fait souvent le lien entre littérature d'avant-garde[580] – par essence immorale –, décadence des « classes » supérieures[581] et scandales de mœurs. Le journaliste républicain Henri Fouquier regrette ainsi la publicité faite dans la presse ou aux yeux du public à l'homosexualité dans les années 1890, alors qu'elle existait certes auparavant mais était honteusement cachée[582]. Il conclut son article en affirmant que dès « onze heures du soir, parfois plus tôt, les boulevards, sur une longue étendue, de la rue du Faubourg Montmartre à l'Opéra, appartiennent aux filles, et hélas ! aux garçons aussi[583] ».

---

[575] APP : série DA 230 document n° 384. Lettre de dénonciation du 7 mars 1876. Les mots soulignés le sont dans la lettre de dénonciation originale.

[576] APP : série DA 230 document n° 350. Lettre anonyme datée de juin 1868.

[577] L'auteure parle du « temps des ligues » entre les années 1880 et la Première Guerre mondiale. C'est le titre du 3e chapitre de son ouvrage, *op. cit.*, pp. 79-104.

[578] Par exemple, la première organisation de lutte contre la pornographie, créée en 1883, la « Ligue pour le relèvement de la moralité publique » est animée par des républicains protestants, à une époque où la droite catholique ne s'est pas encore ralliée à la République. Cette ligue se distingue aussi des autres organisations – catholiques – par sa volonté d'abolir le système réglementariste en matière de prostitution féminine.

[579] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, p. 44. Voir également pp. 49-78, chapitre « La marée pornographique ».

[580] L'idée selon laquelle la littérature influence les esprits fragiles, comme l'affirment les journaux lors de l'affaire Adelswärd-Fersen, victime de ses lectures « malsaines ». Voir Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*

[581] Particulièrement l'aristocratie. On l'a vu plus haut.

[582] Henri FOUQUIER, « La vie de Paris », *Le XIXe siècle*, 11 avril 1891, p. 2.

[583] *Id.*, 25 avril 1891, p. 2.

L'affaire des *Bains de Penthièvre* (1891) est également l'occasion de salir ses ennemis politiques en instrumentalisant l'homosexualité – supposée ou réelle – des inculpés. Certains journaux peuvent ainsi afficher leur anticléricalisme, comme le quotidien socialiste *L'Egalité* qui rappelle que l'un des inculpés est un fervent catholique[584], alors que le quotidien radical *La République française* note qu'un autre prévenu « avec un nom à particule[585] » est un ancien militaire, ardent partisan du général Boulanger[586]. *L'Intransigeant*, quotidien boulangiste, décrit, quant à lui, le scandale en terme de lutte de « classes », affirmant que les autorités vont étouffer puis classer l'affaire, en raison de la présence de nombreux accusés appartenant aux « classes » dirigeantes[587], précisant quelques temps plus tard que l'homosexualité est clairement l'apanage de ces mêmes « classes »[588].

Mais la droite n'est pas non plus en reste sur l'utilisation de l'homosexualité, et plus généralement des mœurs sexuelles, à des fins de discrédit politique : ainsi les services de la Préfecture de police de Paris ont relevé, au sujet du club de nuit *Little-Palace*[589], un article du quotidien *L'Autorité* des mercredi 13 et jeudi 14 mai 1908, journal dont la devise est « Pour Dieu, pour la France ! », dans lequel le journaliste s'élève contre la pornographie dans les théâtres parisiens, criant au complot policier : « Un scandale de Mœurs. La défaillance du Préfet de Police[590] », avant de s'achever sur une lettre ouverte au Président du Conseil Georges Clemenceau, mettant en cause l'inefficacité du Préfet de police, Louis Lépine, dont le laxisme est très honnêtement difficile à percevoir, ainsi que celle du ministre de la Justice, Aristide Briand, dont *L'Autorité* rappelle la condamnation « à un mois de prison par le tribunal de Redon le 2 novembre 1891, et par la cour de Rennes, le 2 février 1892, pour avoir joué, dans les prairies de Saint-Nazaire, les mêmes pantomimes que les pensionnaires de *Little-Palace*[591] ». Et le journaliste de s'interroger : « Mais M. le Président du Conseil pense-t-il qu'il peut concilier le respect de l'article 330 du code pénal[592] sur les théâtres de Paris avec les traditions, les habitudes et le casier judiciaire de son ministre de la justice ?[593] ».

---

[584] *L'Egalité* du 23 avril 1891.
[585] *La République française* du 7 mai 1891.
[586] *Id.*
[587] *L'Intransigeant* du 12 avril 1891.
[588] *L'Intransigeant* du 23 avril 1891.
[589] Situé au 42 rue de Douai (9e arrondissement).
[590] *L'Autorité* des mercredi 13 et jeudi 14 mai 1908.
[591] *Id.*
[592] Alors ainsi rédigé, depuis la loi du 13 mai 1863 : « Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 500 à 4.500 francs ».
[593] APP : série BM2 n° 44. *L'Autorité* des mercredi 13 et jeudi 14 mai 1908.

Aussi pour François Carlier, l'homosexualité est unanimement condamnée par tout le personnel politique :

> Les procès tout récents [...] les nombreuses arrestations faites de temps à autre [...] donnent la preuve, qu'en matière de répression de la pédérastie, la justice et l'administration actuelles[594] marchent sur les traces de leurs devancières. Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ces campagnes contre la plus ignoble des passions [la pédérastie], se perpétuent sous les divers régimes politiques ; qu'elles sont toujours menées d'office en dehors de toute pression de l'opinion publique[595]

Il est donc évident que ni les républicains ni les conservateurs ne se risqueraient à défendre l'homosexualité, et moins encore la prostitution masculine, tout en maintenant en revanche le système réglementariste pour la prostitution féminine, faisant de la France un « Etat proxénète ». Ainsi il est intéressant de se pencher sur le parcours de René Bérenger (1830-1915), ancien député de la Drôme (1871-1876), devenu sénateur inamovible en 1875 et surnommé « Père la pudeur ». Il s'impose comme un des grands défenseurs de la moralité[596] sous la III^e^ République, tout comme Léo Taxil d'ailleurs, toutefois situé à l'autre extrémité de l'échiquier politique, mais considère les maisons de tolérance comme un moindre mal garantissant la morale publique et protégeant les familles[597]. Aussi alors qu'en Allemagne, des députés, comme Auguste Bebel (1840-1913), fondateur du parti social-démocrate, demandent l'abrogation du paragraphe 175 du code pénal allemand sur la criminalisation des relations homosexuelles[598], les penseurs socialistes et anarchistes français restent très hostiles, non pas à la dépénalisation de l'homosexualité[599] mais à faire cesser le harcèlement policier et judiciaire anti-homosexuel, voire à considérer l'homosexualité comme une sexualité parmi d'autres. Ainsi Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), théoricien du socialisme français et père de l'anarchisme, pourtant fort révolutionnaire sur d'autres sujets, connu également pour sa misogynie, affirme assez logiquement son homophobie :

> Y aurait-il dans cet accouplement contre-nature [...] une jouissance âcre [...] La pédérastie serait-elle un succédané de l'anthropophagie [...]

---

[594] L'ouvrage de François CARLIER a paru en 1887.

[595] François CARLIER, *Les deux prostitutions*, Paris, Dentu, 1887, pp. 448-449.

[596] Il créé, en 1894, une association anti-pornographique, la « Société de protestation contre la licence des rues », luttant contre la dépravation des mœurs (pornographie, pédérastie, etc.).

[597] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, pp. 79-104.

[598] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, pp. 199-200.

[599] Puisque la situation française n'est pas celle de l'Allemagne, la France ne pénalisant pas les relations homosexuelles.

> Nous désirions montrer, par l'horreur même des descriptions [...] que la sodomie est le dernier degré de la dépravation humaine, le fond du crime, un monstre que toute société doit poursuivre par le fer et le feu [...] Sans aller jusqu'à la mort, je regrette que cette infamie qui commence à se propager parmi nous, soit traitée avec tant d'indulgence. Je voudrais qu'elle fût, dans tous les cas, assimilée au viol, et punie de vingt ans de réclusion[600]

Il accuse ainsi Charles Fourier (1772-1837), socialiste utopique, d'avoir sanctifié les amours homosexuelles[601]. De la même manière, Karl Marx (1818-1883) et Friedrich Engels (1820-1895) s'inquiètent du développement de l'homosexualité. Voici ce qu'écrit Friedrich Engels à Karl Marx dans une lettre datée du 22 juin 1869, à propos du juriste et sexologue homosexuel Karl Heinrich Ulrichs :

> C'est assurément un « uraniste » tout à fait surprenant que tu m'as envoyé. Ce sont vraiment des révélations tout à fait contre-nature. Les pédérastes commencent à se compter et trouvent qu'ils constituent une puissance dans l'Etat. Seule manquait l'organisation, mais d'après ce texte, il semble qu'elle existe déjà en secret. Et puisqu'ils ont dans tous les vieux partis et même dans les nouveaux, des hommes si importants, de Rösing à Schweitzer, la victoire ne saurait leur échapper. « Guerre aux cons, paix aux trous-de-cul », dira-t-on maintenant. C'est encore une chance que nous soyons personnellement trop vieux pour avoir à redouter, en cas de victoire de ce parti, d'avoir à payer, physiquement, quelque tribut aux vainqueurs. Mais la jeune génération [...] Il n'y a qu'en Allemagne qu'un type de ce genre puisse monter sur scène, ériger en théorie cette saloperie [...] Malheureusement, il n'a pas encore le courage d'avouer ouvertement qu'il « en » est et se voit obligé [...] d'opérer « par devant », même s'il ne le fait pas « en entrant par devant », comme il dit une fois par erreur. Mais attends un peu que le nouveau Code pénal d'Allemagne du Nord ait reconnu les *droits du cul*[602], alors il chantera une autre chanson. Nous autres, pauvres gens du devant, avec notre naïf penchant pour les femmes, nous serions alors traités de belle façon. Si Schweitzer était bon à quelque chose, il faudrait lui faire soutirer à cet étrange bonhomme, les noms et qualités

[600] Pierre-Joseph PROUDHON, *De la justice*, chapitre « Amour et mariage », 1858. Cité par Jean BORIE, *Le Célibataire français*, Paris, Le Sagittaire, 1976, pp. 119-121.
[601] Voir *Le nouveau monde amoureux*, ouvrage écrit par Charles FOURIER dans les années 1820 et publié de façon posthume par Daniel GUERIN à la fin des années 1960 : Charles FOURIER, *Le nouveau monde amoureux*, Paris, Stock, 1999 (1967-1968). Source : BDIC : fonds Guérin.
[602] En français dans le texte original.

des hauts et très hauts pédérastes, ce qui, étant donné leurs affinités spirituelles, ne lui serait certainement pas difficile[603]

Le "complot" homosexuel.

Apparaît déjà chez Friedrich Engels l'idée de « secte » homosexuelle. Ambroise Tardieu évoque ainsi, dès le milieu du XIX[e] siècle, cette « franc-maçonnerie honteuse[604] » que François Carlier nomme « franc-maçonnerie du vice[605] » et le docteur Cox-Algit « secte hideuse[606] ». Le docteur Julien Chevalier utilise les termes tantôt de « franc-maçonnerie » tantôt de « secte[607] » alors qu'Ali Coffignon, tout comme l'essayiste Flévy d'Urville[608], défend l'idée d'une « franc-maçonnerie » homosexuelle[609], clairement persuadé que Paris à la Belle Epoque est « le » centre européen de la prostitution et de l'homosexualité masculines[610]. L'idée de « franc-maçonnerie », organisée, solidaire, efficace et discrète, s'infiltrant *in fine* partout dans le « monde », est également reprise par Marcel Proust. Partisan des théories du « troisième sexe » développées par Karl Heinrich Ulrichs et Magnus Hirschfeld, il évoque tantôt l'idée de « race » : « Il appartenait à la race de ces êtres [...] Race sur qui pèse une malédiction[611] », comparant le sort des homosexuels à celui des Juifs :

> De même que certains juges supposent et excusent plus facilement l'assassinat chez les invertis et la trahison chez les Juifs pour des raisons tirées du péché originel et de la fatalité de la race [...] Exclus même, hors les jours de grande infortune où le plus grand nombre se rallie autour de la victime, comme les Juifs autour de Dreyfus [...] Comme les Juifs encore [...] par une persécution semblable à celle d'Israël, les caractères physiques et moraux d'une race [...] ayant plaisir à rappeler que Socrate était l'un d'eux, comme les Israélites disent de Jésus qu'il était juif[612]

---

[603] Karl MARX, Friedrich ENGELS, *Correspondance*, tome X, Paris, Editions Sociales, 1984 (1869-1870), p. 111 : lettre d'Engels à Marx en date du 22 juin 1869.
[604] Ambroise TARDIEU, *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, Baillière, 1859 (1857), p. 121.
[605] François CARLIER, *op. cit.*, p. 283.
[606] Dr. COX-ALGIT, *Anthropophilie ou Etude sur la prostitution masculine à notre époque*, Nantes, Morel, 1881, p. 4.
[607] Julien CHEVALIER, *L'inversion sexuelle*, Paris, Masson, 1893, p. 189.
[608] FLEVY D'URVILLE, *Les Ordures de Paris*, Paris, Sartorius, 1874, p. 68.
[609] Ali COFFIGNON, *op. cit.*, p. 328.
[610] Ali COFFIGNON, *op. cit.*
[611] Marcel PROUST, *Sodome...*, *op. cit.*, pp. 18-19.
[612] *Id.*, pp. 19-20.

Tantôt l'idée d'« organisations professionnelles[613] » pour désigner ce que l'on appellerait aujourd'hui la « communauté gay » :

> Formant une franc-maçonnerie bien plus étendue, plus efficace et moins soupçonnée que celle des loges, car elle repose sur une identité de goûts, de besoins, d'habitudes, de dangers, d'apprentissage, de savoir, de trafic, de glossaire, et dans laquelle les membres mêmes qui souhaitent ne pas se connaître, aussitôt se reconnaissent à des signes naturels ou de convention, involontaires ou voulus[614]

Quant à Jean-Louis Dubut de Laforest, il met en avant une « confrérie » ou une « franc-maçonnerie[615] » homosexuelles, alors que Marc-André Raffalovich évoque un « syndicat » homosexuel : « [...] il ne faut pas permettre aux invertis de moindre valeur morale de faire de la propagande[616] [...] la société a le droit de se défendre et doit entraver l'action du syndicat des Uranistes[617] ». Le terme est extrêmement fort et sous-tend des revendications partisanes de la part des homosexuels. Aussi l'idée d'une « Internationale » homosexuelle est mise en avant avec le scandale des *Bains de Penthièvre* ou avec l'affaire du 83 boulevard du Montparnasse, notamment par le biais de la presse de masse qui relaie, plus que de raison, ces deux scandales. C'est ainsi qu'apparaît la théorie du « complot ». Aussi si la visibilité homosexuelle est critiquée, son invisibilité laisse paradoxalement à penser que les homosexuels s'organisent en micro-réseaux secrets, agissant en coulisses, considérés de la même manière que les Juifs[618] – pourtant Français et fort bien intégrés dans la III^e^ République[619]. Ainsi Juifs et homosexuels sont les boucs-émissaires tout désignés d'un malaise social aux multiples facettes. Edouard Drumont (1844-1917), journaliste, fondateur du journal *La Libre Parole* et député d'Alger (1898-1902), développe ainsi l'idée du « complot juif » dans un *best-seller* devenu la « bible » de l'anti-judaïsme au XIX^e^ siècle, *La France juive*[620] : le Juif saperait l'unité nationale, son homogénéité ethnique et religieuse, tout autant qu'il exploiterait les « classes » ouvrières, en s'enrichissant avec le travail d'autrui. L'Algérie – alors française –

---

[613] *Id.*, p. 23.
[614] *Id.*, p. 21.
[615] Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Esthètes et cambrioleurs*, tome XIII des *Derniers scandales de Paris*, Paris, Fayard, 1898-1900, pp. 4-5.
[616] Marc-André RAFFALOVICH, « A propos du syndicat des uranistes », tome XX des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1905, p. 285.
[617] *Ibid.*
[618] A l'époque, l'on dit fréquemment « Israélites » pour désigner les Juifs de France.
[619] Esther BENBASSA, *Histoire des Juifs de France*, Paris, Seuil, 2000 (1997). Les Juifs et les protestants s'intègrent mieux dans la République que les catholiques, notamment sur la question de la laïcité ou encore du régime politique (démocratie).
[620] Edouard DRUMONT, *La France juive*, Paris, Trident, 1986 (1886), 2 tomes.

connaît de graves troubles anti-juifs, suite au décret Crémieux (1870) qui donne aux Juifs orientaux la nationalité française. Contesté par l'armée et par les Européens de « souche » qui en réclament l'abrogation, il est l'occasion pour les municipalités acquises au parti antisémite de mettre en œuvre des actions anti-juives à la Belle Epoque : révocation de fonctionnaires municipaux juifs à Constantine, violences et saccages de domiciles et de commerces juifs à Alger et Oran, climat général de haine anti-juive partout en Algérie ; ce qui explique sans doute le départ de nombreux Juifs vers la France métropolitaine. La rhétorique du « complot juif » trouve toutefois de quoi s'exprimer lors de l'affaire Dreyfus, qui voit se réunir dans le camp antisémite des catholiques de droite et d'extrême-droite mais également une partie de la gauche et de l'extrême gauche, les uns par judéophobie, les autres par anticapitalisme[621]. De la même manière, les homosexuels, par leur cosmopolitisme et leur détachement – réels ou supposés – vis-à-vis de l'identité nationale, sapent tout autant le moral de la France. C'est le thème de l'anti-France[622] développé ici sous l'angle de la peur de la « contagion » homosexuelle. L'on retrouve ce fort anti-judaïsme dans les rapports de police, dont un – remanié – du 28 janvier 1907, à propos de Maurice Zeckri, tenancier – homosexuel et juif d'Algérie[623] – du *Maurice's Bar*[624] :

---

[621] Ainsi l'on peut citer, entre autres, le journaliste socialiste révolutionnaire Alphonse TOUSSENEL (1803-1885) dont l'ouvrage suivant est clairement anti-juif : *Les Juifs rois de l'époque. Histoire de la féodalité financière*, Paris, Flammarion, 1886 (1845), 2 tomes, plusieurs fois réédité. A l'inverse, certains hommes de gauche, comme Lucien Herr, Jean Jaurès ou encore Bernard Lazare entraînent derrière eux la partie la plus modérée de la gauche et du socialisme dans leur soutien au capitaine Dreyfus.

[622] Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Jean-Jacques BECKER, *La France. La nation. La guerre. 1850-1920*, Paris, SEDES, 1995. Les auteurs notent que les Français-es sont « divisés en deux camps antagonistes, il y a sans aucun doute deux France. D'un côté une France de droite qui n'a pas toute entière adhéré au nouveau nationalisme, mais qui le subit, qui ne croit plus à la revanche, ni à la reconquête de l'Alsace-Lorraine, mais qui déteste la République telle qu'elle existe, en particulier la République anticléricale, et une France de gauche qui n'entend certes pas que la patrie puisse être mise en cause, mais pour qui, la sauvegarde de la Paix est très nettement devenue la principale préoccupation », *op. cit.*, pp. 229-230. Ils distinguent ainsi deux types de nationalisme : le premier est républicain à vocation universelle. Incarné par les libéraux et les radicaux républicains, il assume l'héritage de la Révolution française et affirme sa foi dans les valeurs humanistes par le biais du culte du progrès, de la République et de la « mission civilisatrice » de la France ; le second est un nouveau nationalisme, de droite, continental, de repli sur soi, caractérisé par un fort conservatisme social et moral. Il s'exprime entre autres par le culte de l'Eglise et de l'armée, par le biais de valeurs ancestrales censées assurer la régénération du corps national, en opposition avec les valeurs républicaines et démocratiques prétendument responsables de la décadence nationale. Les thèmes de la revanche contre l'Allemagne et du retour à la France des provinces perdues (Alsace-Moselle) sont majeurs dans ce nouveau nationalisme, constituant même l'instrument qui permet de dénoncer l'« anti-France » que représente la démocratie parlementaire.

[623] De nombreux Juifs d'Algérie sont arrivés à Paris dans les années 1900.

[624] Situé 23 rue Duperré (9e arrondissement).

> Maurice ZECKRI est un repris de justice très connu à Paris où il est venu il y a cinq ou six ans avec *quantité d'autres juifs*[625] [« un certain nombre d'israélites »] algériens qui depuis *pullulent dans*[626] [« fréquentent principalement »] le faubourg Montmartre[627]

Un autre rapport de police du 20 janvier 1914 explique les raisons de la mauvaise renommée d'un bar fréquenté lui aussi par des Juifs – homosexuels – mais… d'Europe cette fois-ci :

> Il résulte que la rumeur publique dénonce cet établissement comme étant fréquenté par des pédérastes étrangers. La clientèle du débit et de l'hôtel étant composée à peu près exclusivement de juifs allemands et polonais, peut-être faut-il voir dans ce fait la raison principale de la mauvaise renommée de cette maison [...] Cet établissement, comme les précédents, sera tenu en surveillance très étroite[628]

L'anti-judaïsme est ainsi exprimé très librement, à la manière d'une opinion politique ou philosophique, par le biais de l'homosexualité, *a fortiori* quand les Juifs français ont des noms à consonance germanique ou orientale. Aussi Georges Saint-Paul écrit à propos du *Roman d'un inverti* :

> Faut-il noter dans le roman d'un inverti l'influence du croisement d'êtres de race essentiellement différents : le père latin et la mère juive ? Faut-il, d'autre part, croire l'inversion plus fréquente dans la race juive, restée, en dépit d'apparences infiniment variables et mobiles, entièrement, exclusivement orientale ? Ce point demande à être éclairci[629]

L'homosexualité : un "vice" étranger.

L'amalgame homosexuel/étranger est fréquemment énoncé, devenant récurrent dans les discours du XIX^e^ siècle dont il constitue même la pierre angulaire de la rhétorique homophobe. Tout ceci s'inscrit en effet dans une logique de calomnie de l'ennemi par le biais de sa prétendue homosexualité, moyen de jeter le discrédit sur sa bonne moralité et son honnêteté : aux XVI^e^ et

---

[625] En italique : la version initiale du rapport de police. Entre crochets : la version remaniée au crayon à papier directement sur le rapport dactylographié.
[626] *Id.*
[627] APP : série BM2 n° 57. Rapport de police du 28 janvier 1907.
[628] APP : série BM2 n° 28. Rapport de police du 20 janvier 1914.
[629] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons...*, *op. cit.*, pp. 105-106.

XVII[e] siècles, les Français évoquent le « vice italien », puis le « vice anglais » au XVIII[e] siècle[630], avant de désigner l'homosexualité comme étant des « mœurs arabes » ou des « mœurs orientales » au XIX[e] siècle[631], vite supplantées par le « vice allemand » dès 1870, encore renforcé par l'affaire Eulenburg (1907-1908). Aussi si certains observateurs sociaux admettent que l'homosexualité est présente en France, il est évident pour eux qu'il s'agit nécessairement d'une importation étrangère. Le philosophe et historien Claude Courouve écrit ainsi que cette attribution « à tous les nationaux d'un pays étranger de penchants « homosexuels » [existe] déjà dans l'Antiquité », citant Hérodote qui attribue ce « vice » aux Perses qui l'auraient emprunté aux Grecs[632], Ammien Marcellin aux Taïfales, Aristote, Diodore de Sicile et Athénée aux Celtes, Sextus Empiricus aux Perses et aux Germains, Tatien aux Romains et Salvien aux Africains, etc.[633]. Ainsi Ernest Raynaud (1864-1936), policier et poète, rapporte les propos du Préfet de police Jean Chiappe[634] : « En 1900, l'homosexualité avait pris, à Paris, des proportions inquiétantes, mais cela tenait à l'afflux des étrangers[635], attirés par l'Exposition Universelle[636] ». Du reste, afin de vérifier la véracité de ces discours, j'ai réalisé une statistique sur les lieux de naissance des homosexuels surveillés et/ou arrêtés par la police des mœurs parisienne sur la période 1870-1918.

J'ai ainsi dénombré 90 % de Français et 10 % d'étrangers, essentiellement des Anglais, des Belges, des Espagnols, des Italiens ou des Suisses, ainsi qu'un Irlandais, un Austro-Hongrois et un Brésilien[637]. Par ailleurs, j'ai procédé à la même statistique[638] concernant les départements

---

[630] Idée qui revient à la mode à la fin du XIX[e] siècle avec l'affaire Oscar Wilde.

[631] En raison de soldats français « contaminés » lors de leur séjour dans les colonies d'Afrique du Nord ou en Asie.

[632] Voir à ce sujet : André GIDE, *Corydon*, Paris, Gallimard, 1993 (1911-1924), IV[e] dialogue.

[633] Claude COUROUVE, « L'uranisme entre la France et l'Angleterre », *André Gide et l'Angleterre. Actes du colloque des 22-24 novembre 1985. Colloque Gide*, Birkbeck College, Londres, 1986, pp. 100-103.

[634] En poste de 1927 à 1934.

[635] Environ cinquante millions de visiteur-e-s français-es et étranger-e-s.

[636] Ernest RAYNAUD, *Police des Mœurs*, Paris, SFELT, 1934, pp. 141-142.

[637] Il s'agit de statistiques que j'ai réalisées en prenant la nationalité de tous les homosexuels lorsque celle-ci était indiquée (190 individus) par la police des mœurs sur la période 1870-1918, d'après les séries BA 1690, BM1 et BM2 et DA 230 des Archives de la Préfecture de police de Paris (APP). Il n'a malheureusement pas été possible de reproduire ici le graphique en couleurs qui se trouvait dans le mémoire de maîtrise, auquel les lectrices et lecteurs peuvent toutefois se reporter pour le consulter.

[638] Il s'agit de statistiques que j'ai réalisées en prenant le lieu de naissance de tous les homosexuels arrêtés ou surveillés par la police des mœurs sur la période 1870-1918 (lorsque leur département de naissance était mentionné), soit 131 individus. D'après les séries BA 1690, BM1 et BM2 et DA 230 des APP. Il n'a malheureusement pas été possible de reproduire ici la carte de France des départements (en couleurs) qui se trouvait dans le mémoire de maîtrise, auquel les lectrices et lecteurs peuvent toutefois se reporter pour la consulter.

français afin de mieux comprendre les propos de François Carlier : « Au point de vue de la pédérastie, la province n'a rien à reprocher à Paris, d'autant mieux que, si on veut consulter les documents statistiques, on y verra que la pédérastie parisienne emprunte aux départements le plus grand nombre de ses agents[639] ». Aussi il apparaît que presque 20 % des homosexuels surveillés et/ou arrêtés par la police des mœurs parisienne sont originaires de Paris *intra-muros*, et presque 27 % si l'on rajoute à la ville de Paris les chiffres obtenus pour les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Si l'on considère que la population française, en 1914, est d'environ 40 millions d'habitants[640], et que Paris et ses environs en comptent plus de 4 millions[641], soit 1/10^{e} de la population française, le chiffre parisien est nettement plus élevé que ce qu'il devrait être en proportion[642]. Par ailleurs, parmi les régions qui « fournissent » le plus d'homosexuels à Paris, l'on trouve le Nord[643] et le Centre[644] de la France, ainsi que l'Alsace – alors allemande –, la Bourgogne, la Bretagne et la Normandie, alors que peu d'homosexuels sont originaires du Sud-Ouest[645], et moins encore du Sud-Est[646]. L'Ouest de la France est également peu représenté, mis à part les départements de la Sarthe et du Finistère. Du reste, la carte de l'homosexualité parisienne issue des provinces est sensiblement la même que celle des migrations provinciales vers Paris. L'on note ainsi une forte immigration alsacienne, auvergnate et bretonne[647].

Il faut également noter que plus de 17 % des homosexuels surveillés et/ou arrêtés sont originaires de pays étrangers, principalement d'Angleterre, de Belgique, d'Italie et de Suisse, mais également d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Crète, de Hollande, d'Irlande ou encore de Russie, alors que les étrangers – et non les Français d'origine étrangère – représentent, en 1911, à peine 3 % de la population de la France[648]. Aussi le cosmopolitisme parisien, que le docteur Julien Chevalier critique, n'est certainement pas une légende :

---

[639] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 441-450.
[640] Dominique LEJEUNE, *La France de la Belle Epoque. 1896-1914*, Paris, Armand Colin, 2002 (1991), p. 109.
[641] Michel WINOCK, *La Belle Epoque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002, chapitre XVIII sur « Paris », pp. 365-377.
[642] Soit 7 % environ pour Paris *intra-muros* et plus de 10 % si l'on y rajoute la Seine et la Seine-et-Oise. Or il est de 20 % pour Paris *intra-muros* et de 27 % si l'on y rajoute la Seine et la Seine-et-Oise.
[643] Le département du Nord et les départements picards notamment.
[644] Principalement l'Auvergne (y compris le département de l'Aveyron).
[645] Hormis le département de la Gironde qui « fournit » beaucoup au contingent parisien.
[646] Deux exceptions notables sur la carte : la Corse et Monaco.
[647] Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, Laffont, 1996, p. 300. Il cite Louis CHEVALIER, *La formation de la population parisienne au XIX^{e} siècle*, Paris, PUF, 1950.
[648] Dominique LEJEUNE, *La France de la Belle Epoque...*, *op. cit.*, p. 110.

> Le cosmopolitisme contemporain est comme il le fut pour l'ancienne Rome l'une des principales causes de la corruption des mœurs [...] Rien de plus curieux que la solidarité et le cosmopolitisme des affiliés de la secte. Il s'en trouve partout et il existe entre eux une sorte de franc-maçonnerie qui les fait se reconnaître n'importe où, immédiatement, à première vue. Ils s'entendent, se comprennent sans parler la même langue et se soutiennent mutuellement, grâce à un *je ne sais quoi* qui échappe au commun des mortels[649]

Toutefois lorsque ce cosmopolitisme est mal vécu, il se transforme en xénophobie et en nationalisme, qui trouvent aisément à s'exprimer lors de scandales, notamment lors de l'affaire des *Bains de Penthièvre* (1891), qui est relayée – plus que de raison – par la presse de masse française, du *Courrier du Soir*[650] à *L'Echo de Paris*[651] en passant par *Le Figaro*[652], *L'Intransigeant*[653], *Le Matin*[654], *Le Petit Journal*[655], *Le Siècle*[656] ou encore *Le Soir*[657], ainsi que par de nombreux autres quotidiens qui déversent à l'occasion leur bile nationaliste et xénophobe, en affirmant sans vérifier leurs informations que la majorité des inculpés sont des étrangers[658], tous Allemands[659] ou Anglais[660] notamment. D'autres, même avec des informations justes, mentent délibérément en affirmant que la plupart des dix-huit inculpés sont Anglais[661]. L'anglophobie, notamment exacerbée par la presse de droite et renforcée plus tard par le scandale Mac Donald[662], est très forte dans l'opinion française depuis l'incident de Fachoda[663] (1898-1899), que l'Entente cordiale (1904) n'efface pas tout à

---

[649] Julien CHEVALIER, *op. cit.*, p. 189.
[650] *Le Courrier du Soir* du 10 avril 1891, p. 4.
[651] *L'Echo de Paris* du 11 avril 1891, p. 3.
[652] *Le Figaro* du 25 avril 1891, p. 2.
[653] *L'Intransigeant* du 27 avril 1891, p. 2.
[654] *Le Matin* du 25 avril 1891, p. 3.
[655] *Le Petit Journal* du 26 avril 1891, p. 5.
[656] *Le Siècle* du 25 avril 1891, p. 3.
[657] *Le Soir* du 10 avril 1891, p. 2
[658] *Le Courrier du Soir* du 10 avril 1891, p. 4.
[659] Ce sont en réalité des homosexuels nés en Alsace-Moselle avant que ces territoires ne soient cédés par la France à l'Allemagne en 1871.
[660] *La Lanterne* du 11 avril 1891 ; *Le XIX^e siècle* des 10 et 11 avril 1891 ; *Le soir* du 10 avril 1891, p. 2.
[661] *L'Eclair* du 23 avril 1891.
[662] Sir Hector Mac Donald, très haute autorité de l'armée britannique, se suicide à l'*Hôtel Regina* à Paris en 1903, suite à des accusations de relations sexuelles qu'il aurait eues avec de jeunes hommes originaires de Ceylan, colonie britannique au Sud de l'Inde. Voir sur cette affaire : Christian GURY, *L'Honneur professionnel d'un bourreau homosexuel en 1847*, suivi de ***L'honneur suicidé d'un général homosexuel en 1903*** et de *L'honneur assassiné d'un homosexuel ordinaire en 1909*, Paris, Kimé, 1999.
[663] Anthony ROWLEY dir., *Dictionnaire d'Histoire de France*, Paris, Perrin, 2002 (1981), p. 384.

fait. Reconnaissant qu'il y a des Français, des Anglais, des Américains, etc., *Le petit Journal*[664] évoque, à propos des *Bains de Penthièvre*, un « petit congrès européen » ; de la même manière, *Le Figaro* critique ces mélanges « raciaux » et sociaux : « une étonnante confusion de races et de classes sociales[665] » alors que *L'Intransigeant* donne dans la tragédie antique : « Moderne Babylone, ville de tous les vices, comme on te calomnie ! Ce sont des étrangers qui viennent secouer leur boue dans tes ruisseaux[666] ». Quant au journal de la Ligue des patriotes de l'écrivain et homme politique Paul Déroulède, *L'Echo de Paris*, il justifie la présence d'un homme de lettres algérien parmi les inculpés par ses « mœurs arabes[667] ». L'homme en question a certes vécu en Algérie mais est né en France métropolitaine. En réalité, l'on peut lire dans le rapport de police qui fait suite aux arrestations d'avril 1891 que « sur les 17 individus arrêtés, six sont étrangers[668] ». Ce mélange de « races » et de « classes » effraient les moralistes[669], tout autant que la science. Le sexologue Havelock Ellis (1859-1939), suite à des observations chez les détenues américaines, fait remarquer que « dans les prisons américaines, l'amour lesbien existe entre blanches et négresses », tout comme il existe, dans les colonies françaises, entre femmes européennes et arabes[670]. Les procès d'Oscar Wilde (1895) et le scandale Eulenburg (1907-1908) sont deux moments-clés de la construction – française – de la figure étrangère de l'homosexuel : « vice anglais », « vice allemand ». Le prince Eulenburg, haute personnalité, très proche de l'Empereur Guillaume II (1888-1918) est alors réputé proche de la France et bien résolu à sceller l'entente franco-allemande[671]. Les nationalistes français ne souhaitent nullement un règlement à l'amiable des différends franco-allemands[672], privilégiant plutôt l'idée de revanche. Les caricaturistes se donnent à cœur joie d'étaler ce « vice allemand » dans la presse[673] : du très antimilitariste *L'assiette au beurre* en passant par *Le Rire* ou *Fantasio*, allant jusqu'à parler d'« Eulenbougres[674] » pour désigner les Allemands.

---

[664] *Le Journal* du 26 avril 1891, p. 5.
[665] *Le Figaro* du 25 avril 1891, p. 2.
[666] *L'Intransigeant* du 27 avril 1891, p. 2.
[667] *L'Echo de Paris* du 11 avril 1891, p. 3.
[668] APP : série BM2 n° 65. Extrait du dossier de la 1ère Section n° 416009 du 14 avril 1891.
[669] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, p. 54.
[670] Havelock ELLIS, *L'inversion sexuelle*, tome II des *Etudes de psychologie sexuelle*, Mercure de France, 1909 (1897), p. 256.
[671] Maurice BEAUMONT, *L'affaire Eulenburg et les origines de la Première Guerre mondiale*, Paris, Payot, 1933.
[672] « Crises marocaines » (1905-1906 et 1911) qui opposent France et Allemagne sur la question du protectorat français au Maroc.
[673] John GRAND CARTERET, *Derrière « Lui ». L'homosexualité en Allemagne*, Lille, Gay Kitsch Camp, 1992 (1907). L'auteur (1850-1927) est journaliste d'abord à Genève puis à Paris, et grand collectionneur de gravures.
[674] Le terme « bougre » renvoie à l'homosexualité.

Marcel Proust évoque lui aussi le scandale Eulenburg et fait dire à Charlus au sujet de l'Empereur Guillaume II : « Comme homme, il est vil ; il a abandonné, livré, renié ses meilleurs amis dans des circonstances où son silence a été aussi misérable que le leur a été grand, continua M. de Charlus qui, emporté toujours sur sa pente, glissait vers l'affaire Eulenbourg[675] ». Ainsi si l'idée du « vice anglais » se développe, l'ennemi héréditaire, depuis 1870, se trouve outre-Rhin. Le « vice allemand » est une évidence aussi bien pour la presse que pour la littérature, la médecine ou la police françaises. Un journaliste écrit ainsi, en 1908, que « la boutique aux rideaux de dentelle blanche sert de rendez-vous intime à des *dilettanti* misogynes qui, pour ne pas être originaires de Berlin ou de Potsdam, ne s'en adonnent pas moins à des affections passionnelles de nature spéciale[676] [...] ». L'année 1902 est marquée par le suicide du richissime industriel allemand, le baron Krupp, considéré comme l'homme le plus riche du monde, qui a ainsi souhaité échapper au procès qui se serait sans doute ouvert suite aux révélations du journal anarchiste italien *Propaganda* concernant son homosexualité, lui reprochant des faits qui auraient eu lieu dans sa villa de Capri[677]. Mais avant même ces « affaires » allemandes, l'écrivain et journaliste Armand Dubarry (né en 1836), très lu en son temps, a consacré un ouvrage au « vice allemand[678] » dans lequel il développe une double idée : l'idée d'une internationalisation de l'homosexualité et l'idée qu'elle est menée depuis l'étranger, notamment par deux puissances rivales de la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Le style est scientifique et le ton nationaliste, conforme à la pensée du temps :

> Ils ne trouvent, en France, rien à leur goût, pas même la patrie, car ce sont des internationalistes. En perdant le bon sens et la notion de notre belle langue si limpide, ils ont perdu le sentiment du bien et du mal. Ils amplifient les défauts des étrangers qu'ils singent [et] se pâment à l'audition de la musique de Wagner, leur musique, la seule, la vraie musique. Quant aux compositeurs français de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, pouah ! Ne leur en parlez pas, ils dégobilleraient[679]

Les « meneurs » de l'homosexualité européenne seraient ainsi les Anglais et les Allemands :

---

[675] Marcel PROUST, *Sodome...*, *op. cit.*, p. 348.
[676] *Le Journal* du 12 janvier 1908 « Les Rendez-vous de la Cité ». L'article décrit le bar du 16 quai de l'Hôtel de Ville.
[677] En Italie : île au Sud de Naples.
[678] Armand DUBARRY, *Les invertis. Vice allemand*, Paris, Daragon, 1906 (1896).
[679] *Id.*, p. 155.

> Aujourd'hui, les Prussiens et les Anglais sont à la tête du mouvement pédérastique européen. La qualification de *prussien*, donné par nos loustics à la partie inférieure et postérieure du corps, indique que notre opinion est faite sur ce point, touchant les compatriotes du prince de Bismarck. Au reste, ce n'est pas seulement en France qu'on est persuadé que les Teutons sont hors de pair en fait d'inversion, c'est aussi en Allemagne[680]

Pendant la Première Guerre mondiale, une lettre de dénonciation adressée au Préfet de police de Paris – concernant un établissement de bains parisien supposément fréquenté par des homosexuels – évoque « les agissements de cet établissement » où il se passerait des « choses honteuses et ignobles », avant de conclure par « c'est bon pour les Allemands mais en France c'est honteux[681] ».

Mais la xénophobie et le nationalisme français ne se limitent pas à la haine anti-allemande. Le docteur Martin écrit ainsi que « la France sait bien pour sa part que la pédérastie est rentrée avec les Turcos [les Turcs] et avec les soldats qui ont fait la campagne d'Afrique, qu'elle y entre tous les jours de plus en plus et d'une façon alarmante[682] » alors que Julien Chevalier écrit en 1893 que « c'est un mal si répandu [...] chez les peuples orientaux [et] dans les pays musulmans [...] qu'on l'a appelé le *Mal d'Orient*[683] ». L'ancien Préfet de police de Paris Louis Lépine écrit ainsi dans ses mémoires que « ce vice sévit partout mais [qu'il a] des raisons de croire, en France moins qu'ailleurs[684] » alors que François Carlier écrit, dans les années 1880, que « s'il fallait établir une échelle de perversion basée sur l'immoralité [...] ce n'est [...] pas la France qui en occuperait le sommet[685] ». Aussi l'idée du « vice oriental » est également très fréquente. Dans *Les condamnés militaires pour délits militaires du pénitencier de Bossuet*[686], le médecin-major Tranchant et le lieutenant d'infanterie Desvignes décrivent l'homosexualité par nécessité des « indigènes d'Algérie[687] » et développent une thèse assez originale, insistant sur le fait que

---

[680] *Id.*, pp. 122-123.
[681] APP : série BM2 n° 52. Lettre de dénonciation signée du 29 avril 1915.
[682] Dr. MARTIN, *De la Circoncision avec un nouvel appareil inventé par l'auteur pour faire la circoncision... Nouveau procédé pour le débridement du phimosis congénital*, Paris, Delahaye, 1870, p. 45.
[683] Julien CHEVALIER, *op. cit.*, p. 128.
[684] Louis LEPINE, *Louis Lépine. Ex-préfet de police. Membre de l'Institut. Mes souvenirs*, Paris, Payot, 1929, p. 142.
[685] François CARLIER, *op. cit.*, p. 424.
[686] Dr. TRANCHANT et DESVIGNES, *Les condamnés militaires pour délits militaires du Pénitencier de Bossuet*, Paris, Maloine, 1911. Cité dans « Les homosexuels », *Le Crapouillot*, n° 30, 1955, pp. 26-29.
[687] *Ibid.*

les « indigènes ne sont ni des dégénérés ni des aliénés[688] » mais « des homosexuels comme tous les indigènes de l'Algérie[689] » :

> Les indigènes sont depuis le Coran et étaient probablement avant fort portés à user et à abuser de la femme, or ils ne sont pas toujours assez riches pour en acheter, ils voyagent souvent et n'en trouvent pas sur leur route, d'où la nécessité de [...] se contenter de leurs semblables pour satisfaire leurs tendances érectiles[690]

Or « quand [les Européens sont] arrivés en Algérie [...] sous l'influence du climat et du manque total de femmes (on sait avec quelle jalousie les Arabes surveillent les leurs), [ils] ont dû être poussés à imiter en cela les mœurs indigènes, et on eut vite fait de rapporter en France cette mauvaise réputation des « mœurs d'Afrique »[691] ». En somme, ce serait l'extrême hétérosexualité des Arabes qui les pousseraient à avoir des pratiques homosexuelles qui ne correspondent qu'à « une nécessité physique, mais non en général à une forme de folie érotique[692] ». Les auteurs de l'étude proposent *in fine* d'ouvrir des « bordels », notant que « dans les villes du Tell[693] où il existe des prostituées européennes et indigènes, on constate beaucoup moins d'actes de pédérastie que dans les garnisons qui n'en possèdent pas[694] ». Alors que le docteur Georges Saint-Paul insiste sur le fait que l'homosexualité n'existe quasiment pas en France, mis à part dans les villes cosmopolites, comme Paris et Marseille ou encore dans les lieux touristiques comme Nice et Vichy, et que les Français seraient ainsi épargnés par cette tare, comme l'ensemble des peuples latins d'ailleurs, mis à part les Portugais[695], Ernest Raynaud dessine une carte de France de l'homosexualité, répandue notamment – selon lui – dans les régions suivantes : Languedoc, Normandie, Provence et Touraine, ainsi que dans quelques grandes villes de province, comme Bordeaux, Marseille, Nice, Rouen ou encore Toulouse :

> Cette carte n'avait rien d'accablant pour nous [les Français], puisqu'elle prouvait que l'inversion ne se manifestait en France que dans les régions touristiques, où affluent les étrangers, sur la côte d'Azur, où villégiature l'aristocratie cosmopolite, dans les ports de mer, lieu de

---

[688] *Ibid.*
[689] *Ibid.*
[690] *Ibid.*
[691] *Ibid.*
[692] *Ibid.*
[693] Région du Nord du Maghreb aux confins de l'Algérie et de la Tunisie.
[694] *Ibid.*
[695] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, « Notes de M. Laupts », *Archives d'anthropologie criminelle*, tome XXIII, 1908, pp. 313-316.

> passage, où, de tout temps, a fleuri le « vice marin ». On peut supposer que les Anglais ne sont pas étrangers à la réputation homosexuelle de Calais et de Boulogne. La Provence se souvient qu'elle fut, jadis, colonie grecque, et le Languedoc, colonie romaine, où s'est déchaînée par surcroît l'hérésie des Albigeois, tenant à crime de procréer les enfants. Quant à la Normandie, l'homosexualité y constitue un vice atavique, apporté par les Vikings, illustré par Guillaume le Conquérant, et la Savoie n'a pas oublié ses origines italiennes[696]

Déjà, le marquis de Boissy, pair de France sous la monarchie de Juillet, puis sénateur sous le second Empire, fustigeait les « mœurs arabes » qui auraient infecté les soldats français en Algérie : « Un effroyable débordement pédérastique semble être le seul revenant bon de la guerre d'Afrique, comme la vérole a été celui des guerres d'Italie du XVI[e] siècle[697] », alors que le docteur Pierre Garnier, quelques décennies plus tard, déplore la pédérastie en Afrique du Nord : « La sodomie est si commune dans l'Afrique française [au Maghreb], où les jeunes Maures s'offrent pour ainsi dire ouvertement, qu'elle a envahi la métropole dont elle est devenue la plaie honteuse[698] ». Ali Coffignon a lui aussi une explication quant à la recrudescence de l'homosexualité « peut-être [liée] à ce fait que les rapports des Occidentaux avec l'Asie et l'Afrique sont devenus beaucoup plus fréquents[699] » alors que le docteur Georges Saint-Paul écrit à la fin des années 1890 : « Tels qui n'eussent été homosexuels vont aux colonies, y deviennent homosexuels et parfois le demeurent[700] ». Par ailleurs, un rapport de police de 1887 fait mention d'un « nègre âgé de 18 ans environ » et de « deux négresses » qui sont serveu-r-se-s au *Bar américain*, établissement homosexuel situé dans le 1[er] arrondissement[701]. Ces termes semblent être utilisés de manière courante, sans doute de la même manière que le sont les expressions « pédéraste » ou « inverti ». A la Belle Epoque, les Noirs sont sans doute aux Blancs ce que les homosexuels sont aux hétérosexuels, c'est-à-dire qu'ils sont – sur une échelle de hiérarchie des « races » et des sexualités – considérés comme des êtres inférieurs. L'inégalité des « races » humaines est en effet théorisée à la fin du XIX[e] siècle[702].

---

[696] Ernest RAYNAUD, *op. cit.*, pp. 150-152.
[697] WILLY, *Le troisième sexe*, Paris, Paris-Edition, 1927, p. 117.
[698] Pierre GARNIER, *Hygiène de la génération. Onanisme seul et à deux sous toutes ses formes et leurs conséquences*, Paris, Garnier frères, 1896 (1888), p. 482.
[699] Ali COFFIGNON, *op. cit.*, p. 328.
[700] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Invertis et homosexuels*, Paris, Vigot frères, 1930 (1896), p. 36.
[701] APP : série BM2 n° 33. Rapport de police du 14 décembre 1887.
[702] Arthur de GOBINEAU, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Firmin-Didot, 1884, 2 tomes.

L'homosexualité, la pègre & la prostitution.

L'on estime que les mélanges de « races » et surtout de « classes » sociales sont à la base d'affaires de chantage envers de riches homosexuels ou envers des personnalités importantes qui sont rackettés s'ils ne veulent pas que leur homosexualité soit révélée au grand jour, et que la police des mœurs tenterait autant que faire se peut de protéger. Les amalgames sont ainsi récurrents entre homosexualité et prostitution, et homosexualité et délinquance/criminalité. Ainsi, d'après les spécialistes de l'homosexualité, les « classes » inférieures – pourtant fréquemment à l'origine de la délinquance et de la criminalité pour de multiples raisons – ne seraient pas ou peu « touchées » par l'homosexualité, comme le rapporte Havelock Ellis : « En descendant l'échelle sociale, le phénomène est de moins en moins commun[703] ». Alors comment expliquer l'amalgame entre homosexualité et criminalité/délinquance ? De la même manière, comment expliquer la récurrence de la prostitution des jeunes prolétaires alors que ces derniers – selon ces mêmes spécialistes – ne seraient que très rarement concernés par ce phénomène ? Aussi si Edward I. Prime-Stevenson ne fait pas l'amalgame entre homosexualité et prostitution, il évoque l'association entre prostitution féminine, prostitution masculine et criminalité[704] par le biais du chantage qu'exercent certains prostitués sur les homosexuels. Selon lui, la prostitution masculine – plus encore que la prostitution féminine – est synonyme de vols, de chantage[705] et même d'agressions physiques[706]. Le chantage serait ainsi devenu une quasi-industrie en Europe, comme le démontre Edward I. Prime-Stevenson, en raison notamment de la pénalisation des relations homosexuelles[707] en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en Autriche-Hongrie, dans les monarchies scandinaves, ainsi que dans les cantons germanophones de Suisse[708] alors que les pays « tolérants », comme la France, l'Italie, la Russie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg connaîtraient moins de cas de chantage :

> De même, il est bon de savoir qu'en Italie ou en France, dans un procès où un maître chanteur se trouvé jugé, la loi ne s'intéresse nullement aux relations que les deux parties ont eues entre elles. Il s'agit de débattre

[703] Havelock ELLIS, *L'inversion sexuelle...*, *op. cit.*, p. 53.
[704] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, pp. 131-132.
[705] *Id.*, pp. 132-174.
[706] *Id.*, p. 131.
[707] *Id.*, p. 134.
[708] *Id.*, p. 135.

> du chantage. La victime n'est pas criminelle en raison de sa conduite – analysée sous l'angle du chantage[709]

Edward I. Prime-Stevenson utilise cette argumentation afin d'obtenir l'abolition des lois anti-homosexuelles ; ce qui permettrait de mettre fin à la criminalité et la délinquance liées – selon lui – aux cas de chantage homosexuel. Il en veut pour preuve un taux de suicide moins élevé en Europe su Sud et en Amérique latine que dans les pays anglo-saxons[710]. Toutefois ces propos sont nécessairement à nuancer puisque la France connaît également – en dépit de la licéité des relations homosexuelles – des cas de chantage. Jean-Louis Dubut de Laforest évoque ainsi une bien banale affaire dans laquelle un jeune adolescent – travesti en jeune fille – fait chanter un homme fortuné que lui et sa « bande » réussissent finalement à racketter[711].

Pour ma part, j'ai relevé quelques cas de chantage dans les archives de la Préfecture de police de Paris[712], mais ils ne semblent pas non plus légion. Ainsi une lettre anonyme du 6 février 1906 – adressée au Préfet de police – évoque aux « alentours de l'hippodrome [des Batignolles] une bande de jeunes gens sans aveu et de mœurs ignobles qui harcèlent les passants qui s'arrêtent dans les urinoirs sous un prétexte même faux d'attouchements [et] leur demandent de l'argent que ces derniers leur donnent de crainte de passer pour avoir des mœurs contre nature[713] ». L'auteur de la lettre – qui se définit comme « notable commerçant du Bd de Clichy[714] » – se plaint de ce que les « habitants du boulevard [...] n'os[ent] plus sortir dès la tombée de la nuit de crainte d'être entrepris par un de ces sales individus et [de] passer aux yeux [des] voisins pour être des dévoyés[715] », alors qu'un rapport de police du 3 novembre 1893 fait état d'un « nommé Guignard, Georges, dit « Clara » demeurant rue d'Angoulême, 68, qui serait un voleur et un maître chanteur émérite[716] » alors qu'un autre, daté du 25 septembre 1912, mentionne le dénommé « Gaston le Chanteur[717] » qui serait une « tapette » selon une note jointe au dit-rapport.

---

[709] *Id.*, p. 169.
[710] *Id.*, p. 185.
[711] Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Les Victimes de la Débauche*, tome IX des *Derniers scandales de Paris*, Paris, Fayard, 1898-1900, pp. 14-17.
[712] APP : notamment dans la série DA 230 [documents n° 359 (1869), n° 389-392 (1876), n° 395 (1876)], dans la série BM1 n° 12 (1912), dans la série BM2 n° 15 (1893), n° 35 (1907), n° 37 (1866), n° 57 (1906-1907), n° 58 (1906). Par ailleurs, la plupart des observateurs sociaux, qui évoquent la prostitution masculine, citent des cas – réels ou inventés – de chantage.
[713] APP : série BM2 n° 58. Lettre anonyme du 6 février 1906.
[714] *Id.* Ainsi souligné dans la lettre anonyme.
[715] *Id.*
[716] APP : série BM2 n° 15. Rapport du 3 novembre 1893.
[717] APP : série BM1 n° 12. Rapport du 25 septembre 1912.

Du reste, l'association homosexualité/criminalité est très ancienne, remontant au moins au début du XIX[e] siècle avec François Vidocq[718] (1775-1857), chef de la brigade de la Sûreté à Paris (1812-1827), alors que l'amalgame, notamment dans les écrits policiers, entre homosexualité et prostitution masculines est beaucoup plus récent. Aussi lorsque Ambroise Tardieu théorise au milieu du XIX[e] siècle la non-différenciation entre homosexualité et prostitution masculines, on la retrouve nécessairement dans les rapports policiers :

> J'ai fait exercer une surveillance [...] sur le cabaret débit de liqueurs [...] rue du faubourg Montmartre n° 11 [...] qui sert de rendez-vous à tous les pédérastes Jésus, qui fréquentent les boulevarts le soir. Cet établissement est depuis 2 ans environ le quartier général de la pédérastie active de bas étage[719]

Ou encore dans les mémoires d'anciens policiers, comme Louis Canler ou François Carlier :

> Enfin, il existe un tel concert entre la pédérastie et la prostitution, ces deux choses sont tellement deux parties d'un même tout, que souvent les dangers qu'elles offrent, les scandales qu'elles occasionnent, sont le résultat d'une alliance commune. Une étude sur le monde de la prostitution doit donc forcément porter sur les pédérastes[720]

Ainsi François Carlier considère qu'il n'existe que deux types d'homosexuels, les prostitués et leurs clients : « Ceux qui ne recherchent qu'une satisfaction personnelle pour leur passion antiphysique, et qui payent les services qu'on leur rend [...] Ce sont, à proprement parler, les vrais pédérastes [et ceux] qui trafiquent de leur corps, ou qui vivent de la pédérastie[721] [...] ». Ces amalgames s'étendent aussi à la littérature, aux guides des « bas-fonds » parisiens, etc. L'on retrouve ainsi chez Marcel Proust la confusion entre homosexualité et prostitution, notamment dans la scène suivant les rapports sexuels entre Charlus et Jupien dans *Sodome et Gomorrhe* : « Jupien refusait avec force l'argent que M. de Charlus voulait lui donner[722] ». De la même manière, dans son

---

[718] François VIDOCQ, *Mémoires. Les voleurs. Physiologie de leurs mœurs et de leur langage*, Paris, Tenon, 1828 ; *Mémoires de Vidocq. Chef de la police de Sûreté jusqu'en 1827*, 4 tomes, Paris, Tenon, 1828.

[719] APP : série BM2 n° 37. Rapport de la police municipale (attribution des mœurs) du 8 mars 1866. L'établissement « Bar du/des Sport(s) », 11 rue du Faubourg Montmartre (9[e] arrondissement), est signalé comme étant fréquenté par des homosexuels et des prostitués en 1865-1866 et en 1903.

[720] François CARLIER, *op. cit.*, p. 274.

[721] *Id.*, pp. 278-279.

[722] Marcel PROUST, *Sodome...*, *op. cit.*, p. 13.

dictionnaire d'argot (1901), Aristide Bruant donne comme synonyme de « pédéraste » le terme « jésus »[723] – appellation que l'on donne traditionnellement depuis François Carlier à un jeune prostitué – alors que Léon Hayard, l'« Empereur des camelots[724] », propose, quelques années plus tard, pour « jésus » la définition suivante : « jeune garçon de mœurs pédérastiques »[725] ; l'un et l'autre définissent ainsi l'homosexualité et la prostitution masculines sous le même vocable.

Il faut aussi préciser qu'il est très délicat pour l'historien-ne de différencier homosexualité et prostitution par le biais des sources policières, du fait même que la police des mœurs n'opère pas cette distinction, par exemple lorsqu'elle relève un outrage public à la pudeur[726]. Les rapports de police ne sont jamais très clairs de ce point de vue et ne font que rarement référence à des transactions économiques.

Il existe ainsi des différences et les similitudes entre les prostitutions masculine et féminine. D'abord, j'ai relevé dans les archives de police le prix des « prestations sexuelles » pour un prostitué. En 1869, une « passe » lui rapporte directement trois francs[727], alors qu'en 1903 elle peut rapporter jusqu'à vingt francs[728], en 1907 entre quinze et dix-neuf francs[729], et, en 1913, entre douze et vingt francs[730]. Une sodomie, à la Belle Epoque, rapporte au prostitué lui-même environ dix francs[731] alors qu'une fellation, en 1900, se monnaie aux alentours de deux ou trois francs[732]. En 1907, un jeune prostitué gagne deux francs pour « faire le voyeur » et cinq francs s'il participe « à la partie » dans une maison de tolérance officielle[733]. En 1910, des clients étrangers d'un établissement de prostitution homosexuel paient de quarante à cent francs pour assister à des ébats sexuels alors que les prostitués eux-mêmes ne touchent que deux francs[734]. En 1912, un client d'une maison de tolérance officielle paie un forfait de vingt francs pour deux spectacles : l'un hétérosexuel, l'autre entre

---

[723] Aristide BRUANT, *L'argot au XX^e siècle. Dictionnaire français-argot*, Paris, Fleuve noir, 1993 (1901), article « jésus ».

[724] Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Fayard, 2004.

[725] Léon HAYARD, *Dictionnaire d'argot-français*, Paris, Hayard, 1907, p. 29.

[726] Ce délit prévu par l'article 330 du code pénal ne vise d'ailleurs directement ni la prostitution ni l'homosexualité masculines, mais tend à protéger les « honnêtes » gens de la publicité des relations sexuelles d'autrui.

[727] APP : série DA 230 document n° 355. Lettre anonyme du 11 février 1869.

[728] APP : série BM2 n° 61. Rapport de police du 7 avril 1903.

[729] APP : série BM2 n° 57. Lettre anonyme du 23 mai 1907.

[730] APP : série BM2 n° 57. Lettre anonyme du 8 avril 1913.

[731] APP : série BM2 n° 43. Rapport de police du 15 juin 1904.

[732] APP : série BM2 n° 35. Rapport de police du 26 novembre 1900.

[733] APP : série BM1 n° 6. Rapport de police du 9 avril 1907.

[734] APP : série BM1 n° 12. Lettre de dénonciation signée, sans date, sans doute 1910.

hommes[735] alors qu'en 1913, sur les dix francs que touche un prostitué, il doit en reverser deux à l'hôtel qui héberge son activité[736]. A titre de comparaison, j'ai relevé dans les mêmes archives de police les tarifs pratiqués par les prostituées. L'une d'elles touche deux francs, c'est-à-dire strictement la même somme à la même époque que celle que touche un prostitué[737]. En 1914, il est question de dix francs pour une « passe »[738], c'est-à-dire encore une fois sensiblement la même somme que celle gagnée par un prostitué, alors qu'en 1916, la « passe » est à cinq francs minimum[739], c'est-à-dire moitié moins que ce que touche un prostitué. La guerre a sans doute dû jeter de nombreuses femmes dans la misère, les obligeant à se prostituer pour survivre, leur surnombre ayant eu tendance à créer une concurrence sévère et à faire baisser les prix de leur « passe », tandis que le nombre de jeunes prostitués diminue simultanément, en raison de leur départ à la guerre. Ces questions financières peuvent aiguiser des rivalités entre prostitué-e-s, même si globalement les deux prostitutions semblent entretenir de très bons rapports entre elles. Aussi les lettres de dénonciation émanant de prostituées sont extrêmement rares et sont sans doute justifiées par la concurrence « sauvage » imposée par les jeunes prostitués, notamment lorsqu'ils réussissent à s'attirer de très riches clients. Ainsi, en juillet 1902, une prostituée – sans doute « haut-de-gamme[740] » – dénonce la prostitution masculine dans ces termes auprès du Préfet de police :

> L'hôtel situé 56 rue de Vertbois abrite un essaim de jeunes truqueurs qui n'ont d'autres moyens d'existence que la pédérastie et portent les noms de Maurice BESNAU « La Folle », La môme lyonnaise, CAZAUX « La Mazarine », La Grelée. Signé une concurrente de l'autre sexe[741]

Il faut ainsi noter que le recours à la prostitution masculine présente plusieurs avantages pour le client : d'abord, il n'y a aucun risque de grossesse ; ensuite, les maladies vénériennes semblent nettement plus limitées ; enfin, un mari ne craint pas d'être pris en flagrant délit d'adultère puisque la législation française ne reconnaît l'adultère de l'époux que si ce dernier a « entretenu unE concubinE », qui plus est, « dans la maison conjugale » (article 339 du code pénal). L'on peut aussi faire l'hypothèse que les prostitués offrent des

[735] APP : série BM1 n° 12. Procès-verbal de police du 7 juin 1912.
[736] APP : série BM2 n° 16. Lettre de plainte des habitants de la rue du Louvre datée du 27 juillet 1913.
[737] APP : série BM1 n° 12. Lettre de dénonciation signée, sans date, sans doute 1910.
[738] APP : série BM2 n° 64. Rapport de police du 1er juillet 1914.
[739] APP : série BM1 n° 12. Rapport de police du 1er septembre 1916.
[740] Je fais cette hypothèse au vu du style et de la parfaite orthographe de la lettre de dénonciation.
[741] APP : série BM2 n° 17. Lettre de dénonciation anonyme de juillet 1902.

« prestations sexuelles » plus originales que celles que proposent les prostituées ; ou bien que leurs tarifs sont parfois plus bas. Aussi l'essentiel des lettres de dénonciation sont plutôt le fait de pères ou de mères de famille, de voisin-e-s excédé-e-s par les tapages nocturnes ou de simples citoyen-ne-s qui se préoccupent de la bonne moralité de Paris, comme cette lettre anonyme de 1917 : « Monsieur [le Préfet de police]. Excuser cette lettre qui va vous étonner mais c'est une mère indigner par la conduite d'un individu[742] [...] ». Afin de bien se rendre compte de ce que la prostitution est très rémunératrice – y compris pour les prostitués qui peuvent toucher en quelques minutes le salaire d'une journée, voire d'une semaine de travail en usine ou dans un bureau –, il convient de comparer les « tarifs » de la prostitution avec les salaires et prix moyens constatés et étudiés par les historien-ne-s spécialistes de la Belle Epoque. Lucien Fouladou relève qu'en 1911, le salaire moyen horaire à Paris varie de 72 centimes de francs pour un serrurier à 90 centimes pour un ébéniste[743] alors que Michel Winock note, pour la même année, à Paris, qu'un ouvrier de l'imprimerie touche 80 centimes par heure[744], un charpentier un franc[745], un relieur 60 centimes. Dominique Lejeune met en avant le fait qu'un petit fonctionnaire[746] gagne parfois moins qu'un ouvrier[747], payé en moyenne 4.8 francs par jour[748], chiffre confirmé par Michel Leymarie[749]. Quant à Dominique Barjot, Jean-Pierre Chaline et André Encrevé, ils notent que les fonctionnaires en 1914 ont pour un tiers d'entre eux des salaires inférieurs à 1.000 francs par an, alors que la moitié gagnent entre 1.000 et 2.000 francs par an. Michel Winock signale aussi que l'évolution du salaire réel[750] est positive entre 1871 et 1905, soit parce que le salaire nominal est en hausse, soit parce que le coût de la vie est en baisse, mais qu'elle est négative de 1905 à 1913, en raison d'une augmentation plus lente du salaire nominal que de celle du coût de la vie. Ce phénomène de baisse du niveau de vie peut expliquer que la période soit marquée par de fortes luttes sociales et par de nombreuses grèves[751]. Michel Winock note ainsi le « passage de la misère à la pauvreté[752] » et insiste sur les

[742] APP : série BM2 n° 40. Lettre anonyme du 23 février 1917.
[743] Lucien FOULADOU, *Paris à l'aube du XX^e siècle*, Saint-Cyr-sur-Loire, Sutton, 2003.
[744] Soit environ 2.400 francs par an.
[745] Soit 7 à 9 francs par jour environ.
[746] Un facteur ou un douanier par exemple. Ainsi un facteur parisien gagne en 1913 en début de carrière 1.400 francs par an et en fin de carrière 2.100 francs, selon Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVE, *La France au XIX^e siècle. 1814-1914*, Paris, PUF, 2002 (1995), pp. 375-376.
[747] Dominique LEJEUNE, *La France de la Belle Epoque...*, *op. cit.*, p. 113.
[748] *Id.*, p. 116.
[749] Michel LEYMARIE, *De la Belle Epoque à la Grande guerre. Le triomphe de la République. 1893-1918*, Paris, Librairie générale française, 1999, p. 60.
[750] Rapport entre le salaire nominal et le coût de la vie.
[751] Particulièrement sur la période 1906-1910.
[752] Michel WINOCK, *op. cit.*, pp. 138-140.

notables différences entre entreprises, métiers, ouvriers qualifiés de la grande industrie[753] et travailleurs non qualifiés[754]. Globalement, la vie d'un ouvrier reste très misérable et celle d'un employé de bureau ou de commerce très modeste, *a fortiori* si l'on considère le prix des logements sur Paris *intra-muros*, le coût d'un litre de lait, d'un kilo de pain ou de pommes de terre[755] ou encore le prix d'un trajet en métropolitain[756]. Dans ce contexte socio-économique, la prostitution est clairement le fruit de la misère : à travail égal, les femmes gagnent fréquemment moitié moins que les hommes et ne disposent pas en propre de leur salaire alors que la prostitution masculine est très fréquemment issue des milieux ouvriers ; les jeunes prostitués sont souvent décrits comme des adolescents paresseux[757]. Toutefois Gustave Macé constate que les

[753] Dont le niveau de vie est réellement en hausse.

[754] Dont la situation sociale est proche de la misère.

[755] Lucien FOULADOU, *op. cit.* Il relève qu'un kilo de pain en 1895 vaut 35 centimes alors qu'en 1911, il vaut 40 centimes. Le lait reste stable aux alentours de 30 centimes le litre alors que le prix d'un kilo de pommes de terres double, passant de 11 centimes en 1895 à 22 en 1911. Le tabac augmente également, passant pour 40 grammes de 50 à 60 centimes entre 1895 et 1911 alors qu'un litre de vin rouge s'achète aussi bien en 1895 qu'en 1911 aux alentours de 50 centimes. Les produits comme le kilowattheure (électricité) ou le chocolat restent un luxe pour les ouvriers : un kilo de chocolat coûte en effet 3 francs en 1895 et 2.8 francs en 1911 ; le prix d'un kilowattheure d'électricité a été divisé par deux, passant de 1.5 francs en 1895 à 70 centimes en 1911.

[756] « La Belle Epoque », *Le Crapouillot*, n° 29, 1955, pp. 13-15. En 1900, dix tickets de métro valent 2.5 francs pour la première classe et 1.5 franc pour la seconde classe.

[757] Ainsi, en 1890, la législation sociale française est encore très timide. La « République sociale » n'existe pas avant la Première Guerre mondiale. Toutes les lois visant à réduire le temps de travail sont enterrées par le Parlement, sauf la loi « sexiste » de 1892 s'appliquant aux seules femmes travaillant dans les manufactures. Aussi il faut tout de même noter quelques lois sociales d'avant-guerre : en 1884, la loi Waldeck-Rousseau autorise la constitution de syndicats professionnels, industriels et agricoles ; en 1890, le livret ouvrier, sorte de passeport où la carrière de l'ouvrier est consignée, est supprimé ; en 1892, une loi est votée instituant l'arbitrage entre patrons et ouvriers ; en 1893, une loi est votée sur la salubrité des usines et les précautions contre les accidents par les machines, puis sont votées des lois sur l'assistance médicale gratuite pour les indigents (1898), sur les accidents du travail et la constitution des sociétés de secours mutuels (1905), sur l'assistance obligatoire des vieillards et des infirmes et sur le repos obligatoire hebdomadaire (1906). Mais les mouvements ouvriers réclamant la journée de huit heures, revendication de la CGT lors des grèves de 1898-1901 et 1906-1908, sont réprimés, comme à Fourmies (Nord) en 1891. Il n'existe alors aucune assurance contre la maladie, le chômage ou la vieillesse. Les travailleurs syndiqués sont encore très peu nombreux à la Belle Epoque et la gravité du « problème ouvrier » est totalement méconnue par les politiques. Aussi les ouvriers à la Belle Epoque travaillent entre 10 et 15 heures par jour. La journée de repos hebdomadaire, autrefois obligatoire sous le Second Empire pour des raisons religieuses, est abolie en 1880 par la République pour des raisons de laïcisation, même si *in fine* les grosses entreprises continuent de respecter le repos dominical alors que les petits patrons font travailler leurs salariés le dimanche. Le repos obligatoire est rétabli pour tous en 1906. Enfin il faut noter que le loyer et la nourriture prennent une part très importante du budget ouvrier (15 % du budget à Paris dans les années 1880 ; 20 % en 1905 pour le loyer) : une chambre coûte 100 francs au minimum par mois alors qu'un garni avec une grande pièce et une cuisine se loue aux environs de 200 francs minimum. La nourriture absorbe 70 % du

prostitués qu'il a arrêtés au bois de Boulogne et de Vincennes « sont tous instruits » et « l'un d'eux est [même] licencié en droit[758] ». Par ailleurs, la plupart des observateurs sociaux reconnaissent que les « deux prostitutions » présentent de nombreux points communs. A la Belle Epoque, Edward I. Prime-Stevenson note ainsi qu'à « Berlin, à Paris, à Naples, etc., les prostitués efféminés possèdent, tout comme la prostituée, leur maquereau, leur souteneur, lequel n'est jamais loin[759] » et que « cet aide de camp musclé est prompt à tirer parti d'une querelle[760] » alors que François Carlier considère déjà, dans les années 1850-1870, que la prostitution masculine comme féminine présentent des similitudes, évoquant une organisation identique : « l'une comme l'autre, elles ont leur insoumises, leurs entreteneurs, leurs entretenues, leurs raccrocheuses, leurs proxénètes, leurs maisons et leurs souteneurs[761] ». En effet, un rapport de police du 3 novembre 1893 évoque – à propos d'un débit de vins du quartier Hôtel de Ville – des « pédérastes qui seraient, paraient-ils, les souteneurs de jeunes gens ayant des passions contre nature[762] », alors qu'un autre rapport de police du 26 novembre 1900 – suite à une lettre de dénonciation – note la présence de jeunes prostitués à l'intérieur des *Bains d'Angoulême* (11e arrondissement), qui viennent « se mettre à la disposition[763] » des clients, et qui, à leur sortie de l'établissement, ont été abordés par « un homme d'un certain âge, ayant toutes les allures d'un vieux pourvoyeur[764] » venu « les admonester pour être restés si longtemps[765] ». Un autre rapport de police municipale – beaucoup plus ancien, du temps où François Carlier était en charge des mœurs à la Préfecture de police – narre la vie nocturne des jeunes prostitués du Faubourg Montmartre (9e arrondissement) :

> Ce cabaret se compose d'un [...] comptoir [et] d'un petit salon [...] Cet établissement est depuis 2 ans environ le quartier général de la pédérastie active de bas étage. Il [...] est admirablement placé pour cela [...] Les petits Jésus arrivent là chaque soir, on boit, on chante, on cancanne, on se fait la cour, et en un mot on est chez soi. Vers 9 heures deux ou trois d'entr'eux quittent l'établissement pour faire un tour des boulevarts et des passages. S'ils ne trouvent personne qui réponde à leurs agaceries, ils rentrent bientôt chez Jouy et prévenant leurs

budget d'une famille ouvrière dans les années 1880 et 60 % en 1905. Voir Pierre SORLIN, *1840-1914*, tome I de *La Société française*, Paris, Arthaud, 1969.

[758] Gustave MACE, *Mes lundis...*, *op. cit.*, p. 161.

[759] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 132.

[760] *Ibid.*

[761] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 277-278.

[762] APP : série BM2 n° 15. Rapport du 3 novembre 1893.

[763] APP : série BM2 n° 35. Rapport de police du 26 novembre 1900.

[764] *Id.*

[765] *Id.*

> camarades qu'il n'y a encore rien à faire, on continue alors à boire et à causer. Si au contraire ils ont réussi leur absence prolongée est un signal pour ceux qui sont restés attablés, bientôt on les voit tous se disséminer dans les passages et sur les boulevarts. Ils reviennent par trois et quatre fois chaque soirée, se reposer dans cet établissement, qu'ils ne quittent définitivement qu'à minuit ½ , heure de la fermeture [...] Ils se racontent entr'eux les hommes qu'ils ont faits, les hommes qu'ils ont reçues et la jalousie s'en mêlant, ils ne se quittent pas toujours d'accord. C'est également vers cette heure que les souteneurs de filles viennent s'installer d'autorité au milieu d'eux, et les contraignent par la menace à leur payer à boire. Comme ils redoutent et la brutalité et les grossières plaisanteries de ces souteneurs ils paient sans mot dire. Après le départ de leurs adversaires ils s'excitent entr'eux et[766] se résister le lendemain, mais le lendemain arrivé, la peur l'emporte sur le courage et ils paient toujours[767]

Il semblerait ainsi que François Carlier ait repris les conclusions de Ambroise Tardieu lorsqu'il évoque ce « concert des deux prostitutions[768] » alors que Richard von Krafft-Ebing juge que « dans tous les cas, la prostitution masculine est de beaucoup plus dangereuse pour la société que la prostitution féminine : c'est la plus grande des hontes dans l'histoire de l'humanité[769] » et que le docteur Cox-Algit dénonce « la prostitution de l'homme par l'homme [comme étant] un vaste réseau dont toutes les mailles se serrent et s'enchevêtrent pour étouffer l'Humanité[770] ». Aussi bien la prostitution féminine[771] que la prostitution masculine[772] sont l'objet de surveillances policières. La prostitution féminine « insoumise » est très ouvertement dénoncée par des pétitions de commerçants ou des plaintes de voisinage réclamant de l'ordre, ou encore par des lettres signées de parents inquiets pour leur-s jeune-s fils, potentiellement en proie au « vice » des prostituées[773], alors que les « affaires » concernant la prostitution masculine sont souvent dénoncées par des lettres anonymes : « Pardon de l'anonyma mais j'ai honte d'aller témoigner de pareils faits sans cela j'aurais

---

[766] Il manque vraisemblablement un verbe.

[767] APP : série BM2 n° 37. Rapport de la police municipale - attribution des mœurs (service de François Carlier) du 8 mars 1866, concernant le débit de boissons « Bar du/des Sport(s) » (11 rue du Faubourg Montmartre dans le 9e arrondissement) signalé comme étant un repère de « pédérastes » et surveillé en 1865-1866 et en 1903 par la police des mœurs.

[768] Ambroise TARDIEU, *op. cit.*, p. 129.

[769] Richard von KRAFFT-EBING, *op. cit.*, p. 573.

[770] Dr. COX-ALGIT, *op. cit.*, p. 4.

[771] Alain CORBIN, *Les filles de noce...*, *op. cit.*

[772] APP : voir toutes les séries que j'ai consultées.

[773] *Id.*, notamment APP : série BM2 n° 64 où il est fait mention en 1914 d'une prostituée qui se livre à la « pédérastie ».

signé[774] ». Quelquefois, les détails très précis fournis dans les descriptions de lieux homosexuels ou encore concernant tel ou tel homosexuel ou prostitué laissent à penser que l'auteur de la lettre de dénonciation est beaucoup trop renseigné pour ne pas avoir lui-même fréquenté le « milieu » homosexuel. L'on peut donc supposer que certains homosexuels ou prostitués en viennent à dénoncer les leurs, pour échapper ou bien au harcèlement policier ou bien à une condamnation pénale ou bien encore à des menaces de chantage ou, tout simplement, pour de l'argent. Ainsi si les deux prostitutions s'affichent assez nettement sur les boulevards parisiens, il faut noter que les « femmes publiques » sont répertoriées comme telles dans les registres de police alors que jamais les prostitués ne sont référencés sous les termes de « prostitués », d'« hommes publics » ou encore de « garçons publics », mais selon leur « vrai » métier (employé de commerce, artisan, etc.). La prostitution féminine est considérée en soi comme une profession tandis que la prostitution masculine n'en est pas une. Pourtant le terme « métier » revient fréquemment dans les lettres de dénonciation : « métier de fille publique », « métier infâme », « ignoble métier »[775]. Aussi il convient de noter également que la prostitution masculine n'est pas réglementée et n'est pas soumise à un contrôle médical, comme le sont les prostituées des maisons closes, mais auquel échappent les prostituées « insoumises ». Toutefois, les homosexuels et les prostitués ne peuvent se soustraire totalement à la médicalisation de leur sexualité, puisque la science s'intéresse de très près à la « question homosexuelle »[776]. Pourquoi la prostitution masculine n'est-elle pas réglementée ? Elle n'apparaît pas comme un « mal nécessaire », à la différence de la prostitution féminine[777]. Ainsi l'on distingue la prostituée de son client : le client est un homme « normal » et respectable, un « bon père de famille », avec ses besoins sexuels irrépressibles tout à fait admis par la société, protégé et encouragé même par celle-ci, et qui ne doit surtout pas être inquiété pour sa sexualité extra-conjugale[778], alors que la prostituée est méprisée car réputée vicieuse, comme le sont d'ailleurs *in fine* le prostitué et son client, tous deux confondus sous le terme générique de

[774] APP : série DA 230 document n° 384. Lettre de dénonciation anonyme du 7 mars 1876.
[775] APP : ce terme de « métier » est récurrent.
[776] On l'étudiera dans la troisième partie de cet essai. Le fait qu'une des sources principales pour écrire l'histoire des homosexualités soit la science, et particulièrement la psychiatrie, la psychanalyse ou la sexologie, prouve bien que la médecine a pris une part extrêmement importante dans le flot discursif sur les homosexualités.
[777] François CARLIER, *op. cit.*, p. 473.
[778] Léo TAXIL décrit fort bien ce que doivent « subir » les prostituéEs des maisons de tolérance de la part de « maris » adultères et néanmoins très imaginatifs en matière de jeux sexuels dans *La Corruption...*, *op. cit.*, pp. 213-246. C'est au nom de ces sévices intolérables à ses yeux qu'il dénonce le système réglementariste dont il demande l'abolition.

« pédéraste[779] » par les autorités. Il faut noter qu'aussi bien pour la prostitution masculine que féminine, le client est systématiquement un homme. Je n'ai relevé qu'une seule cliente, dans les archives de police que j'ai consultées, qui a eu des rapports sexuels avec un jeune prostitué, en présence toutefois de son compagnon ou mari[780]. Ainsi j'ai retrouvé de jeunes prostitués à disposition dans des maisons de rendez-vous clandestines *a priori* hétérosexuelles. Ainsi un rapport de police du 6 juillet 1905 note que « [la] nommée ESMILAIRE, Marie, femme divorcée LARDENT, dite « King » [...] occupe, depuis le 15 Janvier 1904, et au N° 15 de la rue Baudin, un appartement sis au 1er étage, sur la cour, d'un loyer annuel de 500 fcs. D'une enquête à laquelle il a été procédé, il résulte que la nommé ESMILAIRE, Marie, sous le couvert de massage, se livre au proxénétisme. La nommée ESMILAIRE a, généralement, deux femmes ; l'une brune et l'autre blonde, qui se tiennent à la disposition des visiteurs. En outre, l'enquête a établi que la maison de rendez-vous que la nommée ESMILAIRE exploite clandestinement sert de refuge à des individus qui se livrent à la débauche antiphysique. Deux jeunes hommes, âgés de 20 à 25 ans, sont, en quelque sorte, pensionnaires de la nommée ESMILAIRE qui, de plus, reçoit chez elle des « tapettes » qui viennent dans son établissement faire des passes en compagnie d'individus s'adonnant au rôle actif. On sait que lorsqu'un nouveau client se présente, chez la nommée ESMILAIRE, celle-ci se montre assez défiante : -- Cependant, après l'avoir étudié, si l'impression que lui laisse le nouveau venu est favorable, elle ne tarde pas à brûler ses vaisseaux et lui fait connaître qu'elle a, à sa disposition, deux ou trois jeunes gens avec lesquels il pourra se livrer à toutes sortes de fantaisies[781] ». D'ailleurs, afin de « faire tomber les hésitations du client[782] », la tenancière propose, aux homosexuels « honteux » sans doute, de « se couvrir le visage d'un loup, qu'elle tient, du reste, à la disposition des clients, leur assurant ainsi une discrétion absolue[783] ». Par ailleurs, la Belle Epoque est marquée par de nombreuses bavures de la part de la police des mœurs qui arrête telle « femme honnête » par erreur, brutalise telle autre prostituée « insoumise », etc. Aussi si les arrestations de prostitués sont rares, les condamnations sont nettement plus sévères que ne le sont les sanctions administratives imposées aux « filles en carte » ou aux « insoumises » dont la punition consiste souvent en un placement d'office dans une maison de tolérance selon un arrangement entre la police des mœurs et la tenancière d'un

---

[779] Claude COUROUVE, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, Payot, 1985, pp. 169-178.
[780] APP : série BM2 n° 61. Note de police du 6 avril 1903.
[781] APP : série BM2 n° 43. Rapport de police du 6 juillet 1905 concernant le « salon de massage » du 15 rue Baudin (9e arrondissement). C'est une « enseigne-prétexte » ; il s'agit en réalité d'une maison de rendez-vous, surveillée par la police des mœurs de 1905 à 1907.
[782] *Id.*
[783] *Id.*

établissement de prostitution ; les prostitués peuvent quant à eux être condamnés jusqu'à deux ans de prison et cinq cents francs d'amende pour outrage public à la pudeur (article 330 du code pénal) et au double d'emprisonnement et d'amende en cas de récidive (article 58 du code pénal). Toujours est-il qu'*in fine* il s'agit aussi bien pour les un-e-s que les autres d'un régime carcéral. Mais les deux prostitutions ne sont pas abordées de la même manière par certaines féministes. Aussi un article du 14 juin 1901, paru dans le quotidien féministe *La Fronde*[784] – intitulé « Le prostitué[785] » et rédigé par la comtesse Andréina[786] – met en parallèle les deux prostitutions pour souligner le caractère inexcusable de la prostitution masculine alors que les femmes ont de multiples raisons d'y avoir recours : la société les y contraint alors que les hommes ont le droit d'exercer toutes sortes d'autres métiers. L'auteure reconnaît la fréquence du phénomène prostitutionnel masculin, tout en signalant la rareté du terme « prostitué »[787] dans la langue française. Ainsi elle affirme ne pas être choquée par le fait que des hommes puissent se prostituer – insistant sur le fait que tout individu doit pouvoir disposer de son corps librement – mais par le fait que la société soit complice de cette prostitution en ne la stigmatisant pas par le mépris public, comme c'est le cas pour les prostituées. Ainsi *La Fronde* ne défend ni les prostitués ni les homosexuels, pas plus d'ailleurs que les lesbiennes, privilégiant ainsi un visage « lisse » du féminisme français[788] se démarquant nettement des perversions sexuelles. En effet, la comtesse Andréina conclut son article en notant qu'une bonne éducation sexuelle permettrait une sexualité plus équilibrée notamment dans les rapports entre hommes et femmes, et limiterait *de facto* les perversions sexuelles, comme l'homosexualité ou le fétichisme.

---

[784] Créée en 1897 par Marguerite DURAND, *La Fronde* paraît quotidiennement de 1897 à 1903, puis tous les mois de 1903 à 1905.

[785] Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), *Cette violence dont nous ne voulons plus*, dossier spécial « Prostitution », n° 11-12, mars 1991, pp. 72-73.

[786] Je n'ai retrouvé aucun élément sur cette auteure.

[787] APP : série DA 230 document n° 360 (1869). Je ne l'ai en effet rencontré qu'une seule fois dans les APP que j'ai consultées.

[788] Voir Jean RABAUT, *Histoire des féminismes français*, Paris, Stock, 1978 ; Maïté ALBISTUR et Daniel ARMOGATHE, *Histoire du féminisme français du Moyen Age à nos jours*, Paris, Edition des femmes, 1977. Voir également : Christine BARD, *Les Garçonnes. Modes et fantasmes des années Folles*, Paris, Flammarion, 1998.

Le Paris lesbien : discours & représentations.

Ainsi le lesbianisme, y compris pour les féministes, est à classer parmi les perversions sexuelles, même s'il faut noter que les lesbiennes sont nettement moins vilipendées que ne le sont les homosexuels. L'historienne Yvonne Knibiehler explique ainsi que l'homosexualité féminine « ne relève ni des tribunaux ecclésiastiques, ni des tribunaux civils » et que les « rapports entre femmes échappent aux catégories du viol, de la sodomie, de l'adultère [...], ne menacent guère l'organisation de la famille et de l'Etat [et] ne compromettent pas la fécondité des épouses, soumises à leurs maris[789] ». Aussi alors que les guides des « bas-fonds » parisiens[790] à la Belle Epoque incluent la géographie du Paris lesbien, tous taisent ou stigmatisent le « Paris-Sodome », en dépit du dessein affiché de révéler la face cachée de la Capitale à un public censé l'ignorer[791]. L'on peut même dire que les lesbiennes sont très à la mode à la Belle Epoque[792], époque où elles commencent à sortir de l'invisibilisation, même si elles ont à subir – comme les homosexuels – l'amalgame fréquent entre lesbianisme et prostitution. De grands écrivains et poètes, comme Honoré de Balzac[793], Charles Baudelaire[794], Jean Lorrain[795] ou encore Emile Zola[796] évoquent les amours féminines. L'historienne Annie Stora-Lamarre relève ainsi que parmi les deux cents écrits érotiques et pornographiques classés à l'Enfer de la Bibliothèque nationale, seuls deux titres concernent l'homosexualité masculine[797], alors que les ouvrages lesbiens – du moins les représentations masculines de « la » lesbienne sous la forme de la « femme fatale » par exemple – sont très fréquents[798]. L'historienne Florence Tamagne note ainsi que Michel Pay – dans la revue *Les Marges* qui enquête sur « L'homosexualité en littérature » (1926) – évoque une littérature saphique fort répandue à la Belle Epoque[799], alors que l'historien Alain Corbin constate le développement des pratiques lesbiennes dans les maisons de tolérance dès la fin du XIX[e] siècle[800]. Aussi pour les « mondain-e-s », il est impératif de fréquenter le « Paris-

[789] Yvonne KNIBIEHLER, *La sexualité et l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 148.
[790] Ali COFFIGNON, *op. cit.* ; Charles VIRMAITRE, *Trottoirs et lupanars*, Paris, Perrot, 1893 (1882) ; Charles VIRMAITRE, *Paris impur*, Paris, Dalou, 1900 (1889).
[791] Ali COFFIGNON, *op. cit.*, p. 6.
[792] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, pp. 37-40
[793] *La Fille aux yeux d'or* par exemple.
[794] *Les Fleurs du Mal* par exemple.
[795] *Madame Baringhel* par exemple.
[796] *Nana* par exemple.
[797] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, p. 40, selon le classement de Louis PERCEAU, *Bibliographie du roman érotique au XIX[e] siècle*, Paris, Fourdrinier, 1930. Il s'agit de *L'homosexualité d'un prince* (1901) et *Pédérastie active* (1907).
[798] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, pp. 38-39.
[799] Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe...*, *op. cit.*, p. 153.
[800] Alain CORBIN, *op. cit.*, pp. 184-185.

Lesbos » pour voir et être vu[801]. Marc-André Raffalovich, dans un souci de « virilisation » des homosexuels, n'hésite pas à accuser les lesbiennes et les « mondaines » de s'entourer d'homosexuels efféminés et raffinés pour l'« ambiance » qu'ils créent : « C'est par le biais des femmes que les invertis et pervertis, qu'on devrait enfermer dans des maisons de santé ou des établissements pénitentiaires, vont dans le monde et y sont foyer d'infection[802] ». Charles Virmaître évoque également le « Paris-Gomorrhe »[803] alors qu'il avoue son écœurement pour l'homosexualité masculine. Le lesbianisme est « un mal à la mode[804] » sur lequel Ali Coffignon s'interroge toutefois : « Quelles sont les causes de ce subit développement du saphisme, maintenant répandu dans toutes les classes de la société ?[805] ». Il l'attribue ainsi dans les « classes » aisées notamment à l'« influence d'un genre de littérature équivoque, excitant la curiosité de la femme et la faisant se livrer à des pratiques auxquelles elle n'eût certainement jamais songé sans la perversion éveillée dans son esprit[806] » et avance – confusément – les causes de ce mal : les femmes ont abandonné leur rôle traditionnel ; elles travaillent dans des usines[807] ; elles négligent leur famille et leur mari[808]. L'on ne saurait trouver de réquisitoire plus sévère contre le féminisme et la société moderne – capitaliste – qui a permis le travail massif des femmes au XIX^e^ siècle. Il rajoute même un degré d'horreur dans la débauche lesbienne lorsqu'il évoque les « lesbiennes pédophiles[809] », sans doute pour définir les relations entre une jeune fille/femme et une femme plus âgée, au sens de la pédérastie antique. Ainsi les femmes – notamment les femmes célibataires – commencent à la Belle Epoque à s'émanciper[810], à l'image de la peintre et sculptrice Rosa Bonheur (1822-1899),

---

[801] Jean LORRAIN, *Madame Baringhel*, Paris, Fayard frères, 1899, p. 269.

[802] Marc-André RAFFALOVICH, *Uranisme...*, *op. cit.*, p. 18.

[803] Voir notamment de lui un ouvrage assez méconnu : Charles VIRMAITRE, *Melles Saturne*, Paris, sans éditeur, sans date.

[804] Ali COFFIGNON, *op. cit.*, pp. 301-302.

[805] *Ibid.* Voir aussi sur l'idée de « mauvaise littérature » : Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, p. 49.

[806] *Ibid.*

[807] Ali COFFIGNON avance ainsi plusieurs causes pour expliquer le développement du lesbianisme, lié notamment au travail des femmes : l'excitation des parties génitales féminines par un labeur excessif avec les machines à coudre ou encore le fait que les domestiques couchent fréquemment ensemble dans le même lit : *op. cit.*, pp. 301-302. Cf. à ce sujet l'évocation des relations lesbiennes entre la domestique et la cuisinière de la famille Gide, probablement dans les années 1870-1880 : André GIDE, *Si le grain ne meurt*, Paris, Gallimard, 1972 (1920/1926), pp. 57-59.

[808] *Ibid.*

[809] *Id.*, pp. 309-312.

[810] Ainsi Léon BLUM (1872-1950), avant de devenir Président du Conseil en 1936, a été avocat et a, entre autres, écrit un essai prônant la liberté sexuelle avant le mariage pour les jeunes filles et les jeunes garçons afin qu'ils satisfassent leur « instinct polygamique », *Du Mariage*, Paris, Albin

honorée par la III[e] République en dépit de son homosexualité assumée. Quant à Colette (1873-1954), elle aborde assez librement le thème du lesbianisme, notamment dans la série des *Claudine* (1900-1902), plusieurs fois rééditée, alors que la poétesse Renée Vivien (1877-1909) est à l'origine d'une œuvre lesbienne considérable et que Liane de Pougy (1869-1950) fait paraître *Idylle saphique* (1901) en l'honneur de son amante Natalie Clifford Barney (1876-1972), elle-même écrivaine et animatrice d'un salon littéraire et mondain parisien. Léo Taxil crie ainsi à l'invasion lesbienne[811] : « Les tribades, on les rencontre aujourd'hui partout [...] dans les brasseries [...] au théâtre [...] au milieu des honnêtes gens », mais trouve des justifications à ce « vice »[812], notamment la dépravation morale des hommes, évoquant le « dégoût profond [de] la prostituée [...], cette femme qui n'est même plus une femelle, [qu'elle] finit par avoir pour l'homme, qui n'est même pas un mâle[813] ». Il évoque aussi les pratiques qualifiées de « sadisme »[814], régulièrement imposées aux prostituées des maisons de tolérance par des clients *a priori* hétérosexuels : *anulingus*, coprophilie (intérêt sexuel pour les excréments), nécrophilie (intérêt sexuel pour les cadavres), ondinisme (intérêt sexuel pour l'urine) ou encore voyeurisme. Léo Taxil avoue son hésitation à évoquer toutes ces « abominations »[815] mais il les énonce finalement pour les dénoncer. En revanche, en dépit d'une définition large de la prostitution :

> La prostitution n'a pas de sexe. Le pédéraste qui, moyennant un prix quelconque, se prête aux exigences d'un libertin dépravé, est un prostitué. M. Yves Guyot a dit avec raison : « Est prostituée toute personne pour qui les rapports sexuels sont subordonnés à la question de gain »[816]

Léo Taxil refuse d'aborder le thème de la prostitution masculine :

> La prostitution masculine – La présente édition[817] de cet ouvrage étant destinée à être lue par les femmes (c'est-à-dire par les épouses et les mères de famille, dont les partisans de l'abolition de la prostitution officielle réclament le concours), j'ai cru devoir en retrancher le VII[e]

Michel, 1990 (1907). Cet ouvrage de Léon BLUM a été réédité de multiples fois, jusqu'en 1947 (152[e] édition).

[811] Léo TAXIL, *La Corruption...*, *op. cit.*, p. 263.

[812] *Id.*, pp. 246-265.

[813] *Id.*, p. 246.

[814] *Id.*, pp. 213-246.

[815] *Id.*, p. 245.

[816] *Id.*, p. 30.

[817] Malheureusement l'édition contenant le VII[e] chapitre sur la prostitution masculine est absolument introuvable (édition d'environ 600 pages).

> chapitre, la Prostitution Masculine, qui ne peut être lu que par les hommes. La pédérastie est, en effet, dans la corruption actuelle, le dernier degré de la pourriture. Les hontes de ce vice sont trop abjectes pour être expliquées à des lectrices[818]

Aussi il semble *a priori* distinguer l'homosexualité de la prostitution masculines, mais utilise *in fine* le terme « pédérastie » pour désigner la prostitution masculine et évoque l'homosexualité et la prostitution masculines de manière indistincte à plusieurs reprises dans son ouvrage[819]. Aussi si ni le lesbianisme ni l'homosexualité masculine ne sont réprimés par la loi pénale française, ils restent l'un comme l'autre vilipendés par les observateurs sociaux à des degrés divers toutefois. Alors que les homosexuels sont considérés comme le « dernier degré de la pourriture[820] », les lesbiennes sont décrites en ces termes par Léo Taxil : « Eh bien, il est un vice, aussi criminel que le saphisme, et plus dégoûtant, si c'est possible ; c'est la pédérastie[821] ». Mais le moindre intérêt porté aux lesbiennes vient aussi de la négation de la sexualité des femmes. Les lesbiennes restent ainsi sous l'emprise des discours masculins, qui créent une figure de « la » lesbienne façonnée par des hommes pour des hommes[822]. Aussi si les lesbiennes ne sont pas aussi stigmatisées que ne le sont les homosexuels, c'est certainement parce qu'elles incarnent pour les hommes – hétérosexuels, du reste – un « objet » de fantasme sexuel potentiel[823]. Le lesbianisme comme l'homosexualité masculine sont des menaces pour la virilité : l'on craint ainsi des lesbiennes qu'elles veuillent se débarrasser de la tutelle masculine alors que les homosexuels sont perçus comme salissant les valeurs viriles. Le docteur Henri Thulié (1832-1916) confesse ainsi sa crainte de voir le lesbianisme triompher, l'assimilant – à tort – au féminisme[824]. Ancien président du Conseil municipal de Paris, ancien vice-président du Conseil supérieur de l'Assistance publique et membre de la Commission de surveillance des asiles d'aliénés du département de la Seine, longtemps directeur de l'Ecole d'Anthropologie et Grand maître du Grand Orient, il attaque les féministes, en saluant ces autres

---

[818] Léo TAXIL, *La Corruption...*, *op. cit.*, p. 407.
[819] *Id.*, pp. 227-228, pp. 375-379.
[820] *Id.*, pp. 407.
[821] *Id.*, p. 375.
[822] Voir notamment le docteur Julien CHEVALIER, *L'inversion sexuelle*, *op. cit.*, pp. 217-268, qui reprend à son compte de nombreux stéréotypes – auxquels il adhère – sur les lesbiennes. Un autre docteur s'étend largement sur les lesbiennes – ce qui est assez rare, l'étude de l'homosexualité masculine étant souvent beaucoup plus profonde – il s'agit de Jean FAUCONNEY : *Homosexualité chez l'homme et chez la femme. Physiologie et psychologie de l'inversion sexuelle. Etude documentaire sur ses origines et ses manifestations dans les deux sexes...*, Paris, Librairie artistique et médicale, 1909.
[823] Voir, par exemple, le roman de Paul MARGUERITE : *Tous quatre*, Paris, Giraud, 1885.
[824] Henri THULIE, *La Femme. Essai de sociologie physiologique*, Paris, Delahaye & Lecrosnier, 1885, p. 236.

« femmes spécialement chargées de ne pas laisser éteindre complètement la race, pendant que les citoyennes politiqueront en tribadant[825] ». D'autres en littérature ne font que sous-entendre l'homosexualité de leur-s personnage-s féminin-s. Ainsi Jules Davray décrit une femme G.[826] qui pourrait être la tenancière du *Palmyr's Bar*, une dénommée Palmyre[827], qui tient à l'époque[828] une « brasserie de femmes » *La Souris*[829]. L'on devine aisément derrière ce « G » les termes péjoratifs désignant à l'époque les lesbiennes : « gougnotte », « gouine », « gousse ». Par ailleurs, Henri de Toulouse-Lautrec (1864-1901) a laissé plusieurs dessins[830] d'une dénommée Gabrielle, qui aurait été « hôtesse » dans les maisons de prostitution de la rue des Moulins[831] et de la rue d'Amboise[832], et aurait également travaillé comme danseuse au *Moulin Rouge*. Peut-être est-ce madame Palmyre ?

Mais la pire transgression sociale reste toutefois celle des « milieux » réputés les plus hostiles à l'homosexualité. Aussi que les salons mondains soient peuplés d'homosexuels et de lesbiennes, que les boulevards parisiens soient le repère de prostitué-e-s, tout cela est déplorable et déploré, mais que les piliers de la société bourgeoise du XIX^{e} siècle soient à leur tour « contaminés » par l'homosexualité, cela n'est tout simplement plus acceptable et donne lieu à de véritables querelles passionnées entre antimilitaristes et défenseurs de l'armée, entre anticléricaux et croyants.

---

[825] *Ibid.*
[826] Jules DAVRAY, *L'Amour à Paris*, Paris, Ferreyrol, 1890, pp. 109-111.
[827] APP : série BM2 n° 57 et n° 61.
[828] En 1890.
[829] Située 29 rue Bréda (9^{e} arrondissement). Aujourd'hui : rue Henri-Monnier (depuis 1905), au Sud de la place Pigalle (9^{e} arrondissement).
[830] Datés de 1891.
[831] Entre le Palais Royal et l'Opéra (1er arrondissement).
[832] Entre la Bourse et l'Opéra (2^{e} arrondissement).

L'homosexualité & les armées.

L'homosexuel est souvent défini dans les rapports de police, fortement influencés par les théories médicales, comme menant une « existence oisive et dépravée[833] », ayant une « faiblesse mentale[834] », atteint de « dépression nerveuse[835] », victime d'« atavisme alcoolique [et d'un] excès des plaisirs de la jeunesse[836] », en état de « dégénérescence[837] » en somme. La figure de l'homosexuel est en totale contradiction avec celle du soldat, cet homme « véritable » à qui l'on attribue courage, détermination, discipline, dynamisme, honneur, maîtrise de son mental et de son corps[838]. Toutes ces valeurs sont l'apanage du héros prêt à tout endurer et à aller jusqu'au sacrifice ultime lors des combats. Ainsi alors qu'une lettre anonyme de 1915 dénonce un « bordel d'hommes [...] rue de la Bourse [où se réunissent] un bataillon de mineurs [et] des soldats [...] en âge de servir autrement le pays[839] », une longue note de police[840] sur la « pédérastie » – rédigée pendant la Première Guerre mondiale – évoque la réhabilitation de l'homosexuel par la guerre :

> La guerre nous a déjà fourni à ce sujet quelques exemples réconfortants. Tout récemment, un jeune soldat décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre a été arrêté. Avant la mobilisation, ce jeune homme fréquentait les milieux de pédérastie et il était si enlisé, qu'il avait été arrêté pour ce motif et frappé d'une peine de 4 mois de prison et d'interdiction de séjour. C'est en vertu du jugement rendu en son absence qu'il avait été arrêté à nouveau au cours d'une permission qui l'avait amené à Paris. La douleur de ce jeune homme, régénéré par la campagne de guerre et par son héroïsme, était profonde et sincère. Les policiers qui l'avaient arrêté [...] se tenaient plus sérieux qu'à l'ordinaire vis à vis de leur prisonnier, se rendant compte que celui-ci s'était réhabilité en face de l'ennemi et que la Justice se devait à elle-même de ne pas le conserver[841]

---

[833] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », p. 1 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).
[834] *Ibid.*
[835] *Ibid.*
[836] *Ibid.*
[837] *Ibid.*
[838] George L. MOSSE, *L'image de l'homme. L''invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville, 1997 (1996), p. 117.
[839] APP : série BM2 n° 16. Lettre anonyme reçue le 9 mars 1915 en Préfecture de police.
[840] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie » (sans date, mais sans doute fin des années 1910).
[841] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », pp. 9-10 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).

Plus encore que le patriotisme et l'héroïsme guerrier ici exprimés, il est *de facto* reconnu que des homosexuels ont courageusement participé à la Première Guerre mondiale, à l'inverse de ce qu'affirment les discours médicaux et policiers ou encore la presse de la Belle Epoque. La guerre rachèterait ainsi des « errements » d'antan. Contre-modèle du bon militaire, embusqué et lâche de par sa nature « féminine », l'homosexuel ne peut être français. Ainsi les jeunes homosexuels que l'on trouve à Paris durant la Première Guerre mondiale sont-ils qualifiés de « descendants d'Allemands » et de « faux parisiens » par le journal nationaliste *L'Intransigeant*[842]. Ainsi il est symptomatique de l'air du temps de constater que la justice française inculpe, entre autres, en 1918, le tenancier d'une maison de rendez-vous clandestine[843]– Albert Le Cuziat – pour excitation de mineurs à la débauche parce qu'il a reçu dans son établissement plusieurs homosexuels dont trois seulement se sont révélés être *in fine* mineurs[844] et dont le plus jeune a dix-sept ans et demi. Ainsi ces jeunes hommes ne seraient pas assez mûrs pour avoir des relations homosexuelles mais le seraient bien assez pour être envoyés à la guerre. Aussi, le militaire doit vivre perpétuellement dans un milieu clos et unisexué, où la camaraderie virile est exaltée, la misogynie valorisée, développant ainsi des représentations homo-érotiques[845] de la vie entre soldats, telle que Michel Foucault la décrit quand il note que « sortir de la tranchée avec le copain, devant le copain, cela implique une trame affective très intense[846] ». L'historienne Florence Tamagne note également que la Première Guerre mondiale a été un moment structurant dans l'identité homosexuelle, jusqu'à représenter un « mythe fondateur majeur dans l'imaginaire homosexuel des années vingt[847] », celui de la belle et forte jeunesse, musclée, virile, puissante et déterminée, qui ne recule pas devant le sacrifice[848], même si l'« ambiguïté naît d'une confusion autour de la notion d'homo-érotisme, elle-même conséquence de la guerre : elle peut être associée à la camaraderie, à l'héroïsme, à la beauté masculine, donc à la virilité, comme elle peut être fustigée comme l'incarnation d'un arrière lâche, traître, impuissant et donc féminin[849] ». Une nouvelle visibilité homosexuelle, issue de ce que Stéphane Audoin-Rouzeau et Antoine Prost ont appelé « la fraternité des

---

[842] *L'Intransigeant* du 9 janvier 1918 « Boulevardiers suspects ».
[843] Située au 11 rue de l'Arcade (8e arrondissement).
[844] BM2 n° 43. Lettre du 26 janvier 1918 du Préfet de police au Gouverneur militaire de Paris.
[845] L'on peut définir l'homo-érotisme comme étant « tout imaginaire mettant en scène le jeu du désir entre deux personnes du même sexe », selon Jean-Paul ROCCHI, *Dictionnaire des cultures...*, *op. cit.*, pp. 252-253. Du reste, le terme ne renvoie pas nécessairement à une identité ou à des pratiques homosexuelles clairement établies.
[846] Michel FOUCAULT, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 1994 (1954-1988), p. 167.
[847] Florence TAMAGNE, *Histoire de l'homosexualité en Europe...*, *op. cit.*, p. 32.
[848] *Id.*, pp. 32-45.
[849] *Ibid.*

tranchées[850] », apparaît après la Première guerre mondiale, consacrant une nouvelle image de l'homosexuel, passant de l'inverti maniéré et efféminé à l'homosexuel viril, amoureux de son corps d'homme et méprisant féminité et féminisme[851]. Toujours est-il que les médecins s'inquiètent alors pour cet univers strictement masculin. Julien Chevalier écrit ainsi à la Belle Epoque que « les armées de terre et de mer ne sont pas à l'abri de la dépravation en temps de paix et surtout en campagne [et que] ces cas sont peut-être moins fréquents aujourd'hui qu'autrefois, depuis que les soldats ne couchent plus à deux dans le même lit (1828)[852] ». Cependant, au moment même où l'amitié virile est vécue, parfois même sublimée, le passage aux pratiques homosexuelles n'est pas aussi évident qu'il y paraît pour les détracteurs de l'armée qui attaquent l'institution par le biais de l'homosexualité – réelle ou fantasmée – des soldats. Ce non-passage à l'acte s'explique en partie par de fortes pressions sociales, même si l'on retrouve fréquemment des militaires[853] prostitués ou homosexuels dans les archives de police, ainsi qu'au travers de la littérature. Selon mes statistiques[854], les militaires constituent 5 % des homosexuels surveillés et/ou arrêtés par la police des mœurs entre 1870 et 1918. Le chiffre paraît finalement assez peu élevé mais il est supérieur au pourcentage de garçons coiffeurs, de garçons de café ou de domestiques, qui sont pourtant trois professions désignées par la science et la police comme étant caractéristiques – si ce n'est prédestinées – à l'homosexualité et à la prostitution masculines. Doit-on conclure à la fréquence de l'homosexualité dans les armées ? L'historien William A. Peniston rapporte l'« affaire des gardes républicains »[855] en février 1875, dans laquelle deux soldats de la Garde républicaine, affectés à la caserne Tournon (6e arrondissement), affirment avoir eu des relations homosexuelles avec plusieurs hommes fréquentant les *Bains du Gymnase*, établissement qui donne lieu à un véritable scandale l'année suivante ; tant et si bien qu'en argot, « être de la garde nationale » signifie à la fin du XIXe siècle « avoir des habitudes pédérastiques »[856]. Un rapport de police de novembre 1893 affirme, suite à une surveillance effectuée dans un établissement de nuit homosexuel, qu'il « n'a pas

[850] *Id.*, p. 35. Florence TAMAGNE renvoie à Antoine PROST, *Les anciens combattants et la société française. 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, 3 tomes ; Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *14-18. Les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 50.
[851] *Id.*, pp. 32-45.
[852] Julien CHEVALIER, *op. cit.*, pp. 207-208.
[853] Il y a dans mon étude une sur-représentation des soldats d'Infanterie, dans la mesure où je me limite à Paris. Les marins se font évidemment plus rares à Paris que dans les ports : Toulon, Brest ou encore Cherbourg.
[854] Voir la troisième partie de cet essai : statistiques sur les métiers.
[855] William A. PENISTON, « Pederasts, Prostitutes and Pickpockets in Paris of the 1870's », *Homosexuality in French History and Culture*, dir. Jeffrey MERRICK, Michael SIBALIS, p. 179.
[856] Alfred DELVAU, *Dictionnaire érotique moderne*, Bâle, Schmidt, sans date, p. 204.

été possible de savoir si parmi tous ces individus se trouvaient en tenue civile des gardes républicains[857] ». Par ailleurs, le romancier et journaliste Gabriel Chevallier (1895-1969), combattant durant la Première Guerre mondiale, évoque une atmosphère « homophile » dans les armées françaises, relatant l'histoire d'un général de division attiré par les jeunes soldats, ne manquant jamais ce que le poète Guillaume Apollinaire (1880-1918) a appelé « la revue des queues[858] » :

> Ce chef sadique n'aimait voir les soldats que nus. Il passait en revue chaque nouvelle fournée, alignée sous les jets, à petits pas de vieillard, en tenant son regard à mi-corps. Si quelque objet le frappait par la dimension, il félicitait l'homme : « Tu en as une belle, toi ! ». Son visage se ridait de contentement et il bavait. On ne le rencontrait qu'à la douche et aux feuillées [...] Ces mœurs, qui eussent été inadmissibles ailleurs qu'à la guerre, amusaient les soldats, peu difficiles sur les distractions. Bertrand me disait : – Il est terrible de penser que la vie de dix mille hommes peut dépendre de ce général. Comment veux-tu que nous gagnions la guerre avec des chefs pareils ? Je lui répondais : – Nous ne voyons pas ce qui se passe dans l'autre camp. Ils ont aussi leurs abrutis et commettent également des fautes[859]

Comme on l'a vu dans la première partie de cet essai, la prostitution militaire est également présente dans de nombreux endroits de Paris, et le militaire est un « objet » de fantasme homosexuel. Il n'est donc pas surprenant de retrouver lors d'une descente de police à l'*Hôtel Marigny* en 1918 Marcel Proust en compagnie... de soldats :

> Liste des personnes rencontrées au cours de la descente opérée dans l'Hôtel Marigny [...] signalé comme étant un lieu servant de refuge à des homo-sexuels et ou l'on consomme après les heures réglementaires. ----- BEUVERIE [...] Bouteille de Champagne et 4 verres. PROUST Marcel, 46 ans, rentier, 102, Boulevard Haussmann. PERNET Léon, né à Paris (15e) le 3 avril 1896 [...] soldat de 1ère classe au 140e Régiment d'Infanterie [...] séjournant actuellement chez sa sœur Mme Imbert rue de l'Egalité 14, à Vincennes. BROUILLET André, né à Nention (Dordogne), le 5 mars 1895 [...] caporal au 408e d'Infanterie [...] demeurant 11, rue de l'Arcade. Les trois personnes sus désignées

[857] APP : série BM2 n° 15. Rapport de police du 3 novembre 1893.
[858] Pour reprendre l'expression des soldats relevée par Guillaume APOLLINAIRE, *Lettres à Lou*, Paris, Gallimard, 1990 (1914-1916), p. 34.
[859] Gabriel CHEVALLIER, *La Peur*, Paris, PUF, 1951 (1930), pp. 29-30.

consommaient en compagnie du nommé Le Cuziat (Albert), propriétaire de l'hôtel[860]

Parfois ces soldats sont clairement des prostitués : « Vous pourriez par la meme occation nous débarrasser de ces militaires d'infanterie, infanterie de Marine et Cuirassiers qui le soir font le métier de fille public en raccrochant le client[861] », lit-on dans une lettre anonyme datée de 1914, évoquant la prostitution militaire aux abords de l'Ecole militaire et des Invalides. Parfois ce sont des homosexuels, comme l'atteste cette main courante de 1917 : « Outrage public à la pudeur. Goujard et Huguenin sont arrêtés le 7 octobre à 11 heures Bd Poissonnière en face du n° 11 par le gardien de la paix Sclafert (Noël) du 2e arr. qui déclare avoir été prévenu par une dame que 2 individus se masturbaient dans l'urinoir édifié en face l'adresse précitée. Il s'est retourné et a aperçu le geste obscène du caporal [...] qui masturbait le nommé Goujard [...] soldat au 39e régiment d'Infanterie [...] tenant la verge de celui-ci avec sa main gauche[862] ». Par ailleurs, de nombreux essais et romans évoquent la question de l'homosexualité et de la prostitution dans l'armée de terre ou dans la marine, souvent sous un angle antimilitariste, la présumée ou réelle homosexualité des soldats et des marins servant à discréditer l'institution, objet de critiques – de la part des anarchistes et des socialistes notamment – depuis l'épisode boulangiste, et plus encore depuis l'affaire Dreyfus. Certains de ces romans sont de grands succès de librairie et sont même parfois joués au théâtre. Si le fameux chroniqueur littéraire à *L'Humanité* Abel Hermant[863] (1862-1950), lui-même homosexuel[864], aborde le thème d'une manière assez positive – ce qui lui vaut procès et duels –, Lucien Descaves[865] décrit des bordels militaires homosexuels à Paris et évoque la corruption de l'armée française, notamment dans une scène où un officier, Laprévotte, est arrêté au Havre pour outrage public à la pudeur, en compagnie de sept jeunes hommes. Lucien Descaves est également poursuivi devant la justice correctionnelle mais est finalement acquitté[866]. Une pétition de défense de la liberté d'expression des écrivains est lancée dans *Le Figaro* du 24 décembre 1889 par de grands écrivains, comme Maurice Barrès, Georges Courteline, Alphonse Daudet, Edmond de Goncourt, Emile Zola, etc. Aussi

[860] APP : série BM2 n° 43. Rapport de police du 19 janvier 1918.
[861] APP : série BM2 n° 28. Lettre de dénonciation signée d'avril 1914.
[862] APP : série CB 7.37 n° 626. Main courante du 7e quartier du 2e arr. du 07/10/1917 (quartier du Mail).
[863] Abel HERMANT, *Le Cavalier Miserey. 21e chasseurs. Mœurs militaires contemporaines*, Paris, Ollendorff, 1901 (1887).
[864] Il est toutefois marié.
[865] Lucien DESCAVES, *Sous-offs. Roman militaire*, Paris, Tresse et Stock, 1889, p. 417.
[866] Son procès a lieu devant la cour d'assises de la Seine du 10 au 15 mars 1890, suite à une plainte du ministre de la Guerre, le républicain Charles-Louis de Freycinet (1828-1923). Il est acquitté le 15 mars 1890.

critiquer l'armée n'est pas chose admise sous la III[e] République[867], même si l'intervention fréquente de l'armée lors des mouvements de grèves l'a *in fine* rendue moins populaire dans les milieux ouvriers notamment. Mais l'armée de conscription mise en lieu et place de l'armée de métier, celle-là même qui avait été battue par les Allemands en 1870-1871, l'exaltation du « service militaire obligatoire comme un moyen de vaste réforme morale, de renouvellement de la conscience française, comme une école de fraternité nationale et une garantie contre les menaces de subversion sociale[868] », ainsi que « le sens du devoir patriotique, le culte des vertus de sacrifice, [le] désintéressement et [l'] honneur[869] » sont des valeurs à même de rassembler les élites et les « classes » moyennes, républicaines comme conservatrices. Le romancier et auteur de pièces de théâtre Georges Courteline (1858-1929) parvient à faire rire de l'armée avec la série *Les Gaîtés de l'escadron* ou encore *Le train de 8h47*. Ainsi dans « Lidoire », histoire extraite des *Gaîtés de l'escadron* (1905), il relate avec beaucoup d'humour le dévouement homo-érotique du soldat Lidoire pour son compagnon de chambre, La Biscotte, un soir où ce dernier, comme à l'accoutumée lors de ses permissions nocturnes, rentre ivre à la caserne :

> De nouveau, il repoussa ses draps, et en chemise, à tâtons, bourru et maternel, il commença de déshabiller son ami, débouclant le ceinturon, tirant sur la culotte, accouplant les bottes sous le lit.
> – Mets tes fesses là, vieux farceur, que je t'enlève tes sous-pieds.
> Il ne s'aigrissait pas, il jugeait naturel de sacrifier ainsi son somme et son repos à un copain dans le malheur [...] Il [Lidoire] ne goûta une paix tranquille que lorsqu'il eut, de ses propres mains, bordé sur les flancs du pochard, – ces flancs travaillés de hoquets, – la couverture d'ordonnance [...] Tout se tut, enfin [...] Soudain, dans le silence peuplé de ronflements :
> – Lidouère! appela La Biscotte.
> Des dessous de sa couverture, qu'il avait ramenée jusque dans sa moustache, et d'où n'émergeait plus maintenant que la brosse âpre de son crâne, la voix de Lidoire monta, demandant :
> – Quoi qu'c'est qu'il a fait ?
> – ... Evie d'pisser, dit La Biscotte.
> Lidoire riposta :
> T'as évie d'pisser ? Eh bé, va pisser, parbleu !

---

[867] Yvan LECLERC, *Crimes écrits. La littérature en procès au XIX[e] siècle*, Paris, Plon, 1991 ; Pascal ORY dir., *La censure en France à l'ère démocratique, 1848-...*, Paris, Bruxelles, Complexe, 1997.
[868] Dominique LEJEUNE, *Les débuts de la III[e] République. 1870-1896*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 135.
[869] *Ibid.*

> C'était bien simple. Le camarade n'en insista pas moins, geignant éperdu :
> – ... S'peux pas m'bouzer, mon'ieux... sais pas comment qu'ça se fait... faut croire que s'suis trop saoul... Vas-moi m'ner pisser, s'il te plaît.
> Une seconde, – oh ! pas davantage! – le bon Lidoire balança, partagé entre le sentiment de bien-être et l'appel impérieux du devoir. Ce fut le devoir qui l'emporta [...] Une lueur vague, venue des hautes croisées de la chambre montrait l'enlacement confus des deux soldats, la masse livide de leurs deux chemises promenées à travers la nuit[870]

Dans un style plus emprunt de souffrance, toutefois sans rancœur vis-à-vis de l'armée, souhaitant dépeindre les horreurs qu'il a lui-même vécues au bagne militaire[871] et dénoncer le « sadisme » des gradés, notamment de la part d'un catholique fervent, le journaliste et écrivain libertaire Georges Darien (1862-1921) décrit une intense et solidaire camaraderie virile dans *Biribi*[872] (1890), évoquant « une Sodome en miniature[873] », ainsi que les « cris bestiaux de fauves en rut[874] » après que certains bagnards se sont déguisés en femmes à l'occasion d'une pièce de théâtre. L'homosexualité, comme pis-aller, y est décrite plus clairement encore :

> Après les chansons, on fait de longs récits, – des récits pornographiques [...] Et, au milieu de l'obscurité grandissante, dans la nuit que percent les feux des prunelles enflammées, on voit de temps en temps se lever des hommes qui se prétendent fatigués, qui se retirent dans leurs marabouts, qui sortent du camp, par couples, l'un suivant l'autre rapidement, sous des prétextes quelconques. On les blaguait, tout d'abord ; maintenant, on ne les blague plus. C'est tout au plus si l'on se pousse du coude quand on les voit partir. Le mépris a fait place à l'envie. – Pourquoi que tu ne te fais pas une gigolette ? m'a demandé l'autre jour le Crocodile, *qui en est*. Dame ! je sais bien, c'est un peu... Enfin, quoi ? ce n'est pas de notre faute si nous n'avons pas de grives et si nous sommes forcés de prendre des merles[875]

[870] Georges COURTELINE, « Lidoire », *Les Gaîtés de l'escadron*, Paris, Albin Michel, 1905, pp. 6-10.
[871] Il s'agit du bagne militaire de Biribi (en Tunisie).
[872] Georges DARIEN, *Biribi. Discipline militaire*, Paris, Savine, 1890.
[873] *Id.*, p. 128.
[874] *Id.*, p. 181.
[875] *Id.*, p. 231.

Souvent décrit comme anarchiste, la réponse que Georges Darien fait à Lucien Descaves[876] – qui vient de publier un pamphlet antimilitariste[877] – est non seulement militariste mais également nationaliste :

> A l'heure où l'ennemi nous guette par dessus la frontière ; à l'heure où la barbarie teutonne étire ses griffes, encore rouges de sang, vers la civilisation latine ; à l'heure où un adversaire brutal médite d'étouffer sous le talon de sa botte notre génie national [...] un homme s'est rencontré qui n'a pas craint de lancer la calomnie [...] contre les remparts de la Patrie; qui n'a pas hésité à éclabousser de boue le drapeau tricolore [...] Il a insulté l'armée française ![878]

Georges Darien est sans doute un anarchiste de droite. Aussi il acquiesce au jugement « sévère mais juste[879] » de Paul de Cassagnac, directeur du journal nationaliste *L'Autorité*[880] concernant l'ouvrage de Lucien Descaves :

> Pour ce livre, il ne faut pas de circonstances atténuantes. On doit le flétrir comme doivent être flétries les oeuvres qui s'attachent à détruire ce qu'il y a de plus respectable au monde, ce qu'il y a de plus sacré après Dieu, après la famille, l'ARMEE enfin ! Le feu seul peut épurer une telle oeuvre en la détruisant[881]

Il dénonce clairement la littérature antimilitariste, laissant éclater sa haine anti-allemande :

> MM. Péladan, Huysmans – il sent son Prussien, ce nom là – Abel Hermant, Perrin, Octave Mirbeau, Bonnetain, Robert Caze, ont voulu nous peindre, sous les couleurs les plus odieuses, cette vie d'abnégation, de renoncement et d'héroïsme discret, qui est celle des cadres de notre armée[882]

Enfin, il faut mentionner une personnalité homosexuelle, connue de tous comme telle : le maréchal de France Hubert Lyautey (1854-1934) qui aurait

---

[876] En collaboration avec Edouard DUBUS, il répond à Lucien DESCAVES, qui avait mis en cause l'armée française, par un ouvrage intitulé : *Les vrais sous-offs. Réponse à M. Descaves*, Paris, Savine, 1890.
[877] Il s'agit de *Sous-offs. Roman militaire*, *op. cit.*
[878] Georges DARIEN, Edouard DUBUS, *Les vrais sous-offs...*, *op. cit.*, pp. 9-10.
[879] *Id.*, p. 20.
[880] Dont l'on a parlé précédemment dans cette même partie.
[881] *L'Autorité* du 13 décembre 1889.
[882] Georges DARIEN, Edouard DUBUS, *op. cit.*, p. 11.

servi, avec Robert de Montesquiou, de modèle au Charlus de Marcel Proust[883]. Le maréchal Lyautey, grande figure du colonialisme français, dreyfusard dès 1894, participe à de multiples expéditions en Indochine, à Madagascar, au Maghreb, et devient, en 1912, membre de l'Académie française, en même temps qu'il est nommé résident général du protectorat du Maroc, avant de devenir ministre de la Guerre en 1916-1917 dans le gouvernement Briand. Ses contemporains connaissent clairement son homosexualité. Georges Clemenceau aurait ainsi écrit : « Voilà un homme admirable, courageux, qui a toujours eu des couilles au cul [...] même quand ce n'étaient pas les siennes[884] ». Le maréchal Lyautey doit finalement, la cinquantaine passée, se marier pour faire taire les rumeurs sur son homosexualité, qui ne l'a jamais empêché de mener une brillante carrière militaire et politique, et d'être porté à la tête du scoutisme français par les trois fédérations scoutes de France[885]. L'on peut aussi citer, de manière plus tragique, le destin de Robert d'Humières[886], écrivain et officier de l'armée française, travaillant avec l'armée britannique, qui, pour avoir eu des relations sexuelles, en 1915, avec un soldat hindou, a préféré aller mourir au champ de bataille plutôt que de passer devant un conseil de guerre. Robert d'Humières aurait inspiré à Marcel Proust son personnage de Saint-Loup, homosexuel viril et digne d'*A la recherche du temps perdu*[887]. Mais l'homosexuel dans l'armée est souvent perçu comme un traître potentiel en raison de son cosmopolitisme – réel ou fantasmé. Marcel Proust participe au stéréotype de homosexuel « traître » lorsqu'il évoque dans *Le temps retrouvé* ces militaires homosexuels qui acceptent d'avoir des relations sexuelles « avec un boche » parce que « c'est la guerre[888] ». Le très ambitieux et brillant colonel Alfred Redl (1883-1913), un des chefs des services secrets austro-hongrois, est obligé de dévoiler aux Russes des documents secrets, concernant notamment la Galicie[889], car ceux-ci le font chanter, menaçant de dévoiler son homosexualité et sa relation avec un jeune officier. L'état-major austro-hongrois veut éviter le scandale et contraint le colonel Redl à se suicider dans une chambre d'hôtel à Vienne en 1913[890]. L'armée austro-hongroise doit alors changer ses plans de

---

[883] Christian GURY, *Lyautey-Charlus*, Paris, Kimé, 1998.
[884] Michel LARIVIERE, *Homosexuels et bisexuels célèbres. Le dictionnaire*, Paris, Delétraz, 1997, p. 230.
[885] *Ibid.*
[886] Christian GURY, *L'honneur retrouvé d'un officier homosexuel en 1915* suivi de *Grande guerre et homophilie*, Paris, Kimé, 2000.
[887] Voir Jean-Yves TADIE, *Marcel Proust*, Paris, Gallimard, 1996, p. 447. Robert de Saint-Loup est « découvert » comme homosexuel seulement dans *Albertine disparue* (1925).
[888] Marcel PROUST, *A la recherche du temps perdu. Le temps retrouvé*, Paris, Gallimard, 1987 (1927), p. 173.
[889] Région de l'Empire austro-hongrois, au Nord des Carpates.
[890] Egon Erwin KISCH, *La chute du colonel Redl. Enquête sur la fin de l'Autriche-Hongrie*, Paris, Desjonquères, 1992 (1924).

bataille en pleine guerre ; ce qui aurait contribué à sa défaite lors de la Première Guerre mondiale. L'affaire de l'espion Redl a contribué – entre autres – à répandre l'idée de l'homosexuel « traître » à sa patrie[891]. L'on trouve, en France également, des allusions à la trahison homosexuelle. Dans leur dictionnaire respectif, Jules Choux et Aristide Bruant définissent l'homosexuel comme un dénonciateur. Jules Choux propose comme définition d'« en être » : « être mouchard ou pédéraste ; quelquefois tous les deux : ce qui s'appelle joindre l'utile à l'agréable[892] » (1881) alors qu'Aristide Bruant définit la « tante » comme étant un synonyme de « pédéraste » et ayant le sens de « dénonciateur »[893] (1901).

Aussi si les militaires sont à la mode, les marins ne sont pas en reste non plus. Jean Bosc, auteur antimilitariste, publie en 1905 *Le Vice marin*[894], ouvrage dans lequel l'homosexualité chez les marins est dépeinte comme étant un phénomène très répandu. Alain, un jeune matelot, résiste autant que faire se peut au « vice marin » de ses camarades – ayant tous plus ou moins des pratiques homosexuelles – qui souhaitent clairement le corrompre[895], alors que, dans un style beaucoup plus littéraire et non porté à la dénonciation d'une présumée débauche, Pierre Loti (1850-1923), ancien officier de marine, lui-même homosexuel, confirme cet état de faits lorsqu'il décrit dans *Mon frère Yves* une histoire d'amour « pur » entre un matelot et un officier de marine. Pierre Loti évoque ainsi la prostitution et l'homosexualité chez les marins :

> Faisant argent de tout, par exemple, même de sa beauté à l'occasion. Et cela, naïvement, avec sa bonhomie de sauvage ; tellement, que les autres, qui le savaient, lui pardonnaient comme à un plus enfant qu'eux.
> Yves se bornait à dire : – Oh ! ça n' est pas joli, Barrada, je t' assure...
> et ne lui en voulait pas non plus. Tout cela s' amassait, s' amassait, se condensait en grosses pièces d'or cousues contre ses reins dans une ceinture de cuir. Et c'était pour en arriver, après son rengagement de cinq ans, à épouser une petite Espagnole [...] – Que voulez-vous ! C' est une amitié d' enfance ! disait-il, comme s' il eût été nécessaire de s'en excuser. Et, en attendant cette petite fiancée, il s'abandonnait à beaucoup d'autres par intérêt souvent, quelquefois aussi par vraie bonté d'âme, à la manière d'Yves, pour ne pas faire de la peine[896]

---

[891] *Id.*

[892] Jules CHOUX, *Le petit citateur. Notes érotiques et pornographiques. Recueil de mots et d'expressions anciens et modernes sur les choses de l'amour, etc. pour servir de complément au dictionnaire érotique*, Paris, Paphos, 1881, article « en être ».

[893] Aristide BRUANT, *L'argot au XX^e siècle. Dictionnaire français-argot*, Paris, Fleuve noir, 1993 (1901), article « tante ».

[894] Jean BOSC, *Le Vice marin. Confessions d'un matelot*, Paris, Douville, 1905.

[895] *Id.*, pp. 16, 19 et 103 notamment.

[896] Pierre LOTI, *Mon frère Yves*, Paris, Calmann-Lévy, 1893 (1883), pp. 123-124.

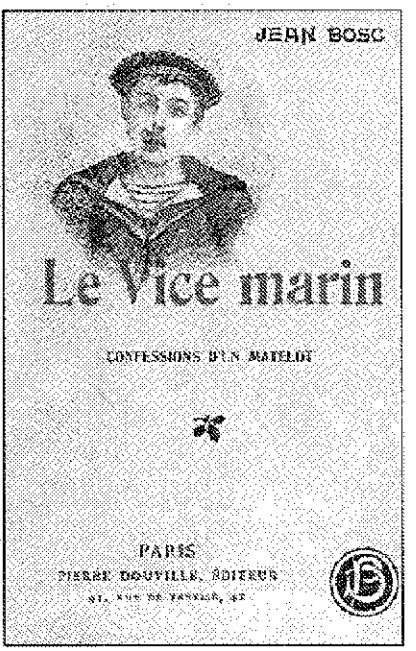
Il met par ailleurs en scène de véritables moments de « complicité » virile faussement ambigus :

> Sur l'avant du navire, les hommes de la bordée de quart faisaient en chantant leur première toilette. Nus, semblables à des antiques avec leurs bras forts, ils se lavaient à grande eau froide ; ils plongeaient de la tête et des épaules dans les bailles, couvraient leur poitrine d'une mousse blanche de savon, et puis s'associaient deux à deux, naïvement, pour se mieux frotter le dos[897]

Edward I. Prime-Stevenson consacre quant à lui un chapitre entier de son ouvrage *The Intersexes...* à la prostitution militaire en Europe[898], rapportant notamment deux scandales homosexuels dans la marine à Brest et à Cherbourg au cours de l'été 1908[899]. Il exprime également la fréquence de l'homosexualité dans la Légion étrangère française en Asie et en Afrique[900], en citant l'ouvrage de Georges d'Esparbès[901] (1864-1944) sur les bataillons franco-algériens ; Edward I. Prime-Stevenson semble lui-même éprouver une réelle fascination, voire même une attirance pour les militaires[902], que l'on retrouve d'ailleurs dans son ouvrage *Imre. A Memorandum*[903], que l'on peut qualifier de « roman homosexuel » et dans lequel l'homosexualité y est présentée – fait assez rare pour être souligné – de manière tout à fait positive.

---

[897] *Id.*, pp. 338-339.
[898] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, pp. 15-100. Il s'agit de la traduction du chapitre VIII de l'édition originale.
[899] *Id.*, p. 18 (Brest), p. 130 (Cherbourg).
[900] *Id.*, pp. 33-34.
[901] Georges d'ESPARBES, *La Légion étrangère*, Paris, Flammarion, 1901 (1898).
[902] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, pp. 15-19.
[903] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Imre. A Memorandum*, Toronto, Broadview Press, 2003 (1906).



Couverture du *Vice marin* de Jean Bosc (1905)
(Source : « L'homosexualité à l'épreuve des représentations »,
Revue européenne d'histoire sociale, n° 3, 2002, p. 66).

L'homosexualité & l'Eglise catholique.

Dénoncée unanimement par toutes les religions, l'homosexualité masculine – confondue avec la prostitution – est l'incarnation du mal absolu pour l'Eglise catholique[904] alors qu'elle voit dans la prostitution féminine un « mal nécessaire[905] » au XIX[e] siècle. Peu après la défaite française de Sedan (1870), l'évêque de Manchester dit lors d'une prédication : « La ville des bords de Seine a renouvelé dans ses murs l'histoire de Sodome et Gomorrhe, et il importe peu que les instruments de la justice de Dieu soient du feu ou du soufre tombés du ciel, ou des bombes et des obus envoyés par les bouches à feu des armées prussiennes ; dans les deux cas, les effets sont les mêmes[906] ». A l'inverse des armées, les archives de police sont peu bavardes sur l'homosexualité masculine au sein du clergé catholique ou parmi les croyants. Faut-il en déduire que le phénomène est tout simplement plus rare ou bien faut-il y voir une volonté de la hiérarchie catholique de taire le sujet ? L'on retrouve ainsi, dans les archives de police, un seul curé réellement homosexuel, dénoncé par une lettre d'avril 1914 comme fréquentant l'*Hôtel Kléber* (7[e] arrondissement), lieu de prostitution masculine[907] :

> Je tiens à vous signaler un hotel 23 de l'Avenue Duquesne où se donnent rendez-vous des individus de mœurs spéciales ; il y vient même un curé en soutane avec un et quelque fois plusieurs jeunes gens. La tenancière ne peut ignorer ce qui se passe puisqu'elle a déjà été condamnée pour faits analogues et même plus graves puisqu'elle attirait chez elle des fillettes [...] j'ai meme vu l'autre soir sur un banc de l'Avenue de Breteuil vers les Invalides se passer une scène ignoble entre curés et militaires[908]

Les faits sont confirmés par un rapport de police du 2 mai 1914 :

> J'ai l'honneur de faire connaître que les surveillances exercées [...] n'ont pas permis d'établir que les militaires qui pénètrent dans cet établissement sont des pédérastes [...] D'autre part, un prêtre d'environ 32 ans a été vu à proximité de l'hôtel. Suivi à quelque distance par un chasseur il s'est dirigé vers la place Fontenoy[909], où le soldat l'a abordé.

---

[904] Elle est de très loin la première religion de France à la Belle Epoque, devant le protestantisme et le judaïsme.
[905] Alain CORBIN, *op. cit.*
[906] Claude COUROUVE, « L'uranisme entre la France et l'Angleterre »..., *op. cit.*, pp. 100-103.
[907] Le curé est peut-être client de jeunes prostitués.
[908] APP : série BM2 n° 28. Lettre de dénonciation signée d'avril 1914.
[909] Devant l'Ecole Militaire.

> Après quelques minutes de conversation ils se sont séparés, le soldat se dirigeant vers la caserne et le prêtre vers un urinoir dans lequel il est resté dix minutes. Ensuite, d'édicule en édicule, les visitant tous, il est allé se masturber dans celui qui est situé avenue de Breteuil en face la rue d'Estrées. En sortant de la vespasienne il emprunte la rue d'Estrées, parcourt environ cent mètres, revient sur ses pas et rentre d'où il sortait : un artilleur et un individu d'environ 40 ans, à la face glabre, conversaient dans l'urinoir. Constatant sans doute que les interlocuteurs n'étaient pas disposés à se quitter, le prêtre abandonna la place. Il n'a pas pénétré dans l'hôtel[910]

Aussi si l'homosexualité dans l'Eglise catholique est rarement décrite par la police des mœurs, elle relate en revanche des cas de violences sexuelles sur de jeunes adolescents commis par des prêtres. Doit-on y déceler l'expression d'une frustration dont seraient atteints certains ecclésiastiques dans l'impossibilité de vivre une vie sexuelle « normale » – quelque qu'elle soit d'ailleurs – en raison de leur vœu de chasteté et de célibat[911] ? La police des mœurs – souvent jugée comme acquise à la cause républicaine et laïque – évoque-t-elle uniquement ces violences sexuelles pour discréditer l'institution religieuse ? Cette hypothèse n'est guère crédible puisque la société du XIX^e^ siècle condamne – moralement et judiciairement – plus sévèrement l'homosexualité masculine que les violences commises sur des enfants. Aussi la police parisienne rapporte les faits de violences[912] sexuelles suivants (datant de 1911) :

> Le jeune THOMAS (René), 15 ans, pédéraste, actuellement détenu sous l'inculpation de vol, a fait la déclaration suivante : « En mai 1911, j'ai été arrêté alors que je me livrais à la pédérastie, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur. J'ai été rendu à mes parents par le Tribunal. J'avais complètement cessé de me livrer à la débauche lorsque j'ai rencontré un individu qui m'a proposé de m'emmener chez lui à la campagne, pour me faire travailler. Cet individu qui, lorsque je l'ai rencontré, était vêtu d'habits laïques, n'était autre qu'un nommé LECORNICHON (Louis), 35 ans environ, curé à Vaudabon par Balleroy (Calvados). J'ai accepté ses propositions et je suis parti avec

[910] APP : série BM2 n° 28. Rapport de police du 2 mai 1914.

[911] L'on relèvera dans la troisième partie de cet essai que les violences sexuelles sur les enfants ne sont en réalité pas réprimées avant la fin du XIX^e^ siècle par la justice française ; elles sont en revanche socialement condamnées, sans doute plus que ne l'est l'homosexualité masculine.

[912] J'utilise ici le terme « violences » alors que les faits correspondent en réalité à un « attentat à la pudeur sans violence », dans la mesure où le consentement du mineur a dû être acquis sans violence physique mais par une forme de harcèlement ou de chantage plutôt ; le terme « violences » renvoie donc ici à une violence morale.

lui à Vaudabon. J'y suis resté une quinzaine de jours pendant lesquels j'ai dû me prêter aux fantaisies de M. LECORNICHON qui est pédéraste. Nous avons eu à plusieurs reprises des rapports contre nature. Je suis revenu à Paris parce que ces agissements me déplaisaient. J'ajoute que M. LECORNICHON a chez lui un jeune garçon dont les parents habitent un village avoisinant. Il l'a pris avec lui soi-disant par charité, parce que ses parents sont malheureux, mais, bien que ne l'ayant pas constaté par moi-même, je suis certain qu'il ne le garde que pour se livrer à la pédérastie »[913]

Il s'agit ici ni de pédérastie (au sens antique) ni d'homosexualité ni de prostitution masculines, mais très clairement de relations sexuelles non consenties *a fortiori* avec de très jeunes mineurs. Il s'agit – d'après tous les sources policières que j'ai pu consulter – de l'âge le plus bas que j'ai constaté[914]. Aussi depuis la loi de 1832, et plus encore avec la loi de 1863, qui ont toutes deux modifié le code pénal de 1810[915], l'attentat à la pudeur sans violence commis par un individu ayant une position d'autorité sur une victime de moins de 21 ans[916] est réprimé par la loi pénale et la jurisprudence qui – au fur et à mesure – a élargi la « qualité d'ascendant au-delà de la définition stricte de l'inceste[917] ». Ainsi le prête – dont il est ci-dessus question – est un criminel sexuel puisqu'il abuse de deux jeunes adolescents de moins de 21 ans dont il est le tuteur officiel. Aussi il s'agit de violences sexuelles sur de jeunes mineurs non consentants, ce que l'on appellerait aujourd'hui de la « pédophilie ».

Aussi il faut se tourner du côté de la littérature pour trouver des témoignages de ce que les observateurs sociaux considèrent alors comme de l'homosexualité au sein de l'Eglise catholique mais qui ne sont du reste que des cas de violences sexuelles sur des mineurs non consentants. *Charlot s'amuse*[918] (1883) vaut, en 1884, un procès retentissant à son auteur accusé d'outrage aux bonnes mœurs. Finalement acquitté, Paul Bonnetain (1858-1899), manifestement très influencé par les théories médicales[919] et motivé par un anticléricalisme farouche, évoque en effet les relations homosexuelles[920] à

[913] APP : série BA 1690. Rapport de police du 23 janvier 1912.
[914] 14 ans au moment des faits (en 1911).
[915] L'on détaillera ce point dans la troisième partie de cet essai.
[916] Visant ainsi les ascendants et notamment les relations incestueuses.
[917] Georges VIGARELLO, *Histoire du viol. XVI^e - XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1998, p. 157.
[918] Paul BONNETAIN, *Charlot s'amuse*, Paris, Charles, 1884 (1883). L'édition de 1884 contient en plus le compte-rendu du procès de l'auteur pour outrage aux bonnes mœurs.
[919] L'auteur condamne, de manière toute médicale, la masturbation et évoque les maladies qui y sont prétendument liées (surdité, etc.). Il parle aussi de l'hérédité des tares (alcoolisme, etc.).
[920] C'est l'auteur qui fait inconsciemment la confusion entre homosexualité et violences sexuelles sur des enfants. Du reste, il n'attache guère d'importance au jeune âge des victimes, mais plutôt au caractère homosexuel des relations ici incriminées. Aussi que les victimes soient mineures ou

l'école, en dénonçant le système d'éducation religieux, décrivant l'histoire d'un pauvre orphelin, Charlot, qui subit les violences sexuelles des ecclésiastiques – ces « ignoble[s] nymphomane[s] ensoutané[s][921] » – à qui il a été confié. Peut-être cette vision des relations sexuelles dans les internats, pensionnats et autres collèges de la Belle Epoque est-elle juste ; toujours est-il qu'il ne s'agit ici non pas d'homosexualité, mais bien de violences sexuelles sur des enfants, phénomène que la justice et la police, ainsi que la médecine, obsédées à traquer l'homosexualité masculine[922], ne condamnent pas encore véritablement. L'historienne Annie Stora-Lamarre signale également un ouvrage *Lettres d'un ignorantin à son élève*[923] qui selon les propos de la justice belge « [...] sous prétexte de flétrir la perversité des congréganistes qui, liés par leur vœu de célibat, se livrent à des voluptés infâmes, et de raconter une histoire vraie, [évoque] la corruption d'un élève par son professeur appartenant à une congrégation belge [et] fait un véritable panégyrique de l'amour d'homme à homme et [...] trace de longs tableaux de toutes les jouissances découlant de la pédérastie[924] ». De la même manière, Octave Mirbeau (1848-1917), connu pour ses idées anarchistes, évoque dans *Sébastien Roch*[925] (1890), souvent présenté comme une autobiographie[926], un jeune bourgeois envoyé en pension, dans laquelle tous les jeunes garçons s'adonnent mutuellement à la débauche que le jeune héros refuse. Il confie alors son désarroi à un prêtre qui abuse de sa confiance, en le violant. A l'inverse, il faut noter que plusieurs romans présentent favorablement les relations sexuelles entre jeunes garçons : d'abord, Ferri-Pisani avec *Les Pervertis. Roman d'un potache*[927] dont la scène se déroule certes dans un établissement laïc où les relations entre deux jeunes lycéens sont dépeintes très positivement en dépit d'une homophobie globale.

---

majeurs lui importe peu, puisque seule l'homosexualité est alors socialement condamnée, du moins par les discours des autorités.

[921] Paul BONNETAIN, *op. cit.*, p. 181.

[922] L'on étudiera ce point plus en détails dans la troisième partie de cet essai.

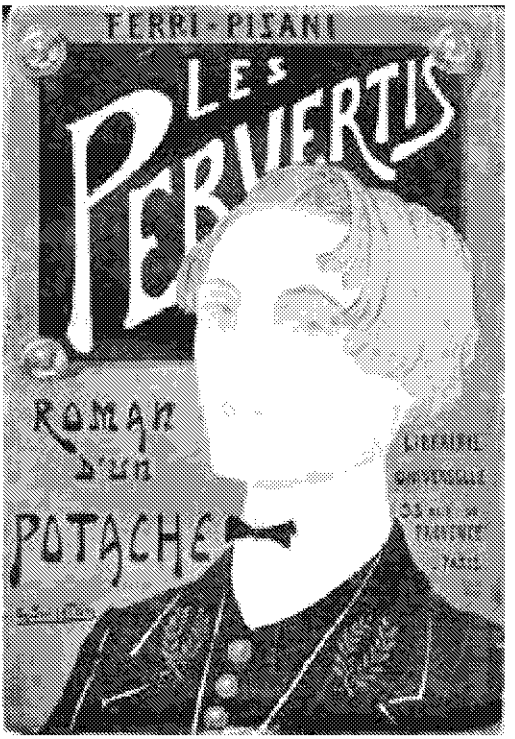
[923] *Lettres d'un ignorantin à son élève,* Paris, Fort, 1899 (1884). Est-ce le même ouvrage que celui signalé à l'Enfer de la Bibliothèque nationale : *Lettres amoureuses d'un frère à son élève,* Paris, Bibliothèque des curieux, sans date ? Du reste, l'ouvrage – anonyme – se vend à Paris et à Bruxelles dans les années 1880-1890 et la couverture de l'édition de 1899 porte fièrement la mention « Collection anti-cléricale ».

[924] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, annexes, lettre du 2 avril 1889 du procureur du Roi à Bruxelles au procureur général de Belgique.

[925] Octave MIRBEAU, *Sébastien Roch,* Paris, Union générale d'éditions, 1977 (1890).

[926] Non pas par l'auteur lui-même mais par les spécialistes d'Octave Mirbeau.

[927] FERRI-PISANI, *Les Pervertis. Roman d'un potache*, Paris, Librairie universelle, 1905. Henri de MONTHERLANT fait allusion à ce livre – comme étant mauvais – dans la préface de *La Ville dont le prince est un enfant*, Paris, Gallimard, 1951.



Couverture de *Les Pervertis. Roman d'un potache* de Ferri-Pinani (1905)
(Source : http://www.agq.qc.ca/ebauches.pdf : p. 16).

Puis, Han Ryner (1861-1938), philosophe, journaliste et écrivain anarchiste et pacifiste, qui présente dans *La Fille manquée*[928] un jeune et joli héros surnommé ainsi par ses camarades, et qui s'offre facilement à ces derniers. Comme Ferri-Pisani, Han Ryner met en scène des relations sexuelles entre jeunes pensionnaires, mais au sein d'un établissement jésuite très prestigieux, l'Institut Saint-Louis de Gonzague (16e arrondissement), alors que *L'élève Gilles* d'André Lafon[929] (1912) et *Antone Ramon* d'Amédée Guiard[930] (1914) évoquent avec finesse les amours chastes entre pensionnaires d'établissements religieux de province. Même s'il dénonce d'une manière générale le système éducatif, Jean Rodes utilise surtout l'homosexualité juvénile pour exprimer son anticléricalisme et son rejet des institutions scolaires religieuses. Son roman

[928] Han RYNER, *La Fille manquée*, Paris, Genonceaux, 1903.
[929] André LAFON, *L'élève Gilles*, Paris, Perrin, 1931 (1912).
[930] Amédée GUIARD, *Antone Ramon*, Tourcoing, Duvivier, 1914.

Adolescents. Mœurs collégiennes (1904) connaît un grand succès lors de sa parution et décrit des élèves « s'adonn[ant] plus particulièrement, professionnellement presque, aux amitiés clandestines[931] [...] », évoque le « penchant d'Henri pour Norbert[932] » et ces « amitiés particulières [...] favorisées par le régime scolaire[933] » qu'un élève – dégoûté par les mœurs de ses camarades – dénonce au directeur lorsqu'il quitte l'établissement, mettant en cause « cette étrange doctrine qui règne à Saint-Vincent et selon laquelle le baiser de la femme est une honte ineffaçable, une faute infiniment plus grave que les dévergondages unisexuels[934] ». Il faut aller chercher du côté de l'autobiographie pour avoir une vision ni moralisatrice ni honteuse des relations homosexuelles de jeunesse, notamment lorsque Daniel Guérin s'avoue à lui-même son amour pour son camarade Albert[935], ou lorsqu'il décrit ses liaisons amoureuses et/ou sexuelles avec un jeune séminariste ou encore sa « liaison (immaculée) avec Paul[936] » :

> Mes relations étaient non moins intimes (et pures) avec Yves, un petit séminariste aux grands yeux de girond, couleur d'eau marine [...] Et puis, à quelques lits de moi, s'apprêtait pour le sommeil un garçon blond et doux, à la séduction adolescente, sur les couvertures duquel j'aimais à m'attarder, jusqu'au coup de clairon du couvre-feu : amitié sans gestes, mais au bord de la tendresse. Tout autre était ma liaison avec le grand Gilles, gaillard débordant de sève : nous ne manquions pas d'assister, bande molletière contre bande molletière, aux séances de cinéma. Sur l'écran, les pingouins de l'expédition Scott se livraient à des ébats amoureux, dépourvus de pudeur et de sublimation. La main dans la main de Gilles, je me rêvais pingouin[937]

Aussi l'homosexuel est assimilé – dans les discours officiels – à un prostitué, un délinquant, un criminel ou encore à un malade, tout autant qu'il incarne cet « autre » atteint d'un « mal » nécessairement importé de l'étranger et faisant fi des normes sociales de son temps et de sa patrie. Ambroise Tardieu note ainsi que « les pédérastes, à quelques classes qu'ils appartiennent, se reconnaissent entre eux[938] ». Ils ont ainsi leurs propres codes et mœurs, et sont donc

---

[931] Jean RODES, *Adolescents. Mœurs collégiennes*, Paris, Mercure de France, 1904, p. 142. Voir également la description des camarades du jeune Henri, pp. 138-149.
[932] *Id.*, p. 145.
[933] *Id.*, p. 146.
[934] *Id.*, pp. 211-212.
[935] Daniel GUERIN, *Un jeune homme excentrique. Essai d'autobiographie*, Paris, Julliard, 1964, pp. 159-161.
[936] *Id.*, p. 171.
[937] *Ibid.*
[938] Ambroise TARDIEU, *op. cit.*, p. 135.

nécessairement des individus en marge de la société. L'homosexualité sert aussi à exprimer diverses opinions, allant de l'antimilitarisme à l'anticléricalisme en passant par le nationalisme et l'anti-judaïsme[939]. Enfin, les homosexuels rejetteraient les normes sexuelles de leur temps : aussi si l'on considère à la Belle Epoque l'altérité comme une donnée naturelle fondamentale du couple[940], comme le note Marc-André Raffalovich indiquant que « la différenciation absolue des deux sexes devient le signe de la civilisation[941] », il faut concevoir que l'altérité des sexes est *de facto* réalisée chez les hétérosexuels alors que les homosexualités se caractérisent, à l'inverse, par une similitude des sexes, plus fréquemment « compensée » par une altérité culturelle ou sociale : mixité ethnique, politique, « raciale » ou sociale[942]. Le sociologue Pierre Bourdieu montre combien la division des sexes, qui semble être un phénomène naturel, est en réalité une construction sociale naturalisée[943], notant que la division des sexes est liée à la hiérarchisation entre les sexes et à une domination du masculin sur le féminin. Cette hiérarchisation est ainsi selon Pierre Bourdieu le fruit d'une construction historique, tout comme l'est la hiérarchisation des sexualités[944], dont la force vient du fait que l'ordre masculin a réussi à faire croire à ses dominés[945] que la relation de domination était tout à fait naturelle car biologique[946]. *In fine* l'homosexualité masculine, souvent considérée comme le « dernier degré de la pourriture[947] » pour reprendre l'expression de Léo Taxil, est à ranger aux côtés des idéologies et des mouvements de « destruction sociale »[948] tels que le féminisme, le socialisme, la pornographie, la prostitution « insoumise », la « mauvaise » littérature, le néo-malthusianisme. Ces « mouvements » sont eux-mêmes fréquemment hostiles aux homosexualités parce qu'elles restent – pour les élites – une grave menace pour l'ordre sexuel et social bourgeois du XIX^{e} siècle alors que le corps social semble indifférent, voire tolérant à l'égard des homosexuels ; ces transgressions expliquent – en dépit de la licéité de l'homosexualité en France depuis 1791 – sa médicalisation par la science, sa surveillance par la police, sa répression par la justice, ainsi que son traitement négatif par une littérature et une presse de masse globalement hostiles.

---

[939] L'anti-judaïsme n'est aujourd'hui plus une opinion ; à la Belle Epoque, il est considéré comme tel.

[940] Souvent présentée comme tel par l'anthropologie ou la psychanalyse.

[941] Marc-André RAFFALOVICH, *Uranisme et Unisexualité*, Paris, Masson, 1896, p. 23.

[942] Il est évident que cette « compensation » ne sied guère aux discours officiels qui déplorent uniquement la non-altérité des sexes dans les homosexualités.

[943] Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, pp. 13-28.

[944] *Id.*, « Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien », pp. 129-134.

[945] Les femmes et les homosexuel(le)s entre autres.

[946] Pierre BOURDIEU, *op. cit.*, pp. 28-39.

[947] Selon Léo TAXIL, *Corruption...*, *op. cit.*, p. 407.

[948] Du moins considérés comme tel par certains moralistes, politiques, romanciers, etc.

La dépénalisation de l'homosexualité en France.

En effet, l'homosexualité n'est plus une infraction pénale en France depuis 1791. Il convient ici de rappeler brièvement les circonstances de sa dépénalisation par l'Assemblée constituante. L'homosexualité est évincée de la loi pénale après plusieurs siècles de répression sur la base du crime de sodomie qui ne visait d'ailleurs pas les seuls homosexuels[949]. Les causes de cette dépénalisation ne sont pas clairement établies puisque les rédacteurs du code pénal de 1791 n'ont jamais fourni la moindre explication sur cette éviction de l'homosexualité de la loi pénale, qu'ils n'ont d'ailleurs même pas discutée devant l'Assemblée constituante. Ainsi le député Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau (1760-1794) affirme que le code pénal n'a mis hors-la-loi que les « vrais crimes », et non pas les offenses basées sur la superstition[950] incluant très probablement le blasphème, l'hérésie, le sacrilège, la sorcellerie mais aussi la bestialité, l'inceste, la pédérastie et la sodomie[951], considérées alors comme des crimes sans victime, des crimes imaginaires selon la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. L'historien Michael D. Sibalis explique ainsi que la dépénalisation des relations homosexuelles est sans aucun doute le résultat de la sécularisation de la loi, influencée par la philosophie des Lumières. Parmi les autres causes possibles, certains évoquent l'idée selon laquelle le crime de sodomie était finalement très peu puni sous l'Ancien Régime[952], et que la peine de mort, trop spectaculaire, aurait paradoxalement fait de la publicité aux relations homosexuelles ; d'autres pensent que les Révolutionnaires de 1789 ont souhaité, comme les Bolcheviques en 1917[953], supprimer un « vice » condamné essentiellement par les religions.

---

[949] Jacques ROSSIAUD, « Les homosexuels hors-la-loi », *Les collections de l'Histoire*, hors-série n° 5, juin 1999, pp. 58-63. Voir aussi du même auteur : « Comment l'Eglise a mis les sodomites hors-la-loi », *L'histoire*, n° 221, mai 1998, pp. 38-45, et dans le même numéro, voir l'article de Maurice LEVER, « Les plus grands seigneurs du royaume… », pp. 46-47. La « sodomie » *largo sensu* visait ainsi tous les actes sexuels dont la finalité n'était pas la procréation.

[950] C'est-à-dire la religion chrétienne.

[951] Michael D. SIBALIS, « The Regulation of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France. 1789-1815 », *Homosexuality in Modern France*, dir. Jeffrey MERRICK, Bryant T. RAGAN Jr., p. 82.

[952] Voir Maurice LEVER, « Les plus grands seigneurs du royaume… », *L'histoire*, n° 221, mai 1998, pp. 46-47, ainsi que son ouvrage : *Les bûchers de Sodome*, Paris, Fayard, 1985.

[953] En réalité, en 1917, les Bolcheviques ont supprimé l'ensemble du code pénal russe, dont les dispositions répressives à l'endroit des homosexuels. Sur cette question, cf. Simon KARLINSKY, « Russia's Gay Literature and Culture. The Impact of the October Revolution », *Hidden from History. Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, dir. Martin B. DUBERMAN, pp. 347-364.

Contrairement à une idée reçue, la dépénalisation n'est en rien le fait du juriste et homme d'Etat Jean-Jacques Régis de Cambacérès (1753-1824), qui est président du tribunal criminel de l'Hérault en 1791, avant de devenir député à la Convention en 1792, et plus tard, en 1799, deuxième consul[954]. Le code pénal français de 1810 a simplement repris la législation élaborée en 1791, alors que l'Allemagne et l'Angleterre, avec respectivement le paragraphe 175 du code pénal allemand (1871) condamnant les « actes sexuels contre-nature » à un an de prison et à la perte des droits civiques, et l'amendement Labouchère (1885) condamnant les « actes outrageant les mœurs » à deux ans de prison, punissent les relations homosexuelles, y compris entre adultes consentants. Il faut également noter que partout en Europe, mis à part en Autriche, les lesbiennes sont exclues de ces lois répressives, même si le travestissement des femmes, tout comme celui des hommes d'ailleurs, est puni dans de nombreux pays, y compris en France. De cette absence de pénalisation française, les médecins déduisent que l'homosexualité serait finalement assez peu répandue en France, alors que l'Allemagne – dotée d'une législation très sévère – aurait connu une recrudescence considérable de l'homosexualité dès la fin du XIX^{e} siècle. La loi favoriserait ainsi le développement de l'homosexualité dont le meilleur moyen de l'éradiquer serait encore de la taire : « Le plus que l'on obtienne [avec une loi pénalisant l'homosexualité] c'est que les invertis prennent avec enthousiasme la défense de l'homosexualité et les plus grossiers s'y adonnent par cynisme et bravade[955] ». Juristes et médecins souhaitent sans doute son éradication, mais la méthode pour y parvenir diverge : les policiers et les juges condamnent l'homosexualité d'une manière ponctuelle en présence d'infractions pénales telles que l'outrage public à la pudeur, alors que les médecins mettent en évidence une « nature » homosexuelle, avec ou sans pratique sexuelle, qu'il convient éventuellement de guérir. La « question homosexuelle » – masculine essentiellement – est au cœur même de la concurrence discursive entre le pouvoir policier et judiciaire d'un côté, et le pouvoir médical de l'autre.

[954] Anthony ROWLEY dir., *Dictionnaire d'Histoire de France*, Paris, Perrin, 2002 (1981), pp. 150-151.
[955] Havelock ELLIS, *L'inversion sexuelle*, tome II des *Etudes de psychologie sexuelle*, Paris, Mercure de France, 1909 (1897), p. 311.

L'"obsession" homosexuelle.

Mais comment expliquer cet investissement, cette obsession peut-être même – soudain-e-s – de la médecine, de la police, de la justice, de la littérature et de la presse de masse pour l'homosexualité après 1870[956] ? Pourquoi cette lutte pour détenir le monopole discursif de l'homosexualité ? Les causes, on l'a vu dans les deux précédentes parties, sont en partie à rechercher dans les changements économiques, politiques, sociaux et urbains, notamment dans la visibilité accrue des homosexualités, particulièrement à Paris, mais également dans la volonté de la médecine de s'approprier globalement la sexualité, et, plus particulièrement, les sexualités hors-normes. L'on peut aussi avancer l'idée que les périodes de crise économique et sociale[957] sont des périodes d'intolérance, voire d'hostilité, à l'égard des populations « marginales », qu'il s'agisse des immigrés, des sexualités « contre-nature[958] », des Juifs ou encore des femmes. Toutefois, peut-on affirmer que l'anti-judaïsme est moins fort à la Belle Epoque, période d'embellie économique, qu'il ne l'est dans les années 1870, décennie de crise économique et sociale ? Y a-t-il à la Belle Epoque moins d'actes xénophobes à l'égard des travailleurs immigrés ? Sans affirmer que des crises découleraient *a contrario* des progrès sociétaux, il est aussi permis de douter qu'une amélioration du contexte socio-économique entraînerait nécessairement une tolérance accrue envers les « marges », et qu'à l'inverse les périodes de crise économique seraient fatalement synonymes d'hostilité envers ces dernières. Cela est particulièrement vrai pour l'homosexualité, *a fortiori* si l'on considère le foisonnement d'articles de presse, d'écrits médicaux, d'essais et de romans – très majoritairement homophobes – sur les homosexualités à la Belle Epoque. De la même manière, la criminalité, souvent expliquée par un contexte économique et social maussade, aurait pu, selon cette même logique, être très forte dans les années 1870-1890 et s'estomper à la Belle Epoque. Il n'en est rien ; c'est même l'inverse qui se produit. Les années 1900-1910, période de forte croissance et de hausse du niveau de vie, et même de conquêtes sociales, sont aussi marquées par une hausse considérable de la criminalité juvénile notamment[959]. Toutefois, il faut noter que si la surveillance policière de l'homosexualité parisienne est tout aussi active à la Belle Epoque qu'elle ne

[956] Mis à part Ambroise TARDIEU (1857), la majorité des écrits scientifiques, des articles de journaux, des œuvres littéraires, des mémoires de policiers en charge des mœurs publiés en France date d'après 1870.

[957] Les historien-ne-s et les économistes s'accordent à dire que la période 1870-1896 est une période de crise économique et sociale, même si durant cette même période les salaires augmentent grâce à une baisse du coût de la vie ; à l'inverse, la période 1896-1914 est une période d'embellie économique et sociale.

[958] Au sens où elles n'ont pas pour finalité la reproduction, comprenant ainsi la masturbation, les homosexualités, etc.

[959] Voir la première partie de cet essai : note de bas de page sur les « apaches ».

l'est dans les décennies précédentes, les rafles et descentes de police dans des établissements homosexuels se font beaucoup plus rares à la Belle Epoque que dans les années 1870, alors marquées par la politique ultra-conservatrice et cléricale dite d'« ordre moral ». Aussi il me semble plus juste d'affirmer que le rejet des sexualités dites « marginales » est essentiellement lié à la « question religieuse ». Même si tous les historien-ne-s constatent une baisse très nette de la pratique religieuse, notamment dans les « classes » ouvrières et, plus globalement, dans les grands centres urbains[960], il n'en reste pas moins que les principes religieux en matière de sexualité ont été incorporés aux discours scientifiques depuis la Révolution française et continuent ainsi à influencer les sociétés européennes, même sous couvert de laïcisation et de rationalisation. L'on assiste ainsi au XIX[e] siècle au passage du sodomite, criminel devant Dieu, coupable d'un acte infamant, méritant un châtiment suprême, à l'homosexuel, criminel contre la société, pervers et dégénéré : « Où nos prédécesseurs voyaient des coupables, nous voyons des malades ; où le philosophe d'antan découvrait une faute, nous diagnostiquons, nous, la tare ou l'accident nerveux[961] ». Edward I. Prime-Stevenson note ainsi que les lois anti-homosexuelles « repose[nt] sur une base judéo-chrétienne arriérée, qui ignore les données scientifiques, constitue une menace et un affront[962] [...] ». Enfin, les historiens Marc Ferro[963] et Emmanuel Todd[964] ont mis à jour les haines et appétits guerriers, ainsi que le malaise psychologique qui traversent toutes les bourgeoisies européennes de cet entre-deux-guerres. Marc Ferro décrit ces « va-t-en-guerre »[965], notant que les anciens antimilitaristes, comme Lucien Descaves, se sont convertis à la « guerre à outrance » dans les années 1910[966] alors que les pacifistes sont considérés comme des traîtres à leur patrie[967] et que les ouvriers, fréquemment indifférents à cette question, partent résignés à la guerre. Ainsi la Belle Epoque est une période particulièrement troublée, avec la hantise du traître sans doute, expliquant en partie ce souci de contrôler, de ficher et de réprimer les homosexuels.

---

[960] Jean-Claude CARON, Michel VERNUS, *L'Europe au XIX[e] siècle. Des nations aux nationalismes. 1815-1914*, Paris, Armand Colin, 2001 (1996), pp. 276-278.
[961] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons...*, *op. cit.*, p. 280.
[962] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme...*, *op. cit.*, p. 135.
[963] Marc FERRO, *La Grande Guerre. 1914-1918*, Paris, Gallimard, 1990 (1969), pp. 240-243.
[964] Emmanuel TODD, *Le Fou et le prolétaire*, Paris, Laffont, 1979.
[965] Marc FERRO, *op. cit.*, pp. 24-29, 336-341.
[966] *Id.*, pp. 32-34.
[967] *Id.*, pp. 276-306.

Les médecins.

La médecine s'approprie littéralement la « question homosexuelle ». Les historiens Jean-Paul Aron et Robert Kempf ont ainsi étudié la manière dont les médecins et les législateurs, en concurrence, se sont accaparés, dès le milieu du XIX[e] siècle, la sexualité[968], afin de distinguer ce qui est permis de ce qui ne l'est pas. Ils mettent aussi en évidence l'invention par la science de la notion de « perversion sexuelle », considérant les sexualités « marginales » comme des anomalies mentales[969]. La science a ainsi donné naissance à de nouvelles figures dont les appellations sont récurrentes au XIX[e] siècle, et même encore au début du XX[e] siècle : l'homosexuel, l'inverti, le pédéraste. L'historien Philippe Ariès décrit ainsi le phénomène de médicalisation de l'homosexualité : « A la fin du XVIII[e] siècle, au début du XIX[e] siècle, il [l'homosexuel] devient un monstre, un anormal [...] L'homosexuel du début du XIX[e] siècle a hérité de cette sorte de malédiction. Il était à la fois un anormal et un pervers. L'Eglise était prête à reconnaître l'anomalie physique qui faisait de l'homosexuel un homme-femme, un homme anormal et toujours efféminé – car, n'oublions pas que cette première étape de la formation d'une homosexualité autonome est sous le signe de l'efféminement. La victime de cette anomalie n'était pas responsable, sans doute, mais elle n'en était pas moins suspecte, exposée par sa nature, plus qu'un autre, au péché, plus capable de séduire son prochain et de l'entraîner dans la même voie, par conséquent elle devait être enfermée comme une femme ou surveillée comme un enfant et exposée à la méfiance de la société. Cet anormal était, justement à cause de son anormalité, suspecté de devenir un pervers, un délinquant[970] ». Il évoque, à l'instar du philosophe et historien Michel Foucault[971] ou de l'historien Michel Rey[972], l'émergence d'une « nature homosexuelle » dès la fin du XVIII[e] siècle : « A l'intérieur du vieux monde marginal des prostituées, des femmes faciles, des débauchés, une *espèce* émergeait, cohérente, homogène, avec ses caractères physiques originaux. Les médecins avaient appris à dépister l'homosexuel[973] ». Aussi la « question homosexuelle » ne peut plus être traitée que par la science. Depuis Ambroise Tardieu, la médecine peut tout évoquer sous couvert de scientificité, là où le romancier écrit nécessairement – même inconsciemment – avec vice ou malice :

---

[968] Robert A. NYE, « Sex Difference and Male Homosexuality in French Medical Discourse. 1830-1930 », *Bulletin of the History of Medecine*, n° 63, 1989, pp. 32-51.
[969] Jean-Paul ARON, Robert KEMPF, *Le pénis et la démoralisation de l'Occident*, Paris, Grasset, 1978.
[970] Philippe ARIES, « Réflexions sur l'histoire de l'homosexualité », *Sexualités occidentales*, Paris, Seuil, 1984, pp. 84-85.
[971] Michel FOUCAULT, *La volonté de savoir...*, *op. cit.*, p. 59.
[972] Michel REY, *Les sodomites parisiens au XVIII[e] siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire (non publié) sous la direction de Jean-Louis FLANDRIN, Université Paris VIII, 1980.
[973] Philippe ARIES, « Réflexions sur l'histoire de l'homosexualité », *op. cit.*, p. 85.

> La nature du sujet exige des détails faits pour soulever tous les sentiments d'honnêteté et de pudeur, mais devant lesquels je n'ai pas cru devoir reculer. Aucune misère physique ou morale, aucune plaie, quelque corrompue qu'elle soit, ne doit effrayer celui qui s'est voué à la science de l'homme, et le ministère sacré du médecin, en l'obligeant à tout voir, à tout connaître, lui permet aussi de tout dire[974]

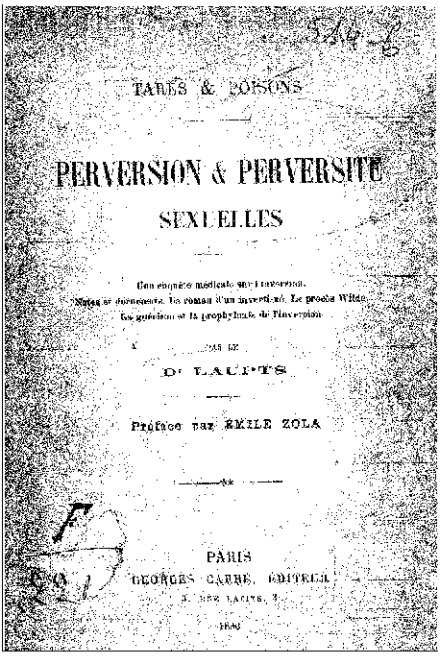
C'est dans ce contexte de monopole médical sur l'homosexualité que Emile Zola (1840-1902) confie au docteur Georges Saint-Paul le soin de publier les écrits autobiographiques que lui a envoyés un jeune homosexuel italien. Emile Zola avoue avoir craint le scandale, ou bien encore que l'on ne le soupçonne lui-même d'avoir des tendances homosexuelles, ou bien encore de vouloir faire parler de lui :

> J'étais alors aux heures les plus rudes de ma bataille littéraire, la critique me traitait journellement en criminel, capable de tous les vices et de toutes les débauches ; et me voyez-vous me faire, à cette époque, l'éditeur responsable de ce « Roman d'un inverti » ? D'abord, on m'aurait accusé d'avoir inventé l'histoire de toutes pièces par corruption personnelle. Ensuite, j'aurais été dûment condamné pour n'avoir vu, dans l'affaire, qu'une spéculation basse sur les plus répugnants instincts [...] Mais le hasard a voulu, mon cher docteur, que, causant un soir ensemble, nous en vînmes à parler de ce mal humain et social des perversions sexuelles. Et je vous confiai le document qui dormait dans un de mes tiroirs, et voilà comme quoi il put enfin voir le jour, aux mains d'un médecin, d'un savant, qu'on n'accusera pas de chercher le scandale[975]

---

[974] Ambroise TARDIEU, *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, Baillière, 1859 (1857), pp. 2-3.

[975] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons. Perversion et perversité sexuelles. Une enquête médicale sur l'inversion*, Paris, Carré, 1896, p. 2. La lettre d'Emile Zola datée du 25 juin 1895 se trouve pp. 1-4. Il s'agit de la préface du livre. Voir aussi pp. 46-103 sur *Le roman d'un inverti-né.*


TARES & POISONS

PERVERSION & PERVERSITÉ SEXUELLES

Une enquête médicale sur l'inverti.
Notes et documents. Le roman d'un inverti né. Le procès Wilde.
Sa guérison et la prophylaxie de l'inversion

PAR LE
Dr LAUPTS

Préface par EMILE ZOLA

PARIS
GEORGES CARRÉ, ÉDITEUR


BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE JUDICIAIRE
Sous la direction du Dr A. LACASSAGNE

UNE MALADIE DE LA PERSONNALITÉ

L'INVERSION SEXUELLE

PSYCHO-PHYSIOLOGIE. — SOCIOLOGIE.
TÉRATOLOGIE.
ALIÉNATION MENTALE. — PSYCHOLOGIE MORBIDE
ANTHROPOLOGIE. — MÉDECINE JUDICIAIRE
par
le Dr J. CHEVALIER

PRÉFACE DU Dr A. LACASSAGNE
Professeur à l'Université de Lyon

LYON
A. STORCK, ÉDITEUR
78, Rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR
120, Boulev. St-Germain

1893

Couvertures des ouvrages du Dr. Laupts (1896) et du Dr. Chevalier (1893)
(Source : http://gallica.bnf.fr)

Il est clairement établi que la « question homosexuelle » est scandaleuse, parfois aussi pour les scientifiques eux-mêmes. Aussi certains[976] ont recours à des subterfuges linguistiques pour exprimer des « chose[s] tellement abominable[s] qu'on ne peut [les] citer autrement qu'en latin[977] ». La médecine, en plus de recycler des préjugés anti-homosexuels ancestraux, a classé et ainsi stéréotypé les homosexuels, bien souvent selon un modèle hétérosexiste : le rôle de l'« homme » est attribué à l'homosexuel, « actif », viril, poilu et mûr alors que celui de la « femme » est endossé par un jeune homme, « passif », efféminé et imberbe. Cette classification peut s'avérer juste mais elle ne correspond certainement pas à la totalité des relations homosexuelles, et constitue encore moins un modèle d'homosexualité masculine, les rapports de police s'accordant souvent à dire que tel homosexuel est à la fois « actif » et « passif » :

> Le nommé LE DANT (Raoul) né à Quimper (Finistère) le 23 Juin 1881, employé de commerce, demeurant 42 rue du faubourg St Martin, a été

[976] Albert MOLL, Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, Ambroise TARDIEU, etc.
[977] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons...*, *op. cit.*, pp. 198-199.

> arrêté le 24 janvier 1903 vers minuit, Bd des Italiens au moment où il se livrait au racolage antiphysique. LE DANT qui a déjà été arrêté deux fois pour le même motif a déclaré qu'il remplissait les deux rôles[978] [...]

Certains homosexuels vont pourtant adhérer à cette médicalisation stéréotypée de l'homosexualité parce qu'elle a le mérite de les soustraire à la répression policière et judiciaire, notamment en Allemagne. Les théories médicales sur l'homosexualité sont légion à la Belle Epoque. L'homosexualité est alors présentée par la médecine ou bien comme une perversion sexuelle, c'est-à-dire comme une maladie mentale, ou bien comme de la perversité, c'est-à-dire du vice, selon la classification de Richard von Krafft-Ebing :

> La perversion de l'instinct sexuel [...] ne doit pas être confondue avec la perversité des actes sexuels. Celle-ci peut se produire sans être provoquée par des causes psychopathologiques. L'acte pervers concret, quelque monstrueux qu'il soit, n'est pas une preuve. Pour distinguer entre maladie (perversion) et vice (perversité), il faut remonter à l'examen complet de l'individu et du mobile de ses actes pervers. Voilà la clef du diagnostic[979]

L'on doit ainsi distinguer la maladie, la perversion, l'aberration sexuelle permanente que constitue l'homosexualité innée de la perversité, du vice qui sont des conduites occasionnelles et épisodiques chez des sujets normaux. Ainsi le docteur Georges Saint-Paul évoque ce peintre hétérosexuel blasé : « Un peintre très célèbre, fort honnête homme à tout point de vue, me disait un jour : « Qui n'a point désiré s'invertir au moins une fois, et par simple curiosité ? » Et il y avait comme du regret chez lui[980] ». L'homosexualité est ainsi présentée comme un choix sexuel conscient, expression du vice et de la débauche. Mais l'homosexualité peut aussi être une tare mentale, c'est-à-dire une perversion sexuelle, catégorie qui regroupe le travestissement, le sadisme, le masochisme, la zoophilie (intérêt sexuel pour les animaux), la coprophilie (intérêt sexuel pour les excréments), l'ondinisme (intérêt sexuel pour l'urine) ou encore la nécrophilie (intérêt sexuel pour les cadavres).

L'on distingue ainsi trois courants médicaux majeurs : d'abord les partisans de la théorie de la dégénérescence, représentés par Ambroise Tardieu, qui met, dès le milieu du XIX^{e} siècle, en évidence des signes physiologiques et psychologiques caractéristiques de l'homosexuel, insistant sur le lien entre homosexualité et criminalité, homosexualité et prostitution. Médecin-expert auprès des tribunaux, Ambroise Tardieu met donc la médecine au service de la

[978] APP : série BM2 n° 38. Extrait du dossier de la 1ère section n° 599.621 (1903).
[979] Richard von KRAFFT-EBING, *op. cit.*, p. 78.
[980] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons...*, *op. cit.*, p. 11.

surveillance policière et de la répression judiciaire, même s'il en atténue aussi, par certains aspects, la force. Jean-Martin Charcot (1825-1893), spécialiste des maladies nerveuses, met en évidence, avec le docteur Victor Magnan, ce qu'ils appellent l'« inversion congénitale » (1882)[981]. L'homosexualité devient une maladie innée, même si elle est due aussi partiellement à des tares psychologiques. Il est donc nécessaire de la décriminaliser. Les docteurs Charcot et Magnan jouent ainsi un rôle progressiste alors que deux autres scientifiques de renom marquent l'histoire de la médicalisation de l'homosexualité et font le « lien » avec la théorie du troisième sexe : Richard von Krafft-Ebing avec *Psychopathia Sexualis* (1886) et Havelock Ellis avec *L'inversion sexuelle* (1897). En effet, les partisans de la théorie du troisième sexe vont développer l'idée d'une homosexualité innée, considérant que la Nature a créé trois sexes : les hommes, les femmes et les homosexuel-le-s, appelé-e-s « uranistes » ou « uranien-ne-s ». Ces dernier-e-s se caractérisent par une âme de femme dans un corps d'homme (homosexualité masculine) ou par une âme d'homme dans un corps de femme (lesbianisme). Ainsi biologiquement les « uranistes » sont normaux ; seuls leurs caractères psychologiques sont inversés de la norme hétérosexuelle. Cette théorie a été inventée par Karl-Heinrich Ulrichs (1825-1895), juriste et sexologue, lui-même homosexuel, et popularisée par le docteur Magnus Hirschfeld qui créé, en 1897, le premier mouvement militant homosexuel en Allemagne. Cette théorie connaît un grand succès mais en fait, elle correspond plus à la définition de la transsexualité qu'à la définition des homosexualités. Elle est du reste le point de départ de la constitution de mouvements de libération homosexuels dans les années 1920, même si elle a aussi contribué à fixer durablement – et non à créer, puisque les autres théories médicales les avaient déjà instaurés – les clichés les plus récurrents concernant les homosexuels : l'homosexuel par nature efféminé par exemple. Enfin, le troisième et dernier courant médical est celui initié par le neurologue et psychiatre Sigmund Freud (1856-1939) : la psychanalyse. Ses travaux sur la « bisexualité originelle de l'être humain » rompent avec les théoriciens de la dégénérescence et suscitent l'espoir chez les homosexuels, même si la psychanalyse définit l'homosexualité comme un « blocage du développement sexuel au stade infantile »[982].

Aussi quelles que soient les théories médicales, l'homosexualité reste une sexualité inférieure et/ou anormale, c'est dire si la science est à la base même de ce que l'on appelle l'hétérosexisme, c'est-à-dire une hiérarchisation – construite socialement mais reposant sur des arguments prétendument biologiques – des genres et des sexualités, de telle manière que le masculin est supérieur au féminin, et que l'hétérosexualité est supérieure à l'homosexualité.

---

[981] Jean-Martin CHARCOT, Victor MAGNAN, « Inversions du sens génital », tomes III (janvier 1882) et IV (novembre 1882) des *Archives de neurologie*.
[982] Sigmund FREUD, *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1985 (1905).

Enfin, il faut noter que de nombreux médecins français considèrent que l'homosexualité est culturelle, et non innée, qu'il s'agit *de facto* d'un phénomène acquis par contamination, par influence de l'environnement ou par vice que la police se doit de surveiller et la justice de sanctionner, tout autant que la médecine se doit de l'éradiquer.

Les policiers parisiens.

Louis Canler comme François Carlier justifient ainsi la surveillance, le fichage et la répression anti-homosexuelle par le fait que l'homosexualité conduit nécessairement à violer la propriété privée – valeur fondamentale de la société du XIX[e] siècle, reconnue et valorisée par le code civil – en raison des liens entre riches homosexuels, « apaches » et autres maîtres-chanteurs, lesquels n'hésiteraient pas à tuer pour arriver à leurs fins[983]. Les contrôles policiers à l'égard des homosexuels, supprimés lors de la Révolution française, sont réintroduits sous la Restauration – en 1817 selon l'historien Michael D. Sibalis – avec la mise en place d'une brigade chargée de surveiller les parcs et jardins[984]. Ces patrouilles policières ne cessent réellement qu'en 1981 avec l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République française[985]. Léo Taxil écrit en effet que « la sous-brigade des pédérastes – dont le chef en 1879 était l'agent Rabasse – veille à ce qu'aucun de ces êtres infâmes n'échappe au contrôle, mais ne les persécute point [...] L'essentiel, pour la Préfecture, est que pas un *antiphysis* ne passe inaperçu d'elle[986] » alors que Gustave Macé note que :

> [...] depuis 1872, une brigade composée de huit agents des mœurs était chargée de les surveiller [les pédérastes] ; mais j'ai dû dissoudre ce service, dirigé par un brigadier qui cherchait à s'imposer [...] Les véritables pédérastes de profession ne suffisant plus à alimenter ses archives, il formait des dossiers à l'aide de renseignements officieux sur des personnages politiques, objets de rancunes et de vengeances

[983] APP : série BB6 ; Louis CANLER, *Mémoires de Canler. Ancien chef du Service de sûreté*, Paris, Mercure de France, 1968 (1862), pp. 264-295 ; François CARLIER, *Les deux prostitutions*, Paris, Dentu, 1887, pp. 273-514.

[984] Michael D. SIBALIS, « The Regulation of Male Homosexuality... », *op. cit.*, pp. 80-101. Sur la mise en place d'une brigade des mœurs au XVIII[e] siècle, voir également : Maurice LEVER, « Les plus grands seigneurs du royaume... », *op. cit.*, pp. 46-47, ainsi que son ouvrage : *Les bûchers..., op. cit.*

[985] Frédéric MARTEL, *Le rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil, 2000 (1996), p. 228.

[986] Léo TAXIL, *La prostitution contemporaine. Etude d'une question sociale*, Paris, Librairie populaire, 1884, pp. 356-358.

> particulières. La destruction de ces fiches, de ces dossiers [...] m'a paru indispensable [...] elles auraient pu tomber entre les mains de gens ayant intérêt à les considérer comme sérieuses. Aujourd'hui le personnel en général participe à la répression des outrages publics à la pudeur, et ce nouveau fonctionnement m'a permis d'entendre des indicateurs, parmi lesquels trônait un comte authentique, rejeté par sa famille, et qui affichait volontiers sa passion pour la sodomie[987]

Aussi ficher les homosexuels devient le *leitmotiv* de la police des mœurs : Havelock Ellis a recensé plus de six mille homosexuels[988] fichés par la police parisienne entre 1860 et 1870[989], période d'intense répression selon François Carlier alors en charge des mœurs à la Préfecture de police de Paris[990], alors que le registre BB6 « Pédérastes et divers » (1873-1879) contient presque mille homosexuels fichés sur la période 1873-1879[991]. Pour ma part, j'ai relevé 298 arrestations[992] sur la période 1870-1918[993]. Ce chiffre est très certainement en deçà de la réalité mais il démontre bien que les arrestations – et non pas les surveillances policières – sont plus rares à la Belle Epoque qu'elles ne l'étaient dans les années 1870 ou encore sous le Second Empire. En revanche, depuis 1879, l'on ne connaît pas le nombre exact d'homosexuels surveillés et/ou fichés par la police parisienne, c'est-à-dire depuis que le registre BB6 de la Préfecture de police n'est plus tenu. En effet, François Carlier explique que la brigade des mœurs – chargée spécifiquement des homosexuels – a disparu au cours des années 1880[994]. Il est notable que la police des mœurs a procédé à des rafles[995] dans les années 1870, phénomène que l'on ne retrouve pas les décennies suivantes, du moins jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Ainsi en consultant le registre BB6, l'on constate l'arrestation massive d'homosexuels au Palais-Royal, aux Champs-Elysées, aux urinoirs de la Bourse, dans les galeries et passages alors fréquentés. La consultation des autres archives de police, notamment le registre de la Brigade Mondaine (BM2), fait également apparaître

---

[987] Gustave MACE, *Mes lundis en prison*, Paris, Charpentier, 1889, pp. 178-179.
[988] Très exactement 6.432.
[989] Havelock ELLIS, *op. cit.*, p. 14.
[990] François CARLIER, *op. cit.*, p. 444 (statistiques).
[991] Très exactement 939.
[992] Par ailleurs, sur ces 298 arrestations, 282 individus ont été inculpés pour des délits divers (outrage public à la pudeur, excitation de mineurs à la débauche, etc.) et presque tous ont été condamnés en première instance du moins.
[993] Statistiques d'après les séries des APP : BA 1690, BM1 et BM2, DA 221, DA 230, CB 7.37 et 7.38. J'ai exclu la série BB6 (1873-1879).
[994] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 497-498.
[995] Le terme est utilisé par la presse de l'époque, notamment à l'égard de la prostitution féminine. Il est également utilisé pour désigner les rafles anti-homosexuelles : une lettre anonyme d'août 1895 note que les « journaux [évoquent les] rafles que vous [les agents de police] opérer [sic] en ce moment depuis longtemps [...] » (APP : série BM2 n° 60).

des rafles dans des lieux de plein air fréquentés par les homosexuels, essentiellement dans les années 1870[996], même s'il faut noter, à la Belle Epoque, des descentes de police – très rares toutefois – dans des lieux commerciaux homosexuels, comme aux *Bains de Penthièvre* en 1891 ou encore dans certains établissements de Montmartre au début du XX^{e} siècle.

Pourquoi y a-t-il moins d'arrestations à la Belle Epoque que dans les années 1870 ? L'on peut avancer diverses hypothèses. D'abord, il semble que la police craigne de plus en plus le scandale. Une note de police du 6 juin 1903 évoque « la campagne faite par certains journaux contre la police des mœurs[997] [...] ». Ensuite, la police redoute l'affrontement direct avec les homosexuels. Elle n'appréhende en effet les homosexuels que de manière individuelle ou en petit groupe. L'arrestation de l'ensemble des clients d'un établissement n'est pas envisageable à la Belle Epoque, sauf s'ils sont dans une posture ou une tenue qui facilite leur arrestation, comme aux *Bains de Penthièvre* où les clients sont intégralement nus lors de l'intervention policière ; ce qui tend à limiter les risques de rébellion contre les agents de police. Une note de police d'avril 1903 conclut qu'« une proposition de descente [à l'encontre d'un établissement] avait déjà été faite par les garnis mais le commissaire de police M. Rieux [...] ne paraît guère partisan de ces descentes » [...] [le dit-commissaire ayant] répondu en janvier que les surveillances exercées étaient suffisantes[998] », alors que dans un rapport de janvier 1911, un haut fonctionnaire de la Préfecture de police de Paris, en l'occurrence le chef de la Brigade mobile, écrit qu'il « préfère continuer à employer la tactique adoptée et [...] arrêter les uns après les autres les clients de l'établissement[999] ». Aussi, les arrestations se heurtent également à la pudeur des policiers. En effet, Gustave Macé évoque le fait que les agents des mœurs doivent être nus – selon la coutume qui veut que l'on se débarrasse assez fréquemment du tablier ou du peignoir réglementaires – lorsqu'ils exercent des surveillances dans des établissements de bains homosexuels où ils se font passer pour des clients, afin de surprendre éventuellement des individus en flagrant délit d'outrage public à la pudeur[1000]. Plusieurs rapports de police font ainsi mention de ce problème : ils évoquent l'impossibilité de surveiller ce type d'établissements, ainsi que les difficultés auxquelles se heurte la répression[1001], « fort malaisée à exercer » et qui conduirait à une « arrestation [qui] pourrait

[996] L'on constate des rafles aux Champs-Elysées en 1873 (APP : série BM2 n° 60), en 1876 (APP : série DA 230 n° 392), en 1877 (série DA 230 n° 396), sur le boulevard Bourdon en 1878 (APP : série BM2 n° 42), aux Tuileries en 1879 (APP : série BM2 n° 60).

[997] APP : série BM2 n° 37. Note de police du 6 juin 1903.

[998] APP : série BM2 n° 37. Note du 29 avril 1903 rajoutée au rapport de police du 28 avril 1903.

[999] APP : série BM2 n° 33. Rapport du 23 janvier 1911.

[1000] Gustave MACE, *Mes lundis...*, *op. cit.*, pp. 155-156.

[1001] APP : série BM2 n° 36. Rapport de police du 29 novembre 1910, concernant le « Hammam » situé 63 rue du Cardinal-Lemoine dans le 5^{e} arrondissement.

engager l'Administration dans des difficultés sérieuses[1002] », alors qu'un autre rapport de police de septembre 1909 explique très clairement la situation :

> En retournant les trois notes ci-jointes, je fais connaître ce qui suit : Pour exercer une surveillance dans les bains signalés, il est nécessaire que les inspecteurs s'y rendent ainsi que des clients ordinaires, c'est à dire qu'ils circulent dans l'établissement entièrement nus, comme c'est la coutume. Je ne crois pas pouvoir leur demander d'opérer, dans ce costume, une arrestation en flagrant délit. D'autre part, s'ils attendent que les individus observés par eux soient rhabillés ils s'exposent au reproche de ne pas les avoir pris sur le fait. Dans ces conditions, j'estime qu'il est préférable de ne pas intervenir. Les faits qui se passent dans les bains de vapeur n'y scandalisent que bien peu de personnes, la plupart de ceux qui vont dans ces établissements y étant parfaitement habitués[1003]

Par ailleurs, le fait que des homosexuels des « classes » aisées fréquentent bon nombre d'établissements homosexuels, socialement mixtes, gêne considérablement les interventions policières, comme l'exprime un commissaire de police dans une note ajoutée à un rapport du 1er septembre 1909 :

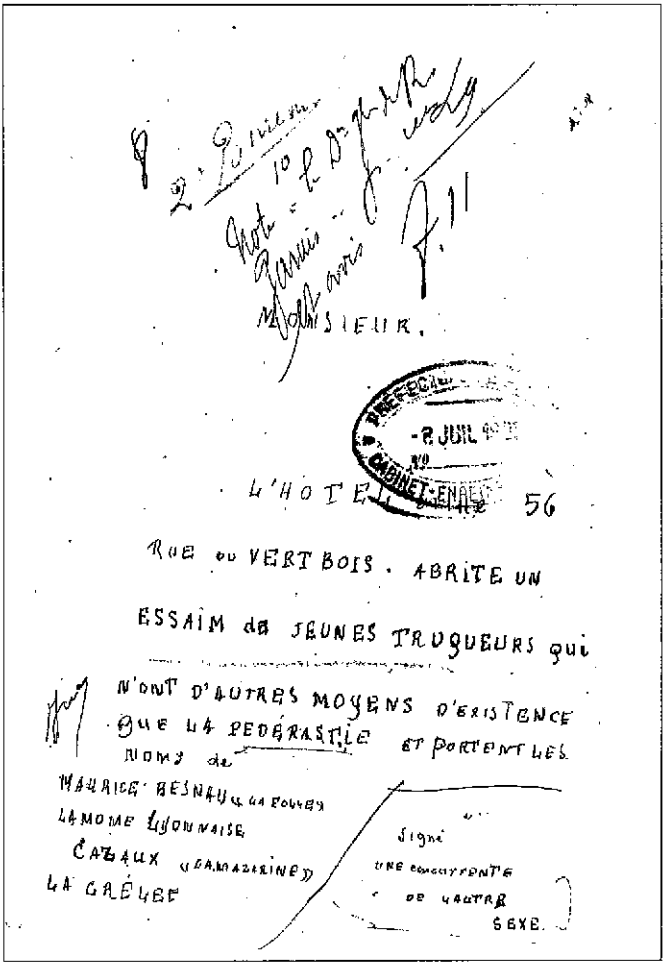
> J'ajoute, ce que je n'ai pas cru devoir mettre dans mon rapport, que les pédérastes qui fréquentent les établissements de bains appartiennent souvent aux classes les plus élevées de la société et que l'arrestation d'un individu tout nu, alors que rien ne peut fixer sur sa situation sociale, peut amener des incidents tout à fait désagréables[1004]

En outre, les effectifs de la Brigade Mondaine sont – avant la Première Guerre mondiale – très réduits, pour des missions très variées : prostitutions, stupéfiants, homosexualités, etc. Ce manque de moyens et de personnel peut aussi expliquer une répression moindre de l'homosexualité et de la prostitution masculines, la police des mœurs préférant se concentrer le plus souvent sur la répression de la prostitution féminine clandestine. Enfin, la répression n'est pas évidente dans la mesure où l'homosexualité n'est pas une infraction pénale en tant que telle. Un rapport de police de janvier 1907 note en toute franchise que « l'enquête [...] est rendue difficile par cette raison que la pédérastie n'étant pas un délit il est à peu près impossible à moins d'outrage public à la pudeur de

---

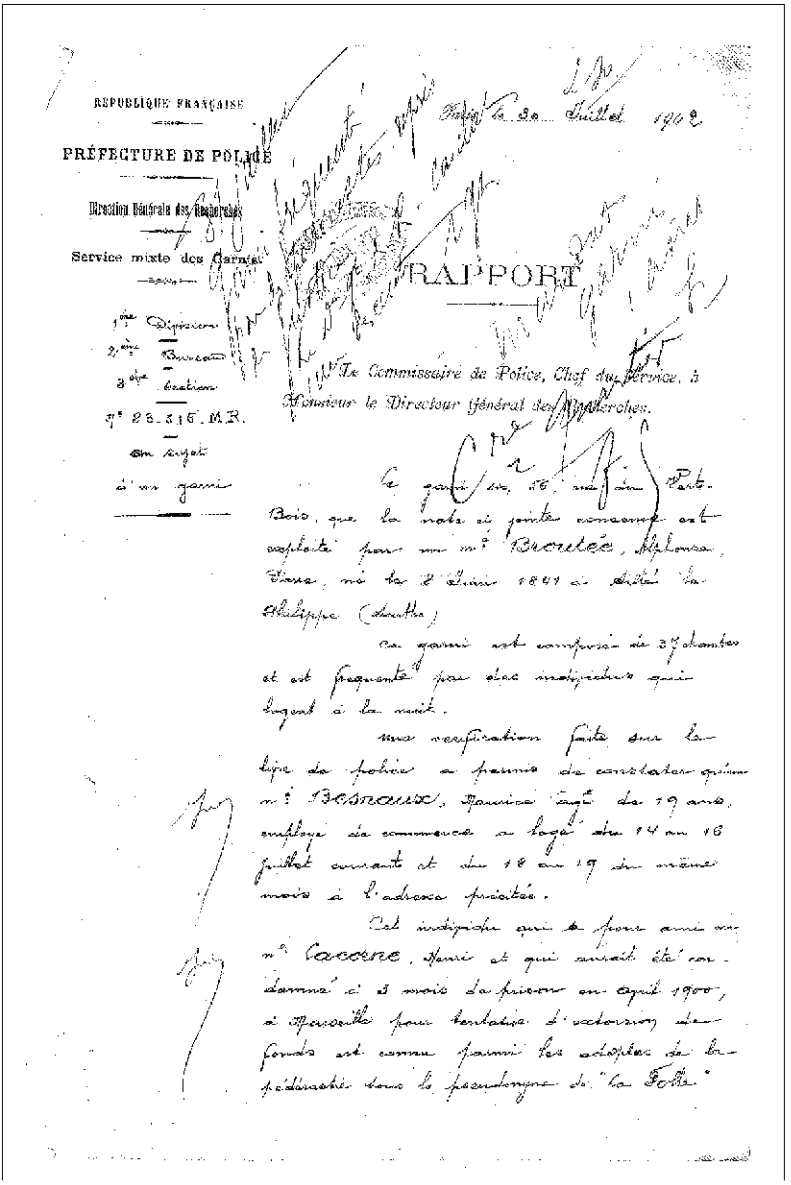
[1002] APP : série BM2 n° 57. Rapport de police du 5 ou 9 juillet 1906, concernant les bains situés 160 rue Oberkampf dans le 11e arrondissement.
[1003] APP : série BM2 n° 44. Rapport du 1er septembre 1909, concernant les bains « Voltaire » du 93 rue de la Roquette dans le 11e arrondissement.
[1004] APP : série BM2 n° 44. Note ajoutée au rapport du 1er septembre 1909.

recueillir une preuve à l'appui des présomptions que fait naître la constatation de certains faits[1005] ».



Lettre de dénonciation anonyme (reçue en préfecture de police en juillet 1902)
(Source : APP série BM2 carton n° 17).

[1005] APP : série BM2 n° 57. Rapport de police du 28 janvier 1907.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE POLICE

Direction Générale des Recherches

Service mixte des Garnis

1re Division
2me Bureau
3e Station

N° 26.516. M.R.

au sujet d'un garni

Paris le 30 Juillet 1902

RAPPORT

Le Commissaire de Police, Chef du Service, à Monsieur le Directeur Général des Recherches.

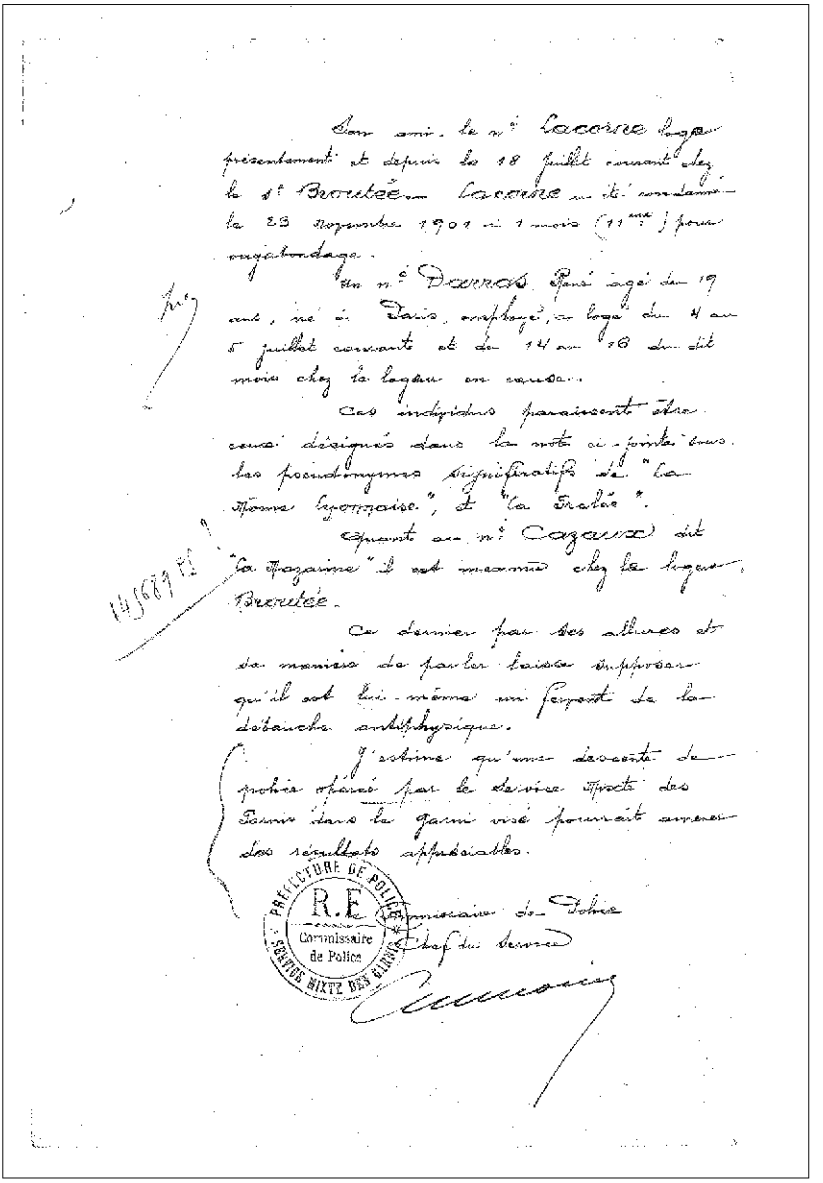
Le garni n° 56, rue Jean Bart. Bois, que la note ci jointe concerne est exploité par un nommé Brunelet, Stéphane, Jean, né le 2 Juin 1861 à Orléans (Loiret) Philippe (Charles)

Ce garni est composé de 3 chambres et est fréquenté par des individus qui logent à la nuit.

Une vérification faite sur la liste de police a permis de constater qu'un nommé Bonneau, Maurice Eugène, âgé de 19 ans, employé de commerce a logé du 14 au 16 juillet courant et du 16 au 17 du même mois à l'adresse précitée.

Cet individu qui a pour amie une nommée Cocorne, Marie et qui aurait été condamné à 3 mois de prison en avril 1900, à Marseille pour tentative d'escroquerie de fonds est connu parmi les adeptes de la pédérastie sous le pseudonyme de "la Folle"

Rapport de police du service mixte des Garnis du 30 juillet 1902, suite à la lettre de dénonciation anonyme précitée
(première page)
(Source : APP série BM2 carton n° 17).



Son ami, le n° Lacoste logeur présentement et depuis le 18 juillet courant chez le s^r Brevetée. Lacoste a été condamné le 23 novembre 1901 à 1 mois (11^me) pour vagabondage.

Un n° Dervos, grec âgé de 19 ans, né à Paris, employé, a logé du 4 au 5 juillet courant et du 14 au 16 du dit mois chez la logeuse en cause.

Ces individus paraissent être ceux désignés dans la note ci-jointe sous les pseudonymes significatifs de "la Mouche lyonnaise", et "la Fralé".

Quant au n° Cazeaux dit "la Mazaine" il est inconnu chez la logeuse Brevetée.

Ce dernier par ses allures et sa manière de parler laisse supposer qu'il est lui-même un suppôt de la débauche antiphysique.

J'estime qu'une surveillance discrète opérée par le service spécial des Garnis dans le garni visé pourrait amener des résultats appréciables.

PRÉFECTURE DE POLICE
R.E.
Commissaire de Police
SERVICE MIXTE DES GARNIS

Le Commissaire de Police
Chef du Service

Rapport de police du service mixte des Garnis du 30 juillet 1902, suite à la lettre de dénonciation anonyme précitée
(seconde page)
(Source : APP série BM2 carton n° 17).

Aussi pour réunir les-dites preuves, le harcèlement policier s'intensifie, jusqu'à violer l'intimité des individus dans leur propre domicile privé. C'est ce qui se passe en 1904, lorsque la police des mœurs, suite à une dénonciation anonyme, pénètre sur le toit de l'atelier du peintre Boulton, boulevard du Montparnasse, où est organisée une orgie homosexuelle, pour y constater l'outrage public à la pudeur. La police procède ensuite à l'arrestation des participants alors que le délit n'est nullement caractérisé puisque aucun d'eux ne s'est exposé publiquement au regard d'autrui. Les inculpés sont d'ailleurs acquittés en appel. Ainsi un caricaturiste du *Journal* a dépeint la scène de ce que la presse a nommé l'« affaire du 83 boulevard du Montparnasse ».



Dessin d'Abel Faivre (1904)
(Source : *Le Journal* (sans date) : APP série BA 1690).

Ainsi le passage de la surveillance et du fichage à la répression n'est pas toujours évident. Cette attitude que certains qualifient de laxiste laisse à penser que la police parisienne, et plus globalement les pouvoirs publics, sont de mèche avec les homosexuels. Alors que Pierre Delcourt note qu'« un très haut personnage étranger [est] si imbu de l'idée pédérastique qu'il [faut] le faire accompagner, en ses sorties de nuit, par deux agents en bourgeois[1006] », Henri d'Argis écrit, à la fin des années 1880, qu' « [...] il n'y avait aucun danger : là, sur un banc, derrière le *café des Ambassadeurs*, auprès de l'*arbre d'Amour*, on était tranquille ; la police même faisait un détour dans ses rondes, pour ne pas surprendre les gens haut placés, qui y fréquentent habituellement [...] Il montra à Jacques un vieux monsieur, se dissimulant et attendant. « Il est officier de la Légion d'honneur, dit-il, mais il retire sa rosette pour venir ici »»[1007].

En effet, la police des mœurs – face aux dénonciations calomnieuses – classe fréquemment les affaires. Ainsi un rapport du 30 octobre 1907 – concernant les bains de vapeur du 160 rue Oberkampf (11^{e} arrondissement) – évoque cette mère de famille « Mme LANGLOIS, demeurant 10-12, rue Lauzin » qui « déclare qu'elle n'a attiré l'attention de l'Administration sur le dit établissement que dans le but de retrouver son fils, René, âgé de 14 ans, qui s'est enfui du domicile paternel[1008] » et dont elle suppose qu'il « a été attiré dans l'établissement de bains par les quelques gens qui y fréquentent et que ces derniers appartiennent au monde des invertis[1009] ». Le rapport se conclut ainsi : « Cette supposition est purement gratuite et, ainsi qu'il est dit d'autre part, aucun fait pouvant la changer en certitude n'a été relevé au cours des surveillances exercées. En conséquence, j'estime qu'il n'y a pas lieu d'opérer des visites de police dans l'établissement de bains signalé[1010] ».

Aussi naît l'idée que la police des mœurs protège les homosexuels : Léo Taxil décrit « les pédérastes de profession [comme] des agents secrets[1011] » dont le « vice » est même favorisé par les autorités pour lutter contre la prostitution féminine[1012]. Une lettre de janvier 1917 du commandant Provost décrit des « actes absolument contraires aux bonnes mœurs [entre] jeunes gens de 15 à 20 ans » qui « se passent sous l'œil bienveillant des agents des mœurs qui tolèrent pareils faits[1013] » près du cinéma *Parisiana*. L'on retrouve la même théorie du complot associant la police et les homosexuels dans des lettres de dénonciation jointes à des rapports policiers de la Belle Epoque. L'une d'elles adressée au

---

[1006] Pierre DELCOURT, *Le vice à Paris*, Paris, Piaget, 1888, p. 285.
[1007] Henri d'ARGIS, *Sodome*, Paris, Piaget, 1888, p. 199.
[1008] APP : série BM2 n° 57. Rapport de police du 30 octobre 1907.
[1009] *Id.*
[1010] *Id.*
[1011] Léo TAXIL, *La Corruption fin-de-siècle*, Paris, Noirot, 1909 (1891), p. 375.
[1012] *Ibid.*
[1013] APP : série BA 1690. Lettre du commandant Provost du 17 janvier 1917 adressée au Préfet de police.

Préfet de police de Paris et datée de 1907 se termine par ces mots, au sujet des *Bains d'Angoulême*[1014] : « De crainte que ma lettre ne s'égare, je vais en envoyer copie à divers journaux (bien entendu pas du gouvernement, on verra si vous agissez ou si vous protégez) [...] Un citoyen[1015] », alors qu'une autre, elle aussi anonyme, datée de janvier 1918, évoque le « scandale que rien ne pourra arrêter [...] si aucune mesure n'est enfin prise contre les maisons de prostitution d'hommes, que la police s'obstine à couvrir de sa protection[1016] », avant d'ajouter qu'il « se trouvera bien un Français pour faire lui-même justice des boîtes de la rue Godot et de la rue des Arcades, où le tenancier attire et procure jeunes gens, soldats, marins, et où des officiers amateurs, comme des civils, viennent faire une noce ignoble[1017] ». Ou encore cette lettre de 1908 dont l'auteur se demande « pourquoi ce repaire de tapettes, de maquereaux et-il ainsi protégé [par la police][1018] » avant de conclure : « Sans doute parce que vous touché une petite commission ou parce que vous vous i amusé à l'œil c'est honteux[1019] ». Ainsi il est tout à fait possible que des homosexuels aient pu bénéficier de protections policières, que certains autres aient pu dénoncer des prostituées « insoumises » ou encore qu'il y ait eu des policiers homosexuels. Tout cela n'enlève pour autant rien au fait que la police parisienne a surveillé, fiché et arrêté de nombreux homosexuels, de 1870 à 1918, à une époque où la loi ne punissait nullement l'homosexualité.

Toutefois, le peu d'arrestations constatées sur la période 1880-1918 – du moins, si on la compare avec la période 1850-1880 – ne doit pas laisser penser qu'il n'y a pas eu de répression du tout. La surveillance quasi-permanente du « milieu » homosexuel constitue une évidente contrainte pour la vie des individus et pour la sociabilité homosexuelle. Aussi l'homosexualité est classée, par la police parisienne, au milieu de réelles infractions pénales : Gustave Macé précise que « voulant supprimer des abus [de la photographie criminelle], M. Camescasse[1020] donna l'ordre, le 6 octobre 1881, de ne photographier que les individus poursuivis pour les crimes et délits suivants : assassinats, attaques nocturnes, chantages, détournements, éloignements, escroqueries, évasions, fausse-monnaie, faux, filouterie, fraudes, incendies, meurtres, pédérastie, rupture de ban, viols, vols[1021] ». Ainsi François Carlier

---

[1014] Voir la première partie de cet essai sur les établissements de bains.
[1015] APP : série BM2 n° 35. Lettre de dénonciation anonyme du 19 décembre 1907.
[1016] APP : série BM2 n° 43. Note de police avec copie conforme d'une lettre de dénonciation anonyme du 4 janvier 1918.
[1017] *Id.*
[1018] APP : série BM2 n° 44. Lettre anonyme de 1908 concernant l'agence de renseignements ou cabinet de massage *A l'œil* située au 8 rue Villedo (1er arrondissement) qui est en réalité une maison de rendez-vous clandestine.
[1019] *Id.*
[1020] Alors Préfet de police de Paris, de 1881 à 1885.
[1021] Gustave MACE, *Mon musée criminel*, Paris, Charpentier, 1890, p. 84.

estime qu'une loi claire et nette est nécessaire pour réprimer efficacement l'homosexualité[1022], les biais législatifs tels que l'outrage public à la pudeur, l'excitation habituelle de mineurs à la débauche ou encore l'attentat à la pudeur ne suffisant pas, alors que le travestissement sur la voie publique en dehors des périodes de carnaval est – selon lui – trop peu puni[1023], et que le racolage homosexuel sur la voie publique, les orgies chez des particuliers, les rendez-vous homosexuels dans des lieux publics ou encore les tenues et les manières excentriques des homosexuels ne tombent jamais sous le coup de la loi, y compris des articles 330 à 335 du code pénal[1024].

Que dit la loi ?

La répression est rare, mais elle est particulièrement sévère. Quel est donc l'arsenal pénal à la disposition de la justice française pour punir les homosexuels et les prostitués ? Quelle est la pénalisation des relations homosexuelles avec des mineurs de moins de 21 ans ?
Aussi, en l'absence de pénalisation en tant que telle de l'homosexualité[1025], la police et la justice doivent donc recourir à des biais législatifs : l'homosexualité et la prostitution masculines peuvent être poursuivies sur la base du délit de vagabondage (articles 269 à 273 et articles 277 à 282 du code pénal) ou encore du délit de mendicité (articles 274 à 276 et articles 277 à 282 du code pénal) pour des faits de racolage qui n'est pas en soi un délit ; ou encore sur la base du délit d'outrage public à la pudeur (article 330 du code pénal), ainsi que sur la base des crimes d'attentat à la pudeur sans violence (article 331 du code pénal), d'attentat à la pudeur avec violence et de viol (article 332 du code pénal), ou encore du délit d'excitation habituelle de mineurs à la débauche (articles 334 et 335 du code pénal), très utilisé à l'encontre des logeurs et autres propriétaires d'établissements de prostitution mais également d'établissements homosexuels, ainsi que de particuliers qui auraient débauché des mineurs.

[1022] François CARLIER, *op. cit.*, avant-propos de la 2e partie, pp. 277 et 471-475.
[1023] Le travestissement est seulement autorisé lors des périodes de carnaval.
[1024] François CARLIER, *op. cit.*, avant-propos de la 2e partie, pp. 277 et 471-475.
[1025] En droit, l'homosexualité n'est pas punissable en tant que tel, mais en fait, elle l'est par le biais de la médicalisation des perversions sexuelles. Ainsi le juriste Christian GURY a décrit les dessous de l'« affaire Renard » appelée aussi « affaire de la rue de la Pépinière » (1908-1909) qui aurait donné à André Gide le déclic pour écrire une œuvre de défense de l'homosexualité *Corydon*. En effet, Christian GURY considère qu'il s'agit de « l'affaire Dreyfus de l'homosexualité » : le domestique Renard est accusé du meurtre de son maître, par de faux témoignages, la Cour d'assises concluant à sa culpabilité en raison de son homosexualité et du vice qui en découlerait, et condamné au bagne sur une « présomption de crime », *L'Honneur piétiné d'un domestique homosexuel en 1909. Sur Gide et Corydon*, Paris, Kimé, 1999.

Le code pénal punit le fait impudique, c'est-à-dire celui qui offense autrui selon les normes admises par la société. Le XIX[e] siècle, particulièrement, a imposé une distinction stricte entre la sphère publique et la sphère privée. Aussi dévoiler son corps en public, c'est transgresser cette règle de la séparation des deux sphères. Le délit d'outrage public à la pudeur exige ainsi concomitamment un fait matériel, c'est-à-dire un acte, une attitude ou un geste, contraire à la pudeur ET la publicité de ce fait matériel. Mais l'outrage n'est pas clairement défini ; seul le juge décide ce qui relève ou non de ce délit, alors que la loi pénale est censée être d'interprétation stricte. Par ailleurs, la pudeur blessée par la parole ou l'écrit, c'est-à-dire la diffamation, l'injure, l'outrage à la morale publique, relève de l'article 287 du code pénal, c'est-à-dire de la législation sur la presse, notamment de l'outrage aux bonnes mœurs qui constitue un délit de presse[1026]. L'article 330 du code pénal vise donc les seuls rapports sexuels, soit en public, soit dans un lieu public, soit dans un lieu insuffisamment caché du regard d'autrui. La jurisprudence considère souvent cela comme de l'exhibitionnisme, qui est un phénomène par ailleurs très étudié et depuis longtemps « pathologisé » par la médecine.

J'ai ainsi relevé – dans les archives de police – 216 inculpations pour délit d'outrage public à la pudeur (article 330 du code pénal), ainsi que 18 inculpations pour racolage ou racolage antiphysique sur la voie publique[1027]. Toutefois, ce délit n'existe pas en tant que tel : il est assimilé au délit de vagabondage[1028] visé aux articles 269 à 273 du code pénal[1029], mais s'il est particulièrement scandaleux, le racolage peut aussi constituer un outrage public à la pudeur[1030]. J'ai également recensé 12 inculpations pour délit de vagabondage ou de vagabondage spécial[1031]. L'outrage public à la pudeur est très fréquent chez les homosexuels, dans un contexte général d'augmentation de

---

[1026] L'on abordera ce point plus loin dans cette même partie.

[1027] APP : série BA 1690. Rapport de police du 10 mars 1916 dans lequel il est précisé que les policiers « ont arrêté, en flagrant délit de racolage sur la voie publique ou en passe dans différents hôtels, TREIZE individus âgés de 16 à 22 ans ».

[1028] *Ibid.* : « [...] ils ont arrêté, en flagrant délit de racolage sur la voie publique ou en passe dans différents hôtels, TREIZE individus âgés de 16 à 22 ans [...] envoyés au Dépôt pour vagabondage et pédérastie ».

[1029] L'on peut aussi mentionner l'article 277 alinéa 1[er] du code pénal qui punit le travestissement des mendiants et des vagabonds, sans doute un moyen détourné pour punir la prostitution de rue, donc le racolage homosexuel, et l'article 279 du code pénal qui punit la mendicité alors que la loi du 27 mai 1885 ne réprime que le proxénétisme, et non pas le racolage.

[1030] APP : série CB 7.37. Main courante du 7[e] quartier du 2[e] arrondissement du 22/08/1917 (quartier du Mail), n° 498 : « Affaire LARRANAGA Ventura, 27 ans, [...] MARTINEZ Lorenzo 28 ans [...] Outrage public à la pudeur. Arrêtés le 21 courant à 22 heures, au Cinéma Parisiana 27 Bd Poissonnière [...] Larranaga et Martinez se livraient au promenoir du ciné à des racolages anti-physiques [...] ».

[1031] APP : série BA 1690. Rapport de police du 27 avril 1917 ou 1918 dans lequel il est précisé que « le nommé Roux [...] [a été arrêté] pour vagabondage spécial (pédérastie) ».

ce type de délinquance au XIX[e] siècle[1032], tant et si bien que le règlement Gigot[1033] – à l'usage du service des mœurs, en octobre 1878 – dispose :

> III. Dispositions particulières. 1. Outrages Publics à la pudeur. (Sodomie).
> La surveillance des inspecteurs du service actif des mœurs s'étendra sur tous les délits d'outrage public à la pudeur, et principalement sur les actes de sodomie. Mais ils s'abstiendront expressément de tout moyen qui paraîtrait avoir le caractère de la provocation, et s'attacheront surtout à constater le flagrant délit.
> Le fait de sodomie tenté ou consommé dans un lieu ouvert au public constitue le délit d'outrage public à la pudeur[1034]

Il faut noter que dans les années 1870 il y a très peu ou pas d'acquittement pour ce délit, sauf si le coupable dénonce un autre homosexuel que la police surveille et/ou arrête immédiatement[1035]. Ainsi Félix Taupin, 15 ans, et Louis-Joseph-Barthélemy Morel, 16 ans, tous deux homosexuels, surpris en flagrant délit d'outrage public à la pudeur, bénéficient d'une ordonnance de non-lieu en témoignant contre Auguste Dumarche, qui est condamné à deux ans de prison, cinq ans de surveillance, cinq ans de privation de droits civils et cinq cents francs d'amende aux frais et dépens, pour « pédérastie, outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs et détournement de jeunes garçons[1036] ». Parfois, ce sont des actes immoraux socialement condamnés que la police essaie d'incriminer par un quelconque biais légal[1037]. Ainsi il est précisé qu'un tel est arrêté pour « pédérastie »[1038], renvoyant ou bien à l'homosexualité, à la

---

[1032] Georges VIGARELLO, *Histoire du viol. XVI[e] - XX[e] siècle*, Paris, Seuil, 1998, p. 189 (tableau).

[1033] Du nom du Préfet de police de l'époque, Albert Gigot, en poste de 1877 à 1879 à Paris. Il a pour but de donner au service des mœurs les instructions que doivent mettre en pratique les agents en matière de surveillance et d'arrestation des homosexuels entre autres. Il faut ici noter que la pédérastie (au sens d'homosexualité masculine) et la sodomie sont confondues.

[1034] APP : série DA 851 « Collection des arrêtés et ordonnances » : Règlement Gigot (15 octobre 1878), p. 9.

[1035] APP : série BB6 (1873-1879). J'ai pris comme référence la première année du registre : 1873.

[1036] APP : série BB6, n° 24-26. Chaque « pédéraste » correspond à un numéro dans ce registre de police : Auguste Dumarche est le n°24, Louis-Joseph-Barthélemy Morel le n° 25 et Félix Taupin le n° 26.

[1037] APP : série BM2 n° 61. Extrait du dossier du 2[e] Bureau 1[ère] section de la Préfecture de police n° 608.128 : « Paris, le 28 mai 1902. Excitation habituelle de mineurs à la débauche = Rébellion, vagabondage = Pédérastie [...] ».

[1038] APP : série BA 1690. Rapport de la Police Judiciaire du 10 mars 1916 : « [...] Ces pédérastes, jouant presque tous un rôle passif, pour satisfaire les vices de Messieurs généralement âgés, ont été mis à la disposition de M. MARIE, Commissaire de Police du quartier de la Chaussée d'Antin, qui, suivant les ordres que je lui avais donnés, les a envoyés au Dépôt pour vagabondage et pédérastie [...] Si aucune sanction ne peut être prise contre ces individus pour pédérastie, leur

prostitution masculine ou bien encore à des actes impudiques commis en public par des homosexuels ou des prostitués. Aussi la loi du 13 mai 1863 modifiant l'article 330 du code pénal a porté la peine pour outrage public à la pudeur d'un à deux ans : « Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de seize francs à deux cents francs[1039] ». Il faut par ailleurs noter qu'aucune circonstance aggravante n'est prévue par l'article 330[1040] en fonction de la sexualité ou de l'âge des partenaires pris en flagrant délit d'outrage public à la pudeur. Il permet donc les relations homosexuelles consenties, les relations homosexuelles non consenties tombant sous le coup de l'article 332 du code pénal qui incrimine – sans les définir – l'attentat à la pudeur avec violence et le viol[1041], deux crimes que la loi pénale française ne distingue pas non plus selon la sexualité de la victime et de l'inculpé ; ou encore sous le coup de l'article 331 du code pénal qui incrimine l'attentat à la pudeur sans violence sur un mineur de moins de 13 ans. Là encore, il convient de noter la modernité du droit. L'article 331 fixe *de facto* un âge de majorité sexuelle en deçà duquel le mineur ne peut être consentant. Cet âge est de 13 ans en France pour les relations consenties alors que les relations non-consenties (viol ou attentat à la pudeur avec violence) sont punies plus sévèrement si la victime est âgée de moins de 15 ans. Cette majorité sexuelle française est une solution intermédiaire entre d'un côté la Toscane, la Sardaigne et les Deux-Siciles où l'âge requis pour avoir

---

envoi au dépôt et la peine qu'ils peuvent encourir pour vagabondage, seront en tout cas, un moyen de les éloigner de leurs lieux de racolage où leur tenue et leur attitude sont scandaleuses [...] ».

[1039] Louis TRIPIER, *Les codes français*, Paris, Pichon, 49e édition, 1899 (1848), partie « code pénal », p. 73.

[1040] Et ce jusqu'en 1960. Après avec l'amendement Mirguet, la loi aggrave les sanctions pénales pour les « actes contre-nature », c'est-à-dire commis entre personnes du même sexe, y compris les individus consentants.

[1041] La distinction entre le viol (article 332 alinéas 1 et 2) et l'attentat à la pudeur avec violence (article 332 alinéas 3 et 4) est inscrite dans le code pénal mais comme ni l'un ni l'autre de ces deux crimes n'est clairement défini, Georges VIGARELLO note que le viol et l'attentat à la pudeur sont distingués pour la première fois par le code pénal de 1810 (*op. cit.*, p. 137) alors que Jean DANET (*op. cit.*, pp. 10-11) relève que les deux sont confondus par la justice qui reconnaît rarement les cas de viols. Toujours est-il que l'on peut considérer l'attentat à la pudeur comme l'ensemble des gestes exercés avec violence sur une personne avec l'intention d'offenser sa pudeur, alors que le viol est une forme extrême d'attentat à la pudeur avec violence (allant jusqu'à la pénétration anale ou vaginale sans doute), tout attentat à la pudeur ne constituant en revanche pas un viol. La Cour de cassation définit ainsi en 1857 le terme de viol : « Le crime de viol n'étant pas défini par la loi, il appartient au juge de rechercher et constater les éléments constitutifs de ce crime, d'après son caractère spécial, et la gravité des conséquences qu'il peut avoir pour les victimes et pour l'honneur des familles [...] Attendu que ce crime consiste dans le fait d'abuser d'une personne contre sa volonté, soit que le défaut de consentement résulte d'une violence physique ou morale exercée à son égard, soit qu'il réside dans tout autre moyen de contrainte ou de surprise, pour atteindre, en dehors de la volonté de la victime, le but que se propose l'auteur de l'action » (Voir : *Bulletin de la Cour de Cassation* du 25 juin 1857).

des relations sexuelles supposées consenties est de 12 ans, et de l'autre l'Allemagne et l'Autriche où il est fixé à 14 ans. Toutefois je n'ai recensé dans les archives de police aucun viol ni aucun attentat à la pudeur avec violence commis par des homosexuels, et « seulement » une seule inculpation suivie d'une condamnation pour attentat à la pudeur à six mois d'emprisonnement[1042]. Une telle peine laisse à penser qu'en réalité, il s'agit plutôt d'un outrage public à la pudeur[1043]. En effet, la condamnation est rapportée dans une lettre de dénonciation dont l'on peut supposer que l'auteur n'est sans doute pas un fin pénaliste. Aussi l'attentat à la pudeur et le viol diffèrent de l'outrage public à la pudeur en cela que l'infraction n'a pas besoin d'avoir été commise en public pour être caractérisée, et que la tentative d'acte physique avec la volonté d'aboutir à un acte sexuel laisse nécessairement des traces physiques sur la victime non-consentante ou réputée ne pas l'être en raison de son âge. Là où l'outrage choque la sensibilité d'autrui, l'attentat et le viol blessent directement le corps d'une victime non-consentante.

L'article 331 (attentat à la pudeur sans violence) dispose ainsi que « tout attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un enfant de l'un ou l'autre sexe, âgé de moins de treize ans, sera puni de la réclusion. Sera puni de la même peine l'attentat à la pudeur commis par tout ascendant sur la personne d'un mineur, même âgé de plus de treize ans, mais non émancipé par mariage[1044] », alors que l'article 332 (viol et attentat à la pudeur avec violence) dispose que « quiconque aura commis le crime de viol sera puni des travaux forcés à temps. Si le crime a été commis sur la personne d'un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis, le coupable subira le *maximum* de la peine des travaux forcés à temps. Quiconque aura commis un attentat à la pudeur, consommé ou tenté avec violence contre des individus de l'un ou de l'autre sexe, sera puni de la réclusion. Si le crime a été commis sur la personne d'un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis, le coupable subira la peine des travaux forcés à temps[1045] », et que l'article 333 (inceste, attentat à la pudeur « collectif ») dispose que « si les coupables sont les ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, s'ils sont de la classe de ceux qui ont autorité sur elle, s'ils sont ses instituteurs ou ses serviteurs à gages, ou serviteurs à gages des personnes ci-dessus désignées, s'ils sont fonctionnaires ou ministres d'un culte, ou si le coupable, quel qu'il soit, a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes, la peine sera celle des travaux forcés à temps, dans le cas prévu par le paragraphe 1[er] de l'article 331,

[1042] APP : série BM2 n° 28. Lettre anonyme du 29 janvier 1895.
[1043] Georges VIGARELLO, *op. cit.*, p. 137.
[1044] Louis TRIPIER, *op. cit.*, partie « code pénal », pp. 73-74.
[1045] *Id.*, p. 74.

et des travaux forcés à perpétuité, dans les cas prévus par l'article précédent[1046] ».

Par ailleurs, j'ai relevé 36 inculpations pour excitation de mineurs à la débauche (article 334 alinéa 1er du code pénal), délit défini comme suit par le Code pénal : « Quiconque aura attenté aux mœurs, en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe au-dessous de l'âge de vingt-et-un ans, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de cinquante à cinq cents francs. Si la prostitution ou la corruption a été excitée, favorisée ou facilitée par leurs père, mère, tuteur ou autres personnes chargées de leur surveillance, la peine sera de deux ans à cinq ans d'emprisonnement, et de trois cents francs à mille francs d'amende[1047] ». L'article 334 du code pénal, concernant le proxénétisme entre autres, est modifié après la Première Guerre mondiale par la loi du 20 décembre 1922 qui réprime plus encore les atteintes aux bonnes mœurs, notamment à l'égard de la jeunesse, même si depuis un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 4 novembre 1887, la jurisprudence applique déjà une législation plus sévère que celle initialement prévue, considérant que « la location d'une chambre garnie à des mineurs, lorsque le propriétaire n'ignore pas qu'elle est faite dans le but de perpétrer des actes de débauche, tombe sous l'application de l'article 334 du Code pénal[1048] ». Ainsi à quoi renvoie ici la « débauche » ? A la prostitution ou à l'homosexualité masculines ? Sans doute aux deux, considérant que l'une et l'autre sont liées de toute façon. Plusieurs lois contre la prostitution sont ainsi votées mais elles excluent la prostitution masculine[1049], très fréquente pourtant, alors qu'en 1904, le Parlement français vote une loi concernant l'éducation des enfants difficiles et/ou vicieux de l'Assistance publique, ceux-là même qui ont souvent subi des sévices sexuels, desquels la loi du 19 avril 1898 devait normalement les protéger, réprimant les « violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants ». L'on prend ainsi conscience dans les années 1880 que l'enfant est l'avenir de la Nation, enjeu crucial pour la IIIe République. Gustave Macé évoque ainsi les causes de la criminalité juvénile dans les années 1880 :

> Les perquisitions pratiquées chez les parents de ces jeunes vauriens m'ont permis de voir des intérieurs d'une immoralité repoussante. L'union libre y régnait, et cette brouille avec le Code civil, en dégradant

[1046] *Ibid.*
[1047] *Id.*, pp. 74-75.
[1048] Cour de Cassation, chambre criminelle, arrêt du 4 novembre 1887.
[1049] Notamment la loi du 3 avril 1903. Pour ce qui est de la prostitution des enfants dans les quartiers populaires, voir aussi : Oscar COMMENGE, *Hygiène sociale. La prostitution clandestine à Paris*, Paris, Schleicher, 1904 (1897), pp. 10-11.

> la femme, rejaillissait sur les enfants. Des familles ainsi constituées, indépendantes, ne reconnaissent aucune loi et luttent contre les articles du Code pénal[1050] [...] [inculquant] à leurs enfants le mépris de toute morale [...] ni reconnus, ni baptisés, dressés à la mauvaise conduite et au vol [...] voués, dès le berceau, à une coupable vie[1051]

Par ailleurs, les articles 375 à 383 du code civil permettent aux pères de famille de demander à la justice la détention d'un enfant, dont la conduite donnerait de « très graves sujets de mécontentement » (article 375 du code civil), dans un établissement public d'éducation pour un mois au plus si l'enfant a moins de 16 ans (article 376 du code civil) et pour six mois maximum si l'enfant a plus de 16 ans (article 377 du code civil). La durée consacrée légalement au redressement moral de l'enfant est nettement insuffisante, si bien que les parents les plus aisés préfèrent envoyer leur enfant dans une maison de correction privée où l'enfant peut être gardé aussi longtemps que nécessaire et où l'on lui enseigne le travail, la discipline et l'éducation religieuse[1052]. Ainsi une note de police du 6 avril 1903 conclut que le père d'un jeune prostitué « demeurant 5 rue Descartes à Montrouge a demandé l'envoi de son fils 2 ans en maison de correction[1053] ». L'on peut supposer qu'il a été envoyé dans un établissement privé, au vu de la durée de placement. L'historienne et journaliste Jeanine Huas relève ainsi qu'en 1892, 142 garçons ont été envoyés en maison de correction selon la statistique pénitentiaire pour « attentat à la pudeur » *largo sensu*[1054], c'est-à-dire tous les crimes et délits visés aux articles 330 à 335 du code pénal. La première réelle allusion à la prostitution masculine se trouve dans la loi du 11 avril 1908 sur les mineur-e-s se livrant habituellement à la débauche ou à la prostitution contre lesquelles des peines diverses d'éducation surveillée sont prévues[1055]. Ainsi commence la prise en compte de la spécificité de la prostitution enfin différenciée de l'homosexualité masculine. Le Préfet de police Louis Lépine comble également le flou juridique de la loi en prenant une ordonnance le 15 février 1910 qui dispose qu'« il est interdit à toutes personnes tenant hôtel meublé ou chambres garnies, café, cabaret, débit de boissons ou autre maison ouverte au public, de recevoir habituellement dans leur établissement, pour s'y livrer à la prostitution, des filles ou femmes de débauche ou des individus de mœurs spéciales[1056] », alors que la loi du 1er octobre 1917,

---

[1050] Gustave MACE, *Mon musée...*, *op. cit.*, p. 129.
[1051] *Id.*, p. 131.
[1052] Félix LOHSE, *La Prostitution des mineures en France*, Paris, Rousseau, 1913, p. 131.
[1053] APP : série BM2 n° 61. Note de police du 6 avril 1903.
[1054] Jeanine HUAS, *L'homosexualité au temps de Proust*, Dinard, Danclau, 1992, pp. 26-27.
[1055] Voir Félix LOHSE, *op. cit.* Il évoque la loi dans de nombreux chapitres de son ouvrage, et aborde rapidement la question des jeunes prostitués.
[1056] APP : série DA 851 « Collection des arrêtés et ordonnances », ordonnance de la Préfecture de police de Paris signée par le Préfet Lépine, en date du 15 février 1910, article 1.

contre l'ivresse publique, punit d'une peine d'emprisonnement de six jours à six mois et d'une peine d'amende de 3.000 à 30.000 francs les cafetiers et cabaretiers employant ou recevant habituellement « des femmes de débauche ou des individus de mœurs spéciales pour se livrer à la prostitution dans leurs établissements ou dans les locaux y attenant ». Mais l'article 334 du code pénal sert également à mettre en cause des hôteliers ou des tenanciers d'établissements qui reçoivent également des homosexuels mineurs, et même à mettre en cause des homosexuels majeurs soupçonnés de corrompre la jeunesse.

Il est également intéressant de noter que les articles 330 à 335 du code pénal, regroupés avec les articles 336 à 340 du code pénal concernant l'adultère du mari et de la femme sous la section « Attentats aux mœurs », ne comportent aucune discrimination particulière à l'égard de l'homosexualité. Les attentats à la pudeur *largo sensu* ne sont en effet pas distingués selon la sexualité des partenaires, ni dans le code pénal de 1791, ni dans celui de 1810, ni lors des modifications légales suite à l'ordonnance royale du 28 avril 1832 ou à la loi du 13 mai 1863. Cela reste le cas jusqu'au régime de Vichy et à la loi du 6 août 1942 modifiant l'article 331 du code pénal qui distingue les relations homosexuelles en fixant à 21 ans l'âge en dessous duquel le consentement pour avoir des relations homosexuelles est requis (article 331 alinéa 3 du code pénal). Dans le droit positif français, il s'agit de la première discrimination légale envers les homosexuels depuis 1791, reprise à la Libération puis complétée en 1960 par un amendement du député gaulliste de Moselle – Paul Mirguet – classant l'homosexualité parmi les « fléaux sociaux » au même titre que la prostitution, l'alcoolisme et la tuberculose (loi du 30 juillet 1960), aggravant ainsi les peines pour outrage public à la pudeur lorsqu'il s'agit d'« acte contre-nature avec un individu de son sexe » (article 330 alinéa 2 du code pénal), et permettant au gouvernement de prendre par ordonnance toutes mesures propres à lutter contre ces « fléaux sociaux ». Aussi la justification de la législation homophobe de Vichy, reprise par les IV^{e} et V^{e} Républiques jusqu'en 1981, est qu'il convient de lutter efficacement contre les violences homosexuelles envers les mineurs.

L'homosexualité & la "pédophilie".

Toutefois, cet argument n'est guère crédible. L'historienne Anne-Marie Sohn[1057] rapporte ainsi que les attentats à la pudeur concernent un garçon pour six à sept filles, et relève en France, à la fin du XIX[e] siècle, 702 attentats à la pudeur commis sur des fillettes[1058] pour « seulement » une vingtaine sur de jeunes garçons[1059]. Tout comme Anne-Marie Sohn, l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu note que « la fin du XIX[e] est [...] marquée par l'essor considérable des dénonciations d'attentats à la pudeur sur enfants, dans un contexte général de recul des autres crimes[1060] » alors que « durant le XIX[e] siècle, ils ne sont que très rarement évoqués dans la *Gazette des tribunaux* et uniquement s'ils sont accompagnés de crimes de sang[1061] ». Elle fait ainsi remarquer que « ce mouvement semble témoigner d'une prise de conscience de ce qu'est l'enfance[1062] », et ce à partir des années 1880 – apogée de la criminalité sexuelle sur les enfants – qui voient « se multiplier les enquêtes sur le travail des mineurs et apparaître une nouvelle législation à destination des enfants assistés[1063] » et un « engagement » de la presse sur le sujet[1064], alors que la période 1890-1910 – en raison d'un fort moralisme d'après Anne-Claude Ambroise-Rendu « comme si la force du tabou l'emportait[1065] » – est marquée par un recul du traitement de ce genre de délits et de crimes, et que les années 1910 connaissent, à l'instar de la décennie 1880, un regain pour ce type de crimes et délits[1066]. Aussi la période 1880-1920 est une période de découverte

---

[1057] Anne-Marie SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien. 1850-1950*, Paris, Aubier, 1996. Voir dans le chapitre « Tabous » : « Passions contre nature ou mœurs spéciales », pp. 41-57. Voir aussi sur la « pédophilie », pp. 57-62.

[1058] C'est-à-dire des filles non pubères, donc réputées non consentantes selon la loi de 1863.

[1059] Anne-Marie SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 42.

[1060] Anne-Claude AMBROISE-RENDU, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, n° 1, automne 2003, p. 31.

[1061] *Ibid.*

[1062] *Ibid.*

[1063] *Ibid.*

[1064] Dominique KALIFA, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Epoque*, Paris, Fayard, 1995, p. 122.

[1065] Anne-Claude AMBROISE-RENDU, « Un siècle de pédophilie dans la presse... », *op. cit.*, p. 33.

[1066] D'après les chiffres fournis par Georges VIGARELLO, *op. cit.*, pp. 179, 184-185 et 189, les attentats à la pudeur et viols commis sur les enfants – crimes passibles de la Cour d'assises, qu'ils soient commis sur des adultes ou des enfants d'ailleurs – sont entre 1830 et 1860, dans le département de la Seine, 8 à 11 fois plus fréquents que ne le sont ceux commis sur des adultes, tandis que sur l'ensemble de la France, alors que les attentats à la pudeur et viols sur les adultes baissent à partir des années 1870, ceux commis sur les enfants ne reculent qu'à partir des années 1880-1890. Les attentats à la pudeur et viols sur les enfants sont, sur l'ensemble de la France, entre 1880 et 1900, de 6 à 10 fois plus fréquents que ceux commis sur les adultes, alors que les

du phénomène des violences sexuelles, non encore appelées « pédophilie[1067] », et de mise en accusation, même si l'on lie souvent abus sexuels et crimes de sang. Il faut signaler ici que la « pédophilie », telle qu'on la connaît aujourd'hui, a été découverte, au début du XX^{e} siècle, comme une des dernières perversions sexuelles mises à jour par la médecine. D'après l'historien Georges Vigarello, le terme « pédophile » serait apparu en France en 1925[1068] alors que le terme « pédophilie » – absent de l'édition de 1922 de *Psychiatrie du médecin praticien*[1069] – apparaît dans celle de 1929. Il faut tout de même noter que le terme « paidophilie » apparaît dès 1896 chez le docteur Georges Saint-Paul[1070] qui l'utilise dans le sens de « pédérastie », et non pas dans le sens de « violences sexuelles » sur des enfants :

> A certains moments, beaucoup ont des tendances homosexuelles ; elles se traduisent par des amitiés vives et restent pures. D'autres, qui jettent par-dessus bord toutes les idées reçues de morale, de pudeur, de dignité, atteignent la faute. Cela est vrai surtout pour la paidophilie, qui est bien plus souvent de la perversité que de la perversion[1071]. Il y a, dans l'amour pour l'éphèbe, comme encore une recherche de la femme. L'éphèbe ressemble à la femme en bien des points [...] Aussi vous rencontrerez la paidophilie chez les gens âgés et aussi chez les forts, chez les robustes, à sexualité puissante [...] Oscar Wilde se révèle à nous comme un paidophile. De l'inverti-né [...] il n'a rien [...] C'est tout le contraire, ceux qu'il aime sont des êtres plus jeunes, moins mâles ; ce sont les éphèbes qu'il cherche[1072]

---

outrages publics à la pudeur – délit passible du tribunal correctionnel – stagnent au niveau national entre 1880 et 1900, restant toutefois à un niveau très élevé (environ 3.000 procès correctionnels par an sur l'ensemble de la France).

[1067] Que l'on pourrait définir comme étant l'ensemble des abus, des attentats, des violences sexuelles commises sur les enfants – consentants ou non – en deçà de l'âge légal de consentement sexuel, c'est-à-dire 13 ans en France depuis la loi de 1863. Voir Christian GURY, *L'homosexuel et la loi*, Lausanne, L'Aire, 1981, pp. 193-194. Le terme « pédophilie » est employé dans le titre même de l'article de Anne-Claude AMBROISE-RENDU, « Un siècle de pédophilie dans la presse... », *op. cit.*, pp. 31-41.

[1068] Georges VIGARELLO, *op. cit.*, p. 213.

[1069] Maurice DIDE, Paul GUIRAUD, *Psychiatrie du médecin praticien*, Paris, Masson, 1929 (1922), p. 22.

[1070] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons. Perversion et perversité sexuelles. Une enquête médicale sur l'inversion*, Paris, Carré, 1896, chapitre III : « Une observation-type d'un inverti paidophile », pp. 105-189, à propos d'Oscar Wilde.

[1071] L'homosexualité rentre dans le cadre des perversions sexuelles, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une maladie, alors que la perversité sexuelle relève du vice. L'une serait innée, l'autre acquise. Voir sur cette différence perversion/perversité : Richard von KRAFFT-EBING, *op. cit.*, p. 78.

[1072] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons...*, *op. cit.*, pp. 186-187.

Par ailleurs, Edward I. Prime-Stevenson note que les homosexuels ne s'intéressent pas aux enfants[1073] et utilise les terme « pédophile » et « pédophilie » dès 1909-1910[1074] dans le même sens que le docteur Georges Saint-Paul. L'historienne Anne-Marie Sohn note que « les attentats à la pudeur homosexuels sont condamnés dans les mêmes termes que ceux commis sur les fillettes car plus que le sexe[1075] du criminel, c'est l'intégrité physique et morale des enfants qui est en cause[1076] ». Toutefois elle relève la difficulté à distinguer la pédérastie[1077] de ce que l'on appelle aujourd'hui « pédophilie[1078] ». Cependant, elle note que les réels cas de « pédophilie » homosexuels sont rarissimes, et sans commune mesure avec les rapports incestueux[1079] et autres sévices hétérosexuels qu'elle décrit : « Ce journalier du Cantal qui en 1915 impose des relations incestueuses à sa fille de 8 ans, viole une idiote et fornique avec une truie[1080] ». Ainsi l'inceste – entré dans le code pénal en 1863 – est visé aux articles 331 alinéa 2, 333, 334 alinéa 2 et 335 du code pénal, c'est dire la gravité du phénomène dans la société de la fin du XIX[e] siècle, mais il n'est pas réprimé en tant quel tel, mais comme étant une circonstance aggravante de l'attentat à la pudeur avec ou sans violence ou du viol qui sont présumés dès lors que la victime âgée de moins de 21 ans et non émancipée par le mariage est une descendante de celui qui commet l'infraction.

Par ailleurs, la presse traite différemment l'homosexualité et l'hétérosexualité. Les violences hétérosexuelles sont minimisées, si ce n'est tues afin de limiter les probables scandales[1081], alors que les affaires homosexuelles, dont très peu concernent des enfants de moins de 15 ans, sont régulièrement relatées par la presse de masse, comme le sont les fameuses « messes noires »

[1073] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme dans les armées et de la prostitution homosexuelle (militaire et civile) à la Belle Epoque*, Paris, Quintes-Feuilles, 2003 (1909-1910), p. 108.

[1074] Il utilise les termes « pedophilist », « pedophilic » et « pedophily ». Voir la version originale : Edward I. PRIME-STEVENSON / Xavier MAYNE, *The Intersexes. A history of similisexualism as a problem in social life*, privately printed, 1909-1910, pp. 50-51.

[1075] Sans doute Anne-Marie SOHN veut-elle évoquer la « sexualité » du criminel ?

[1076] Anne-Marie SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 62.

[1077] C'est à partir du XVIII[e] qu'abusivement le terme « pédéraste » désigne les homosexuels. Voir Claude COUROUVE, *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, Payot, 1985, pp. 169-179.

[1078] C'est le terme utilisé par Anne-Marie SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*

[1079] Criminalisés depuis la loi de 1863, non pas en tant que tel mais en tant que circonstances aggravantes de l'attentat à la pudeur avec (article 332 alinéas 3 et 4 et article 333 du code pénal) ou sans (articles 331 et 333 du code pénal) violence et du viol (article 332 alinéas 1 et 2 et article 333 du code pénal) commis sur des mineurs de moins de 21 ans et non émancipés par le mariage, possible dès l'âge de 15 ans pour les femmes et 18 ans pour les hommes (article 144 du code civil).

[1080] Anne-Marie SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 63.

[1081] L'on commence à parler des violences sexuelles dans la presse dès les années 1880: Anne-Claude AMBROISE-RENDU, *op. cit.*, pp. 31-41.

du baron Fersen (1903), dont l'on peut dire qu'il est pédéraste, mais certainement pas « pédophile », ou encore « l'affaire du 83 boulevard du Montparnasse », orgie à laquelle participent quatre mineurs dont le plus jeune a 16 ans. Aussi la loi ne peut incriminer les inculpés majeurs du 83 boulevard du Montparnasse sur la base des crimes d'attentat à la pudeur ou de viol puisque les jeunes gens – qu'ils ont prétendument débauchés – sont consentants et âgés de plus de treize ans, mais plutôt par le biais de l'outrage public à la pudeur. D'ailleurs, il faut noter que les inculpés de « l'affaire du 83 boulevard du Montparnasse », condamnés en première instance, sont acquittés par la chambre des appels correctionnels le 29 juin 1904.

Aussi l'on est très éloigné du concept contemporain de « pédophilie » définie comme étant l'attraction ou l'attirance sexuelle pour les enfants non encore pubères. A l'inverse, les violences sexuelles des « bons pères de famille » mêlent très souvent sévices physiques, meurtres et abus sexuels[1082], dont les victimes, à l'inverse de la pédérastie – au sens antique – ne sont pas consentantes, et d'ailleurs beaucoup plus jeunes que ne le sont les partenaires sexuels d'Oscar Wilde pour reprendre l'exemple du docteur Georges Saint-Paul. Or il faut bien se rendre à l'évidence : les statistiques montrent bien que les crimes et délits sexuels sur l'enfance sont essentiellement le fait d'hommes hétérosexuels dont les premières victimes sont de jeunes filles pré-pubères[1083]. Doit-on y lire que l'homosexualité serait une sexualité plus ouverte et plus égalitaire ? C'est du moins l'idée avancée par l'historienne Yvonne Knibiehler[1084]. L'on peut aussi saisir – dans le sort des femmes et dans l'hypocrisie de la société du XIX^{e} siècle vis-à-vis de l'amour, du mariage, de l'adultère, de la sexualité plus globalement – les raisons d'agressions sexuelles beaucoup plus fréquentes de la part d'hommes hétérosexuels sur leurs propres enfants, sur leurs jeunes domestiques ou sur d'autres jeunes filles pré-pubères. Mais la pédérastie – en vogue chez les homosexuels de la Belle Epoque – correspond traditionnellement aux relations sexuelles et affectives entre un homme et un adolescent – pubère toutefois – selon sa signification antique, même si le terme désigne abusivement au XIX^{e} siècle, et jusqu'à la Première Guerre mondiale au moins, les relations entre hommes, que l'on appelle aujourd'hui « homosexualité ». Ainsi la confusion entre « pédérastie » et

[1082] Aussi la presse aborde les abus sexuels bien souvent lors de crimes odieux qui font la une : « Vacher l'égorgeur de bergères en 1897, Soleillant assassin de la petite fille de ses voisins en 1907, Corbin le tueur d'enfants en 1910 [...] ». L'auteure note que les autorités se demandent souvent si la petite fille abusée n'était pas en réalité consentante ou si elle n'a pas provoquée le criminel alors que le petit garçon est toujours considéré comme une victime : Anne-Claude AMBROISE-RENDU, *op. cit.*, p. 33.

[1083] Anne-Marie SOHN, « Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France (1870-1939) et la sexualité quotidienne », *Mentalités*, n° 3, numéro spécial sur les violences sexuelles, 1989, pp. 71-111.

[1084] Yvonne KNIBIEHLER, *La sexualité et l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 148.

« pédophilie » est très rare au XIX[e] siècle. Quand la police utilise le terme « pédéraste », il n'y a aucune connotation « pédophile » et renvoie clairement à l'homosexualité. Le psychiatre Albert Moll (1862-1939) écrit à la fin du XIX[e] siècle :

> On emploie souvent l'expression de pédérastes pour désigner les hommes à tendances homosexuelles. Pourtant je ne me servirai pas de ce terme, en général, car scientifiquement il ne désigne qu'un groupe particulier de ces individus, c'est-à-dire ceux qui *membrum in anum immittunt* ; de même la pédérastie ne désigne qu'une espèce bien déterminée d'acte génital entre les hommes, à savoir l'*immissio penis in anum*. Comme cela se voit souvent, le mot a dévié de sa signification primitive. Pédéraste vient de *παιδοσ ερασταεσ*[1085], et signifie amateur de garçons : c'est sous ce nom que les anciens Grecs désignaient d'une façon générale, qu'il s'agit ou non d'un acte génital, les amateurs de garçons et de jeunes gens[1086]

Toutefois quelques lettres de dénonciation insistent sur le fait que de très jeunes adolescents, voire des garçonnets, seraient débauchés par des homosexuels. Or, systématiquement, lors des surveillances effectuées par la police des mœurs, rien de ce qui est dénoncé n'est avéré. Ainsi une lettre anonyme du 23 mai 1907 dénonce une « bande de petits garçon », des « gosses » qui seraient la « proie » d'homosexuels dans l'établissement de bains du 160 rue Oberkampf (11[e] arrondissement)[1087]. Or le rapport de police, faisant suite à plusieurs surveillances dans l'établissement, conclut que « [...] cet établissement [...] est fort bien tenu [...] La présence d'aucun jeune homme n'a, du reste, été remarquée. Dans ces conditions, j'estime qu'il convient de n'accorder aucun crédit à la dénonciation transmise et qu'il n'y a pas lieu d'opérer des visites de police dans l'établissement de bains en cause[1088] ». Une autre lettre anonyme du 12 décembre 1913 évoque des « gamins de 15 ans[1089] » dans l'*Hôtel du Mont-Blanc* situé au 32 rue des Tournelles (4[e] arrondissement). Or le rapport de police du 20 janvier 1914 évoque la « rumeur publique[1090] » et conclut, suite à plusieurs surveillances, que les « résultats en [sont] nuls[1091] ». En revanche, l'on trouve dans les archives de police de réels cas de violences hétérosexuelles

---

[1085] *Paidos erastes.*
[1086] Albert MOLL, *Les perversions de l'instinct génital. Etude sur l'inversion sexuelle basée sur des documents officiels*, Paris, Carré, 1893 (1891), pp. 16-17.
[1087] APP : série BM2 n° 57. Lettre anonyme du 23 mai 1907.
[1088] APP : série BM2 n° 57. Rapport de police du 6 juin 1907.
[1089] APP : série BM2 n° 28. Lettre anonyme du 13 décembre 1913.
[1090] APP : série BM2 n° 28. Rapport de police du 20 janvier 1914.
[1091] *Id.*

confirmées par les autorités de police. La police judiciaire signale les agissements « pédophiles » d'un dénommé Noël Didier vis-à-vis de fillettes de Neuilly-sur-Seine (Seine), suite à une lettre anonyme du 23 février 1917 :

> [...] Un individu qui se dit s'appeler Monsieur Noel et qui est surnommé dans Neuilly la Giralda car il est dans un bateau qui porte ce nom et toute les après-midi qu'il fait beau il se trouve sur ce bateau avec un ami de son genre son seul souci est de monté sur le pont de Neuilly et de racrocher toute les fillettes de bas âges et de leur montrer ou il abitent et la ils se rendent avec elle enfin c'est ignoble monsieur que l'on laisse impuni de pareille homme alors que tout en ce moment nous obligent a laisser nos pauvres enfants aller travailler d'un coté pendant que nous autres mère nous devons aller a nos occupation journallière pour donner un peu de bien etre a nos mari j'espère monsieur que vous ferez une enquete car c'est honteux de voir sa parcourir les rues avec [illisible] air gavroche et se moquant de tout il me semble que la femme est suffisamant [illisible] par l'élloignement de nos mari sans [illisible] nos fillettes. Dans l'espoir monsieur que vous mettrez [illisible] a se manège je vous prie de recevoir mon profond respect. Un groupe de femme et de mère indigner qui ont leur mari et leur fils au front[1092]

Une autre lettre de dénonciation du 20 janvier 1898 note que « de vieux messieurs d'ailleurs très bien » se rendent « rue de l'Arcade n°11 chez une certaine Mme Buisson et rue Rochechouart n° 21 chez sa sœur une nommée Flandry » qui leur livrent « des petites filles mineures[1093] ».

Aussi la médecine ne considère pas à la Belle Epoque l'attirance envers les enfants comme une déviance sexuelle, mais les médecins isolent les attentats à la pudeur homosexuels parce qu'ils sont obsédés par la « question homosexuelle » et par les potentiels risques de « contamination », et non pas par les violences sexuelles sur les enfants d'une manière globale. Ambroise Tardieu distingue toutefois l'homosexualité « normale » entre adultes de l'homosexualité ayant pour cible les enfants[1094]. L'historienne Anne-Marie Sohn décrit surtout la société du XIX^{e} siècle comme angoissée par les « amitiés particulières » qui se nouent dans les dortoirs et autres internats où règneraient onanisme et homosexualité.

[1092] APP : série BM2 n° 40. Lettre anonyme du 23 février 1917.
[1093] APP : série BM2 n° 53. Lettre de dénonciation du 20 janvier 1898.
[1094] Ambroise TARDIEU, *op. cit.*, pp. 124-125.

L'homosexualité dans la presse & la littérature.

Ainsi la presse et la littérature accentuent les dangers des relations homosexuelles et évoquent de manière plus globale la « question homosexuelle » pour satisfaire la curiosité des lecteurs qui ont, particulièrement à la Belle Epoque, un goût prononcé pour le sexe[1095] et le crime[1096], raffolant aussi d'« affaires » et de « scandales » en tout genre : scandale politique des décorations (1887), scandale financier du canal de Panama (1892), affaire Dreyfus (1894-1906) ou encore affaire Caillaux (1914)[1097]. Aux débuts de la III^e^ République et à la Belle Epoque, l'historien Dominique Lejeune note le triomphe de la presse de masse[1098], notamment à Paris, relevant que « la grande presse parisienne est dominée par quatre titres qui assurent en 1914 les trois quarts du tirage des quelques 70 quotidiens parisiens[1099] ». Les sujets racoleurs s'expliquent ainsi par le fait que les « quatre grands sont des affaires commerciales très rentables et ont dépassé ou dépassent toujours le million d'exemplaires[1100] ». Il faut également noter que la presse de masse dans son ensemble a plutôt tendance à rejeter les théories médicales, notamment celle de l'homosexualité innée, et consacre plutôt l'idée de « vice », à l'inverse de la littérature qui, de Joris-Karl Huysmans à Marcel Proust, en passant par des écrivains moins connus comme Paul Bonnetain ou Jean-Gustave Binet-Valmer[1101], semble fortement influencée par la médecine. Marcel Proust dresse ainsi un panorama quasi-exhaustif des différentes théories médicales de l'« inversion » au début du XX^e^ siècle dans *Sodome et Gomorrhe*[1102] alors que Edward M. Forster dans *Maurice*[1103], roman publié en Grande-Bretagne en 1971 mais écrit en 1914, évoque diverses thérapies médicales – l'hypnose notamment – supposées guérir l'homosexualité à la Belle Epoque. Par ailleurs, l'année 1876 est marquée par deux scandales homosexuels : la première descente de police dans un établissement de bains[1104], ainsi que l'arrestation du comte Eugène de

---

[1095] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*

[1096] Dominique KALIFA, *L'encre...*, *op. cit.*

[1097] Benjamin F. MARTIN, *The Hypocrisy of Justice in the Belle Epoque*, Baton Rouge, Londres, Louisiana State University press, 1984 ; Edward BERENSON, *The trial of Madame Caillaux*, Berkeley, University of California press, 1993 (1992).

[1098] Dominique LEJEUNE, *Les débuts de la III^e^ République. 1870-1896*, Paris, Armand Colin, 1994, pp. 117-119 ; *Id.*, *La France de la Belle Epoque. 1896-1914*, Paris, Armand Colin, 2002 (1991), pp. 131-133.

[1099] Dominique LEJEUNE, *La France de la Belle Epoque...*, *op. cit.*, p. 132.

[1100] *Ibid.*

[1101] J'évoque ces quatre auteurs notamment, dans les deux précédentes parties de cet essai.

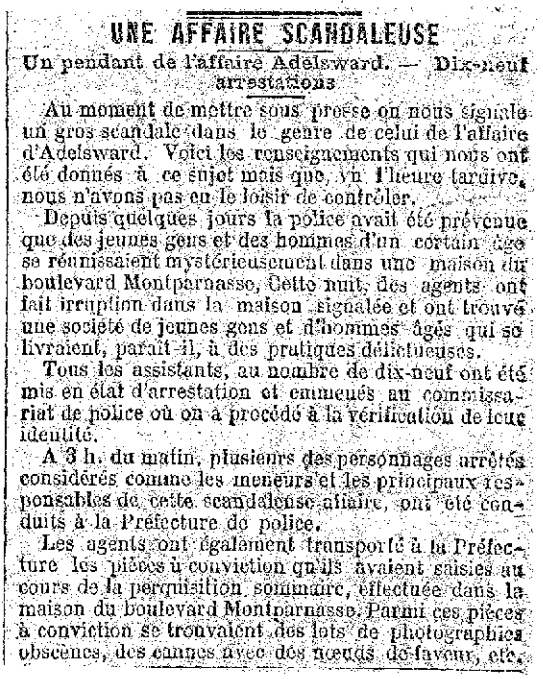
[1102] Marcel PROUST, *Sodome...*, *op. cit.*

[1103] Edward Morgan FORSTER, *Maurice*, Paris, Bourgois, 1996 (1914/1971).

[1104] Les *Bains du Gymnase* en l'occurrence. Cf. *La Gazette des Tribunaux* du 18 juin 1876, p. 1228, « affaire des bains du Gymnase ».

Germiny pour outrage public à la pudeur dans des toilettes publiques[1105]. C'est aussi la première fois que la presse de masse relate pareils faits. La presse se libère ainsi de la censure et des restrictions légales encore en vigueur sous le Second Empire, en décrivant clairement ce que les policiers ont vu lors de l'arrestation du comte de Germiny. La presse décrit alors l'homosexuel comme un aristocrate dandy avec des manières efféminées, hédoniste, qui abuse de la paresse des jeunes gens de la « classe » ouvrière. Les journalistes se passionnent ainsi pour les petits et les gros « scandales » homosexuels : tantôt ce sont de simples descentes de police dans des établissements homosexuels comme en 1890 dans la taverne située 9 rue Roy, près de la place Saint-Augustin (8e arrondissement)[1106] ou en 1906 au *Maurice's Bar*[1107] et au *Bar Palmyre*[1108] (Montmartre)[1109] ; tantôt elle se fait l'écho d'importants scandales qu'elle relaie sur plusieurs semaines. Du reste, les clichés anti-homosexuels persistent. L'on trouve des détails sordides au sujet de l'état mental du peintre Bulton, quelques semaines après son arrestation[1110], décrit comme étant « en proie à une crise de folie érotique[1111] » ou encore surpris – par les gardiens de la prison de la Santé où il est incarcéré – « plusieurs fois en train de manger ses excréments[1112] ». *Le Matin* « pathologise » à outrance les attitudes du peintre, évoquant son état de santé dû à la « détention qui aggrave sa nervosité[1113] ». Aussi la presse lors de l'affaire du 83 boulevard du Montparnasse relate de manière démesurée l'évènement : *Le Matin* évoque ainsi des « Orgies antiques[1114] » alors que le reste de la presse se centre sur la thématique du « scandale ». *L'Eclair* évoque une « Affaire scandaleuse[1115] » ou encore une « Scandaleuse affaire[1116] », *Le Petit Parisien* une « Affaire scandaleuse[1117] » ou le « Scandale du boulevard Montparnasse[1118] », titre également repris par *Le Temps*[1119], tandis que *La Patrie* évoque « l'Affaire du boulevard Montparnasse[1120] ».

[1105] L'on en a déjà parlé dans les deux précédentes parties de cet essai.
[1106] Cité par Emile CHAUTARD, *La vie étrange de l'argot*, Etoile-sur-Rhône, Cauvin, 1992 (1931), p. 558.
[1107] 23 rue Duperré (9e arrondissement).
[1108] Place Blanche (9e arrondissement).
[1109] *Le Journal* du 22 juin 1906, p. 6.
[1110] Il s'agit du scandale du 83 boulevard du Montparnasse (1904).
[1111] *Le Temps* du 2 avril 1904.
[1112] *Le Matin* du 19 avril 1904.
[1113] *Le Matin* du 19 avril 1904.
[1114] *Le Matin* des 21, 22, 23, 25 mars et 19 avril 1904.
[1115] *L'Eclair* du 20 mars 1904.
[1116] *L'Eclair* des 21 et 22 mars 1904.
[1117] *Le Petit Parisien* du 27 mars 1904.
[1118] *Le Petit Parisien* du 30 avril 1904.
[1119] *Le Temps* des 2 et 28 avril 1904.
[1120] *La Patrie* du 15 mai 1904.



UNE AFFAIRE SCANDALEUSE

Un pendant de l'affaire Adelsward. — Dix-neuf arrestations

Au moment de mettre sous presse on nous signale un gros scandale dans le genre de celui de l'affaire d'Adelsward. Voici les renseignements qui nous ont été donnés à ce sujet mais que, vu l'heure tardive, nous n'avons pas eu le loisir de contrôler.

Depuis quelques jours la police avait été prévenue que des jeunes gens et des hommes d'un certain âge se réunissaient mystérieusement dans une maison du boulevard Montparnasse. Cette nuit, des agents ont fait irruption dans la maison signalée et ont trouvé une société de jeunes gens et d'hommes âgés qui se livraient, paraît-il, à des pratiques délictueuses.

Tous les assistants, au nombre de dix-neuf ont été mis en état d'arrestation et emmenés au commissariat de police où on a procédé à la vérification de leur identité.

A 3 h. du matin, plusieurs des personnages arrêtés considérés comme les meneurs et les principaux responsables de cette scandaleuse affaire, ont été conduits à la Préfecture de police.

Les agents ont également transporté à la Préfecture les pièces à conviction qu'ils avaient saisies au cours de la perquisition sommaire, effectuée dans la maison du boulevard Montparnasse. Parmi ces pièces à conviction se trouvaient des lots de photographies obscènes, des cannes avec des nœuds de faveur, etc.

Article du quotidien *L'Eclair* du 20 mars 1904
(au sujet de « l'affaire du 83 boulevard du Montparnasse »).

Edward I. Prime-Stevenson rapporte quelques affaires qui ont plus ou moins défrayé la chronique à Paris dans les années 1900 : l'affaire Jobard dans laquelle un homme a tué son jeune compagnon et le père de ce dernier, de crainte qu'il ne mette fin à leur relation amoureuse ; l'affaire Renard qui aurait donné le déclic à André Gide pour écrire *Corydon*[1121] ; l'affaire Albinet-Leray, une affaire de vol dans un train[1122], alors que Ali Coffignon consacre un chapitre entier de *La Corruption à Paris* à ce qu'il appelle le « Drame d'Amour des pédérastes[1123] », dans lequel il énumère les « faits divers » homosexuels que l'on trouve assez régulièrement dans la presse, souvent sous forme de petits

[1121] Voir sur cette affaire : Christian GURY, *L'Honneur piétiné d'un domestique homosexuel en 1909. Sur Gide et Corydon*, Paris, Kimé, 1999.
[1122] Edward I. PRIME-STEVENSON, *Du similisexualisme dans les armées et de la prostitution homosexuelle (militaire et civile) à la Belle Epoque*, Paris, Quintes-Feuilles, 2003 (1909-1910), pp. 182-183.
[1123] Ali COFFIGNON, *Paris vivant. La corruption à Paris*, Paris, Librairie illustrée, 1889 (1888), pp. 335-366.

articles racoleurs. Ainsi les scandales à caractère sexuel autrefois relatés par la seule presse judiciaire[1124] le sont à partir de la IIIe République, à la faveur des lois de liberté de la presse, par toute la presse de masse, à commencer par les grands quotidiens parisiens[1125]. Ainsi les auteurs de l'*Histoire générale de la presse française* notent un changement dans la manière de concevoir le journalisme dans les années 1880-1914 avec le développement d'un « nouveau journalisme » cherchant à satisfaire les goûts et la curiosité du lectorat[1126]. Les journaux ont tous ou presque des opinions politiques claires mais leur influence sur leurs lectrices et lecteurs n'est pas claire, souhaitant surtout propager des idées simples, voire simplistes, autour de thèmes souvent négatifs, comme le nationalisme, l'anti-judaïsme, l'anticléricalisme, l'antimilitarisme, l'antiparlementarisme, etc., au lieu de mobiliser autour et pour telle ou telle cause[1127] ; ce que semble confirmer l'historien Edward Berenson quand il note que la presse de la Belle Epoque a choisi la technique consistant à influencer l'opinion publique en faisant appel à des préjugés concernant la « classe » sociale, la « race », la religion, la nationalité ou encore la sexualité[1128]. Cette attitude est très notable en 1891 avec le scandale des *Bains de Penthièvre* où se mêlent « racisme » social, anticléricalisme, xénophobie, nationalisme et antimilitarisme, tout autant que la presse présente à l'opinion publique la figure de l'homosexuel vicieux, débauché, jouant sur les peurs de « contagion » et d'« expansion » homosexuelles, ainsi que sur l'idée de « complot » et de « trahison » homosexuels. L'affaire des *Bains de Penthièvre* permet à toute la presse, de droite comme de gauche, de signifier clairement son hostilité à l'égard des accusés et de l'homosexualité en général, à l'exception notable de *La Justice*, journal radical du député du Var Georges Clemenceau, qui raille les « agents secrets » qui ont infiltré pour la première fois des bains parisiens, tout en défendant le droit à la vie privée et en affirmant qu'un établissement de bains n'est pas un lieu public. *La Justice* refuse ainsi de reconnaître le délit d'outrage public à la pudeur, rajoutant que les accusés sont plus des malades que des délinquants[1129]. La presse utilise ainsi les clichés anti-homosexuels que la médecine et la police tentent d'ancrer dans l'opinion publique lors de l'affaire des *Bains de Penthièvre*, tout comme la presse antisémite caricature à outrance les Juifs : le Juif est riche et avare, l'homosexuel est efféminé et débauché.

Il y a également surproduction d'ouvrages sur la « question homosexuelle », comme on l'a vu dans les deux précédentes parties. La presse

---

[1124] *Le Droit* et *La Gazette des tribunaux* essentiellement.
[1125] Louis CHARLET dir., *De 1871 à 1940*, tome III de l'*Histoire générale de la presse française*, Paris, PUF, 1972, pp. 257 et 277.
[1126] *Id.*, p. 257.
[1127] *Id.*, p. 277.
[1128] Edward BERENSON, *op. cit.*, p. 211.
[1129] *La Justice* des 10, 23 et 25 avril 1891.

est toutefois une manière d'appréhender l'homosexualité des « classes » populaires, contrairement à la littérature qui circonscrit en général l'homosexualité aux milieux privilégiés. De nombreux journalistes écrivent d'ailleurs des ouvrages sur les « bas-fonds » de Paris[1130], censés dévoiler les coulisses sordides de la vie parisienne : crimes, prostitutions, homosexualités, drogues, etc. Les titres racoleurs, axés sur les thématiques du « vice », du « scandale » ou encore de la « corruption » des bonnes mœurs et de la moralité publique[1131], tranchent avec la timidité de la « littérature homosexuelle[1132] ». Ces ouvrages dénonçant la prétendue « débauche » parisienne tombent eux-mêmes sous le coup de la loi pénale et donnent souvent lieu à des procès pour « outrage aux bonnes mœurs » selon l'article 287 du code pénal[1133], modifié par les lois des 29 juillet 1881[1134], 2 août 1882[1135], 19 mars 1889, 16 mars et 12 décembre 1893, 28 juillet 1894 et 16 mars 1898, limitant la liberté d'expression en dépit de la libéralisation de l'imprimerie et de la librairie dès les débuts de la III[e] République, ainsi que des lois relatives à la liberté de la presse et de l'écrivain[1136]. Cependant la jurisprudence – gardienne de l'ordre social et moral – n'hésite pas à punir sévèrement romanciers, essayistes, éditeurs, libraires et autres journalistes lors de procès dont l'historienne Annie Stora-Lamarre note la recrudescence dès 1910, qu'elle appelle le « tournant de 1910 »[1137], liée à l'idée de marche à la guerre, de durcissement de la répression contre les atteintes à l'ordre moral et sexuel de la Belle Epoque[1138]. Les répercussions de

[1130] Notamment : Aristide BRUANT, *Les Bas-Fonds de Paris*, Paris, 1902-1903 (1897).

[1131] Par ordre chronologique : FLEVY D'URVILLE, *Les Ordures de Paris*, Paris, Sartorius, 1874 ; Pierre DELCOURT, *Le vice à Paris*, Paris, Piaget, 1888 ; Ali COFFIGNON, *Paris vivant. La corruption à Paris*, Paris, Librairie illustrée, 1889 (1888) ; Jules DAVRAY, *L'Armée du vice*, Paris, Ferreyrol, 1890 (1889) ; Léo TAXIL, *La Corruption fin-de-siècle*, Paris, Noirot, 1909 (1891) ; Jean-Louis DUBUT DE LAFOREST, *Les derniers scandales de Paris. Grand roman dramatique inédit* (en 37 tomes), Paris, 1898-1900.

[1132] La « littérature homosexuelle » est là encore à prendre au sens large : il s'agit de la littérature d'auteur-e-s homosexuel-le-s, connu-e-s ou non comme tel-le-s à l'époque, mais surtout de la littérature ayant pour sujet l'homosexualité.

[1133] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, pp. 131-142. Le délit de presse y est décrit par Annie STORA-LAMARRE.

[1134] Il s'agit du premier texte vraiment puritain de la République laïque : la loi sur la presse votée en 1881 permet à la gauche d'abandonner les références religieuses contenues dans la précédente loi de 1819 pour s'affirmer comme gardienne des « bonnes mœurs » suite à une véritable campagne de moralisation et défendre ainsi les mœurs républicaines et la morale publique. Voir à ce sujet, Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, pp. 131-132.

[1135] La loi du 2 août 1882 sur la répression des outrages publics aux bonnes mœurs correctionnalise de manière accrue les délits de presse. Cf. Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, p. 135.

[1136] Articles 283 à 289 du code pénal. Voir Louis TRIPIER, *op. cit.*, partie « code pénal », pp. 61-62.

[1137] Annie STORA-LAMARRE, *op. cit.*, p. 203.

[1138] *Id.*, pp. 192-203. L'auteure souligne la récurrence des procès pour outrage public aux bonnes mœurs.

l'intervention judiciaire sur les auteurs et les journalistes sont évidentes et parfois opposées : auto-censure ou recherche de publicité liée au procès. Ces phénomènes sont absolument inconnus des écrits médicaux alors qu'ils décrivent sensiblement les mêmes réalités. L'historienne Annie Stora-Lamarre note en effet que « les procès pour délit d'outrage aux bonnes mœurs dans la presse, en principe symbole de la répression, démontrent paradoxalement que le discours sur le sexe est passé dans le tissu social sous couvert de science[1139] ». En effet, seuls les ouvrages scientifiques ou réputés l'être sont épargnés par la justice pénale française. Pourtant certains réclament l'aggravation des lois répressives sur la presse, fustigeant également la publication de livres décadents. Ainsi le juriste Albert Eyquem (né en 1851) dénonce « [...] la mollesse de la société française efféminée [qui] a facilité l'éclosion de cette presse dépravante, dégradante, indigne d'un grand pays, de cette imagerie, de ces gravures, de ces photographies qui tapissent toute espèce de magasins, de cette littérature avilissante qui déshonore la vraie littérature ; ce ne sont point les oeuvres pornographiques qui ont dépravé les mœurs. Ce sont les mœurs dépravées qui les ont tolérées sans rougir, avec indifférence chez les uns, éclats de rire chez les autres[1140] ». Il reprend à son compte le discours du député de la Seine Georges Berger[1141] (1834-1910), homme de gauche, républicain « modéré » et « progressiste », devant la Chambre des députés le 4 novembre 1903, qui dénonce toutes les formes de prostitution et de « débauche » :

> Tout le monde réclame avec moi une répression sévère de l'immoralité qui s'affiche publiquement chaque jour davantage [...] car le moment est venu de donner un coup de grâce au dévergondage qui, s'il continue, risquera de convertir nos grandes villes, et notamment Paris [...] presque en de mauvais lieux appelés à devenir infréquentables pour les honnêtes gens. Il est temps de soustraire la respectabilité et l'hygiène morale de nos grandes cités à la lèpre qui commence à les envahir [...] Je veux surtout signaler les offenses flagrantes et réitérées qui sont adressées impunément à la décence et à la morale publique, et les scandales organisés par les innombrables chevaliers et chevalières du trottoir et des endroits dits de plaisirs, dont les provocations effrontées sont de nature à inoculer la connaissance du vice dans les âmes les plus vierges et les plus naïvement étonnées. Je me permets de signaler à l'attention de M. le président du Conseil ces camelots qui pullulent et qui

[1139] *Id.*, p. 202.
[1140] Albert EYQUEM, *De la Répression des outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs ou de la Pornographie au point de vue historique, juridique, législatif et social, avec une étude complète de droit comparé*, Paris, Marchal et Billard, 1905. Cité dans Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *Paris gay 1925*, Paris, Presses de la Renaissance, 1981, p. 145.
[1141] Député du 9e arrondissement de Paris, réélu sans interruption de 1889 à 1910.

> colportent en les offrant à tous venants, même à nos écoliers qui sortent de classe, des images d'une obscénité révoltante qui vont jusqu'à un sadisme à peine dissimulé. Nos kiosques, dont la plupart exposent à profusion des littératures infâmes et des immondices graphiques, finiront, si l'on n'y prend garde, par faire de nos boulevards le musée de la pornographie[1142]

Aussi la littérature se montre plus réceptive aux théories médicales sur l'homosexualité[1143]. Le romancier Armand Dubarry définit ainsi l'homosexualité :

> L'inversion[1144] est une monstruosité psychologique, par laquelle selon la juste expression d'un spécialiste éminent, une femme est physiquement femme et psychiquement homme, un homme physiquement homme et psychiquement femme. Cette anomalie s'acquiert, en partie, par le vice[1145]. Les blasés, les insatiables, les hypocondriaques, perpétuellement en quête de jouissances nouvelles, y sont sujets. Fréquemment aussi, elle est congénitale : en termes moins abstraits, ceux qui en sont affectés l'ont de naissance[1146]

Ainsi bien avant Marcel Proust, de nombreu-x-ses auteur-e-s, beaucoup moins connu-e-s, ont décrit l'homosexualité parisienne. Le premier roman homosexuel est en fait un roman particulièrement homophobe : l'auteur à succès Joseph Méry (1797-1866) présente, de manière toute médicale, dans *Monsieur Auguste*[1147] une classification des caractéristiques psychiques et physiologiques de l'homosexuel, mises en opposition avec celles de l'hétérosexuel. L'on peut également citer le roman de Théophile Gautier (1811-1872) *Mademoiselle de Maupin* (1835-1836), plusieurs fois réédité, dans lequel l'auteur développe le thème de l'androgynie et se présente en quelque sorte comme le précurseur de la théorie du troisième sexe, alors que Honoré de Balzac crée un personnage implicitement homosexuel – Vautrin. C'est une image tout à fait négative de l'homosexualité : Vautrin est un homme sans scrupule, prêt à tuer dans *Le Père Goriot* (1835) par exemple. Mais il faut quand même noter que d'abord il a le

---

[1142] Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *op. cit.*, pp. 145-146.

[1143] http://www.agq.qc.ca/ebauches.pdf Conférence de Louis GODBOUT : « Ebauches et débauches. La littérature homosexuelle française de 1859 à 1939 », août 2001, Université du Québec à Montréal (UQAM).

[1144] Terme très connoté médicalement, utilisé pour désigner à la fin du XIX[e] siècle l'homosexualité masculine et féminine.

[1145] Il est en accord avec la majorité des médecins français qui pensent que l'homosexualité est un « vice » acquis, et non pas inné.

[1146] Armand DUBARRY, *Les invertis. Vice allemand*, Paris, Daragon, 1906 (1896), pp. 33-34.

[1147] Joseph MERY, *Monsieur Auguste*, Paris, Lévy frères, 1867 (1859).

mérite d'exister – fait assez rare dans la littérature française avant les années 1870 – et qu'il n'est pas efféminé ; ce qui tend à démontrer qu'avant le flot d'ouvrages médicaux – publiés dès les années 1850 en France – théorisant l'efféminement supposé des homosexuels, la littérature française n'avait pas songé à les présenter systématiquement comme tels. Ainsi le jeune, beau et brillant Lucien Chardon de Rubempré est souvent considéré lui-même comme homosexuel, perverti par Vautrin, mais rien ne le dit explicitement dans l'œuvre d'Honoré de Balzac. L'on retrouve ainsi ces deux personnages dans les *Illusions perdues* (1837-1843) : Vautrin, déguisé en moine espagnol, propose au jeune Lucien de payer en nature ses dettes, lequel, sans doute trop sensible pour assumer son homosexualité, se suicide dans *Splendeurs et misères des courtisanes* (1845). D'autres écrivain-e-s se montrent plus osé-e-s. Ainsi la romancière Rachilde (1860-1953) présente avec *Monsieur Vénus*[1148] (1884) le tableau non-conformiste d'une inversion des rôles sexuels et d'une confusion des genres et des sexualités : alors qu'elle s'attribue le rôle masculin, une femme virile fait jouer à son jeune compagnon efféminé le rôle social et sexuel de la « femme », lequel accepte mais se met en quête d'une « vraie » virilité qu'il trouve auprès d'un homosexuel refoulé. La même auteure choque plus encore avec *Les hors-nature*[1149] (1897), mettant en scène les amours incestueuses de deux frères clairement et fièrement homosexuels. Henri d'Argis présente – dans un style beaucoup plus moralisateur – dans *Sodome*, œuvre préfacée par Paul Verlaine, les amours chastes d'un homme et d'un adolescent, sans doute inspirées de la vie de Paul Verlaine et d'Arthur Rimbaud : « Ce ne fut ni le vice, ni la débauche, ni l'obscénité ; ce fut l'amour planant encore confusément sur eux [...] Ce fut l'amour aussi pur [...][1150] ». Il faut tout de même noter que la description des homosexuels y est des plus caricaturales, ressemblant trait pour trait à une observation « scientifique » d'Ambroise Tardieu[1151], mais les amours homosexuelles y sont admises en tant que telles. D'autres ouvrages sont clairement véhéments à l'endroit des homosexualités, comme celui du docteur Luiz, mélange de roman érotique et d'étude sociale[1152]. Aussi la plupart des œuvres littéraires évoquant les homosexualités gardent un ton très moralisateur – critiquant le « vice » homosexuel – et s'achèvent fréquemment par la mort du « héros » homosexuel, y compris lorsque l'auteur est lui-même homosexuel, comme *Le Chemin mort. Roman contemporain*[1153] (1908) de Lucien Daudet (1883-1946), « petit ami » de Marcel Proust, frère du

[1148] RACHILDE, *Monsieur Vénus*, Paris, Flammarion, 1992 (1884).
[1149] RACHILDE, *Les hors nature*, Paris, Séguier, 1994 (1897).
[1150] Henri d'ARGIS, *op. cit.*, pp. 263-264.
[1151] *Id.*, pp. 16 et 198.
[1152] Dr. LUIZ (pseudonyme de Paul DEVAUX), *Les Fellatores. Mœurs de la décadence*, Paris, Union des bibliophiles, 1888.
[1153] Lucien DAUDET, *Le Chemin mort. Roman contemporain*, Paris, Flammarion, 1908.

leader nationaliste Léon Daudet et fils de l'écrivain Alphonse Daudet. Quant à Marcel Proust, glorifié par certain-e-s comme militant homosexuel, même implicitement, dénoncé par d'autres pour son homophobie[1154], il a tout de même le mérite de proposer la première saga homosexuelle de l'histoire de la littérature française, mettant en scène des personnages homosexuel-le-s tout à fait opposé-e-s. Charlus est plutôt antipathique et franchement laid : « l'embonpoint du baron vieillissant[1155] [...] la figure du baron, grasse et congestionnée sous les cheveux gris[1156] », alors que Saint-Loup est présenté sous un jour positif dans l'ensemble de l'œuvre de Marcel Proust, chez qui l'influence de la médecine est très notable, notamment la théorie du troisième sexe :

> De plus je comprenais maintenant pourquoi tout à l'heure, quand je l'avais vu sortir de chez Mme de Villeparisis, j'avais pu trouver que M. de Charlus avait l'air d'une femme : c'en était une ! Il appartenait à la race de ces êtres, moins contradictoires qu'ils n'en ont l'air, dont l'idéal est viril, justement parce que leur tempérament est féminin, et qui sont dans la vie pareils, en apparence seulement, aux autres hommes[1157]

L'homosexualité est chez lui une donnée naturelle, et non pas culturelle. De manière récurrente, il emploie les termes de « race » et renvoie sans arrêt à l'hérédité de la tare homosexuelle. L'homosexualité n'existe pas vraiment d'ailleurs puisque l'homosexuel – qu'il nomme « inverti » à l'instar des médecins – a en lui une « femme intérieure » attirée par des hommes hétérosexuels : l'homosexuel serait donc un hétérosexuel, même si Marcel Proust reconnaît que deux « invertis » sont quelquefois obligés de se satisfaire ensemble, à défaut d'avoir trouvé un véritable homme, c'est-à-dire un hétérosexuel : « Il est vrai que les invertis à la recherche d'un mâle se contentent souvent d'un inverti aussi efféminé qu'eux. Mais il suffit qu'ils n'appartiennent pas au sexe féminin, dont ils ont en eux un embryon dont ils ne peuvent se servir[1158] ». Par ailleurs, la littérature française, de Marcel Proust à Jean Lorrain en passant par Karl-Joris Huysmans, présente une homosexualité décadente, mondaine et scandaleuse, dans un esprit très « fin-de-siècle », mêlant snobisme, drogues et perversions sexuelles. Les personnages homosexuels, inspirés de ceux que l'on trouve dans les salons, dans les soirées privées de ce

---

[1154] Selon le philosophe et historien des idées Didier ERIBON, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Fayard, 1999, pp. 272 et 333 : il écrit ainsi de Marcel Proust, comme d'André Gide d'ailleurs, qu'ils « reconduisent les valeurs les plus homophobes », *op. cit.*, p. 333.
[1155] Marcel PROUST, *Sodome...*, *op. cit.*, p. 8.
[1156] *Id.*, p. 14.
[1157] *Id.*, p. 18.
[1158] *Id.*, p. 33.

que l'on appelle alors le « monde », sont caricaturaux : Charlus de Marcel Proust ou encore des Esseintes de Joris-Karl Huysmans, en sont les meilleures illustrations. Ils tendent ainsi à fixer dans les représentations populaires une image – la seule – de l'homosexualité, auquel peu d'homosexuel-le-s des « classes » populaires, entre autres, s'identifient. Il faut noter que quelques rares écrivain-e-s, à la fin de la Belle Epoque, décrivent avec beaucoup de sympathie l'homosexualité et la prostitution dans les milieux populaires, celles des « mauvais garçons », comme Francis Carco dans *Jésus-la-Caille* (1914) qui dépeint la pègre montmartroise d'avant-guerre. Il faut toutefois attendre l'après-guerre pour voir paraître d'autres ouvrages du même genre, comme *Ces petits messieurs*[1159] (1921) de Francis de Miomandre (1880-1959) ou encore *Au Poiss' d'Or. Hôtel meublé*[1160] (1929) d'Alec Scouffi, qui fournissent des descriptions détaillées de bars, de bains de vapeurs et autres hôtels de passe homosexuels à Paris. Ainsi la prise de conscience et la prise de parole homosexuelles se sont réalisées en grande partie par le biais de la littérature, beaucoup plus que par les écrits médicaux ou psychanalytiques. La littérature a mis en avant – pour la première fois dès le XIX^{e} siècle – des héros et des personnages homosexuels, même si elle a aussi beaucoup contribué – tout comme la presse – à la propagation des clichés inventés par les médecins, notamment la figure de l'homosexuel efféminé. En effet, les écrits juridiques et médicaux sur l'homosexualité sont très peu lus, *a fortiori* dans les « classes » populaires.

Comment désigne-t-on les homosexuels ?

Quels sont les termes utilisés par les discours pour désigner les homosexuels et les prostitués, notamment dans les rapports et les notes de police ? Le lecteur de *Sodome et Gomorrhe* de Marcel Proust – par exemple – est accablé de termes assez peu valorisants pour désigner les homosexuels. L'on y recense de manière récurrente les termes « immonde », « infâme », « pervers » ou encore « révoltant ». J'ai réalisé une statistique à partir des archives de police que j'ai consultées[1161]. Aussi le terme le plus usité est sans conteste le terme « pédéraste »[1162] qui ne renvoie nullement aux amours antiques mais à l'homosexualité masculine de manière générique ; ce qui tend aussi à démontrer que le XIX^{e} siècle met à l'honneur l'Antiquité, comme on

[1159] Francis de MIOMANDRE, *Ces petits messieurs*, Paris, Emile-Paul frères, 1922 (1921).
[1160] Alec SCOUFFI, *Au Poiss' d'Or. Hôtel meublé*, Paris, Montaigne, 1929.
[1161] Cf. en fin d'ouvrage « Sources & bibliographie». Il s'agit de statistiques que j'ai réalisées à partir de toutes les séries des APP que j'ai consultées, notamment dans les rapports et notes de police, ainsi que les lettres de dénonciation reçues en Préfecture ou dans les commissariats de quartier.
[1162] Claude COUROUVE, *Vocabulaire...*, *op. cit.*, « pédéraste », pp. 169-178.

l'a dit dans la première partie. J'ai en effet relevé les différentes formes du mot 463 fois, qu'il s'agisse de « pédéraste », de « pédérastie » ou encore de variantes – mal orthographiées – telles que « pédérast »[1163], « pédérace »[1164], « pédérastre»[1165], « SPEDERASES »[1166] ou encore du diminutif « pédérs »[1167]. Ainsi l'édition de 1900 du *Dictionnaire des termes techniques de médecine* des docteurs Delamare et Garnier – plusieurs fois réédité au XX^{e} siècle – définit ainsi le terme « pédérastie » : « Inversion de l'instinct sexuel chez l'homme se traduisant par la recherche de la satisfaction du besoin avec un individu du même sexe[1168] », alors qu'elle ignore les termes « homosexualité » et renvoie pour « homosexuel » à l'article « uraniste »[1169]. Toutefois la thématique de l'inversion[1170] est nettement moins utilisée dans les archives de police. L'on recense le terme « inverti » 18 fois alors que son substantif « inversion » n'est jamais utilisé une seule fois. Le terme – d'origine allemande[1171] – devient en français « inversion de l'instinct sexuel » chez le docteur Julien Chevalier[1172], et « inversion du sens génital » chez les docteurs Charcot et Magnan[1173]. Très connoté médicalement, il renvoie tout simplement à l'homosexualité masculine chez certains scientifiques alors que d'autres l'utilisent pour désigner de jeunes homosexuels efféminés, et d'autres encore renvoient à l'idée d'« homme-

[1163] Une fois dans une lettre signée de 1913. APP : série BM2 n° 28.

[1164] L'on retrouve « pédérace(s) » dans une lettre signée de 1887 (APP : série BM2 n° 33) et dans une lettre anonyme de 1895 (APP : série BM2 n° 28).

[1165] L'on retrouve « pederastre » et « pédérastres » respectivement dans une lettre anonyme de 1882 (APP : série DA 230 n° 429) et dans une lettre signée de 1907 (APP : série BM2 n° 35).

[1166] L'on retrouve le terme dans une lettre de dénonciation signée, datant de 1906 (APP : série BM2 n° 57). La lettre est truffée de fautes d'orthographe.

[1167] Ainsi orthographié dans un rapport de police de la police municipale du quartier des Champs-Elysées en date du 23 mars 1882. APP : série BM2 n° 60.

[1168] Valéry DELAMARE, Marcel GARNIER, *Dictionnaire des termes techniques de médecine*, Paris, Maloine, 1900, article « pédérastie ».

[1169] Il faut noter l'utilisation du terme « pédérastie » dans un rapport de police en date du 1er juillet 1914 pour qualifier unE prostituéE – qui a sans doute dû avoir des relations sexuelles avec des jeunes hommes, peut-être des jeunes filles – dans une maison de rendez-vous clandestine située 45 rue Rochechouart dans le 9^{e} arrondissement de Paris : « Cette femme (30 ans environ, brune, petite, assez forte corpulence) se tient à la disposition des visiteurs au tarif de 10 francs, ainsi qu'une autre jeune femme, grande, mince, blonde, dents larges et saillantes. Ces femmes pratiquent la flagellation, la dernière comme sujet passif. Celle-ci se livre également à la pédérastie » (APP : série BM2 n° 64).

[1170] Claude COUROUVE, *Vocabulaire..., op. cit.*, « inversion, inverti », pp. 142-147.

[1171] Le terme est une traduction d'un mot allemand inventé en 1870 par le docteur Carl Friedrich Otto WESTPHAL, « Die Konträre Sexualempfindung », *Archiv für Psychiatrie und Nervenkrankheiten*, Berlin, 1868-1890.

[1172] Julien CHEVALIER, *L'inversion sexuelle*, Paris, Masson, 1893.

[1173] Jean-Martin CHARCOT, Victor MAGNAN, « Inversions du sens génital », tomes III (janvier 1882) et IV (novembre 1882) des *Archives de neurologie*.

femme » et à la théorie du troisième sexe. La thématique de la sodomie[1174] est plus utilisée dans les archives que police que ne l'est celle de l'inversion ; ce qui tend à démontrer – en partie – les limites de l'influence du discours médical sur les rapports de police, et plus encore sur le langage populaire. Ainsi j'ai relevé 23 références à Sodome : « sodomite »[1175], « sodomiste »[1176], « sodomie »[1177], « Sodome »[1178], « sodomiser »[1179], « sodomique »[1180]. Le terme – un peu désuet et rejeté par la science pour sa connotation éminemment religieuse – renvoie en effet au péché de sodomie, c'est-à-dire à l'acte de pénétration anale, qui correspond à un acte sexuel précis, et non pas à une identité sexuelle entière comme pour le terme « homosexualité ». L'on note ainsi dans les archives de police 16 fois l'utilisation du terme « homosexuel » ou « homo-sexuel »[1181]. Le substantif « homosexualité »[1182], tout comme celui d'« inversion », n'est jamais utilisé une seule fois. En dépit de multiples avantages, comme sa nouveauté et son apparente neutralité, sa scientificité, sa consonance allemande qui permet d'accréditer la thèse du « vice allemand » ou encore le fait qu'il soit traduisible

---

[1174] Claude COUROUVE, *Vocabulaire...*, *op. cit.*, « Sodome », pp. 189-191 ; « sodomie, sodomite », pp. 198 ; « sodomiser », pp. 199-200 ; « sodomiste », pp. 200-204.

[1175] Une seule fois dans une lettre anonyme de 1912 (APP : série BM2 n° 38), traduite de l'espagnol.

[1176] Le terme « sodomistes » (toujours au pluriel) n'est pas rare. On le rencontre 10 fois dans les APP : en 1869 dans deux lettres anonymes (APP : série DA 230 n° 354 et 355) ; en 1870 dans une note de la Direction générale de la Sûreté publique (APP : série BM2 n° 32) ; en 1871 dans un rapport de police (APP : série BM2 n° 32) ; en 1879 dans un rapport de police également (APP : série DA 230 n° 412) ; en 1880 dans un rapport de police de nouveau (APP : série BM2 n° 32) ; encore dans un rapport de police en 1882 (APP : série DA 230 n° 420) ; en 1889 dans une lettre anonyme (APP : série BM2 n° 65) ; en 1891 dans un rapport de police (APP : série BM2 n° 15) et enfin en 1900 dans une lettre anonyme (APP : série BM2 n° 65).

[1177] Sept fois.

[1178] Une seule fois en 1904 dans un rapport de police (APP : série BA 1690).

[1179] Une seule fois en 1912 dans un procès-verbal de police (APP : série BM1 n° 12).

[1180] Trois fois dans des rapports de police en 1904 (APP : série BA 1690) sur la même « affaire », celle du scandale du 83 boulevard du Montparnasse.

[1181] L'on retrouve le terme orthographié tantôt comme ceci : « homo-sexuel », tantôt comme cela : « homosexuel ». On le retrouve une fois en 1909, deux fois en 1912, une fois en 1915, une fois en 1916 et onze fois en 1918, essentiellement dans des rapports ou des notes de police. On le retrouve deux fois seulement dans des lettres de dénonciation (en 1909 et en 1912) : la lettre de dénonciation de janvier 1912 est très bien écrite, le style et l'orthographe sont parfaits, son auteur – anonyme – habite le quartier du débit de vins qu'il dénonce aux autorités préfectorales, c'est-à-dire la limite des quartiers des Invalides et de l'Ecole militaire (7e arrondissement), des quartiers très bourgeois ; ce qui tend à prouver que les termes à connotation médicale pour désigner les homosexuels se sont surtout répandus parmi les élites. Aussi la première utilisation du mot « homosexuel » (orthographié comme tel) dans les APP se trouve dans une lettre de dénonciation anonyme datée de 1909 (APP : série BM2 n° 57).

[1182] Claude COUROUVE, *Vocabulaire...*, *op. cit.*, « homosexualité, homosexuel », pp. 129-137. En France, le terme « homosexuel » serait apparu dans les années 1890.

dans de nombreuses langues sans en changer trop la prononciation[1183], le terme « homosexuel » ne s'emploie guère en France, si ce n'est dans le monde médical où il apparaît dans les années 1890. Il se popularise quelque peu avec l'affaire Eulenburg mais n'est couramment utilisé qu'après la Deuxième Guerre mondiale. Ainsi il convient de s'intéresser à ce qu'écrit le marquis Illan Alvarez de Toledo de Casa Fuerte (1882-1962), très vraisemblablement à la fin des années 1890, dans ses mémoires, sur l'utilisation des termes « pédéraste » et « homosexuel » :

> Dans le fiacre qui nous ramenait rue Cambon, je demandai à ma mère le nom de ce personnage. « C'est un musicien : Hermann Bemberg » [...] Ils se connaissaient donc depuis longtemps [...] Elle ajouta, en guise de conclusion : « Il a une mauvaise réputation. ». Je savais ce que cela signifiait. Le mot « homosexualité » n'avait pas encore été inventé, et « pédéraste », on se serait bien gardé de prononcer un mot si laid : on disait donc, en baissant la voix : « Il a une mauvaise réputation »[1184]

Il faut noter que « pédéraste, pédérastie » et « sodomite, sodomie » – souvent confondus dans les rapports de police pour désigner la pénétration anale – renvoient à des pratiques et à des goûts sexuels[1185], alors que les termes « homosexuel, homosexualité » renvoient à un personnage entier, à une identité distincte des pratiques sexuelles. L'on note également l'utilisation de termes tels que « tapette »[1186] (7 fois), « passif » (4 fois), « actif » (2 fois), « tante » (2 fois), « même sexe »[1187] (2 fois), « prostitué »[1188] (1 fois), « homme-femme »[1189] ou encore « troisième sexe »[1190] (1 fois). Les termes « uranien » ou « uraniste »,

---

[1183] Jean-Claude FERAY, « Une histoire critique du mot homosexualité », *Arcadie*, n° 325, janvier 1981, pp. 11-21 ; n° 326, février 1981, pp. 115-124 ; n° 327, mars 1981, pp. 171-181 ; n° 328, avril 1981, pp. 246-258.

[1184] Illan de CASA FUERTE, *Le dernier des Guermantes. Mémoires*, Paris, Julliard, 1994 (1897), p. 134.

[1185] Les relations entre un adolescent et un adulte pour la pédérastie *stricto sensu* ; coït anal pour la sodomie.

[1186] Les bavardages bruyants supposés des homosexuels et des prostitués seraient à l'origine du terme « tapette ». En argot, le terme signifie « bavard ». Il est utilisé par les policiers Louis Canler et Félix Carlier notamment. Voir aussi : Claude COUROUVE, *Vocabulaire...*, *op. cit.*, pp. 210-212.

[1187] APP : séries BM2 n° 46 (rapport de police de 1904), DA 230 n° 379 (note de police de 1875 : « individus de même sexe » et « personnes de même sexe »).

[1188] APP : série DA 230 n° 360 (lettre anonyme du 6 mars 1869) alors que le mot « prostitution » est récurrent mais s'applique aux deux sexes, je ne l'ai donc pas retenu.

[1189] Ainsi orthographié dans une lettre de dénonciation anonyme du 26 octobre 1893 (APP : BM2 n° 15) : « « (hommes femmes) » [venus attendre leurs] « michés » », c'est-à-dire les riches clients de prostitué(e)s selon Léon HAYARD, *Dictionnaire d'argot-français*, Paris, Hayard, 1907, p. 27.

[1190] APP : série BM2 n° 47. Rapport de police de 1904 : « représentant du 3e sexe ».

inventés par Karl-Heinrich Ulrichs et popularisés par Magnus Hirschfeld, ne sont jamais utilisés une seule fois ; ce qui tend à renforcer – puisque l'on analyse ici le discours des autres sur les homosexuels – l'idée que ces deux termes étaient sans doute employés exclusivement par les homosexuels – surtout allemands – pour s'auto-désigner, de manière moins péjorative que ne le font les termes « pédéraste » ou « inverti ». Les adjectifs utilisés dans les archives de police pour qualifier l'homosexualité et/ou la prostitution masculines sont tout aussi péjoratifs. Ainsi l'on dénombre 45 fois les termes « scandaleux » ou « scandale », 42 fois « obscène », 34 fois « contre-nature »[1191], 34 fois « antiphysique » ou « anti-physique »[1192], 31 fois « spécial »[1193], 31 fois « moral », « immoral », « moralité », « immoralité », 29 fois « honteux » ou « honte », 25 fois « ignoble », 13 fois « inavouable », 9 fois « infâme » ou « infamie », 7 fois « abominable » ou encore 4 fois « odieux », alors que la thématique de la débauche est présente 117 fois[1194], celle du racolage 43 fois[1195], le terme « orgie » 24 fois, celui d'« attouchement » 20 fois et celui de « vice » 14 fois. Il faut également noter l'utilisation 41 fois du terme « délit » pour définir l'homosexualité et la prostitution masculines, alors que ni l'une ni l'autre en tant que telles ne sont des infractions pénales réprimées par la loi française. Aussi si les termes « efféminé » ou « féminin-e » sont utilisés 9 fois pour qualifier les homosexuels et les prostitués dans des rapports de police, jamais les policiers n'utilisent les termes « viril » ou « masculin » pour les caractériser. Par ailleurs, les archives de police révèlent l'utilisation de termes – mis à part « sodomiser » que l'on a vu plus haut – pour désigner les pratiques homosexuelles : l'on trouve comme synonyme de « sodomiser » les termes

---

[1191] Qu'il s'agisse de « rapports », d'« actes », de « passions », de « goûts » ou encore de « mœurs » contre-nature.

[1192] *Id.* Ces deux termes renvoient à l'idée d'acte sexuel n'ayant pas pour but direct la reproduction, à l'idée de rébellion contre la nature, le terme « antiphysique » étant plus scientifique que celui de « contre-nature », plus religieux. Aussi ils renvoient aussi bien à la masturbation qu'à la sodomie.

[1193] Qu'il s'agisse de « clientèle » ou de « mœurs » spéciales : ce sont les deux expressions les plus fréquentes avec l'adjectif « spécial », mais l'on trouve également les expressions suivantes : « monde spécial », « vagabondage spécial », « allure spéciale » ou encore « distractions spéciales ».

[1194] Qu'il s'agisse du nom « débauche » ou du verbe « débaucher »

[1195] Qu'il s'agisse du nom « racolage » ou du verbe « racoler ». L'on note aussi l'utilisation beaucoup plus rare de l'expression « raccrocher ». Par exemple, dans une lettre anonyme d'avril 1914 adressée à la Préfecture de police : « Vous pourriez par la meme occation nous débarrasser de ces militaires d'infanterie, infanterie de Marine et Cuirassiers qui le soir font le métier de fille public en raccrochant le client [...] » (APP : séric BM2 n° 28) ou encore, plus anciennement, dans une autre lettre anonyme de février 1869 adressée également au Préfet de police : « Rue Chauchat à partir de la rue de Provence jusqu'à l'Opéra le soir de 11 heures à Minuit il y a réunion de sodomistes ils se raccrochent les uns les autres comme le feraient des femmes publiques [...] » (APP : série DA 230 document n° 355).

« s'enculer »[1196], « enculer »[1197], « se faire enculer »[1198], « s'emmanchant »[1199], « se faire baiser »[1200] ou encore « se faire enfiler »[1201]. L'on trouve également l'utilisation du substantif « enculeurs »[1202]. Pour désigner la fellation, l'on trouve les termes suivants : « (se) sucer »[1203], « suçage »[1204] ou encore « onanisme buccal »[1205]. Pour désigner la masturbation, l'on trouve les termes suivants : « branler »[1206], « onanisme »[1207], « (se) masturber »[1208],

[1196] APP : série BM2 n° 60. Lettre signée du 26 juin 1889 à l'attention du commissaire de police du quartier des Champs-Elysées : « [...] j'y ai vu des hommes pour hommes se sucer et s'enculer [...] ».

[1197] APP : série BM2 n° 60. Lettre signée du 26 juin 1889 à l'attention du Préfet de police de Paris : « [...] les hommes y amènent d'autres hommes qui les sucent et se laissent enculer [...] ». Cette lettre est à peu près la même que celle citée au-dessus ; du reste, elle émane du même auteur qui l'a envoyée en double : l'une au Préfet de police, l'autre au commissaire de police des Champs-Elysées.

[1198] APP : série DA 230 n° 384. Lettre de dénonciation anonyme du 7 mars 1876 : « [...] là il fait passer son membre par ce trou et celui qui veut se faire enculer [...] ».

[1199] APP : série BM2 n° 33. « [...] on les trouve s'emmanchant [ainsi souligné dans la lettre de dénonciation signée du 5 novembre 1887] dans les escaliers et dans les cabinets [...] ».

[1200] APP : série BM2 n° 15. « [...] et je crois que je fait bien de vous la dénoncer [bar/brasserie/hôtel du 16 Quai de l'Hôtel de Ville] car des maisons comme ca, ou les hommes ce font baiser, ou enfiler ne sont pas tolleré, par la préfecture [...] ». Lettre anonyme du 26 octobre 1893.

[1201] *Id.*

[1202] APP : série DA 230 n° 384. Lettre de dénonciation anonyme du 7 mars 1876 : « [...] une réunion de 10 ou 14 individus républicains sans doute que l'on appelle vulgairement Enculeurs [...] Faites déléguer comme je vous prie que l'agent chargé de cela se cache comme je l'ai fait et lorsqu'il sera assuré que depuis les inondations tous les enculeurs sont là [...] ».

[1203] Deux fois dans des lettres de dénonciation : en 1876 (APP : série DA 230 n° 384) et en 1889 (APP : série BM2 n° 60) et deux fois dans des rapports et notes de police : en 1903 (APP : série BM2 n° 61) et en 1904 (APP : série BA 1690). Ainsi le rapport de police du 21 mars 1904 note que « QUENNEVILLE, le zouave, lui, avoue carrément ; il déclare : « Oui, j'ai sucé la queue à plusieurs » et cela sur le ton qu'il prendrait pour répondre « oui, mon Commandant » » (APP : série BA 1690).

[1204] APP : série BM2 n° 35. Le rapport de police du 26 novembre 1900 évoque le « suçage de la verge de l'individu en question [...] ».

[1205] APP : série BM2 n° 35. Le rapport de police du 26 novembre 1900 évoque également « une dizaine de jeunes gens [qui] les uns après les autres [...] viennent [...] pratiquer sur lui l'onanisme buccal [...] ».

[1206] APP : série DA 230 n° 384. Lettre de dénonciation anonyme du 7 mars 1876 adressée au Préfet de police.

[1207] APP : série BM2 n° 61. La note de police du 6 avril 1903 évoque deux homosexuels qui « se livraient ensemble à l'onanisme [...] ».

[1208] L'on retrouve le terme plus fréquemment que les autres termes, une dizaine de fois, aussi bien dans les années 1870 (APP : série BM2 n° 42) qu'à la Belle Epoque (APP : séries BM2 n° 61, 65 ou BA 1690) ou pendant la Première Guerre mondiale (APP : séries BM2 n° 52, CB 7.37 du 26/12/1916 et du 07/10/1917).

« masturbation »[1209] ou encore « branleurs »[1210], ainsi qu'une expression plus originale : « exciter la nature »[1211].

Les stéréotypes homosexuels.

Par ailleurs, les archives de la Préfecture de police de Paris montrent combien la médecine a influencé – particulièrement dans les années 1910 – les institutions policière et judiciaire en matière d'homosexualité. Un rapport intitulé « Notes sur la pédérastie », sans doute daté de la fin des années 1910, reprend les conclusions et classifications médicales : « La pédérastie se divise donc en deux classes principales : les « ACTIFS » et les « PASSIFS »[1212] » alors qu'un rapport de police du 6 juin 1907 évoque « le type si caractéristique du pédéraste[1213] ». La xénophobie et le nationalisme de la médecine s'y retrouvent également, dénonçant « une jeunesse issue de familles orientales [qui] fréquente nos écoles [et] ne doit pas être étrangère à cette démoralisation[1214] » et ces « étrangers restés[1215] nombreux à Paris qui forment ce monde grouillant et détestable[1216] ». Le rapport de police évoque aussi « la promiscuité familiale » qui « prédispose aux mœurs relâchées[1217] » et dénonce les « lectures malsaines[1218] ».

Ainsi bien peu nombreux sont ceux, à l'instar de Marc-André Raffalovich, à s'indigner que les médecins du XIX[e] siècle ne décrivent que des homosexuels efféminés associant souvent la passivité sexuelle à l'efféminement

---

[1209] APP : série BM2 n° 42. Le rapport du 23 août 1878 de la police municipale (service des mœurs) note que les homosexuels du boulevard Bourdon « se rapprochent insensiblement pour causer plus à l'aise, une fois réunis ils se touchent mutuellement les mains et les jambes, et lorsqu'ils sont bien sûr de ne pas être vus ils se livrent à la masturbation [...] ».

[1210] APP : série DA 230 n° 413. Lettre de dénonciation signée du 29 avril 1879 adressée au Préfet de police.

[1211] APP : série BM2 n° 65. Rapport de police du 1[er] août 1900 : « Complètement nu, il se planta devant moi, et tenant dans une de ses mains, sa verge, qui était en érection, il resta quelques secondes devant moi, puis poussant un fort soupir (toujours me fixant), il ouvrit le robinet d'eau froide et prenant une serviette, il le fit couler dessus sa verge et de sa main gauche restée libre il excitait la nature mais n'arriva pas à l'éjaculation [...] ».

[1212] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », p. 2 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).

[1213] APP : série BM2 n° 57. Rapport de police du 6 juin 1907 concernant l'établissement de bains du 160 rue Oberkampf (11[e] arrondissement).

[1214] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », p. 2 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).

[1215] Pendant la Première Guerre mondiale.

[1216] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », p. 7 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).

[1217] *Id.*, p. 2.

[1218] *Ibid.*

selon un schéma hétérosexuel. Marc-André Raffalovich distingue en effet les homosexuels « virils » de ceux qui sont efféminés, notant que leur aspect physique mais aussi leur mental ou encore leurs attitudes diffèrent nettement[1219]. Aussi les médecins aiment à classer tous les homosexuels dans la catégorie des « efféminés », d'abord parce que l'efféminement – en tant qu'inversion du genre – est ce qui choque le plus ; ensuite, elle est plus « voyante », plus repérable, donc *in fine* peut-être plus rassurante pour des médecins qui cherchent absolument à contrôler l'homosexualité, et pour la police qui la surveille. Le mépris pour les homosexuels – tous confondus dans la catégorie « efféminés » – traduit en réalité un mépris pour les femmes et pour les prétendues valeurs féminines. L'historien Christian Bonello écrit en effet qu'au « travers [du] discours sur la féminité des invertis, on lit, en effet, la misogynie des médecins[1220] ». Par ailleurs, l'apparence étant présumément liée aux caractères moraux, l'homosexuel efféminé hérite de tous les défauts psychologiques de « la » femme : nervosité excessive, bavardage, jalousie, balancement des hanches, attrait pour la mode, pour les bijoux, pour les objets brillants de manière globale, pour les parfums ou encore le maquillage, voix particulière, type de cheveux spécifiques, etc.[1221]. Le docteur Benjamin Tarnowsky propose une méthode éducative radicale, visant à « réprimer la coquetterie [et] toute manifestation extérieure de féminité[1222] », concluant que « quand le jeune garçon a été réprimé à temps, quand on s'est moqué de ses premières imitations féminines[1223] », il se détourne rapidement et de lui-même de son « vice ». Ainsi la figure de l'homosexuel efféminé se répand dans le langage policier et judiciaire. Le chroniqueur judiciaire Albert Bataille écrit à propos du procès « Mielle dit la Belle Nana » :

> Mielle n'a pas l'allure efféminée de ses pareils. Seule, la voix a des inflexions caressantes qui font deviner dans le personnage barbu et

---

[1219] Sur ce sujet, cf. la première partie de cet essai.

[1220] Christian BONELLO, *Discours médical sur l'homosexualité en France au XIX^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire (non publiée) sous la direction de Michelle PERROT, Université Paris VII, 1984, p. 293.

[1221] Voir, par ordre chronologique : Ambroise TARDIEU, *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, Baillière, 1859 (1857), pp. 137-139 ; François CARLIER, *Les deux prostitutions*, Paris, Dentu, 1887, pp. 315-352 ; Julien CHEVALIER, *L'inversion sexuelle*, Paris, Masson, 1893, pp. 190-195 ; Paul-Emile GARNIER, *Les Fétichistes, pervertis et invertis sexuels. Observations médico-légales*, Paris, Baillière, 1896 ; Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons. Perversion et perversité sexuelles. Une enquête médicale sur l'inversion*, Paris, Carré, 1896, pp. 191-192 ; Léon-Henri THOINOT, *Attentats aux mœurs et perversion du sens génital*, Paris, Douin, 1898, leçon XIV : « L'inversion du sens génital », pp. 304-337 ; Charles FERE, *L'instinct sexuel, évolution et dissolution*, Paris, Alcan, 1899, chapitre VIII.

[1222] Benjamin TARNOWSKY, *L'instinct sexuel et ses manifestations morbides au double point de vue de la jurisprudence et de la psychiatrie*, Paris, Carrington, 1904 (1898), p. 31.

[1223] *Ibid.*

quelque peu négligé l'ancien promeneur du boulevard Bourdon ; mais je passe sur ce sujet scabreux et j'arrive tout de suite à l'interrogatoire [...] « Lebon avait le même vice que vous : les femmes lui étaient indifférentes [...] »[1224]

Ainsi voici le genre de caricature récurrente dans la presse satirique, fortement influencée par les descriptions médicales « types » de l'homosexuel :



Caricature d'Abel Faivre (1907)
– Voilà un garçon qui a bien mauvais genre.
– C'est vrai : il a le genre féminin !
(Source : *Le Rire* du 21 septembre 1907)

[1224] Albert BATAILLE, *Causes criminelles et mondaines 1885*, « Affaire Mielle dit la Belle Nana », Paris, Dentu, 1886, pp. 57-75.

Gustave Macé écrit dans les années 1880 que :

> [...] leurs allures efféminées les font facilement reconnaître [...] Leurs effets sont taillés de façon à mouler leurs formes, leur cou est découvert, leurs yeux sont agrandis par un coup de crayon, et leur figure, couverte de poudre de riz, attire l'attention des promeneurs [...] Presque tous, imberbes ou fraîchement rasés [...] se promènent par couple, en riant très fort comme des prostitués[1225]

Même la théorie du troisième sexe de Magnus Hirschfeld, « stratégie » visant à décriminaliser l'homosexualité en Allemagne, contribue à présenter un « homme-femme » en fixant pour longtemps le cliché de l'homosexuel efféminé. Enfin le terme même d'« inverti », contrairement à celui d'homosexuel, renvoie à l'idée que l'homosexualité se construit à l'inverse de la norme hétérosexuelle. Ainsi la science a participé à fixer un certain nombre de clichés, de préjugés, en classifiant les homosexuels selon des caractéristiques physiques, psychologiques, sexuelles et sociales qui leur seraient propres.

Il en est également ainsi de la prédisposition supposée de certaines professions à l'homosexualité masculine. Ambroise Tardieu a ainsi analysé plus de deux cents homosexuels[1226] arrêtés par la police et dont beaucoup se sont précédemment prostitués, parmi lesquels il relève de nombreux domestiques, commis-marchands, tailleurs, militaires, ainsi qu'une soixantaine d'autres métiers. Il précise d'emblée qu'il ne faut en tirer aucune conclusion hâtive[1227]. Toutefois, lorsque la police rédige une note de police « Notes sur la pédérastie », elle reprend les conclusions médicales, en divisant les homosexuels entre « actifs » et « passifs »[1228], notant que l'homosexualité « active » se recrute « dans tous les milieux, même dans la magistrature, l'armée, le monde ecclésiastique[1229] » alors que certaines professions sont prédisposées à l'homosexualité « passive », c'est-à-dire la prostitution « passive » :

> Dans les hôtels parmi les chasseurs, grooms, dans les établissements de bains, dans les Postes parmi les jeunes télégraphistes, dans certains milieux artistiques et littéraires, dans le personnel des théâtres, loges

---

[1225] Gustave MACE, *Mes lundis...*, *op. cit.*, pp. 160-161.
[1226] 212 très précisément.
[1227] Ambroise TARDIEU, *op. cit.*, p. 132.
[1228] Classification reprise également par les policiers Louis CANLER ou François CARLIER, *op. cit.*, qui les diffusent. Ainsi Ali COFFIGNON reprend à son compte cette taxinomie dans *La Corruption à Paris*, *op. cit.*, pp. 332-336.
[1229] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », p. 5 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).

> d'artistes ou de figuration, voire même dans les hôpitaux, chez les coiffeurs, les tailleurs, partout enfin où des hommes peuvent être rassemblés et se frôler sans s'attirer la malignité publique[1230]

De la même manière, un rapport de police de 1904 conclut – suite aux surveillances effectuées à propos de l'*Hôtel de Caen*[1231] – que « cet hôtel est un des mieux tenus parmi ceux établis rue de Provence et bien qu'un certain nombre de garçons de café y logent, rien d'anormal n'a été remarqué au point de vue de la pédérastie[1232] », alors que le docteur Julien Chevalier relève que les « ouvriers en fleurs, en tapisserie, à l'aiguille, modistes, repasseurs, blanchisseurs, couturiers[1233] » sont souvent homosexuels ; il affirme pourtant, dans le même ouvrage, que l'homosexualité est rare chez les ouvriers selon l'idée que l'on a développée dans les deux précédentes parties et qui voudrait que l'homosexualité soit un vice des « classes » supérieures. Léo Taxil dresse également une liste de métiers supposés conduire à l'homosexualité, comprenant les garçons-coiffeurs, les domestiques, les garçons de café, les commis de nouveautés, les tailleurs ou encore les militaires[1234], alors que le docteur Théodore Witry évoque « les acteurs, les écrivains, les décorateurs en tout genre, les cuisiniers, les coiffeurs [et] les tailleurs pour dames[1235] ». En effet, les médecins considèrent fréquemment les artistes comme de potentiels homosexuels, chez qui l'homosexualité n'est finalement qu'une excentricité supplémentaire à leurs mœurs déjà douteuses. C'est ainsi qu'est perçu par la presse et la police le peintre Bulton dans l'« affaire du 83 boulevard du Montparnasse » (1904). Beaucoup d'observateurs sociaux notent ainsi la fréquence de l'homosexualité chez les domestiques, hommes et femmes d'ailleurs[1236]. J'ai procédé à des statistiques concernant les homosexuels surveillés et/ou arrêtés d'après toutes les archives de police que j'ai consultées. Sur 163 individus[1237], j'ai recensé 6 % de rentiers (9), 6 % de professions

---

[1230] *Id.*, p. 3 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).
[1231] Situé au 79 rue de Provence (9e arrondissement).
[1232] APP : série BM2 n° 59. Rapport de police du 2 juin 1904.
[1233] Julien CHEVALIER, *op. cit.*, p. 194.
[1234] Léo TAXIL, *La Corruption...*, *op. cit.*, pp. 375-376.
[1235] Dr. WITRY, *Revue de l'hypnotisme et de la psychologie physiologique*, janvier 1909, p. 18.
[1236] Ali COFFIGNON, *op. cit.*, pp. 301-302.
[1237] Il s'agit de statistiques que j'ai réalisées en prenant la profession (lorsque celle-ci était indiquée) de tous les homosexuels surveillés et/ou arrêtés (190 individus) par la police des mœurs sur la période 1870-1918, d'après les séries BA 1690, BM1 et BM2, CB 7.37 et CB 7.38, DA 230 des APP. Il n'a malheureusement pas été possible de reproduire ici le graphique en couleurs qui se trouvait dans le mémoire de maîtrise, auquel les lectrices et lecteurs peuvent toutefois se reporter pour le consulter.

artistiques[1238] (10), 5 % de militaires (8), 1 % de curé (1), 2 % d'étudiants[1239] (3), 1 % de journalistes[1240] (2), 2 % de professions médicales et para-médicales[1241] (4), 12 % d'ouvriers[1242] (19), 39 % d'employés du secteur tertiaire[1243] (65), 25 % de patrons, artisans ou commerçants[1244] (41) et 1 % sans profession (1). A titre de comparaison, l'historien William A. Peniston a, d'après un échantillon d'une trentaine d'homosexuels, découvert que la plupart des homosexuels du registre BB6 sont des employés de bureau, de commerce, des ouvriers qualifiés ou non qualifiés ou encore des vendeurs. Ils appartiennent tous à la classe ouvrière ou moyenne ; beaucoup sont nés en province et sont voisins ou vivent ensemble dans un même logement ; une minorité se prostitue, d'autres ont recours au vol pour vivre mais la plupart sont tout simplement homosexuels et vivent honnêtement de leur travail[1245]. L'historienne et journaliste Jeanine Huas a également réalisé des statistiques plus complètes, à partir de la série BB6, pour les années 1877 et 1878[1246]. En 1877, elle a relevé 238 homosexuels arrêtés à Paris : 27 sont domestiques, 24 garçons de café, 16 employés de commerce, 7 bijoutiers, 5 tailleurs, 5 cuisiniers, 5 mécaniciens, 4 militaires, 3 maçons, 2 bouchers, les 140 autres exercent les métiers les plus divers[1247] ou sont rentiers. En 1878, elle a relevé 306 arrestations : 23 sont garçons de café, 18 employés de commerce, 14 domestiques, 7 cuisiniers, 6 bouchers, 6 militaires, 4 bijoutiers, 3 pâtissiers, les 225 autres exercent les métiers les plus divers[1248] ou sont rentiers[1249]. L'on note selon ces statistiques

[1238] L'on trouve dans cette catégorie les métiers suivants : homme de lettres, photographe, professeur de musique, peintre, dessinateur, caricaturiste, acteur de théâtre, artiste lyrique, artiste café-concert.

[1239] Dont un étudiant en droit et un autre en science politique.

[1240] Un pour le *Courrier du Centre* de Limoges et un au *Jockey Journal* à Paris.

[1241] Un médecin, un pharmacien, un pédicure et un infirmier-garde malade.

[1242] 3 garçons bouchers, 2 tailleurs de pierre, 2 peintres en bâtiment, un horloger, un blanchisseur, un mécanicien, un bandagiste, un boulanger, un pâtissier, un passementier, un aviculteur, un crémier, un matelassier, un menuisier et un imprimeur.

[1243] 12 sont dans la restauration (garçon de café, de restaurant, de salle, cuisinier, garçon de cuisine), 10 dans l'hôtellerie (garçon d'hôtel, groom, chasseur), 6 sont domestiques, 37 employés divers (de bureau, de commerce, de magasin, de banque, d'épicerie, d'assurances, représentant de commerce, voyageur de commerce, garçon de bains, garçon de pharmacie, Imprimerie Nationale, porteur de journaux, facteur-télégraphiste, camelot, garçon coiffeur, employé de librairie, opérateur de cinéma, clerc d'huissier, fleuriste, percepteur, chemin de fer).

[1244] 31 sont tenanciers d'établissements homosexuels (hôtels, bains, bars, restaurants), deux sont tailleur d'habits et marchand à la toilette, deux chapeliers, deux brocanteurs, deux marchands de nouveautés, un marchand de chinoiseries et un négociant en vins.

[1245] William A. PENISTON, « Love and Death in Gay Paris… », *op. cit.*, pp. 128-145. D'après le registre BB6 « Pédérastes et divers », n° 208-238.

[1246] Ce sont les deux dernières années complètes du registre BB6, qui commence en mars 1873 et s'achève dans le courant de l'année 1879.

[1247] Jeanine HUAS, *op. cit.*, ne donne pas plus de détails.

[1248] *Id.*

[1249] *Id.*, pp. 22-23.

que l'homosexualité parisienne serait plutôt issue des « classes » populaires ou moyennes dans les années 1870. Toutefois, si l'on prend mes propres statistiques, considérant d'abord qu'elles évoquent et les surveillances et les arrestations – et non seulement les arrestations, comme le registre BB6 – et ensuite qu'elles couvrent une période beaucoup plus longue (1870-1918) que le seul registre BB6 (1873-1879), l'on note une évidente hétérogénéité des milieux sociaux dont proviennent les homosexuels et les prostitués, même si trois catégories professionnelles se distinguent particulièrement : les employés, les artisans et commerçants (patrons) et les ouvriers. Mais finalement n'est-ce pas l'essentiel – numériquement – de la population parisienne à la fin du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècles ? Il faut également noter que les méthodes policières peuvent influer sur ces statistiques. Les homosexuels les plus modestes sont ceux – comme on l'a vu dans la première partie de cet essai – qui sont le plus susceptibles de fréquenter les lieux de plein air homosexuels, alors que les homosexuels les plus aisés reçoivent dans leurs propres meubles ; d'où la possibilité d'une sur-représentation des « classes » populaires dans les statistiques policières ou judiciaires.

Enfin, un autre cliché veut que les homosexuels aient nécessairement mené une « double vie », c'est-à-dire qu'ils se soient mariés, qu'ils aient même eu des enfants, etc. Ainsi une chronique judiciaire de 1885 rapporte les faits suivants concernant l'affaire dite « Mielle dit la Belle Nana » :

> Ancien garçon de café, ayant subi deux ans de prison pour vol, Mielle était venu habiter Paris en sortant de la maison centrale de Clairvaux. Il s'était marié en 1883 et il habitait avec sa femme un petit appartement de la rue de Lyon [...] Il ne sortit que le soir, fort tard, accompagné d'un jeune ami qui était venu le chercher, et il ne rentra pas de la nuit. Sa femme, habituée à ces absences, ne s'en étonna pas[1250]

Mais d'une façon générale les homosexuels se marient-ils pour échapper aux pressions sociales ? Mènent-ils ainsi une « double vie » ou restent-ils plutôt célibataires ? J'ai ainsi recensé, sur 190 homosexuels, 22 % d'hommes célibataires, 3 % d'hommes mariés, 1 % d'hommes mariés avec des enfants à charge, 1 % d'hommes vivant maritalement avec leur maîtresse, 1 % d'hommes veufs, 1 % d'hommes divorcés ou séparés et 71 % d'hommes dont le statut marital n'est pas précisé mais dont tout laisse à penser, au vu des rapports de police les concernant, qu'ils sont très vraisemblablement célibataires[1251]. Ainsi

---

[1250] Albert BATAILLE, *Causes criminelles et mondaines 1885*, « Affaire Mielle dit la Belle Nana », Paris, Dentu, 1886, pp. 57-75.

[1251] Il s'agit de statistiques que j'ai réalisées en prenant le statut familial (lorsque celui-ci était indiqué) de tous les homosexuels (190 individus) surveillés et/ou arrêtés par la police des mœurs sur la période 1870-1918, d'après les séries BA 1690, BM1 et BM2, CB 7.37 et CB 7.38 et DA

l'on constate que bien peu, contrairement à une idée reçue, ne sont mariés. Toutefois il faut tenir compte de la « classe » sociale. Les hommes mariés, divorcés ou veufs que j'ai relevés dans les archives de police sont très fréquemment des commerçants ou des artisans. Les employés et les ouvriers sont plus fréquemment célibataires, peut-être aussi en raison de leur plus jeune âge.

Les résistances homosexuelles aux discours homophobes.

Aussi, contrairement à une idée reçue, les homosexuels résistent fréquemment au harcèlement policier, tel que nous avons pu le décrire plus haut. Soit ils adaptent leurs comportements sociaux aux contrôles policiers, par la méfiance[1252], attitude souvent décrite dans les rapports de police vis-à-vis des inconnus qui se présentent dans un établissement homosexuel pour la première fois. Soit ils changent leur habitudes sexuelles. L'on a vu dans la première partie de cet essai l'utilisation du *glory hole* pour éviter le flagrant délit d'outrage public à la pudeur dans les urinoirs publics. Les homosexuels choisissent aussi des lieux moins surveillés ou des endroits où ils peuvent facilement justifier, à toute heure, leur présence. Soit ils se rebellent contre la police des mœurs : ainsi il est noté dans un extrait de dossier de police que trois jeunes prostitués se sont rebellés alors qu'ils viennent d'être arrêtés pour racolage en 1902[1253]. Certains affirment leur sexualité, d'autres la cachent encore. Albert Le Cuziat – tenancier de l'établissement du 11 rue de l'Arcade (8e arrondissement) – « avoue » ainsi lors d'un interrogatoire de police être un « adepte de la débauche anti-physique[1254] » et affirme ne pas croire « faire mal en recevant dans son hôtel des homosexuels[1255] ». François Carlier fait également mention, dans les années 1850-1870, d'un domestique au service d'un grand personnage qui assume fièrement son homosexualité. Epris du comte X., un ami de son maître, le valet lui écrit plusieurs lettres d'amour. Le

---

230 des APP. Il n'a malheureusement pas été possible de reproduire ici le graphique en couleurs qui se trouvait dans le mémoire de maîtrise, auquel les lectrices et lecteurs peuvent toutefois se reporter pour le consulter.

[1252] APP : série BM2 n° 15. Rapport de police du 3 novembre 1893 : « Dans ce débit ces individus se livrent seulement à quelques attouchements et à des provocations envers quelques jeunes gens de leur genre mais avec beaucoup de réserve, **craignant toujours d'être surveillés** [...] » [je surligne].

[1253] APP : série BM2 n° 61. Extrait du dossier de police 2e bureau 1ère section n° 608.12, du 28 mai 1902.

[1254] APP : série BM2 n° 43. Rapport de police du 19 janvier 1918. Ce n'est sans doute pas le terme par lequel il s'est lui même désigné. Il s'agit du qualificatif employé dans le rapport de police.

[1255] *Id.*

comte X. finit par se plaindre auprès du Préfet de police et fait questionner le domestique par la police des mœurs :

> « Le comte X..., que j'ai vu dans les salons de mon maître, m'a inspiré une véritable passion [...] N'ayant pas eu l'occasion de lui parler en particulier, j'ai dû lui écrire. Comme il n'avait pas eu la politesse de répondre à ma première lettre, je lui en ai adressé une seconde. Quel mal ai-je fait ? Faute de parler, on meurt sans confession ; je ne l'ai ni contraint ni menacé ; il est libre d'accepter ou de refuser ; de quoi a-t-il à se plaindre ? Si chaque fois qu'il a dû écrire des lettres à des dames, qu'il ne connaissait pas plus que je ne le connais, il avait été inquiété par la police, je suppose qu'il serait moins bégueule aujourd'hui ; mais c'est un comte, et je ne suis qu'un malheureux valet de chambre »[1256]

Et François Carlier de conclure qu'il « n'y eut pas moyen de lui faire comprendre sa folie, l'ignominie de sa conduite [...] L'absence de sens moral, poussée à ce point, n'est peut-être bien justiciable que des médecins de Charenton[1257] ». Le docteur Charles Feré (1852-1907), spécialiste des maladies nerveuses, dresse le même constat quand il écrit avoir « observé un inverti qui était convaincu que sa manière d'être était tout aussi normale que l'autre [l'hétérosexualité] mais ce n'était pas sa seule manifestation de folie[1258] ». Aussi assumer son homosexualité, sans aucune culpabilité ni aucune volonté de s'en guérir, est en soi un acte de démence. Le docteur Thoinot insiste ainsi sur le fait que bon nombre d'homosexuels ont tendance à « faire, rétrospectivement, sans preuve suffisante, passer dans leur camp une foule de personnages célèbres, artistes ou écrivains de génie[1259] », sans doute pour se légitimer aux yeux des discours et clichés dont le but est de théoriser leur infériorité sociale et sexuelle. L'on trouve également dans la littérature des personnages homosexuels qui veulent vivre fièrement leur sexualité. Ainsi Jean-Gustave Binet-Valmer fait dire à son héros Lucien, stéréotype de l'inverti efféminé :

> Pourquoi serait-ce un crime ? N'est-il donc d'autre amour que celui qui créé ? Les hommes sont bien misérables s'ils n'ont que le droit de se reproduire ! Jadis, quand notre race était jeune, dans le décor des marbres d'Athènes, nous aurions été, vous et moi, les mains unies, entendre les leçons de notre maître, et nul n'aurait médit de notre amour

[1256] François CARLIER, *op. cit.*, p. 293.
[1257] *Ibid.*
[1258] Charles FERE, « Contribution à l'étude de la descendance des invertis », *Archives de neurologie*, tome V, 2e série, 1898, p. 15.
[1259] Léon-Henri THOINOT, *Attentats aux mœurs et perversions du sens génital*, Paris, Doin, 1898, p. 292.

> [...] Après tout, je m'appartiens ! Je ne suis pas un malade ! Je ne veux pas être un malade ! J'entends ne pas gâcher toute mon existence par des plaintes et des soins inutiles ! J'ai le droit de vivre, je veux vivre ma vie ![1260]

Alors qu'Oscar Wilde (1854-1900), à sa sortie de prison, affirme : « Si j'avais changé ma vie, c'eût été admettre que l'amour uranien est ignoble. Je maintiens qu'il est noble, plus noble que les autres formes[1261] », André Gide écrit à propos de *Corydon* qu'il s'agit là de son livre le plus important : « C'est une défense de la pédérastie que j'écris[1262] ». Publié une première fois en 1911 anonymement et à douze exemplaires – offerts à des amis –, puis en 1920 à vingt-cinq exemplaires hors commerce de nouveau, et enfin en 1924 chez NRF sous le titre de *Corydon. Quatre dialogues socratiques* à plus de cinq mille exemplaires, l'œuvre est conçue comme une suite de dialogues, dans lesquels un homosexuel, le docteur Corydon, s'évertue à démontrer la légitimité de l'homosexualité à un hétérosexuel acquis aux discours et aux préjugés homophobes. Toutefois André Gide se garde bien d'y avouer ses préférences personnelles. Certains attribuent l'écriture de *Corydon* à la défaite d'Oscar Wilde dans son désir de louer l'homosexualité[1263] ; d'autres affirment que c'est l'affaire du domestique Renard (1908), véritable « affaire Dreyfus de l'homosexualité », qui a suscité chez André Gide cette défense de l'homosexualité[1264]. Toutefois, rares sont les écrivain-e-s qui osent dire leur homosexualité, ou même défendre l'homosexualité d'une manière générale. Peu d'écrivain-e-s et de journalistes français-es s'élèvent contre la condamnation d'Oscar Wilde à deux ans de travaux forcés pour homosexualité[1265] alors que la pétition pour le soutenir, lancée dans *La Plume* du 15 novembre 1895 par le poète anarchiste Stuart Mill, est rapidement abandonnée faute de signatures[1266]. Oscar Wilde, installé à Paris depuis 1898, y meurt le 30 novembre 1900 à l'*Hôtel d'Alsace*, rue des Beaux Arts (6e arrondissement), sous le pseudonyme de Sebastian Melmoth. Aucun-e écrivain-e n'assiste à son enterrement, pas

---

[1260] Jean-Gustave BINET-VALMER, *Lucien*, Paris, Ollendorff, 1910, p. 209.
[1261] Pierre DOMINIQUE, « La pédérastie à travers les âges », *Le Crapouillot*, n° 10, 1950, pp. 19-27.
[1262] *Ibid.*
[1263] Pierre LABRACHERIE, « André Gide. Pape de la 5e Internationale (celle des pédérastes) », *Le Crapouillot*, n° spécial « La sexualité à travers le monde », 1951, pp. 75-80.
[1264] Christian GURY, *L'Honneur piétiné d'un domestique homosexuel...*, *op. cit.*
[1265] L'on note les articles de Paul ADAM et Henri de REGNIER dans *La Revue Blanche* pour prendre la défense d'Oscar Wilde ou encore des articles dans la presse de masse pour dénoncer l'hypocrisie du système pénal anglais, comme Henri BAUER dans *Le Temps* ou Octave MIRBEAU dans *Le Journal*. Voir Pierre LABRACHERIE, « André Gide. Pape de la 5e Internationale... », *op. cit.*, pp. 75-80.
[1266] Ni André Gide ni Jean Lorrain, tous deux homosexuels, ne signent cette pétition. L'on note en revanche la signature d'Octave Mirbeau.

même celui par qui le scandale est arrivé, à savoir Lord Alfred Douglas, pourtant régulièrement à Paris[1267] ; ce sont les anonymes de la rue des Beaux-Arts qui suivent son cercueil jusqu'au cimetière du Père-Lachaise. Marc-André Raffalovich, lui-même homosexuel, reproche même à Oscar Wilde de s'être trop ouvertement « affiché » comme homosexuel :

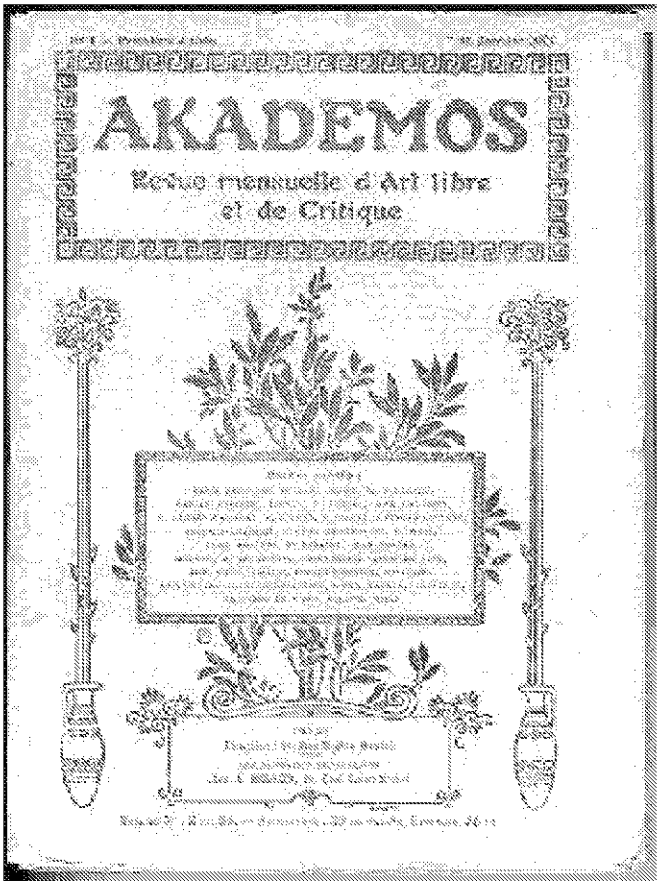
> Wilde est un idiot, car il ne semble pas s'être douté qu'il aurait pu avouer l'équivoque de ses petits amis sans se compromettre du point de vue de sa raison. Il aurait pu dire, en effet, qu'il étudiait les bas-fonds de la société. Bien des écrivains plus distingués ont étudié les parasites du vice, il n'a pas deviné cela [...] Voilà ce que c'est que l'ignorance de la méthode scientifique[1268]

Toutefois, quelques personnalités des lettres participent à l'aventure de la revue homosexuelle ou « homophile » *Akademos* lancée en janvier 1909 par le baron Jacques d'Adelswärd-Fersen, autrefois mis en cause dans l'« affaire » dite des « messes noires », alors défendu par un journaliste du *Canard Sauvage*[1269]. Il rassemble, dans cette aventure, les écrivain-e-s Colette, Georges Eekhoud, Robert d'Humières, Renée Vivien ou encore Willy. La vie de la revue est brève mais intense, de janvier à Noël 1909. Elle est profondément marquée par le mythe du retour vers un paradis perdu que la religion chrétienne a fourvoyé en imposant aux femmes et aux hommes une morale bridant leurs instincts naturels.

[1267] APP : série BM2 n° 38. Lord Alfred Douglas est à Paris en octobre 1900. André Gide le tient pour responsable des « malheurs » d'Oscar Wilde : *Si le grain ne meurt*, Paris, Gallimard, 1972 (1920/1926), p. 335.

[1268] Marc-André RAFFALOVICH, *Uranisme et Unisexualité*, Paris, Masson, 1896, p. 270.

[1269] Charles-Louis PHILIPPE (1874-1909), journaliste et romancier anarchiste dans *Le Canard Sauvage* des 26 juillet et 1er août 1903.



Couverture du premier numéro de la revue *Akademos* (janvier 1909)
(Source : http://membres.lycos.fr/jgir/akademos.htm)

Même Marcel Proust, souvent « classé » comme homosexuel honteux, écrit dans *Sodome et Gomorrhe* « qu'il n'y avait pas d'anormaux quand l'homosexualité était la norme, pas d'antichrétiens avant le Christ, que l'opprobre seul fait le crime[1270] ». Il écrit également que la « [...] race sur qui pèse une malédiction et qui doit vivre dans le mensonge et le parjure, puisqu'elle sait tenu pour punissable et honteux, pour inavouable, son désir, ce qui fait pour toute créature la plus grande douceur de vivre ; qui doit renier son Dieu, puisque, même chrétiens, quand à la barre du tribunal ils comparaissent comme accusés, il leur faut, devant le Christ et en son nom, se défendre comme d'une calomnie de ce qui est leur vie même ; fils sans mère, à laquelle ils sont obligés de mentir toute la vie et même à l'heure de lui fermer les yeux [...] Sans honneur que précaire, sans liberté que provisoire jusqu'à la découverte du crime, sans situation qu'instable, comme pour le poète la veille fêté dans tous les salons, applaudi dans tous les théâtres de Londres, chassé le lendemain de tous les garnis sans pouvoir trouver un oreiller où reposer sa tête [...] exclus même, hors les jours de grande infortune où le plus grand nombre se rallie autour de la victime, comme les Juifs autour de Dreyfus, de la sympathie – parfois de la société – de leurs semblables, auxquels ils donnent le dégoût de voir ce qu'ils sont, dépeint dans un miroir qui, ne les flattant plus, accuse toutes les tares qu'ils n'avaient pas voulu remarquer chez eux-mêmes[1271] ». Il rejette ainsi l'idée de « vice » et adhère à l'homosexualité innée, même s'il est amené à plusieurs reprises à utiliser le terme : « Le vice (on parle ainsi pour la commodité du langage)[1272] [...] leur vice, ou ce qu'on nomme improprement ainsi[1273] ». Marcel Proust se refuse à juger parce qu'il dit la souffrance des homosexuels, obligés de cacher ce qu'ils sont pour avoir une vie sociale et familiale – c'est sans doute ce que lui reproche André Gide – parlant de « contrainte sociale [...] trop lourde »[1274] :

> Amis sans amitiés, malgré toutes celles que leur charme fréquemment reconnu inspire et que leur cœur souvent bon ressentirait ; mais peut-on appeler amitiés ces relations qui ne végètent qu'à la faveur d'un mensonge et d'où le premier élan de confiance et de sincérité qu'ils seraient tentés d'avoir les ferait rejeter avec dégoût, à moins qu'ils n'aient à faire à un esprit impartial, voire sympathique, mais qui alors, égaré à leur endroit par une psychologie de convention, fera découler du vice confessé l'affection même qui lui est la plus étrangère, de même que certains juges supposent et excusent plus facilement l'assassinat

[1270] Marcel PROUST, *Sodome...*, *op. cit.*, pp. 20-21.
[1271] *Id.*, pp. 19-20.
[1272] *Id.*, p. 17.
[1273] *Id.*, p. 22.
[1274] *Id.*, p. 24.

> chez les invertis et la trahison chez les Juifs pour des raisons tirées du péché originel et de la fatalité des races ?[1275]

Il rajoute même : « Pourquoi, admirant dans le visage de cet homme des délicatesses qui nous touchent, une grâce, un naturel dans l'amabilité comme les hommes n'en ont point, serions-nous désolés d'apprendre que ce jeune homme recherche les boxeurs ?[1276] ». Cependant il semblerait que les contemporain-e-s de Marcel Proust aient été choqué-e-s par la publication d'*A la recherche du temps perdu* (1913-1927), panorama de la vie homosexuelle à la Belle Epoque. Peut-être n'est-ce pas l'homosexualité qui a le plus choqué ? Peut-être est-ce le fait que l'on en parle, surtout venant d'un grand auteur ? Peut-être est-ce surtout l'atmosphère d'insouciance régnant dans le « monde » qui a le plus choqué les lectrices et lecteurs ? Ainsi la contribution de Marcel Proust – même involontaire, même inconsciente – à la libération de cette « contrainte sociale » est évidente. L'écrivain Gérard Bauer (1888-1967) – très tolérant sur la « question homosexuelle » – écrit ainsi en 1926 dans la revue *Les marges* qui réalise une enquête sur « L'homosexualité en littérature » :

> Si *Sodome et Gomorrhe* [en 1921] a pu s'imposer sans scandale [...] c'est aussi parce que l'homosexualité et singulièrement la pédérastie étaient en croissance dans la société moderne [...] Nous connaissons, les uns et les autres, une homosexualité victorieuse et libérée en partie, il faut le dire, par le talent de Marcel Proust [...] Il [Marcel Proust] a ouvert la route à ceux qui n'osaient pas s'y engager [...] Marcel Proust a été comme le Messie de ce petit peuple et les a, au prix d'une sorte de génie, libérés de leur esclavage[1277]

Marc-André Raffalovich – qui réclame dans *Uranisme et unisexualité* l'égalité entre les sexualités[1278] – remplace dans ses articles des *Archives d'Anthropologie criminelle* le terme « inversion » par celui d'« homosexualité », qui ne renvoie pas à l'inverse de la norme sexuelle mais à une autre sexualité et balaie, du même coup, la notion d'efféminement.

A l'inverse, d'autres homosexuels vivent encore dans la honte. Ainsi Louis Fiaux évoque ces homosexuels qui se rendent dans des maisons de

---

[1275] *Id.*, p. 19.
[1276] *Id.*, p. 26.
[1277] Gérard BAUER, *Les Marges* du 15 mars 1926, pp. 180-181.
[1278] Patrick CARDON, « Un pionnier de l'*homo*liberté », *Gai Pied Hebdo*, n° 389, octobre 1989. En ligne sur : http://semgai.free.fr/contenu/textes/cardon_Raffalovitch.html : Patrick CARDON est l'auteur d'une thèse de doctorat de lettres (non publiée) : *Discours littéraires et discours scientifiques fin-de-siècle. Etude des Annales d'anthropologie criminelle (1886-1914)*, sous la direction de Raymond JEAN, Université Aix-Marseille I, 1984.

tolérance et se font sodomiser par une prostituée munie d'un godemiché[1279], alors que Gustave Macé décrit des voyeurs de scènes homosexuelles :

> En dehors des gens qui se rendent aux bains de vapeur pour satisfaire leurs passions, il y a la clientèle courante que l'hygiène amène seule et où figurent des individus connus sous le nom de « curieux ». Ils n'aiment pas les femmes, n'ont aucun goût pour les plaisirs contre-nature, et cependant ils séjournent des journées entières dans ces établissements ; ils mangent, boivent, fument, circulent dans les salles et semblent heureux d'entendre des paroles obscènes, de coudoyer les sodomites et d'assister à leurs actes répugnants. C'est là une curiosité maladive, assez commune[1280]

Ainsi Marcel Proust narre la crainte des homosexuels d'être démasqués, notamment lors de la scène de quiproquo dans *Sodome et Gomorrhe* où M. Verdurin dit à Charlus : « Or dès les premiers mots que nous avons échangés, j'ai compris que vous *en étiez* ! ». M. de Charlus, qui donnait à cette locution un sens fort différent, eut un haut-le-corps[1281] ». Ou encore lorsque Marcel Proust évoque ce député de droite qui fréquente le bordel de Jupien pendant la Première Guerre mondiale et qui en sortant « avait rabattu son chapeau sur ses yeux, relevé son col [...] croyait cacher son visage[1282] » ; ou encore lorsque Charlus – veillant à bien cacher sa sexualité – est *outé* par M. de Vaugoubert – frivole – qui lui demande si un « jeune secrétaire à l'air particulièrement intelligent » d'une mission diplomatique à Paris est homosexuel, non par la parole mais en fixant « sur M. de Charlus un sourire où s'épanouissait visiblement une seule question[1283] ». Charlus – énervé – répond sèchement : « Je n'en sais absolument rien, je vous prie de garder vos curiosités pour vous-même. Elles me laissent plus que froid [...] ». Ici, M. de Charlus [était] irrité d'avoir été dénoncé par un sot[1284] ».

Mais où est la parole des homosexuels sur leur propre sexualité, sur leur propre vécu ? André Gide est ainsi le premier écrivain français à concevoir une autobiographie homosexuelle avec *Si le grain ne meurt* (1920/1926). Marcel Proust lui aurait ainsi dit en 1920 : « Vous pouvez tout raconter ; mais à condition de ne jamais dire Je[1285] ». André Gide y évoque le plaisir sensuel qu'il

---

[1279] Louis FIAUX, *Les maisons de tolérance. Leur fermeture*, Paris, Carré, 1892, p. 166.
[1280] Gustave MACE, *Mes lundis...*, *op. cit.*, p. 162.
[1281] Marcel PROUST, *Sodome...*, *op. cit.*, p. 342.
[1282] Marcel PROUST, *A la recherche du temps perdu. Le temps retrouvé*, Paris, Gallimard, 1987 (1927), p. 160.
[1283] Marcel PROUST, *Sodome...*, *op. cit.*, p. 78.
[1284] *Ibid.*
[1285] André GIDE, *Journal. 1889-1939*, Paris, Gallimard, 1992 (1939), p. 692, « 14 mai 1921 ».

connaît, en 1893, avec un jeune Tunisien, Ali, à Sousse[1286]. Il se pose de nombreuses questions sur ses désirs[1287], avant de se rendre compte à quel point il préfère le jeune Mohammed à Mériem, une prostituée : « Le petit Mohammed, éperdu de lyrisme et de joie, tempêtait sur son tambour de basque. Qu'il était beau ! à demi nu sous ses guenilles, noir et svelte comme un démon, la bouche ouverte, le regard fou...[1288] », même s'il a *in fine* des relations sexuelles avec Mériem : « Et si, dans cette nuit auprès de Mériem, je fus vaillant, c'est que, fermant les yeux, j'imaginais serrer dans mes bras Mohammed[1289] ». André Gide raconte comment il se retrouve par hasard en voyage à Blida (Algérie) avec Oscar Wilde et Alfred Douglas en 1895[1290]. André Gide ne dévoile pas encore son attirance pour les jeunes Arabes et évoque Oscar Wilde : « Wilde avait observé jusqu'à ce jour vis-à-vis de moi une parfaite réserve. Je ne connaissais rien de ses mœurs que par ouï dire ; mais dans les milieux littéraires que nous fréquentions l'un et l'autre à Paris, on commençait de jaser beaucoup[1291] ». Il est même choqué par les propos d'Alfred Douglas, lorsqu'ils sont lui, et Oscar Wilde, à la chasse de jeunes Arabes : « – Ces guides sont stupides : on a beau leur expliquer, ils vous mènent toujours dans les cafés pleins de femmes. J'espère que vous êtes comme moi : j'ai horreur des femmes. Je n'aime que les garçons. Je préfère vous dire cela tout de suite puisque vous nous accompagnez ce soir...[1292] ». Toutefois, il accepte la proposition faite par Oscar Wilde de passer la nuit en compagnie d'un petit joueur de flûte[1293]. André Gide reconnaît alors que « [...] la tentative auprès de Mériem [la jeune prostituée], cet effort de « normalisation » était resté sans lendemain, car il n'allait point dans mon sens ; à présent je trouvais enfin ma normale. Plus rien ici de contraint, de précipité, de douteux ; rien de cendreux dans le souvenir que j'en garde. Ma joie fut immense et telle que je ne la puisse imaginer plus pleine si de l'amour s'y fût mêlé. Comment eût-il été question d'amour ? Comment eussé-je laissé le désir disposer de mon cœur ? Mon plaisir était sans arrière-pensée et ne devait être suivi d'aucun remords. Mais comment nommerai-je alors mes transports à serrer dans mes bras nus ce parfait petit corps sauvage, ardent, lascif et ténébreux ?...[1294] ». Le fait de quitter l'Algérie, loin de sa mère, loin des pressions sociales où André Gide peut vivre son homosexualité sans gêne, sonne comme la fin de sa jeunesse, le moment où il va devoir se marier : « Ah ! que j'avais du mal à me décider à partir ! Il me

[1286] André GIDE, *Si le grain...*, *op. cit.*, pp. 298-299.
[1287] *Id.*, pp. 300-303.
[1288] *Id.*, p. 307.
[1289] *Id.*, p. 308.
[1290] *Id.*, pp. 326-327.
[1291] *Id.*, p. 328.
[1292] *Id.*, p. 331.
[1293] *Id.*, pp. 338-340.
[1294] *Id.*, pp. 342-343.

semblait que j'allais quitter ma jeunesse[1295] ». Mais ce récit autobiographique n'est le reflet – sans doute sincère – de la réalité que d'une partie des homosexuels, que l'on pourrait qualifier de « pédérastes » au sens antique, et surtout d'un pédéraste issu de la grande bourgeoisie, fréquentant les cercles littéraires. En ce qui concerne la Belle Epoque, l'autobiographie homosexuelle des anonymes n'est donc pas à chercher du côté de la littérature, mais plutôt du côté des écrits médicaux ou policiers[1296]. Toutefois, si l'on retrouve de nombreux cas allemands chez Johann Ludwig Casper (1796-1864) évoquant le journal intime d'un riche « pédéraste »[1297] ou encore chez Richard von Krafft-Ebing relevant le cas d'un médecin homosexuel viril physiquement et moralement ayant eu des relations sexuelles avec plus de six cents homosexuels dans sa vie, dont la plupart étaient efféminés[1298], les récits de vie d'homosexuels français sont nettement plus rares. Ambroise Tardieu publie *Ma confession*[1299] dans laquelle il évoque de nombreux cas de chantage ; Jean-Martin Charcot et Victor Magnan évoquent l'histoire d'un professeur d'Université d'une trentaine d'années qui explique comment il a découvert son homosexualité[1300], alors que le docteur Henri Legludic publie les mémoires d'Arthur Belorget (né en 1839), acteur de théâtre, prostitué et travesti[1301]. Le psychiatre Paul-Emile Garnier (1848-1905) évoque aussi le cas de vie d'homosexuels dans *La folie à Paris*[1302], pour lesquels le rôle de la médecine est justement de juger de la responsabilité pénale ou de la folie, en vue d'une condamnation judiciaire ou d'un acquittement. La science ne défend pas les droits des homosexuels ni même l'homosexualité en tant que sexualité parmi d'autres, mais plaide

---

[1295] *Id.*, p. 356.

[1296] Philippe LEJEUNE, « Autobiographie et homosexualité en France au XIX[e] siècle », *Romantisme*, n° 56, 1986, pp. 79-100.

[1297] Johann Ludwig CASPER, *Traité pratique de médecine légale*, tome I, Paris, Baillière, 1883 (1862), pp. 125-127 (observations 83 à 88 : confessions du comte Cayus rédigées dans son journal intime), pp. 115-123 (sur les pédérastes en général), p. 123 (sur les lesbiennes). Voir aussi sur la distinction entre pédérastie et sodomie : p. 124.

[1298] Richard von KRAFFT-EBING, *op. cit.*, observation n° 112, pp. 344-351.

[1299] Publiée dans la 5[e] (1867, pp. 187-189), 6[e] (1873) et 7[e] éditions (1878) d'*Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs* d'Ambroise TARDIEU, Paris, Baillière. L'affaire relatée dans *Ma confession* date de 1845.

[1300] Jean-Martin CHARCOT, Victor MAGNAN, « Inversions du sens génital », tomes III (janvier 1882) des *Archives de neurologie*, observation n° 1 (1881), pp. 54-60.

[1301] L'on retrouve les mémoires d'Arthur Belorget chez le docteur Henri LEGLUDIC, *Notes et observations de médecine légale. Attentats aux mœurs*, Paris, Masson, 1896 (1874), pp. 235-349, précédés d'une présentation de l'auteur, pp. 220-234, « Confidences et aveux d'un Parisien. La Comtesse (Paris 1850-1861) » ; mais également dans l'ouvrage du docteur CAUFEYNON, *L'Homosexualité chez l'homme et chez la femme*, Paris, Offenstadt, 1909, pp. 97-99. Voir aussi la réédition de ces confidences : Arthur X., *Mémoires d'un travesti, prostitué, homosexuel. La Comtesse. 1850-1861*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 2000 (1874).

[1302] Paul-Emile GARNIER, *La folie à Paris. Etude statistique, clinique et médico-légale*, Paris, Baillière, 1890, pp. 363-369 et 385-391.

l'irresponsabilité pénale des homosexuels face à la justice. Le docteur Garnier raconte ainsi le cas d'un homosexuel jaloux qui a tenté d'assassiner son « co-pédéraste, qu'il accusait d'infidélité[1303] » :

> En conclusions,
> 1° L..., Gustave, que des antécédents héréditaires prédisposent à la folie, atteint d'épilepsie depuis dix ans environ, est un dégénéré, présentant les manifestations pathologiques d'une inversion du sens génésique ;
> 2° C'est sous l'empire d'une jalousie étrange, produit direct de son aberration sexuelle, qu'il a conçu son projet criminel et c'est au plein d'une crise d'exaltation intellectuelle qu'il a tenté de l'exécuter ;
> 3° Il n'offre pas actuellement de symptômes proprement dits d'aliénation mentale, mais son état de trouble moral n'en est pas moins manifeste : il n'a que très imparfaitement conscience de sa situation ;
> 4° Dans ces conditions, nous estimons qu'il est à peu près irresponsable de l'acte pour lequel il est poursuivi[1304]

Néanmoins, toutes ces « confidences » sont rédigées dans une atmosphère pénitentiaire ou médicale, s'apparentant davantage à des confessions, voire à des aveux avant une condamnation pénale ou un internement psychiatrique qu'à la réelle tenue – sans pression – d'un journal intime par exemple. Par ailleurs, elles sont le reflet de « cas » minoritaires, qui ne caractérisent nullement tous les homosexuels, et renvoient davantage à la catégorie des criminels et des délinquants, toutes sexualités confondues. Je n'ai en effet retrouvé que très peu de « cas » de la sorte dans les archives de police.

Homophobie des élites & indifférence ou tolérance du corps social.

La résistance des homosexuels aux clichés et discours, ainsi que l'amour de soi, sont en partie le résultat de l'indifférence ou de la tolérance de la population parisienne à l'égard de l'homosexualité. L'historienne Anne-Marie Sohn note ainsi qu'« au travers du vocabulaire employé, l'homosexualité se définit comme une variante amoureuse, un penchant individuel et non pas une perversion, encore moins comme une maladie[1305] » et relève qu'elle n'a rencontré « le terme « inverti » que sous une plume bourgeoise, preuve que l'enseignement médical ne s'est pas diffusé dans le corps social[1306] », concluant enfin que « la tolérance semble l'emporter mais peut-être en raison de la

[1303] *Id.*, p. 385.
[1304] *Id.*, p. 391.
[1305] Anne-Marie SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 57.
[1306] *Ibid.*

clandestinité et de la rareté des homosexuels[1307]». L'on a vu au contraire que la visibilité homosexuelle est – du moins à Paris – très nette dès les années 1870, et plus encore, à la Belle Epoque. L'historienne Anne-Marie Sohn constate en revanche que la « pédophilie[1308] », bien connue des historien-ne-s grâce à l'étude des nombreux cas d'attentats à la pudeur sur des fillettes[1309], ne bénéficie pas d'une telle tolérance de la part de la population, alors que les médecins la minimise pour se concentrer sur l'homosexualité[1310], ne considérant pas encore, à la fin du XIX^{e} siècle, l'attirance sexuelle pour les enfants comme une déviance. Ainsi l'homophobie journalistique, littéraire, médicale ou encore policière ne semble pas vraiment se répandre dans le corps social, même si les scandales homosexuels des débuts de la III^{e} République ont marqué durablement les esprits : le terme « Germiny » est signalé dans le dictionnaire d'argot d'Aristide Bruant (1851-1925) comme étant un synonyme de « pédérastie »[1311]. Toutefois François Carlier cite des cas de familles dépitées par l'homosexualité de leur fils, notamment une mère d'un milieu populaire[1312], qui à l'annonce de l'homosexualité de son fils de 20 ans, « dénoncé » par deux de ses amis, veut se suicider, répétant sans cesse : « Je n'ai plus qu'à mourir ; mon fils finira par les galères[1313] ». Mais la société a évolué depuis les années 1850-1870 au gré des transformations sociales, politiques et urbaines. Ainsi plus que la gêne de l'homosexualité de son fils, cette mère de famille craint que son fils ne subisse une condamnation pénale ou un jugement social. Aussi, dans l'affaire du 83 boulevard du Montparnasse (1904), André Schwob apporte par le biais de la presse quotidienne parisienne son soutien à son frère inculpé, Jacques Schwob :

> J'ai recours à l'intermédiaire du *Journal* pour rectifier une fausse publication du nom des inculpés de l'affaire du boulevard Montparnasse. La personne arrêtée est M. Jacques Schwob, et non André Schwob, – mon frère d'ailleurs. Quoique de cœur avec lui et réprouvant hautement la violation d'un domicile privé par la police, je tiens à ne pas être confondu avec lui[1314]

[1307] *Ibid.*

[1308] C'est le terme employé par Anne-Marie SOHN.

[1309] Anne-Marie SOHN, « Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France… », *op. cit.*, pp. 71-111.

[1310] Anne-Marie SOHN, *Du premier baiser à l'alcôve…*, *op. cit.*, pp. 57-58.

[1311] Aristide BRUANT, *L'argot au XX^{e} siècle. Dictionnaire français-argot*, Paris, Fleuve noir, 1993 (1901), article « pédéraste ».

[1312] François CARLIER, *op. cit.*, pp. 280-282.

[1313] *Id.*, p. 281.

[1314] *Le Journal* du 23 mars 1904.

Et l'on note aussi, dans les archives de police, la tolérance dont font preuve de nombreux tenanciers d'établissements, peut-être pour des raisons économiques. Ainsi la propriétaire du bar/hôtel *Hôtel du Mont-Blanc*[1315] est décrite dans une lettre de dénonciation de 1913 comme « très aimable[1316] » parce qu'elle « asemble[1317] les couples[1318] » d'hommes. La tolérance de la tenancière est ici dénoncée. Il a d'ailleurs été rajouté par un fonctionnaire de police sur la lettre de dénonciation elle-même : « Il y a plus de dix ans que l'hôtel du Mont Blanc 32 rue des Tournelles est un rendez-vous de pédérastes[1319] ». En dépit de lettres de dénonciation reçues fréquemment en Préfecture ou dans les commissariats de quartiers, de la part de commerçants qui veulent de l'ordre, de la part de pères ou de mères de famille qui craignent pour la sécurité de leur-s enfant-s, Gustave Macé note dans les années 1880 que « le vice se popularise[1320] », alors que Havelock Ellis écrit « qu'en Europe, de nos jours, les basses classes n'éprouvent pas, à l'égard de homosexualité, une répugnance considérable[1321] » et que Georges Saint-Paul évoque l'indulgence dont font preuve les jurés populaires des cours d'assises lors de procès d'homosexuels[1322]. Il écrit, quelques trente ans plus tard, sur une période qui n'est pas la nôtre – mais qui n'en est pas très éloignée[1323] :

> Je crois que l'une des causes des progrès homosexuels dans notre pays n'est autre que l'indulgence que depuis peu de temps lui témoigne l'opinion. Et je crois que cette indulgence de l'opinion provient, pour une part importante, du prestige exercée par des artistes, par des écrivains homosexuels[1324] authentiques ou larvés[1325]

[1315] Situé au 32 rue des Tournelles (4e arrondissement).
[1316] APP : série BM2 n° 28. Lettre du 26 septembre 1913.
[1317] Ainsi orthographié.
[1318] *Id.*
[1319] *Id.* Rajout par un policier d'un commentaire sur la lettre de dénonciation du 26 septembre 1913.
[1320] Gustave MACE, *Mes lundis...*, op. *cit.*, p. 160.
[1321] Havelock ELLIS, *L'inversion sexuelle*, tome II des *Etudes de psychologie sexuelle*, Mercure de France, 1909 (1897), p. 31.
[1322] Georges SAINT-PAUL / Dr. LAUPTS, *Tares et poisons...*, *op. cit.*, p. 353.
[1323] Les années 1920.
[1324] Aussi il faut noter que beaucoup attribuent à Marcel Proust notamment une « responsabilité » personnelle dans la « nouvelle » vision qu'ont les Français-es de l'homosexualité depuis la Première Guerre mondiale. Voir Gilles BARBEDETTE, Michel CARASSOU, *Paris gay 1925*, Paris, Presses de la Renaissance, 1981, p. 125 : les auteurs évoquent l'enquête de la revue *Les Marges* (1926) sur la question de l'homosexualité en littérature.
[1325] Georges SAINT-PAUL, *Invertis et homosexuels*, Paris, Vigot frères, 1930, p. 47. Il s'agit de la réédition de *Tares et poisons. Perversion et perversité sexuelles. Une enquête médicale sur l'inversion* du Dr. LAUPTS, Paris, Carré, 1896.

De la même manière, les rapports de police traduisent le fait que peu se scandalisent du caractère homosexuel de certains établissements, notamment les bains, perçus comme d'irréductibles lieux de débauche : « Les faits qui se passent dans les bains de vapeur n'y scandalisent que bien peu de personnes, la plupart de ceux qui vont dans ces établissements y étant parfaitement habitués[1326] », alors qu'une longue note de police « Notes sur la pédérastie » rapporte que la jeunesse française « pour laquelle la pédérastie n'était autrefois qu'une légende [...] la discute maintenant comme une chose naturelle et n'en est pas choquée[1327] ». Aussi l'historien Michel Winock avance l'idée selon laquelle la population française ne croît plus, non pas en raison d'une quelconque dégénérescence, comme l'affirment certains théoriciens du « racisme », mais par simple volonté de ne pas avoir d'enfant, alors perçu comme un « boulet », empêchant l'épargne et l'ascension sociale, et disséminant le patrimoine si difficilement acquis[1328]. Ainsi cette attitude plus individualiste peut expliquer la tolérance vis-à-vis des homosexuels, en dépit des supposées menaces de dénatalité. L'historien du droit Romuald Szramkiewicz note également que la période 1880-1914 est beaucoup plus libérale que ne l'étaient les décennies précédentes, mettant en avant l'amoindrissement de la puissance paternelle, l'évolution des droits des femmes mariées, le rétablissement du divorce, la reconnaissance partielle des enfants naturels et la suppression des majorats qui instauraient le droit d'aînesse[1329].

Aussi, les homosexuels sont pris en tenailles entre répression policière et judiciaire et « stéréotypation » médicale. L'influence médicale sur les autres observateurs sociaux est très nette en matière de sexualité depuis le milieu du XIX^{e} siècle environ, notamment dans cette note de la Préfecture de police intitulée « Notes sur la pédérastie » :

> Il semble prédestiné pour ce vice qui ne se révèle à lui qu'après l'adolescence, quand il a goûté ou abusé des extases de l'onanisme[1330] et

[1326] APP : série BM2 n° 44. Rapport de police du 1er septembre 1909.

[1327] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », p. 3 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).

[1328] Michel WINOCK, *La France de la Belle Epoque...*, *op. cit.*, p. 36.

[1329] Romuald SZRAMKIEWICZ, *Histoire du droit français de la famille*, Paris, Dalloz, 1995, pp. 128-139.

[1330] Il faut rappeler que l'ouvrage du docteur Samuel TISSOT (1728-1797) sur la masturbation et ses conséquences : *L'Onanisme. Dissertation physique sur les maladies produites par la masturbation* paraît pour la première fois en France en 1760 et est réédité de nombreuses fois jusqu'en 1905. Le docteur TISSOT est l'inventeur de la perversion sexuelle « masturbation », que l'on accuse entre autres choses de rendre sourd, d'affaiblir les capacités nerveuses, etc. Ces « déductions scientifiques » rentrent peu à peu dans les esprits du XIX^{e} siècle et se fixent finalement au XX^{e} siècle parmi les clichés populaires.

> des relations féminines[1331] [...] Les pédérastes passifs [...] sont naturellement ou non, de manières affectées, d'allures efféminées. Leurs yeux sont provoquants, leur voix est douce [...] Ils font abus de fards et de parfums. On en trouve aussi qui font usage de stupéfiants[1332] [...] Il est tout d'abord nécessaire de rappeler qu'à notre avis il n'existe qu'une sorte de véritable pédéraste : le pédéraste « ACTIF », dont le cas nous semble plutôt relever de la médecine que de la criminalité [alors que] le pédéraste passif, généralement très jeune, s'imprègne de la névrose de l'actif et partage ses manies [...] la folie n'est-elle pas contagieuse à certains esprits ?[1333]

Et cette même note d'insister sur le caractère quasi-incurable – parce qu'inné peut-être – de l'homosexuel actif qui « reste ce qu'il est jusqu'au gâtisme ou jusqu'à la mort[1334] ». Les clichés médicaux sont récurrents, pas seulement à l'égard des homosexuels d'ailleurs. Tout est « normé » et « catégorisé » par la « science » médicale : ainsi, en 1907, le docteur Jaf – qui a beaucoup étudié la « question homosexuelle » – écrit que « les hommes qui ont un grand nez ont aussi une grande verge [et] sont plus courageux et plus robustes que les autres mais aussi plus étourdis et plus stupides[1335] ». Et ce genre de préjugés est tenace... jusqu'au XXI^{e} siècle.

[1331] APP : série BA 1690 « Notes sur la pédérastie », pp. 1-2 (sans date, mais sans doute fin des années 1910).
[1332] *Id.*, p. 6.
[1333] *Id.*, p. 8.
[1334] *Id.*, p. 9.
[1335] Dr. JAF, *Sécurité des deux sexes en amour. Hygiène des sexes. La stérilité vaincue. L'infécondité volontaire. Etude médicale...*, Paris, Dc Porter, 1907, p. 96.

CONCLUSION

Dans *Gay New York*, l'historien George Chauncey remet en cause trois mythes qui entourent l'histoire de l'homosexualité new-yorkaise d'avant l'apparition du « mouvement » gay : les mythes de l'isolement, de l'invisibilité et de l'intériorisation, c'est-à-dire qu'avant la « sortie du placard » dans les années 1970, les homosexuels auraient nécessairement vécu cachés, invisibles, isolés, honteux et malheureux[1336]. Ces mythes hantent également l'histoire de l'homosexualité masculine parisienne qui n'est pourtant pas née *ex nihilo* ces dernières années, pas plus que le « milieu » gay n'a émergé à la faveur du seul « mouvement » homosexuel après 1968. Ainsi une *subculture* homosexuelle, très visible, apparaît à Paris à la fin du XIX^e^ siècle avec ses lieux de sociabilité propres dont une grande partie est spécifiquement homosexuelle, avec ses lieux de rencontre en plein air, ses mœurs sexuelles, ses codes sociaux, etc. L'émergence d'un « milieu » homosexuel parisien coïncide avec le développement des discours médicaux fustigeant l'homosexualité en tant que perversion sexuelle, au motif de la soustraire à la répression policière et judiciaire, et créant un ensemble de clichés et de préjugés basés sur l'étude restreinte de « cas » censés définir de manière immuable « l'» homosexuel, comme d'autres « scientifiques » dégagent les caractéristiques atemporelles et universelles de « la » femme. Par ailleurs, une autre idée reçue veut qu'entre l'Antiquité et les deux dernières décennies du XX^e^ siècle, c'est-à-dire depuis les débuts de l'ère chrétienne, l'homosexualité masculine – du moins en Occident – n'ait été que répression. S'il est indéniable que les homosexuels ont été surveillés, réprimés, parfois même persécutés et torturés, pendant plusieurs siècles, y compris – et surtout peut-être – au XX^e^ siècle, même lorsque la loi ne condamnait pas clairement l'homosexualité, il faut reconnaître que des individus ont souvent pu vivre une homosexualité heureuse avant la période dite de « Libération sexuelle ». Certes, mais alors l'homosexualité à la Belle Epoque se serait cantonnée aux milieux de la grande bourgeoisie et de l'aristocratie, et plus particulièrement à ce que l'on appelle alors le « monde » tel que le décrit Marcel Proust. Là encore, il s'agit d'un mythe de l'histoire des homosexualités. En effet, même si les espaces de l'homosexualité et de la prostitution masculines se confondent avec les quartiers bourgeois de Paris, l'homosexualité n'est pas spécifiquement élitiste et bourgeoise. Cette confusion entre espace homosexuel/prostitutionnel et espace bourgeois est sans doute à l'origine des discours anti-homosexuels qui déplorent ce mélange – volontaire ou non, réel ou imaginaire – entre « classes » sociales et qui associent l'homosexualité à un « vice » des « classes » dominantes. Comment imaginer qu'il soit aisé de vivre

[1336] George CHAUNCEY, *Gay New York. 1890-1940*, Paris, Fayard, 2003 (1994), pp. 9-46.

son homosexualité dans le « monde » alors que Marcel Proust ou André Gide la taisent très longtemps et que des homosexuels anonymes, ouvriers, artisans, domestiques ou employés de bureau, affirment ouvertement la leur ? N'est-ce pas au contraire dans les « classes » bourgeoises que l'on ressent l'hostilité la plus vive à l'égard des homosexuel-le-s ? N'est-ce pas sous une plume bourgeoise que naissent les perversions sexuelles ? Il ne s'agit évidemment pas ici de prendre l'absolu contre-pied de ce qui s'est dit et écrit autrefois, en affirmant que l'homosexualité est nécessairement populaire, et non plus bourgeoise, mais de mettre en question l'idée d'une homosexualité parisienne homogène : l'analyse approfondie et objective d'une partie de la *subculture* homosexuelle – révélée par les archives policières notamment – a clairement démontré qu'il n'existe pas une homosexualité masculine, mais des homosexualités masculines, tant les modèles sont divers et variés. Aussi le mythe de l'homosexualité inévitablement efféminée est remis en cause, tout comme celui de la nécessaire « double vie ». Non pas qu'il n'y ait pas d'homosexuels efféminés ni même d'homosexuels mariés, mais ces phénomènes – aussi réels puissent-ils être parfois – sont à relativiser. Tous ne sont donc pas mariés et pères de famille le jour, homosexuels la nuit. Même si l'homosexualité à la Belle Epoque implique – en partie – discrétion, culture du secret, adoption de codes, l'on ne peut pas la résumer à ces caractéristiques, et il faut avouer que l'on est encore loin de l'idée du « placard » qui se développe après la Seconde Guerre mondiale, et qui implique une grande invisibilité personnelle, ainsi qu'un fort isolement[1337], beaucoup plus intenses que ne l'est la « double vie » de la Belle Epoque. Par ailleurs, un autre mythe veut que tout ou partie des homosexuels, avant l'émergence d'un « mouvement » gay et lesbien en France et de ses légitimes revendications d'égalité des droits et de lutte contre les discriminations, aient subi, voire adhéré passivement aux discours homophobes, notamment ceux émanant de la médecine ou de la psychanalyse, et ce afin d'échapper à la répression policière et judiciaire. L'homosexualité n'étant pas une infraction pénale en France, beaucoup d'homosexuels ont en effet utilisé une résistance plus quotidienne à la culture dominante, et n'ont pas eu recours aux moyens traditionnels de résistance, comme l'ont fait les Allemands avec l'émergence de mouvements homosexuels, notamment celui créé par Magnus Hirschfeld dès la fin du XIX^{e} siècle. Toutefois, l'existence même d'un « milieu » montre la vivacité de la résistance, et exprime une sorte de fierté homosexuelle, que l'on peut également déceler dans la visibilité de certaines manifestations – sans caractère officiel néanmoins – comme les bals par exemple, à rapprocher de la fierté homosexuelle affichée de nos jours lors des *Lesbian & Gay Pride*.

[1337] Eve Kosofsky SEDGWICK, *Epistemology of the closet*, Berkeley, University of California press, 1990.

Par ailleurs, la rhétorique homophobe évoque également, comme étant des caractéristiques propres aux homosexuels, la mixité « raciale », l'internationalisme, ainsi que la confusion, voire l'inversion des genres et des rôles sexuels, et la science inscrit véritablement les perversions sexuelles dans la continuité du discours de l'Eglise catholique sur le péché de sodomie. Ainsi, à mesure que l'influence catholique s'amenuise depuis la Révolution française, à mesure que la Raison remplace l'obscurantisme, la science s'accapare les sexualités et recycle – sous couvert de laïcisation et de scientificité – les vieux préjugés chrétiens en matière de sexualité. Aussi il faut noter que la perte d'influence de l'Eglise catholique en France est concomitante au développement des discours médicaux sur l'homosexualité. Ainsi les réactions des autorités et des élites d'une part, et de la population parisienne d'autre part, sont différentes à l'égard de l'homosexualité et de la prostitution masculines. Aussi si la Belle Epoque est une période globale d'homophobie au sens où on l'entend aujourd'hui, puisqu'il n'est pas question pour les homosexuels de revendiquer, en 1900, une quelconque égalité des droits par exemple, il faut – dans le contexte de l'époque – relativiser cette homophobie, aussi universelle et atemporelle soit-elle. Je fais ainsi l'hypothèse que la Belle Epoque est marquée par une relative indifférence, voire une tolérance sociale, en dépit de la publication d'un flot d'ouvrages anti-homosexuels et de la diffusion – par les élites – de mythes et de peurs anti-homosexuels. Ainsi alors que la police et la justice tentent, avec le maigre arsenal législatif et réglementaire dont elles disposent, de surveiller et de réprimer, alors que la médecine glose sur la « maladie » homosexuelle, alors que la littérature et la presse adoptent tantôt l'attitude répressive de la police et de la justice, tantôt l'attitude « curative » de la science, il semblerait que la population parisienne se soit montrée indifférente, voire tolérante, à l'égard des homosexuels et des prostitués. Rares sont celles et ceux, aussi bien dans le corps social que dans le monde politique, à distinguer homosexualité et hétérosexualité, ou encore à réclamer une pénalisation des relations homosexuelles, et moins encore des individus. Aussi l'homophobie semble nettement plus virulente dans la seconde moitié du XX^{e} siècle qu'elle ne l'est à la Belle Epoque. D'ailleurs, rien ni dans la loi ni dans la jurisprudence – avant 1942 – ne fait référence à l'orientation sexuelle, peut-être par présomption d'hétérosexualité mais aussi parce que l'on s'exprime davantage en terme de genre. Enfin, la décennie 1935-1945 est marquée, en Europe, par la déportation et le génocide de plusieurs milliers d'homosexuels, allemands, français, etc.[1338]. Si quelques victimes homosexuelles de la barbarie

[1338] Cf. notamment les articles, ouvrages et récits autobiographiques suivants (par ordre alphabétique) : Jean BOISSON, *Le Triangle rose. La déportation des homosexuels. 1933-1945*, Paris, Laffont, 1987, 247 p. ; Michel CELSE, Pierre ZAOUI, « Négation, dénégation. La question des "triangles roses"», *Consciences de la Shoah. Critique des discours et des représentations*, dir. Philippe Mesnard, pp. 203-222 ; Louis CROMPTON, « Gay Genocide. From Leviticus to

nazie ont été reconnues au titre de déportés, la réalité du génocide homosexuel reste encore contestée par les autorités françaises et/ou par certains anciens combattants et déportés. Enfin, les homosexuels condamnés au XIX[e] siècle pour avoir eu des relations sexuelles consenties avec des mineurs de 16 ans par exemple sont punis de quelques mois de prison. C'est sans doute sévère, mais le même acte – consenti – est puni de quelle peine d'emprisonnement durant les décennies 1940-1970 ? Et quelle serait aujourd'hui la peine d'emprisonnement d'un majeur ayant eu des rapports sexuels consentis avec un mineur de moins de 15 ans ? L'homosexualité et la prostitution masculines sont ainsi nécessairement transgressives aussi bien à la Belle Epoque que dans les décennies qui suivent, *a fortiori* quand des piliers de l'ordre social, eux-mêmes réputés très hostiles aux homosexuels, sont à leur tour « gangrenés » par ce « vice », comme le sont – en partie – l'armée et l'Eglise catholique. Aussi l'homosexuel, c'est cet autre, un étranger, traître à sa patrie au nom d'un internationalisme réel ou fantasmé, tout comme le serait le Juif, envisagé également comme une menace pour l'identité nationale. L'homophobie est *de facto* à rattacher à l'antisémitisme et aux mythes et peurs urbains. Pourtant – aussi niais que cela puisse paraître à affirmer – l'on a vu que l'homosexualité n'est d'aucun âge, d'aucune « classe » sociale, d'aucun métier, d'aucune nationalité ni d'aucune « race », d'aucun sexe, d'aucune ville ou province ni d'aucune croyance ou opinion philosophique, politique ou religieuse. L'amour entre hommes est ainsi universel et atemporel, tout autant qu'il sert – à travers les temps et les sociétés – à discréditer ses ennemis et à exprimer des idées « simplistes » sous formes de préjugés : anticléricalisme, anti-judaïsme, antiparlementarisme, « basse » politique, nationalisme, racisme « social », sexisme, xénophobie, etc.

Hitler », *The Gay Academic*, dir. Louie Crew, pp. 67-91 ; Günter GRAU, *Hidden Holocaust ? Gay and Lesbian Persecution in Germany. 1933-1945*, Londres, Cassell, 1995 (1993), 308 p. ; Erwin J. HAEBERLE, « Swastika, Pink Triangle and Yellow Star. The Destruction of Sexology and the Persecution of Homosexuals in Nazi Germany », *Hidden from History. Reclaiming Gay and Lesbian Past*, dir. Martin B. Duberman, Martha Vicinus, George Chauncey Jr., pp. 332-346 ; Rüdiger LAUTMANN, « The Pink Triangle. The Persecution of Homosexual Males in Concentration Camps in Nazi Germany », *Journal of Homosexuality*, tome VI, n° 1-2, 1980, pp. 141-160 ; Jean LE BITOUX, *Les oubliés de la mémoire*, Paris, Hachette, 2002, 294 p. ; Richard PLANT, *The Pink Triangle. The Nazi War Against Homosexuals*, New York, Owl Books, 1988 (1986), 272 p. ; Jack N. PORTER, *Sexual Politics in the Third Reich. The Persecution of the Homosexuals during the Holocaust. A Bibliography and Introductory Essay*, Newton, The Spencer Press, 1991, 21 p. ; Wolfgang ROLL, « Homosexual Inmates in the Buchenwald Concentration Camps », *Journal of Homosexuality*, 1996, tome XXXI, n° 4 ; Claudia SCHOPPMANN, *Hidden Holocaust ? Gay and Lesbian Persecution in Germany. 1933-1945*, Londres, Cassell, 1995, 308 p. ; Pierre SEEL, *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel*, Paris, Calmann-Lévy, 1994, 198 p. ; Lutz VAN DIJK, *La déportation des homosexuels. Onze témoignages. Allemagne. 1933-1945*, Montblanc, H&O, 2000 (1992), 155 p.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

J'ai choisi de mentionner l'ensemble des archives que j'ai utilisées pour la réalisation de mon mémoire de maîtrise, sans toutefois détailler précisément mes sources, et je n'ai, par ailleurs, conservé, pour la présente bibliographie, que les principaux ouvrages contemporains sur le genre et les homosexualités.

Sources

J'ai principalement utilisé les séries BA1690, BB6, BM1 et BM2, CB, DA138, DA221, DA230, DA851 et DB415 des Archives de la Préfecture de police de Paris (Paris – 5^{e} arrondissement).

J'ai également consulté le fonds « Daniel Guérin » de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (Nanterre), ainsi que le dossier DOS 176 HOM de la Bibliothèque des femmes et des féminismes « Marguerite Durand » (Paris – 13^{e} arrondissement).

Bibliographie

« Enquête sur un tabou. Les homosexuels en Occident », *L'Histoire*, n° 221, mai 1998, pp. 29-55.
« L'amour et la sexualité », *Les collections de l'Histoire*, hors-série n° 5, juin 1999, 114 p.
« Littérature et homosexualité », *Magazine littéraire*, n° 426, décembre 2003, pp. 23-63.
ARIES Philippe, BEJIN André, *Sexualités occidentales*, Paris, Seuil, 1984, 245 p.
ARON Jean-Paul, KEMPF Robert, *Le pénis et la démoralisation de l'Occident*, Paris, Grasset, 1978, 306 p.
BONELLO Christian, *Discours médical sur l'homosexualité en France au XIX^{e} siècle*, thèse de doctorat d'histoire (non publiée) sous la direction de Michelle Perrot, Université Paris VII, 1984, 514 p.
BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, 142 p.
BUTLER Judith P., *Gender Trouble. Feminism and the Subversion of Identity*, Londres, New York, Routledge, 1999 (1990), 256 p.
CASTA-ROSAZ Fabienne, *Histoire de la sexualité en Occident*, Paris, EDLM, 2004, 223 p.

COPLEY Antony R. H., *Sexual Moralities in France. 1780-1980. New Ideas on the Family, Divorce and Homosexuality. An Essay on Moral Change*, Londres, Routledge, 1989, 283 p.
CORBIN Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution. XIX^e^ et XX^e^ siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1978, 571 p.
DANET Jean, *Discours juridique et perversions sexuelles. XIX^e^-XX^e^ siècles*, Nantes, Faculté de droit et des sciences politiques, 1977, 105 p.
DEAN Carolyn J. dir., *The Frail Social Body. Pornography, Homosexuality and Other Fantasies in Interwar France*, Berkeley, Londres, Los Angeles, University of California Press, 2000, 263 p.
DUBERMAN Martin B. dir., *Hidden from History. Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, New York, New American Library, 1989, 579 p.
ERIBON Didier, *Réflexions sur la question gay*, Paris, Fayard, 1999, 522 p.
ERIBON Didier dir., *Les études gays et lesbiennes*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1998, 126 p.
— *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Paris, Larousse, 2003, 548 p.
FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1994-1997 (1976-1984), 3 tomes.
GURY Christian, *L'homosexuel et la loi*, Lausanne, L'Aire, 1981, 380 p.
— *Lyautey-Charlus*, Paris, Kimé, 1998, 295 p.
— *L'Honneur professionnel d'un bourreau homosexuel en 1847*, suivi de *L'Honneur suicidé d'un général homosexuel en 1903* et de *L'Honneur assassiné d'un homosexuel ordinaire en 1909*, Paris, Kimé, 1999, 125 p.
— *L'Honneur musical d'un capitaine homosexuel en 1880. De Courteline à Proust*, Paris, Kimé, 1999, 143 p.
— *L'Honneur piétiné d'un domestique homosexuel en 1909. Sur Gide et Corydon*, Paris, Kimé, 1999, 216 p.
— *L'Honneur perdu d'un politicien homosexuel en 1876. Des clés pour Flaubert, Maupassant et Proust*, Paris, Kimé, 1999, 262 p.
— *L'Honneur retrouvé d'un officier homosexuel en 1915*, suivi de *Grande guerre et homophilie*, Paris, Kimé, 2000, 527 p.
HIGGS David dir., *Queer Sites. Gay Urban Histories since 1600*, Londres, New York, Routledge, 1999, 214 p.
KATZ Jonathan N., *L'invention de l'hétérosexualité*, Paris, EPEL, 2001 (1995), 236 p.
KNIBIEHLER Yvonne, *La sexualité et l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2002, 267 p.
LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992 (1990), 355 p.
MERRICK Jeffrey, RAGAN Bryant T. Jr. dir., *Homosexuality in Modern France*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1996, 253 p.

MERRICK Jeffrey, SIBALIS Michael D. dir., *Homosexuality in French History and Culture*, Londres, New York, Oxford, Harrington Park Press, 2001, 293 p.
MOSSE George L., *L'image de l'homme. L''invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville, 1997 (1996), 215 p.
RAUCH André, *L'identité masculine à l'ombre des femmes. De la Grande Guerre à la Gay Pride*, Paris, Hachette, 2004, 358 p.
SOHN Anne-Marie, *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien. 1850-1950*, Paris, Aubier, 1996, 310 p.
TAMAGNE Florence, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris. 1919-1939*, Paris, Seuil, 2000, 691 p.
— *Mauvais genre. Une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, EDLM, 2001, 286 p.
TIN Louis-Georges dir., *Homosexualités. Expression/Répression*, Paris, Stock, 2000, 256 p.
— *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003, 451 p.

Sites Internet

http://www.glbtq.com (en anglais)
Site de l'« encyclopédie de la culture gay, lesbienne, bisexuelle, trans-genre et queer », créée en 2002 par Claude J. Summers et Ted-Larry Pebworth, professeurs émérites à l'Université du Michigan à Dearborn et auteurs de multiples ouvrages sur les homosexualités.

http://membres.lycos.fr/jgir (en français)
Site de « Kademos. L'Amour au masculin », créé en 1998 par Jacques Girard, ex-militant du *Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (F.H.A.R.)* et auteur de *Le mouvement homosexuel en France 1945-1980* (Paris, Syros, 1981, 206 p.).

http://semgai.free.fr (en français)
« *Le séminaire gai est un portail qui existe depuis 1998. Il est destiné à favoriser la dissémination des recherches sur l'homosexualité* ».
Créé par Olivier Jablonski, ex-militant à *Act-Up Paris* et co-fondateur du collectif *Warning*, auteur de « The Birth of a French Homosexual Press in the 1950's », article publié dans *Homosexuality in French History and Culture* (2001, Binghamton, Harrington Park Press, 293 p.), collaborateur au *Who's Who in Gay and Lesbian History. From Antiquity to World War II* (sous la direction de Robert Aldrich et de Garry Wotherspoon, Londres, Routledge, 2002 (2000), 502 p.), et au *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes* (sous la direction de Didier Eribon, Paris, Larousse, 2003, 548 p.).

ABREVIATIONS UTILISEES

APP	Archives de la Préfecture de police de Paris (Paris 5e)
BDIC	Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (Nanterre)
BMD	Bibliothèque des femmes et des féminismes « Marguerite Durand » (Paris 13e)

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier celle sans qui ce travail n'aurait jamais vu le jour : ma directrice de recherches, Madame Gabrielle Houbre, pour ses précieux conseils, son exceptionnelle disponibilité, ses fréquents encouragements et pour la confiance qu'elle m'a accordée en me laissant tout simplement traiter ce sujet sous sa direction.

Je souhaite également remercier tous les personnels des archives que j'ai pu fréquenter, tout particulièrement Monsieur Claude Charlot, directeur des Archives de la Préfecture de police de Paris, mais également les archivistes et documentalistes de la Bibliothèque des femmes et des féminismes « Marguerite Durand », ainsi que Monsieur Olivier Chilpretre, archiviste à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine.

Enfin, je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont soutenu dans mes recherches durant cette année de maîtrise, tout particulièrement Eric et Yann, mes ami-e-s et ma famille, notamment mes parents, ma tante Jacqueline et mon oncle Louis-Pierre qui ont relu très efficacement et rapidement mon mémoire de maîtrise avant ma soutenance, ainsi que ma grand-mère qui m'a transmis le goût de l'Histoire.

TABLE DES MATIERES

Introduction 7

PREMIERE PARTIE
GEOGRAPHIE & "SOCIOLOGIE" DE L'HOMOSEXUALITE MASCULINE PARISIENNE

La visibilité homosexuelle 17
Où vivent les homosexuels parisiens ? 25
Les bois, jardins & parcs 28
Les urinoirs publics 36
Les voies publiques & les lieux publics semi-couverts 41
Les lieux commerciaux 46
Une "sociologie" des relations homosexuelles 65

DEUXIEME PARTIE
TRANSGRESSION DES HIERARCHIES ET DES NORMES SOCIALES & NON-RESPECT DES "BARRIERES" NATIONALES, POLITIQUES, "RACIALES" ET DE GENRE

La morale "III[e] République" 83
L'homosexualité & la mixité sociale 86
L'homosexualité & la politique 93
Le "complot" homosexuel 99
L'homosexualité : un "vice" étranger 102
L'homosexualité, la pègre & la prostitution 111
Le Paris lesbien : discours & représentations 123
L'homosexualité & les armées 128
L'homosexualité & l'Eglise catholique 140

TROISIEME PARTIE
CONTROLE SOCIAL & REPRESSION, DISCOURS & STEREOTYPES

La dépénalisation de l'homosexualité en France 147
L'"obsession" homosexuelle 149
Les médecins 151
Les policiers parisiens 156
Que dit la loi ? 166
L'homosexualité & la "pédophilie" 174

L'homosexualité dans la presse & la littérature 180
Comment désigne-t-on les homosexuels ? 189
Les stéréotypes homosexuels 195
Les résistances homosexuelles aux discours homophobes 202
Homophobie des élites & indifférence ou tolérance du corps social 212

Conclusion 217

Sources & Bibliographie 221

Abréviations utilisées 224

Remerciements 224

Achevé d'imprimer par Corlet Numérique - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 24101 - Dépôt légal : juillet 2005 - *Imprimé en France*